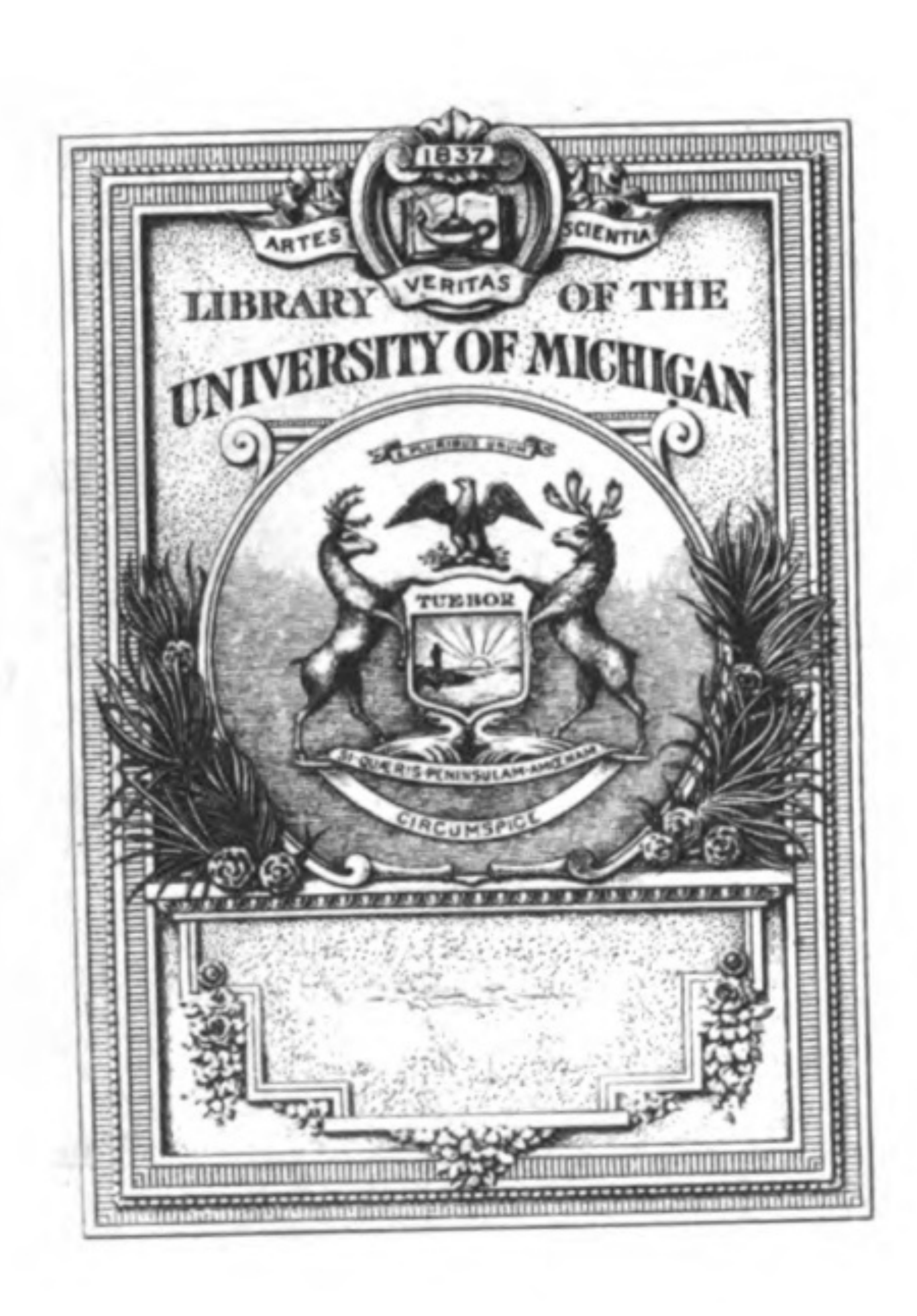





1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE
D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

DES PRESSES
DE J. DE MEESTER & FILS
IMPRIMEURS-ÉDITEURS



WETTEREN

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

D'ARCHÉOLOGIE

DE BRUXELLES

FONDÉE A BRUXELLES, EN 1887.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :

MUSÉE DE LA PORTE DE HAL, BRUXELLES

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

PUBLICATION PÉRIODIQUE

TOME TRENTE-ET-UNIÈME

JULES DE MEESTER & FILS, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
WETTEREN

1923



La Société n'est pas responsable des idées émises par ses membres.

(Article 13 des Statuts).

AVIS. — **La Société délivre gratuitement cent tirages à part avec titre, faux-titre, couverture imprimée et brochage, de tout travail paru dans les *Annales*, quel qu'en soit le nombre des auteurs.**



LES FRÈRES JEAN, GUILLAUME ET NICOLAS DE WESPIN,

DITS TABAGUET ET TABACHETTI, SCULPTEURS DINANTAIS

(SUITE) (1)

NOUS connaissons le nom d'un des maîtres de Nicolas de Wespin ; il semble en effet, étant donné l'âge auquel celui-ci entra chez ce sculpteur, qu'il avait fait un premier apprentissage dans sa ville natale et cherchait simplement à se perfectionner. C'est maître Servaes Van Blocke ou plutôt Van den Blocke, d'Anvers, chez lequel le jeune de Wespin, qui avait quitté Dinant au commencement d'octobre 1594, se trouvait au mois de mars 1595 (2).

(1) Tome XXIX p. 97.

(2) Dans le Registre aux Transports des Echevins de Dinant, se trouve un texte en trois parties, dont voici une brève analyse :

1°. 1594, 6 octobre — Barthelemy Le Febvre, « jadis burghemestre et resident en la ville de Ciney » autorise son petit-fils, Nicolas Tabaguet, à engager son héritage pour une rente de quatre florins de Brabant, afin de se procurer l'argent nécessaire à l'accomplissement de son dessein, qui est « d'aller apprendre le stiel et practique d'entretailleur au pays de Brabant », et charge Guillaume Tabaguet, frère de Nicolas, d'accomplir cette transaction.

2°. 1595, 4 mars — Devant Corneille Van Bempde, notaire à Anvers, comparaît « Nicolas de Wespin dit Tabaguet, natif de Dinant, demeurant en ceste ville d'Anvers, » qui constitue pour son mandataire spécial et irrévocable, son frère Guillaume et désigne, en outre, Jean Bodart, Guillaume de Frahan et Nicolas de Barveau pour le représenter quand il en sera besoin, notamment devant la Haute Cour de Dinant, et, en son nom, engager sa part d'héritage en garantie d'une rente annuelle de quatre florins de Brabant, à payer en deux fois, — au jour de la Saint-Jean-Baptiste, et à la Noël, — à son cousin, Claude de Saint-Hubert, jusqu'au remboursement de la somme de soixante florins de Brabant que celui-ci lui a avancée.

L'acte est signé au logis du notaire « gissant près de la nouvelle bourse » ; l'un des témoins appelés par Nicolas de Wespin est « *Servaes van Blocke, antailleur d'imaige, son maître.* »

3°. 1595, 13 mars. — Devant le Magistrat de Dinant, Guillaume de Wespin, en vertu des pouvoirs qui lui ont été confiés par Bathélemy Le Febvre, — qui, de ce



Nous avons retrouvé la trace de ce Servaes Van den Blocke, artiste assez obscur, dans les Liggeren de la Gilde anversoise de Saint Luc (1). Il y fut reçu franc-maître en 1582, alors que Ambroise Francken et Jacques Van Wyerre en étaient doyens et régents ; il est ainsi désigné : « Servaes van den Blocke, beltsnyder ». En 1585-86, il figure parmi les membres de la Gilde de la Violette « qu'on nomme (le métier) des Peintres » et paie la cotisation de cinq sous que chaque confrère versait « pour les frais annuels ou du luminaire. »

En 1597, pour la cathédrale Notre-Dame, il sculpte, peint et dore deux croix « qu'on porte dans les processions » et en répare deux autres. En outre, en la même année et pour la même église, il fait une statue de marbre destinée à être placée sur les orgues. Il mourut en 1601 ou 1602, car dans les comptes de Notre-Dame, à cette époque, se trouve cette indication : « Enterrements dits schellycken. Servaes van den Blocke, 10 esc. »

Il eut plusieurs apprentis : en 1594, Nicolas Janssens ; en 1596, Thomas Van Oudendycke, lystmaker, c'est-à-dire fabricant de cadres, qui fut reçu franc-maître en 1606 ; en 1600, « Jacques Fransen, beeltsnyder », qui est peut-être le même que le « Jacques Françoys, beeldsnyder, » reçu franc-maître en 1605. — Mais les Liggeren ne citent pas Nicolas de Wespin parmi ses élèves. Il est certain que celui-ci ne fit qu'un assez bref séjour dans son atelier, — ce qui prouve qu'il avait fait ailleurs ses débuts, — et n'y vint que pour parachever sa formation, car, dès le 9 mai 1597, il est parti pour l'Italie et Guillaume de Wespin agit en qualité de représentant de « Jean et Nicolas Tabaguet, ses frères, présentement expatriés ». (2)

De même que son frère Jean, Nicolas revint au moins une fois dans sa patrie ; en effet, le 10 septembre 1598 « furent présents (à Dinant) en leur personne Nicolas de Wespin dit Tabaguet jeune homme à marier âgé de 20 ans, d'une part, et Guillaume frère dudit Nicolas d'autre part » (3). Le premier cédait à son frère sa part d'héritage en échange d'une rente.

fait, renonce à la tutelle de Nicolas, — et agissant comme mandataire de ce dernier, réalise le transport des biens de son frère à Claude de Saint-Hubert, son cousin, en garantie de la rente de quatre florins de Brabant qui lui est due pour la somme de soixante florins qu'il a prêtée au jeune de Wespin.

Voir Annexe IV, le texte intégral de ce document.

(1) *Ph. Rombouts et Th. Van Lerius* : *Les Liggeren et autres archives historiques de la Gilde anversoise de Saint Luc sous la devise* : « *UT Jonsten versaemt* ». I. (Anvers, 1872), pp. 282, 306, 380, 395, 415.

Le mot flamand beeltsnyder signifie sculpteur.

(2) *Registre aux Transports de la Haute Cour de Dinant.* 1597. N° 26, fol. 27 V°.

(3) *Reg. aux Transports de la Haute Cour de Dinant.* 1598. — Fol. 196.



Pas plus que celui de Jean, le retour de Nicolas ne fut de longue durée. D'après M. Negri, le jeune sculpteur se serait d'abord établi à Salabue, aurait travaillé avec son frère à Crea, et l'y aurait ensuite remplacé lorsqu'il fut appelé à Varallo.

Le 25 août 1604, plus de sept ans après son départ de Dinant, Nicolas épousa Dorothée, fille du noble Biagio Calligaris. Le contrat fut dressé à Forneglio par le notaire Teodoro Calligaris. Le fiancé y est nommé « Nob. Nicolaus de Vespinis, sive de Tabachetis Q. Nob. Gullielmi, Civitatis Inantis Diocesis et principatus Leodiensis, nunc res. in loco Sallabui.. » La jeune femme recevait en dot deux cents écus de 108 gros chacun, payables par fraction de 50 écus.

Le jour même où ce contrat fut signé, Nicolas avait fait avec son frère une transaction dont l'objet était un bien fonds situé sur le territoire de Salabue et qui devait lui être dévolu. Cette transaction est rappelée au début du contrat parce que le même notaire Teodoro Calligaris y a présidé.

Nicolas se fixa définitivement à Forneglio et M. Negri, outre son contrat de mariage, a trouvé une série de documents se rapportant à des acquisitions ou à des ventes de biens faites par lui du 19 avril 1600 au 13 octobre 1628 ; le premier de ces actes est daté de Moncalvo ; le dernier, de Casale.

En 1607, les deux frères Tabaguet étaient en désaccord sans que l'on en sache le motif. Mais le 3 février de cette année, Nicolas, par l'entremise du notaire Biagio Calligaris de Forneglio (son beau-père, probablement), donna procuration à deux avocats pour soutenir les procès qu'il avait engagés contre son frère Jean et contre d'autres personnes.

M. Negri suppose que le litige entre les deux frères a pu survenir à propos du règlement de comptes de travaux faits en commun, mais il n'a pas retrouvé les actes de procédure.

On ne connaît pas la date de la mort de Nicolas Tabaguet, et comme les registres de la paroisse dont dépendait sa résidence ont disparu, on ignore aussi le nombre de ses enfants.

On ne lui connaît qu'un fils, Guillaume, lequel, étant tout jeune, faillit se noyer.

Le fait fut consigné dans une chronique du XVII[e] siècle, celle du P. Andreozzi, (1) et c'est grâce au récit de cet accident, auquel les bonnes gens avaient donné une tournure miraculeuse, que l'existence de ce fils est connue. C'est de lui, et peut-être d'autres enfants de Nicolas de Wespin, que descendent, paraît-il, les Tabachetti dont M. Negri a relevé la pré-

(1) F. Negri : op. cit., reproduit pp. 73-74 le récit du P. Andreozzi, dont la chronique : *Compendioso ristretto della origine della* B. *V. di Crea* a paru à Asti en 1689.



sence, au XVIIIe siècle, à Forneglio et à Ponzano ; au XIXe siècle, à Guazzolo, à Penango, à Serralunga, et ceux qui, de nos jours, sont encore fixés à Casale et à Moncalvo.

Cependant la carrière de Nicolas nous est encore beaucoup moins connue que celle de Jean,car si, pour ce dernier, nous avons des textes qui établissent sa paternité sur des œuvres conservées, nous n'avons jusqu'ici aucun document qui mentionne un travail de Nicolas. Par conséquent, il n'y a pas de terme de comparaison absolument sûr qui puisse permettre à une étude critique de déterminer ce qui lui revient, par exemple, dans le Sanctuaire de Crea.

Néanmoins, il est de toute évidence que, pour vivre en Italie et y acquérir des biens, il devait compter sur les revenus que lui procurait son métier de sculpteur. On est fondé de croire qu'il a travaillé à Crea, — le P. Andreozzi l'appelle : « Tabachetti Nicolao, statuario del Sagro Monte (de Crea) », — tandis que Jean, qui avait peut-être fait le plan de ce Sanctuaire, se consacrait plus spécialement à celui de Varallo. En outre, il doit avoir travaillé à Graglia (1), à la chapelle de Saint-Charles qui ne fut pas érigée avant 1616, c'est-à-dire un an au moins après la mort de Jean. Les écrivains du pays disent que Tabachetti fut appelé pour travailler à cette chapelle, et à cette date, il ne peut être question que de Nicolas. Il y avait fait un groupe de statues représentant la Vierge tenant sur ses genoux le Christ mort et entourée de saint Charles Borromée, du Bienheureux Amédée de Savoie, et de saint Grat ; derrière le groupe, se dressait la croix et, au-dessus, figuraient de petits anges.

M. Negri se demande s'il ne faut pas voir une œuvre de Nicolas Tabaguet dans une belle Mise au Tombeau de l'église Santa-Maria di Castello, à Alexandrie, église qui était, de même que le Sacro Monte de Crea, administrée par les Chanoines de Latran.

Cette Mise au Tombeau est répétée dans un groupe de l'église paroissiale de Chivasso , et dans un autre appartenant à l'église d'Asti, mais ces deux groupes semblent révéler une autre main.

En somme, malgré les documents qui ont été découverts en Italie et dans son pays d'origine, la figure de Nicolas de Wespin reste effacée dans l'ombre de son aîné, et c'est à celui-ci que continue d'appartenir le privilège d'avoir rendu populaire dans la Valsesia, par le prestige de son talent, le surnom d'une vieille lignée de marchands bourgeois de Dinant.

Nous avons présenté Jean de Wespin accompagné de ses frères, mais

(1) Village à 12 Kil. de Biella. De Biella à Varallo, il y a une trentaine de kilom, (à vol-d'oiseau).



sa personnalité apparaît plus claire et plus nette, située à un plan plus élevé que la leur. Nous savons de Nicolas qu'il fut un sculpteur ; nous savons de Guillaume qu'il continua la tradition de sa famille en exploitant des carrières de marbre et en s'occupant de construction ; de Jean, nous savons qu'il fut un artiste. A examiner ce qui reste de son œuvre à Varallo, nous le voyons absolument indemme de tout académisme et très exact à saisir l'aspect des êtres et le caractère des attitudes et des gestes. Son art est direct et vrai ; il est impossible d'y trouver la moindre trace de formule. On pourrait croire qu'avec de pareilles dispositions à un réalisme précis, l'artiste en est arrivé à n'être qu'un copiste adroit dont la travail ne vaut guère mieux qu'un moulage sur nature. Il n'en est rien. Le sculpteur n'est pas tombé dans l'imitation minutieuse et ridicule. Il a vu juste, et sa vision est ennoblie par un style franc, original et large. Le travail de simplification est fait avec intelligence et discernement. Et devant de pareils dons, employés à l'exécution d'un ouvrage qui, malgré son importance, n'est qu'un ouvrage de second ordre, on se prend à regretter que Jean de Wespin, au moment où il arrivait en Italie, n'ait pas eu la chance de trouver quelque occupation plus digne de son talent.

Cependant, à supposer qu'au lieu de s'arrêter dans le Piémont et le Montferrat, il se fût rendu directement à Rome, qu'y eût-il fait ?

L'époque, pour la sculpture, n'était point bonne. Michel-Ange était mort et l'étoile du Bernin n'était pas encore soupçonnée à l'horizon. Beaucoup de talents s'épuisaient dans la vaine imitation du formidable sculpteur de Florence ; l'académisme commençait à sévir avec le caractère impitoyable de toutes les conventions ; les originalités étaient rares. Sans doute, il y eut quelques bons artistes comme Leone Leoni, qui précisément travaillait à Milan, et comme son fils Pompeo Leoni, mais leur œuvre à tous deux est en Espagne, et la période comprise entre le maître du XVIe siècle et celui du XVIIe siècle serait bien terne et bien grise, si elle n'était comme illuminée par l'art élégant, nerveux et viril d'un flamand italianisé, le douaisien Jean Bologne.

Jean Bologne, qui avait été élève de Jacques Dubroeucq à Mons entre 1545 et 1550 environ, eut à son tour, en Italie, des élèves flamands : Adrien de Vries, de La Haye, qui travailla à Prague, et Pierre de Francheville, de Cambrai, qui travailla à Florence, à Gênes, à Pise et en France, à la cour de Henri IV.

Quand Jean de Wespin arriva en Italie, en 1587-1588, Jean Bologne était encore en pleine vigueur ; il avait une soixantaine d'années, il devait vivre vingt ans encore ; il eût peut-être accepté comme élève le jeune sculpteur qui venait, lui aussi, du Nord, et celui-ci aurait eu ainsi l'occasion de faire une carrière plus brillante et d'exécuter des œuvres d'une portée plus haute.



Le sort en décida autrement ; l'artiste dinantais se fixa pour toujours dans le nord de la péninsule. Nous savons qu'il y trouva un travail abondant, mais néanmoins, il est étrange que l'on ne connaisse de lui aucune autre œuvre que ces grandes statues en terre cuite qu'il fit pour Crea et Varallo. — Il n'y a pas de buste, pas de statue en marbre, en pierre ou en bois, pas de portrait, en dehors de ces ensembles où il s'en trouve quelques-uns, que l'on puisse lui attribuer. Les sanctuaires où il fut occupé dépendaient de communautés religieuses : il eût pu faire, pour quelque prélat, quelque prieur ou quelque doyen de confrérie, un médaillon, une épitaphe, un tombeau ; on n'a pas d'indice qu'il exécuta de telles œuvres.

Il paraît s'être absorbé dans le travail, immense du reste, dont le chargeait l'érection de ces sanctuaires,et n'avoir jamais rien produit hors de là, exception faite pour le décor de la chapelle de Sant-Orso, qui dépend du reste, de l'église de Varallo. — Nous ne savons si, étant dans l'aisance et parvenu à l'âge mûr, il a pu faire le voyage de Rome et celui de Florence. Nous ne le connaissons pas encore bien ; les détails de sa vie nous échappent.

Est-il, jusqu'à sa fin, resté attaché à la grande entreprise de Varallo qui ne devait s'achever à peu près complètement qu'après sa mort ?

Il travaillait vite ; la briéveté du temps qu'il mit à exécuter la Montée au Calvaire nous renseigne sur ce point. Cette rapidité de conception et de réalisation, jointe aux qualités sérieuses et profondes de son art, lui aurait pourtant permis de faire mieux encore. — Peut-être était-il sans orgueil et sans ambition.

D'ailleurs, à l'époque de Jean de Wespin, l'érection du Sanctuaire de Crea, et surtout celle du Sacro Monte de Varallo, n'étaient pas considérées comme des entreprises sans valeur d'art. Des personnages de marque s'y intéressaient ; des artistes notables et même célèbres y collaborèrent. — C'était le moment où la vogue de ces Sanctuaires était très grande, et Jean de Wespin, qui arrivait de son pays, seul, très jeune, sortant à peine d'apprentissage, ne sachant trop où il pourrait trouver du travail, fut, sans qu'il soit possible d'en douter, très content et très fier d'être appelé à s'en occuper. Rapidement, il prend une place de premier rang parmi les modeleurs qui y sont employés ; c'est à lui que vient la commande de la partie la plus importante de l'ensemble ; il l'exécute à la satisfaction de tous ; il est considéré, la richesse lui arrive, il a une famille, et, pour autant que l'on puisse apprécier la qualité d'une vie d'après les apparences extérieures que l'on en peut saisir, il semble qu'il soit heureux.

Sa gloire est, à vrai dire, toute locale ; il est le grand artiste d'une très petite contrée, où son nom même est moins connu que le surnom sous lequel sa mémoire s'y conservera. L'apprenti Jean de Wespin est de-



venu, pour les gens de Varallo et des environs, le « plasticatore » Giovanni Tabachetti. — A Dinant, il est à peu près oublié, et il le sera complètement par la suite, jusqu'au jour où Butler le ressuscitera. Mais qu'importe ? Il réalisa son œuvre avec enthousiasme ; il vécut dans un honnête confort ; il put laisser à ses héritiers un joli patrimoine, composé de biens solides ;il fut une autorité dans le pays où il vécut, tandis qu'à Rome il n'eût été peut-être que l'un des multiples artistes de second plan que l'on voit travailler aux tombeaux des Papes ou à des décors d'églises.

Malgré ses qualités de force de robustesse, il eût subi la discipline de l'académisme, et aurait eu peine à garder un accent personnel. Le travail auquel il se consacra était encore nouveau, intéressant, amusant, et il sut en relever le niveau jusqu'à en faire une véritable œuvre d'art.

Lorsqu'il quitta Dinant, malgré toutes les illusions dont sa jeunesse devait l'entretenir, s'était-il figuré une réussite plus heureuse ?

Au point de vue artistique, il méritait mieux,mais au point de vue humain, il a été bien partagé.

La destinée lui fut bonne.

MARGUERITE DEVIGNE.

ANNEXE I.

Testament de Guillaume Tabaguet.

L'an seize centz quarante cincque du mois de jullet le vintg unieme jour, en justice pardevant nous mayeur lieutenant Cabareau, eschevin ledit Cabareau, Halloy et Jacquemin, raportat Jean Melot sergeant d'avoir à l'encontre de sieur François Tabaguet adjournéz les sieurs George, Jean et Philibert Tabaguet et tous aultres prétendans droicts au testament et codicile de feu le sieur Guilleame Tabaguet, l'avoir fait par tradition de billet à la fille dudit George et ad valvas pour l'expatriation et incognoisance de tous aultres, comme aussy au sieur Artus Mathy rentier de ceste ville, en qualité de notaire, comme ayant receu ledit testament et codicille, item Laurent de Saint-Hubert, Jacques Lembor et le sieur Lucas Micheroux si que ayans servis de tesmoins audit testament et codicile tous adjournés pour voir procéder à l'approbation du testament et codicille dudit feu Guilleame Tabaguet père de François adjournant, comparut ledit François lequel nous at exhibé coppie autenticque dudit testament et codicile et ledit Artus les originels qui ont estez par nous a haute voix lecturés et trouvé concorder, ayant ledit Artus sur le serment qu'il at a nostre court déclaré ledit testament et codicile avoir esté devisé et faict par ledit feu Guilleame Tabaguet en la forme qu'il est escrit, comme du mesme lesdits Laurent de Saint Hubert et Jacque Lambor tesmoins ont affirmé avoir estez presens audit testament et codicile et à la lecture d'icelluy, et y avoir apposé aux originels leurs signatures comme en notre presence



ont recogneu et aussy déclarent lesdits notaire et tesmoins le contenu dudit testament et codicile estre de la sorte faict et véritable, quant au sieur Micheroux aussy tesmoins icelluy a son dernier voyage faict en ceste ville at déclaré sur son serment qu'il at passé pardevant notre confrere Boron qui le. . . lesdits testament et codicile avoir éstéz ainsy fait en sa présence par ledit feu Tabaguet et avoir soubsignéz les originels et at esté par ledit Francois adjournant requis heure wardée contre tous aultres adjournéz non comparants, ce que luy avons accordé et d'aultant que par lesdicts actz et déposition du notaire et des tesmoins nous est plaine foid faicte dudit testament et codicile, avons en satisfaisant ultérieurement à la requisition dudit Francois adjournant laudé, vériffié et approuvé, laudons, veriffions et approuvons par la tenure de ces présentes en tous et chacun leurs poincts et articles selon leur forme et tenure, y adioustant touttes solemnitéz, cérémonies et droictures en tel cas requises, usitées et accoustumées, sauve en ce le bon droit d'un chacun, le contenu duquel testament et codicile sont tels que de mot à aultre sensuit : In nomine domini amen. Soit cognus à ung chacun que le vingte neufiesme jour du mois de septembre an mil six centz quarante trois, est personnellement constitué par devant moy notaire soubsigné et des tesmoins cy embas dénomméz, honorable Guilleame de Wespin dit Tabaguet, lequel estant au lict malade, neantmoins en ses bons sens, mémoire et entendement comme de prime face il nous at apparus, at faict dévisé et ordonné son testament et devises de dernière volonté,lequel il veult et requiert qu'il sort ses plains et enthier effects soit par forme de testament ou codicille et en la forme et manière suyvante. Premier, at recomandé son ame à Dieu son Créateur, à la Benoiste Vierge Marie et à toutte la Court Céleste, leur priant bien humblement la vouloir recepvoir lors qu'elle partirat de se monde, eslisant sa sepulture en l'eglise des Pères Croisiers à Dinant, ou que sa défuncte espeuze at esté ensépulturée, si faire se peult.

Item que toutes ses debtes qui se trouveront deues legitimement soyent payées du plus appareillé de ses biens.

Item que comme sadicte déffuncte espeuze auroit avant sa mort faict quelque disposition sans y avoir inséré son nom, icelluy declare y avoir esté présent et y accordé, comme par ceste il la ratiffie et y accorde, lequel act est en datte de l'an mil six centz trente six le vingtième de jung, pardevant Jacques Somalle et tesmoins y dénommez ainsy que plus amplement contient ledit act.

Item requiert que ses execques et services soyent faictz honestement et sans pompe et au plus tot que faire se pourrat, après son décès.

Item laisse à dame Terresse religieuse au Couvent de Philippreit sa fille, vingte sept florins demy de rente qu'il at affectéz sur la maison Mathieu d'Avril en la rue dassondinant pour en jouyr sa vie durante et pour ses doulceurs pour apres le décès de ladite dame Terresse retourner egallement a ses aultres freres et sœurs ou leurs représentants.

Item pour fondement du présent testament laisse et légatte à la fabricque monsieur Saint Lambert en Liege ung eskelin, et aultant à la fabricque Saint Perpete à Dinant.

Item pour certain respect et considération et parceque ainsy lui plaist, laisse a son fils François tous ses biens meubles, crédit et action quels qu'ilz soyent et



ou qu'ilz soyent gisans, à charge de payer ses debtes et faire ses execques selon que dict est.

Item laisse et légate touttes les falizes qu'il at ou qu'ilz soyent scituées et gisantes, les laisse à ses quattre filz en cas qu'ilz soyent vivans, et arrivant que l'un ou l'autre viendroit à décéder avant le trespas dudit testateur, il veult et entend que sa parte succède aux aultres filz vivans, qui seront retrouvéz en vie, ou bien leurs ayans causes.

Item qu'il est expressement dévisé et ordonné que quant touché le marche faict par père Simonis au nom de son père le sieur Pierre Simonis pour placer en l'église Saint André à Liège, que ses fils George et François en jouyssent particulierement avec pouvoir de prendre et tirrer les pierres nécessaires hors des falizes dudit testateur, et s'en faire payer du pris.

Et comme par les convenances des premiers enfants dudit testateur scavoir Jacquelinne et Jeanne ses filles, il at esté convenancé et ordonné que au jour des partaiges des biens dudit testateur et de feue sa compaigne ilz seroient obligéz de rapporter en parte l'argent leur promis et advancé par lesdictes convenances, il veult et ordonne que son filz George rapport quant et quant en partaige telle somme d'argent ou la valeur qu'at heu ladite Jacquelinne encor qu'il en aye receu davantaige et cela faict, et quant au résidu de tous ses aultres biens immeubles quels qu'ils soyent, iceulx se partiront égallement entre tous ses enfans où leurs représentans, retennant par ledit testateur pouvoir icelluy charger, adder ou diminuer toutte et quantes fois qu'il luy plairat. Ainsy faict, passé, dévisé et testaté en la ville de Dinant en la maison dudit testateur en une chambre par terre en présence d'honnorable Lucas Micheroux, Laurent de Saint-Hubert, et Jacques Lembor tesmoins ad ce requis et spéciallement requis et appellez, estoit signé à l'originel : G. Tabaguet, Micheroux tesmoins, Laurent de Saint Hubert, Jacques Lembor et moy signé Artus Mathy notaire imatriculé de l'authorité de S. A. Sérénissime de Liege et admis au Conseil à Namur. Lesquels adiours, déclarations, approbations et tout ce que prescript est, ledit Cabareau mayeur lieutenant mist en la garde et retenance de nous les eschevins susdits, qui à ce faire fusmes présents, et partant que ce soit chose forme et stable, avons ordonné à notre greffier ou commis a la greffe de la presente autentiquer par sa signature, le jour, mois et an que dessus.

(Archives de l'Etat, à Namur. Haute Cour de Dinant ; reg. aux transports, années 1645-1647, n° 42, fol. 109.)

ANNEXE II.

Convention concernant un emprunt fait par Jean de Wespin à sa tante Catherine, épouse de Guillaume de Bosserre.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou lyre oront, les mayeur et eschevins de la haulte court et justice de Dynant salut. Scavoir faisons que pardevant nous sont ce jourd'huy huictieme de juillet an quinse cens quatre vingts et sept,



comparus en leurs personnes Jean fils orphelin de feu Guilleame de Wespin dict Tabaguet engendré en Jacquelinne Le Febve présentement réaliée en secundes nopces à Jean Moteau de Givet d'une part et Catherinne de Wespin seure germaine de jadis Guilleame d'autre part, lequel dit Jean Tabaguet après avoir obtenu vesture en relevation, sauve tous droits de tous et quelconcques, les heritaiges, cens et rentes et biens heritables meuvans de nostre court que en sa communoeté et contingent luy povoyet propriétairement estre dévolus,succédés et pertennans par le trespas du susdict Guilleame son père et luy poront à title du décès de sadicte mère usufructuaire succéder et parvenir, nous at remonstré comment à l'occasion du mauvais traitement et rudesse que luy faisoit le susdict Jean Moteau son beau père ayant déchassé inhumainement de leur maison ledit remonstrant et ses autre freres et seures pauvres orphelins constitués en minorité d'aages vagans d'ung lieu à l'autre ne les veulant nourir, alimenter ny entretenir ains aucontraire les auroit asprement battu, frappé et usé de toutes rigeures et sévérités qu'il auroit sceu excogiter en leurs endrois voir les réduis en tele extrèmes nécessités et indigences qu'estans abandonnés de leur propre mère aucuns d'iceulx orphelins n'ayants le moyen de gaigner leur vie seroient contrains aller mendier leurs pains et se réfugier à l'aulmoysne des bonnes gens, quy estoit chose pitoyable. Quoy voyant par iceluidict remonstrant et désirant d'estre instruit plus avant en l'art d'entretailleur d'immaiges de bois et de pierres de marbres et semblables exercices esquels avoit practiqué jusques ors, et espéroit par la grace et providence de Dieu de bien en mieulx continuer, estoit d'intention s'expatrier et s'en aller chercher son aventure enYtalie ou ailhieurs là ou il plairoit au seigneur Dieu l'adresser, ce qu'il ne povoit bonnement faire sans estre muny de quelqu'argent pour subvenir aux dépens de sondict voyaige, étantes siennes urgentes et cotidiennes nécessités, auquel effect la devant dicte Catharinne sa tante luy avoit par compassion presté et assisté en amitiyé la somme de vingt florins monnoye de Brabant qu'il cognoissoit delle avoir a son contentement heu et receux en payement et satisfaction desquels mesmes en recompense des secours assistances et offices de charité qu'il disoit luy avoir esté fais et effectuelement exhibés par sa dicte tante l'ayant subvenu et esté secourable en ses maladies et autrement, fut tellement délibéré de sa pure et libre volonté que de transporter et transportat a la verge du sieur, sadicte part et portion de biens réels dont ladicte Jacquelinne Le Febve sa mère est usufructuaire et luy ledit Jean Tabaguet son fils propriétaire, sy le quictat, werpit, effescuat et s'en deshéritat au prouffit de ladicte Catharinne de Wespin dit Tabaguet sa tante, voir sous les devises et conditions subsuyvantes, asscavoir advenant que ledict Jean transporteur retourne en vie en ce pays il debverat restituer à sadicte tante et point à autre lesdicts vingt florins avec les frais des présentes œuvres, lettres et seelz, montans trois florins saizes pattarts et moyennant ce, elle luy renderat la vesture desdits biens transportés, mais s'il plaisoit à Dieu de l'appeler de ce siècle mortel pendant sadicte expatriation et après le trespas de sadicte mère la prédite Catharinne sa tante et conséquemment Guilleame de Bosserre son marit moderne en jouyront leurs vies durantes seulement pour après leurs décès immédiatement retourner et succeder en propriété ausdicts frères et seures dudict transporteur, leurs hoirs



et représentans, en tele maniere et aux conditions prémises fut ladicte Catharinne desdicts biens à elle transportés, advestie et adhéritée, sauve comme devant le bon droit de chascun, et fut le tout mis en garde.

(Archives de l'État, à Namur. Haute Cour de Dinant ; reg. aux transports, années 1585-1588, nº 22, fol. 284).

ANNEXE III.

Pardevant nous comme haulte court et justice comparut personnellement Guilleame de Bosserre marit de Catharinne de Wespin dict Tabaguet son espeuze partie faisant en ce cas sy que oncle garde proixme et tuteur datiff de Jean de Wespin dit Tabaguet expatrié nepveux de la susdicte Catharinne, lequel en qualité prédéclarée requist de nous par loix à relever et la mesme relevat non seulement tel droit, clain, cause, action, part et portion qu'il ledict Jean avoit et avoir povoit sur et à la maison, tenure porprise avec ses appendices et appartenances quy fut à feu Guilleaume de Wespin alias Tabaguet et Jacquelinne Lefebvre ses deffuncts père et mère, ou présentement demeurt Claude de Saint-Hubert, scituée en la rue de Barbizame en ceste ville de Dynant entre ses joindans, mais aussy généralement tous et quelconcques les autres héritaiges, cens et rentes et biens héritables meuvans de nostre court que au prédit Jean de Wespin expatrié povoynt estre succédés, dévolus et appartenans par les trespas de sesdicts père et mère et autres ses devanciers et prédécesseurs nommeement à title du décès de Jacquelinne sa sœur terminée de vie à mort en minorité deage soit en ligne directe, collatérale et par touttes autres raisons et successions que de droit, loix, stils et coustumes locales et municipales servir et valoir luy povoynt, parquoy ledit lieutenant mayeur feist et rendit audict Guilleaume de Bosserre ou nomdit la présent ce acceptant desdis biens (sy devant qu'il meuvent de nostre judicature et qu'audict Jean de Wespin son nepveux appartiennent sy qu'en relevation) don et vesture ens le commandant paisibles a droit a loix et a nostre enseignement sauve le bon droit de chascun et fut mis en garde.

[Cet acte est intitulé :] Relevation faicte l'an XV cent quattre vingts et sept, au mois de décembre le quattrième jour, mayeur lieutenant Nollet, eschevins : Chevalier, Balla, Deve, Menu et Some.

(Archives de l'État, à Namur. Haute Cour de Dinant ; reg. aux transports, années 1585-1588, nº 22, fol. 344).

ANNEXE IV.

Reportation, œuvres, vesture et concession faites l'an XV^{c} nonante cincque au mois de mars, le XIII jour. Maire en ce cas substitué Jean Michel pour Nollet, eschevins Menu et Bodart.

Pardevant nous comparurent Guilleaume de Wespin dit Tabaguet sy que tu-



teur et mambour par nous ensuyvant le renoncement fait par Berthelmy le Febve son grand père commis et députè de Nicolas de Wespin son frère mesme comme mandatair et spécialement constitué d'iceluy pour faire et passer le subescript ainsy que par act passé pardevant Corneil van Bempde en ce cas notaire et tabellion et les tesmoins y adhibés le quattrieme jour du présent mois de mars, faisoit apparoistre quy serat cy embas au loing escript et inséré de mot à autre d'une part, et Claude de St Hubert leur cousin d'autre part. Laendroit le dit Guilleaume exécutant réelement sa dite commission et en conformité de l'auctorization et pouvoir audit Nicolas donnée et attribuée par le predit Berthelmy apparant par autre act instrumentel quy serat semblablement cy après escript, fut telement délibéré que de transporter et transportat en la main du dit substitué mayeur sy qu'engaigier la quattrieme part, droit et action que le dit Nicolas at et peult avoir tant à une maison, scaillie, stableries, tenure et pourpriese quy jadis fut spectante à ses dis père et mère, où il le dit Claude demeure présentement, scituée en la rue de Barbizaine, paroisse S. Menge, en ceste ville de Dynant, joindante vers la Grande rue à Ysabeau, relicte de feu Jean de St. Hubert, vers Mouze à Valleur Georkin naiveur, et parderier à Jean Goffau le jeune et Jean Pincimail ; item ung jardin qu'est appendant de la dite maison, et gissant droit à l'opposite d'icelle à l'autre costé de la rue et généralement tous et quelconques les autres héritaiges, cens rentes et bien heritables meuvans de nostre court. Si les quictat, werpit, effestuat et en vigheur de sa dite commission le prenommé Nicolas s'en devestit et desheritat au proffit et utilité du dit Claude de St Hubert son cousin, ses hoirs et representants, pour sur le tout prendre, avoir, lever et recepvoir quattres florins monnoye de Brabant de cens par an ainsy escheans a payer et povoir de retraire avec tel concession de rachapt que l'acte de commission en son effect plus amplemement porte et contient, le tout en conformité d'icelui en tele manière et aux devises et conditions y speciffyées fut le prenommé Claude de St Hubert, jouxte sa requête ,de la devant dite maison, jardin et généralité de biens (voir pour seulement sus avoir les dis quattres florins de cens) advesty et adhérité, sauve le bon droit de chascun.

Le teneur et contenut de la commission du dit Guillaume cy dessus mentionnée de mot à autre entièrement s'ensuit.

Aujourd'huy le quattriesme jour du mois de mars l'an mil cincq cents nonante cincque comparant en presence de moy Corneille van Bempde notaire et tabellion publicque par le Conseil du Roy nostre sire ordonné à Brabant admis et des tesmoins après denommés Nicolas de Wespin dit Tabaghet natif de Dinant, demeurant en ceste ville d'Anvers, lequel suivant le povoir et puissance à icelui attribuée de la part honorable homme Berthelmy le Febve, eschevin de la justice de Ciney, au pays et diocès de Liége, son grand père et tuteur datiff en daulte de l'an quinze cents quattre vingts et quattre en mois d'octobre le 6e jour, affin realizer certain vendaige qu'iceluy de Wespin at faict suivant le dit povoir de quattres florins brabant de cens annuels et héritables, iceulx affectés lever et chascun an percepvoir sur sa part de sa maison de la Croix Blanche au lieu de Dynant, icelle extante en la rue de Barbizaine entre ses joindans et généralement sur tous et quelconques ses autres biens meubles et immeubles présens et futurs, at choisis commis



député et constitué pour son procureur et mandataire spécial et irrévocable la personne de Guillaume de Wespin dit Tabaguet son frère, honorable Jean Bodart, Guilleaume de Frahan et Nicolas de Barveau ou l'un d'eulx quy mieux vacquer y pourat, ausquels iceluy a donné et donne auctorité et preminence de comparoir pardevant tous juges là où ce qu'il appartiendra et notamment pardevant la haulte justice de Dynant, et yllec en nom du dit constituant werpir et transporter les dits quattres florins de cens, iceulx, escheans en deux termes en l'an, assavoir la moitié au jour St Jean Baptiste prochain venant et l'autre moitié au jour du Noël apres ensuyvant ,et ainsy continuellement d'an en an jusques au remboursement des deniers capitals pour iceulx exposés ; et en faulte de payement dudit cens soit du tout ou en partie povoir saizir et evincer les hipotecques par une seule deplainte et adjour de quinsaine fait et signifié selon loix et coustume du pays et ce en proffit et utilité de Claude de St Hubert bourgeois de la dite ville, confessant d'icelluy avoir receu la somme de soixante florins brabant à son contentement,et en ce que dessus et leurs dependences autant faire et exploiter comme sy le dit constituant estoit présent encor que le cas requist mandement plus especiale que l'on veult icy estre exprimé, promectant par iceluy dit constituant de tenir pour bon, ferme et agréable tout ce et de quant que par son dit constitué serat au fait dudit transport exploicté et negocié et de son besongnié ratiffier au futur s'en est besoing, soubs obligation de tous et quelconques ses biens meubles et immeubles, presens et futurs, le tout entendu comme en plus ample et meilleure forme. Ainsy fait et passé en la dite ville d'Anvers au jour, mois et an que dessus au logist de moy le dit notaire, gissant près de la nouvelle bourse, present illec Servaes Van Blocke, antailleur d'imaige, son maître, et Adrien Macheirs tesmoins dignes de foy et credence. Ainsy soubescript : En tesmoignaige de la vérité de tout ce que dit est, je le dit notaire ay signé la present par moy. Ainsy signé C. Van Bempde notarius presens.

S'ensuyt aussy l'act l'autorization. L'an quinze cents nonante quattre, du mois d'octobre le sixième jour comparut personnellement pardevant moy notaire soubsigné et en présence des tesmoings icy embas denommés honorable Berthelmy Le Febve, jadis burghemestre et resident en la ville de Ciney, syque tuteur et grand père de Nicolas Tabaguet, son nepveu, lequel nous remonstrat comment le dit Nicolas estoit d'intention d'aller apprendre le stiel et practique d'entretailleur au pays de Brabant, pour lequel pratique apprendre et subvenir à ses aliments et nouritures luy convennoit engaiger et vendre quelque florins de cens par engaigère sur ses biens heritable qu'il at en sa part en la ville de Dynant et laenthour, pourquoy furnir il le dit Berthelmy at concédé et accordé à l'effect du prémis audit Nicolas povoir et auctorité de vendre et engaiger à cui que ce soit la somme de quattre florins brabant de cens heritable sur la géneralité des biens du dit Nicolas quelepart il soyent gissans et mouvans, redimibles à tousiours chascun florin de cens au denier quinse, et pour icelle concession emologuer et ratiffier tant pardevant la court et justice de Dynant que ailheurs où besoin serat, il le dit Berthelmy a constitué comme par ceste il constitue irrévocablement la personne de Guillaume Tabaguet, frère audit Nicolas absent, auquel il donne plein pouvoir passer et opérer pardevant tous juges la dite concession de vendai-



gc et engaigere acordée au dit Nicolas à l'effect du premís, promettant par le dit Le Febre avoir le tout pour agréable tout ce que à l'endroit susdit serat par le dit Guilleaume fait et exploité et soubs obligation de sa foy et biens fait et passé au dit Ciney, présens ad ce specialement appellés Jean Pirko mareschal et Jacques de Chaisne ambedeux bourgeoy du dit Ciney en signe de vérité sur les an, mois et jour prescripts. Ainsy subescript : J. De Rochefort notaire apostolique et imperial admis ad ce que dessus present et requis. Et fut le tout mis en garde.

Extrait du registre aux Transports des Échevins de Dinant 1594-1597, nº 25, fº 79.

BIBLIOGRAPHIE.

Archives de la ville de Dinant, aux archives de l'État, à Namur.

Voyage de Philip. de la Ruelle. Répertoire domestique. — Le temps passé de M. P. de la Ruelle. — Ms. II. 1041. Bibliothèque royale à Bruxelles.

BLUM [JEAN] : *Samuel Butler.* [Mercure de France. 16 juillet 1910. t. LXXXVI.]

BORGNET [JULES] : *Analectes namurois.* [Annales de la société archéol. de Namur. VII. 1861-62]

DU MEME : *Analectes dinantais* [ibid. X. 1868-69].

BROUWERS : [D. D.] *Les fêtes publiques à Dinant du XVe au XVIIIe siècle.* (Namur. 1909.)

BUTLER [SAMUEL] : *Ex-voto : an account of the Sacro Monte or New-Jerusalem at Varallo Sesia with some notice of Tabachetti's remaining work at the sanctuary of Crea.* (Londres, Trubner and Cº, 1888.)

DU MEME : *A Sculptor and a Shrine.* (The universal Review, nº 7, 15 novembre 1888 ; pp. 317-359.)

DE RUDDER [A.] : *Les peuples et la vie. Le Sacro Monte de Varallo. L'œuvre du dinantais Tabaguet.* (La Belgique artistique et littéraire, 1914).

DESTREE [JOS.] *La dinanderie sur les bords de la Meuse.* (Extrait du compte-rendu du congrès d'archéologie et d'histoire de Dinant. 1903.) A consulter pour la reproduction de la tombe d'Antoine de Nassogne. pl. XVII.

DIEULAFOY [MARCEL] : *Histoire générale de l'Art. Espagne et Portugal.* (Coll Ars Una. Paris, 1913.)

P. GALLONI : *Sacro Monte di Varallo* (Varallo, 1909-1914).

GERARD [EDOUARD] : *Analectes pour servir à l'histoire de Dinant.* (Namur 1901.)

HEDICKE [R.] *Jacques Dubroeucq de Mons.* Traduit de l'allemand par Émile Dony (Bruxelles, 1912).

LAFOND [PAUL] : *La sculpture espagnole* (Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts, Paris, 1908.)

LAHAYE [LEON] : *Documents inédits relatifs à la province de Namur, publiés*



par ordre du Conseil provincia1. Cartulaire de Dinant recueilli et annoté par...t.IV.1556-1625.(Namur,1891).

Laplane [Henri de] *Jubé de l'église abbatiale de Saint-Bertin. Devis passé en 1619 par Guillaume Loemel, 72e abbé* (Bull. des Antiquaires de la Morinie. III. 1861-1866.)

Mesnil [Jacques[: *L'art au Nord et au sud des Alpes à l'époque de la Renaissance,* (Bruxelles-Paris, 1911). Nous ne citons que pour mémoire les quelques lignes que M. Jacques Mesnil consacre, dans cet ouvrage, au Sacro Monte de Varallo. Il semble y rendre Jean Tabaguet responsable des enlaidissements prodigieux dont on a gratifié son œuvre sous prétexte de lui donner plus de réalisme. Il n'a certainement pas regardé les figures isolément et dépouillées de leurs oripeaux grotesques. — Jean de Wespin a probablement conçu ses statues comme ont conçu les leurs, en Espagne, Juan de Juni et Gregorio Hernandez.

Michel [Andre] : *Histoire de l'art,* t. III, 1re partie et t. IV, 1re partie. (1907 et 1909.)

Motta [Emilio] : *Il beato Bernardino Caimi fondatore del Santuario di Varallo.* Documenti e lettere inedite. (Milan, 1891.)

Negri [Francesco] : *Il santuario di Crea in Monferrato* (Rivista di Storia, Arte, Archeologia della Provincia di Alessandria. Avril-Juin, 1902. 9e année. fasc. VI. série II.)

Oger [Adrien] : *Les frères Jean et Nicolas de Wespin dits Tabaguet, sculpteurs dinantais* (XVI et XVIIe siècles). *Leur œuvre en Italie.* (Annales de la Fédération archéol. et hist. de Belgique. Compte rendu du Congrès de Dinant, 1903, II.)

[Overloop. E. van] : *Le Sacro Monte ou la nouvelle Jérusalem à Varallo* (Piémont.) (Bruxelles, s. d. (1900).

Pinchart [Alexandre] *Archives des arts, sciences et lettres* 3 vol. I. (Gand, 1860.)

Rombouts [Ph.] et van Lerius [Th.] : *Les Liggeren et autres archives historiques de la gilde anversoise de Saint Luc sous la devise? Ut jonsten versaemt.* — 2 vol. — I (Anvers, 1872.)

Sevesi [P. Paolo Maria] : *Storia del Culto prestato ab immemorabili al Beato Bernardino Caïmi da Milano*....Documenti editi et inediti. (Novare. 1909.)

Tonetti [Frederico] : *Guida illustrata della Valsesia e del Monte Rosa* (Varallo, 1891.)

Weeks [Edwin, Lord] *Varallo and the Val Sesia.* (Harper's Monthly Magazine. 1898. I. (European edition.vol.XXXV.) pp. 905 à 922)

NOTES COMPLÉMENTAIRES.

I

Nous n'avons eu connaissance de l'ouvrage de M. P. Galloni (*Sacro Monte di Varallo*, éd. en 1909-1914), qu'après l'achèvement de notre étude et l'impression de sa première partie. Le livre de M. Galloni est bien documenté, surtout en ce qui concerne la fondation du Sacro Monte et les modifications qui furent apportées dans la suite, au nombre et à la disposition des chapelles.

L'auteur consacre tout un chapitre à Jean Tabaguet, et reprend l'examen des attributions qui lui sont faites. Il dénonce les exagérations de Butler et l'inexactitude de son hypothèse au sujet des travaux que Jean Tabaguet aurait pu exécuter à Saas, en Suisse. Il reprend aussi la question de la date d'arrivée du sculpteur dinantais en Italie. Nous avons pu déterminer celle de son départ de Dinant, mais à quel moment Jean de Wespin est-il arrivé à Varallo ? — Nous avons mentionné, d'après M. F. Negri, un contrat passé entre les fabriciens du Sacro Monte et Domenico Alfani, de Pérouse, pour l'exécution d'une partie des fresques de la chapelle de la Tentation dans le désert, contrat où est cité comme témoin Jean Tabaguet. M. F. Negri donne ce document comme étant de 1590 ; or, dit M. Galloni, il est de 1599, c'est-à-dire de l'année même où Jean de Wespin signe à son tour un contrat pour l'exécution des statues de la Montée au Calvaire. On n'a donc aucune preuve de la présence de Jean Tabaguet à Varallo avant 1599, car, ainsi que l'établit M. Galloni, les statues d'Adam et Eve que le même Domenico Alfani de Pérouse enlumina en 1594, ne sont pas celles dont il est parlé dans le contrat de la Montée au Calvaire. Les statues existant en 1594 étaient de Michele Prestinari et celles de Tabaguet durent les remplacer peu de temps avant que fut créée la Montée au Calvaire.

M. Galloni n'accepte pas l'attribution faite par Butler à Jean Tabaguet de la Madone du Rosaire, conservée dans la chapelle de Sant-Orso, attribution tout hypothétique d'ailleurs ; il souligne le peu de fondement des suppositions et même des affirmations de Butler donnant à Tabaguet, dans la chapelle de l'Ecce Homo, toutes les meilleures statues faites par Giovanni d'Enrico ou qui lui sont du moins attribuées par une tradition que Fassola recueillit en 1671.

Quant à la chapelle du Premier Songe de Saint Joseph, le fait qu'elle n'est pas citée dans le Guide de Ravelli, édité en 1610, explique que l'on ait pu croire que Tabaguet avait encore travaillé au Sacro Monte *après* 1610. Mais l'attribution qu'on lui a faite des statues de cette chapelle est très discutable, selon M. Galloni. Fassola, qui, le premier, écrivit l'histoire du Sacro Monte, sous le titre « *Nuova Jerusalemme* » dit que Giovanni d'Enrico fut élève de Tabachetti, ce qui explique la parenté du style de ces deux artistes et ce qui explique aussi que l'on ait donné à Tabaguet des œuvres qui appartiennent à son disciple. C'est depuis 1779 seulement que l'on attribue à Jean Tabaguet les statues du Premier Songe de saint Joseph ; en cette année, deux Guides du Sacro Monte furent imprimés, l'un à Novare, l'autre à Varallo, et c'est là que l'on voit apparaître, pour la première



fois, cette attribution. M. Galloni croit qu'elle n'est qu'une simple et arbitraire addition aux descriptions antérieures. Il est inutile, sans doute, que nous fassions remarquer à notre tour que l'opinion du savant administrateur du Sacro Monte n'est pas elle-même tout à fait justifiée et, en tout cas, que rien ne nous indique de façon sûre qu'il faille enlever cette œuvre à Tabaguet pour la donner à Giovanni d'Enrico.

Nous arrivons à la dernière phase de la carrière de Jean de Wespin. Federico Zuccaro, dont nous avons cité le témoignage, dit qu'en 1604 deux Flamands, évidemment Jean et Nicolas de Wespin, travaillaient au Sacro Monte de Crea, dont quelques chapelles seulement existaient alors. M. Galloni se demande si Jean de Wespin n'a pas été longtemps retenu par cette entreprise, ce qui expliquerait le silence qui se fait autour de son nom à Varallo. Cette hypothèse est soutenable, mais celle de la folie de l'artiste paraît l'être moins ; cependant M. Galloni y revient pour démontrer qu'étant ainsi atteint, Jean Tabaguet ne pouvait travailler à la chapelle du Premier Songe de saint Joseph après 1610 et par conséquent, que les statues de cette chapelle sont de Giovanni d'Enrico. « Quel argument pourrait être opposé, dit M. Galloni, à la douloureuse hypothèse de la folie, qui tout en laissant vivre l'artiste, a endormi sa raison et sa main » ? L'argument est facile à trouver ; il y a quantité d'artistes autrement célèbres que Jean de Wespin, et plus proches de nous, dont de grandes tranches de vie nous échappent et dans la famille même du sculpteur nous rencontrons un cas semblable : Guillaume de Wespin dont l'activité paraît avoir été aussi grande que celle de ses frères n'est cité dans aucun texte d'archives de 1603 à 1613 et de 1619 à 1643, année de sa mort ; or, rien ne nous autorise à croire qu'il ait été atteint de folie pendans ces nombreuses années où les documents restent muets à son égard.

M. Galloni reproche à Butler, non sans raison, les exagérations où l'ont entraîné son cœur enthousiaste et l'affection singulière dont il s'était pris pour Tabaguet : « Il Tabachetti dell' Ex-Voto appartiene all' idea, dit-il, non alla realta ». Il semble bien qu'à son tour, tout en cherchant à répartir avec justice la gloire assez pâle que les statues du Sacro Monte peuvent encore conférer à leurs auteurs, M. Galloni se soit aussi laissé entraîner par sa sympathie pour Giovanni d'Enrico ; il a amplifié son rôle dans les travaux du Sacro Monte, sans avoir pour étayer ses attributions beaucoup de preuves plus établies que ne l'étaient les hypothèses de Butler en faveur de Jean Tabaguet, et ses considérations ne sont pas suffisamment convaincantes pour que l'on enlève à Jean de Wespin les belles statues du Songe de saint Joseph, qui marquent si exactement l'aboutissement de l'évolution artistique dont la Montée au Calvaire, dans quelques-unes de ses figures surtout, résume déjà tout le caractère.

II

Un autre travail où se trouvent réunis des documents nombreux et qui contient le résultat de recherches longues et érudites vient de paraître dans les Annales de la Société d'archéologie de Namur.

C'est une étude de M. Fernand Courtoy sur *Les arts industriels à Dinant au*



début du XVIIe siècle. Plusieurs des documents inédits cités ou publiés par M. Courtoy concernent Guillaume Tabaguet, frère des sculpteurs Jean et Nicolas de Wespin, à qui nous avons consacré une partie de notre étude. Grâce à ces textes, nous le voyons en rapport avec des marchands hollandais et lorrains ; il vend des pierres sépulcrales et reçoit la commande de monuments funéraires dont les plus importants paraissent être celui que se fit élever, en 1603, Guido Salmier, chanoine de Ciney, et celui dont le dessin fut remis à Guillaume Tabaguet en 1614, et qui devait être élevé à Saint-Mihiel, pour la dame de Bassompierre.

A Dinant, Guillaume Tabaguet est en rapport avec des tailleurs de pierre et avec des sculpteurs tels que Thierry Bidart et les Thonon.

M. Courtoy insiste sur le fait que le frère de Jean et de Nicolas de Wespin semble, d'après ces documents, n'avoir été qu'un simple marchand de pierre et de marbre. Il ne fut, dit-il, ni architecte ni sculpteur. — C'est nous qui lui avons supposé cette activité artistique. Nous n'avions pas connaissance alors des documents publiés par M. Courtoy. Mais si nous les avions connus, il nous paraît qu'ils eussent dans une certaine mesure, soutenu notre hypothèse.

En effet, un simple marchand de marbre, ne se serait pas chargé d'exécuter des tombeaux sculptés ni d'ériger le jubé de Saint-Bertin. Si le commerce du marbre prenait une part de l'activité de Guillaume de Wespin, ses entreprises d'architecture et de sculpture en ont sûrement conservé la meilleure,et comme le reconnaît d'ailleurs M Courtoy, il est probable que son œuvre capitale, *œuvre d'architecte,* fut le jubé de Saint-Bertin.

Notons que dans la vie de Guillaume Tabaguet, de même que dans celle de son frère Jean,il y a des périodes de silence et d'obscurité : de 1603 à 1613, aucun texte ne le mentionne ;de 1619 jusqu'à sa mort, en 1643,même absence de documents. Ceci, nous l'avons dit déjà en rendant compte de l'ouvrage de M. Galloni, n'est pas inutile à constater pour répondre à la légende de la folie de Jean de Wespin, légende qui ne paraît reposer que sur une semblable disparition ou absence de textes d'archives.

Nous nous excusons d'ajouter encore une remarque. M. Courtoy, en reprenant le texte du contrat que nous avons cité pour l'érection du jubé de Saint-Bertin, conserve à l'artiste dont Guillaume de Wespin fut le collaborateur le nom quelque peu déformé qui lui est donné dans ce document. Pour notre part, nous avons préféré rendre à Adam Lottmann, sculpteur réputé, qui jadis orna de ses œuvres les églises de Valenciennes et de Douai et dont un autel existe encore à Notre-Dame de Calais, son véritable nom, celui sous lequel il est généralement connu.

M. D.



LE DOSSIER D'UN CANDIDAT
AU LIGNAGE DE COUDENBERG
EN 1752.

TOUT le monde sait que dans le principe, dès 950, suppose-t-on, le magistrat de Bruxelles se recrutait parmi les membres de sept familles patriciennes formant autant de lignages. C'étaient les Coudenberg, les Clutinc alias 't Ser Hüychs, les S'Leuws, les 't Ser Roelofs, les Rodenbeek, les Uten Steenweghe alias van der Noot et les S'Werts.

La plupart de ces races s'éteignirent dans les mâles de très bonne heure, sauf les S'Weerts qui se propagèrent jusqu'au 18e siècle et les Van der Noot encore représentés de nos jours. Si bien qu'à la fin du 15e siècle, les rangs de ces familles s'étaient tellement éclaircis qu'une réforme s'imposa. On décida, dès lors, que pour faire partie d'un lignage, il suffirait de prouver sa descendance d'avec un échevin tant par la ligne paternelle, que maternelle. Pareille mesure dénaturait quelque peu l'essence de l'institution, mais le principe de la continuité de la race n'en subsistait pas moins puisque tout récipiendaire devait avoir une goutte de sang liniager dans les veines.

La qualité de patricien devint donc purement personnelle, le fils n'y succédant plus à son père *ipso facto* et les lignages s'infusant sans cesse d'éléments quasi étrangers, il n'y eut plus désormais de races patriciennes proprement dites, sauf les S'Weert et les Van der Noot, et c'est un non-sens de qualifier de patriciennes d'autres familles pour une époque postérieure au 15e siècle.

Les lignages dégénèrent bientôt en véritables coteries et l'on vit des Clutinc abandonner celui de leur nom, pour entrer dans un autre, par convenance personnelle et grâce à une descendance par les femmes. Evrard de 't Serclaes fut dans le même cas. Pour devenir patricien, le candidat devait en outre se faire agréer par ses futurs collègues et s'il n'était pas *persona grata*, se voyait impitoyablement évincé, mais il avait un droit de recours auprès du souverain.



Aussi, vers la fin, y eut-il des lignages, passez-moi le mot, plus ou moins chics : S'Weert ne comptait pour ainsi dire que des gentilshommes dans ses rangs, tandis qu'à t'Seroelofs, les gens de robes formaient la majorité. C'est une erreur de croire que le patriciat conférait la noblesse. Sa seule prérogative dans cet ordre d'idée consistait dans le droit de se qualifier *heer* (messire) et de porter des armoiries heaumées.

En tant que groupes politiques, les lignages n'exercaient aucun pouvoir et n'étaient en somme que la pépinière où se recrutait le magistrat de la cité.

Durant les huit siècles que dura l'instutition, les patriciens exercèrent les délicates fonctions de juges et d'administrateurs avec une équité au-dessus de tout éloge, et jamais une plainte ne fut formulée contre eux.

Je signalerai, qu'à la fin du 18e siècle, a raréfaction des entrées aux lignages devint de plus en plus marquée, si bien que l'institution était menacée de sa belle mort, quand la révolution française la supprima brusquement.

***

J'ai cru bon de donner ce préambule avant de vous soumettre une brève analyse du dossier d'Urbain Lenyers, de la famille des hauts lisseurs de ce nom, candidat au lignage de Coudenberg en 1752. Il était fils de ce Daniel Lenyers, quadriaeul de notre confrère Monsieur Crick,qui vient de nous donner lecture de son intéressant *Memorie boeck*.

Lorsque Urbain Leneyrs résolut d'entrer au lignage de Coudenberg, il dut d'abord obtenir du souverain des lettres dites « de réhabilitation — terme fort impropre, d'habilitation serait plus logique et qui n'étaient en somme qu'une déclaration de *dignus intrare*. Puis il eut à prouver sa filiation par les Godescal, les van den Nesse et les Platte borse d'avec un certain Jean Spijsken, échevin (1495) et lignagier de Coudenberg. Ce dernier étant censé avoir du sang des Coudenbergs éteints, tout comme son descendant Urbain Lenyers. On voit par cet exemple combien le principe de la continuité des races pouvait s'étendre à l'infini.

Urbain Lenyers demanda ensuite aux six autres lignages de nommer deux rapporteurs à l'effet de vérifier ses droits et de transmettre leur opinion à ce sujet à celui de Coudenberg.

Ainsi fut fait et voici la déclaration quasi stéréotypée envoyée par chacun de ces corps :

« Les Seigneurs du lignage de..., ayant entendu le rapport des commis-
« saires députés qui ont examiné, en même temps que ceux des autres ligna-



» *ges, la requête, documents titres et arbre généalogique déposés par Urbain*
» *Leyniers qui demande à être admis dans le lignage de Coudenberg, décla-*
» *rent, pour autant qu'il est en leur pouvoir, celui-ci admissible dans ce corps,*
» *ayant du côté paternel du sang de Jean Spysken en son vivant échevin de*
» *cette ville de Bruxelles, sous condition qu'il nous donne connaissance de*
» *ses lettres de réhabilitation. Actum, le* 13 *Juin* 1752 ».

A cette déclaration est jointe la lettre suivante :

« *Nobles et Révérends Seigneurs,*

» *Nous avons satisfait à la requête d'Urbain Lenyers qui avait demandé*
» *de députer deux commissaires afin d'examiner sa filiation. Après avoir*
» *entendu leur rapport et après une sage et prudente délibération, nous vous*
» *envoyons notre opinion ci-inclus, espérant que vous l'approuverez. En mê-*
» *me temps nous restons, Nobles et Révérends Seigneurs, vos humbles servi*
» *teurs Ceux du lignage de* — .

» *Fait dans le lignage de ..... le 13 Juin 1752* ».

Ces six missives sont scellées de sceaux plaqués sur hosties vermeils et portant chacun les armes d'un lignage traitées dans le goût le plus pur du 15e siècle. Seuls deux rapports qui n'étaient pas en usge au moyen âge décèlent la facture moderne des matrices.

D'après ces titres, j'ai dressé la liste suivante qui offre un certain intérêt au point de vue de la composition du patriciat en 1750.

CAUDENBERG.

Président : Mr le Bon Cano, près du Béguinage.
Greffier : Mr Paulo De Grève, près de Ste Gudule.
Commissaires désignés : MM. G. A. I. De Fienne, au marché de la Chapelle et Charles Brambila Van Eyck, à la Chancellerie.

S'LEUWS.

Président : Mr J. J. De Loquengien, échevin, au fossé (aux loups).
Greffier : Mr H. 't Kint, derrière St Géry.
Commissaires désignés : MM. le Bon De Provins, près de la Chancellerie et J. F. J. G. Stappaert, au Canal, près de la grue.

'S WEERTS.

Président : Mr De Fierlant échevin, rue neuve.
Greffier : Mr P. W. De Fraye, rue de la Montagne.
Commissaires désignés : MM. Egide-H. De Putt(e), au Fossé et A Joseph Hack, au canal, près de la malterie.

STEENWEGEN.

Président : Mr Joan. Van Hoorenbecke.
Greffier : Mr J. F. Hody, près de Manneken-Pis.



Commissaires désignés : MM. Jean Van Hoorenbeck et Gaspard-Franz Goyvaert, Avocat, rue neuve.

'T SERROELOFS.

Président : Mr Van der Delft, échevin, place des Wallons.

Greffier : Mr C. Van Guindertaelen.

Commissaires désignés : MM. A. J. J. De Fraye, avocat, rue du Pont-neuf, et De Halder, dit de Beauchamp, avocat, près des Augustins.

'T SER HUYGHS.

Président : Mr De Moor, échevin, rue neuve.

Greffier : MM I. J. Claessens, rue de la colline.

Commissaires désignés : MM. J. J. A. A. Jaerens, junior, rue aux laines, et Ferdinand Hullin, marché au charbon.

ROODENBEKE.

Président : Mr L. J. De Zadeleere, échevin.

Greffier : Mr J. P. DE Fraye, à la Putterie, au refuge de Groenendael.

Commissaires désignés : MM. G. De Limminghe, près de la Chapelle, au refuge de Groenendael et l'avocat Jacobs, au Borgval.

Ce mélange de gentilshommes et de roturiers indique bien la nature de l'institution.

On trouve dans cette liste un curieux exemple de l'application du principe de la prolongation des races par les femmes chez les trois frères De Fraye, qui ayant en même temps du sang des S'Weert, des t'Ser Roelofs et des Roodenbeek, entrèrent respectivement dans un de ces trois lignages.

Pour en revenir à Urbain Lenyers, je dirai que ceux de Coudenberg se décidèrent enfin à l'admettre dans leurs rangs. Vint alors pour lui le moment solennel de prêter le serment d'usage ainsi conçu :

« *Je promets positivement que je viendrai chaque année ches les bonnes gens de mon lignage le onzième jour avant la St Jean, quand il se tiendra conseil sur le choix d'un échevin à nommer à la St Jean suivante, à moins que des circonstances publiques que je ferai connaître au jour dit m'en empêchaient et que j'observerai éternellement et fermement tous les points et ordonnances de notre charte concernant l'élection échevinale et que je ne parlerai ni ne ferai rien pour y porter atteinte en quelque manière que ce soit, ni dans l'ombre ni publiquement. Ainsi m'aide Dieu et tous ses saints* ».

Toutes ces formalités commencées le 3 mai 1752 se terminèrent le 13 Juin suivant. Il en couta auprès de l'impétrant une somme de 218 flo-



rins 12 sols plus 8614 *Engelsches* dus à l'orfèvre L. J. Mils qui livra une épée à garde d'argent (1).

Lenyers père semble avoir inscrit tous ces débours sur son livre de compte avec une satisfaction des plus médiocres.

Charles DENS.

(1) Hélas ! Quand Urbain arbora fièrement sa belle épée, la Chambre héraldique s'opposa à cette prétention. De là un procès long et couteux qu'il perdit, avec défense de porter l'épée, n'étant ni gentilhomme ni officier.

UNE CURIEUSE
METAMORPHOSE HERALDIQUE

OU

COMMENT TROIS PILES ET TROIS BESANS
PEUVENT SE MUER EN TROIS PEIGNES DE CHAMEAU

QUAND, sentant sa fin prochaine, damoiselle Maroie d'Estroy fit mettre par écrit ses volontés dernières, ce qui arriva « sor l'an 1477, en mois de junne le 28e jour, à heure de vespre ou environ », il se trouva que la plupart des personnes qu'elle avait fait « huchier » (appeler) à l'effet d'en entendre la lecture, durent recourir à des amis et connaissances pour être en mesure d'appendre au bas de ce document, les cachets destinés à en garantir l'authenticité.

Positivement la testatrice avait joué de malheur car, à cette époque, si peu lettré que l'on fût, on possédait ce petit disque de laiton voire d'argent, où un chacun faisait graver, qui ses armes (et qui alors ne s'en parait point), qui un modeste outil, ou parfois un personnage ou quelque scène rappelant la fonction de celui qui en usait.

Mais en l'occurrence il faut supposer que l'imprévoyance avait été ce jour-là bien contagieuse, ou force nous est d'admettre que les graveurs de sceaux n'avaient guère à faire en ces parages [1] et, je le répète, l'exemple vaudrait d'être cité, car il en était généralement tout autrement. Voici comme l'acte atteste ce fait digne de remarque.

« Che fut fait de part moy et testateit en présenche de messire Wille-
» me le Vilen priestre, cappelen de Thurm pour le temps, Johan Lambert
» de Pitey, Henrion filx Johan Lambert, Gilchoul le carpentier de Pitey,
» Henrion de Buen, tesmoins à ce requis.

» Et ay requis à yeus qu'il veulent saieleir à chy présent testament, mon
» volenteit déraine, qui par fault de propre seelx, Johan Lambert use de
» seelx Johan de Blehen sy comme de seelx empronteit, et Henrion fieus

(1) La testatrice demeurait à Pitey (Pitet), dépendance de Fallais, Pr. de Liège.



» Johan Lambert, qui par fault de propre seelx use de seelx Henry de Becche » sy comme de seelx empronteit ; je Gilchoul pareillement de seelx messire » Henry d'Estir et je Henry de Boin parellement de seelx Willemme » le Champion, le cler de Faillais »[1].

Mais rentrons dans la norme. En ce temps donc tout qui était dans l'occasion de concourir à l'authentication des menus contrats intervenant entre particuliers, de délivrer des pièces ayant force probante ou simplement de correspondre avec des amis, possédait un sceau et les sceaux armoriés étaient lcin d'être les moins communs. Je n'en veux pour preuve que les innombrables sceaux des membres des échevinages, même ruraux, parvenus jusqu'à nous.

Or, de même qu'il n'était lors nnllement question de faire dépendre d'une concession ou d'une reconnaissance quelconque du souverain, le port de ces armoiries bourgeoises ou de celles des maisons nobles, de même leur intégrité au cours des âges, n'était nullement assurée par quelqu'académie ad hoc, tel notre actuel Conseil Héraldique.

Aussi bien n'est-il point rare de voir, à un moment donné, unhonnête mais peu impressionnant soc de charrue se muer en une impeccable fasce, ou un compas de charpentier se styliser (?) en un plus discret chevron. Les marmites de nos batteurs, pour le sort qu'on leur a fait, fourniraient à elles seules le sujet d'une complainte.

Donc j'ai rencontré un exemple typique de ce dont est capable en ces sortes de matières, une imagination non réfrênée par une autorité modératrice,à moins qu'il ne s'agisse plutôt des à-peu-près auxquels on en arrive faute de compétence ou d'attention.

Aussi loin que les archives locales permettent de pénétrer dans son passé, l'on rencontre à Bouvignes, jadis la seconde ville du Namurois, une famille dénommée *Bachar*, *Baulchart*, *Bauchart* (relever toutes les variantes me conduirait trop loin), et dont, dès le XV[e] siècle, certains représentants portèrent le surnom de *Baucho*.

Vers le milieu du XVIII[e] siècle, deux membres de cette famille, deux frères : Denis et Jacques, baptisés le premier le 20 mars 1615 et le second le 16 août 1622, vinrent s'établir à Namur, où ils se firent immatriculer au nombre des bourgeois respectivement le 15 février 1655 et le 13 novembre 1658.

C'est du second qu'est issu Cornélis Joseph Bauchau (forme moderne du nom qui remonte à Bouvignes,précisément à la génération issue de Denis et Jacques ci-dessus), né à Namur le 17 avril 1755, qui fut tour à tour, pour m'en tenir à ses fonctions judiciaires, procureur à la Cour des Férons,

(1) Arch. de l'État à Liége (Conv. et test. Reg. n° 17, f° 321).



conseiller au Conseil de Namur, juge, à Namur toujours, à la Jointe criminelle et finalement à la Cour de Cassation, à Paris.

Par le mariage d' « honnorables et saiges personnes », Johan Bauchart — lequel exerçait la profession de batteur et mourut le 5 septembre 1445,— avec Agnès Guizelin, fille de Jamart et petite fille de Jacquemart de Bossimé, chevalier, une branche de cete famille prit rang dans cette sorte très particulière de patriciat, propre au Pays de Namur, dont les membres, qualifiés *gens de loi et de lignage*(1) jouissaient, mais pour un nombre déterminé de générations seulement, des privilèges attachés à la noblesse.

Néanmoins quand Jacquemain, l'aîné des fils d'Agnès Guizelin et de Johan Bauchart, fit graver le scel armorié dont il usa en qualité d'échevin (fonctions dans lesquelles il avait succédé à son père en 1449) et dont je donne un agrandissement, il s'abstint d'en faire timbrer l'écu (planche I).

En quoi il ne fut d'ailleurs pas suivi par ses fils Pincart et Jacques, ni par son neveu Jehan Bauchart, non plus que par son cousin germain Jehan Bauchart, châtelain de Crèvecœur, qui tous portèrent écartelé et timbré presque à l'égal du Téméraire en personne [1].

Au demeurant, j'aime à constater ici en passant que la petite ville de Bouvignes marque dans l'ensemble du Namurois, par la perfection technique et la correction héraldique des sceaux scabinaux et autres qu'elle nous a laissés.

Mais c'est au blason de Jacquemain, celui de son père comme celui de Jacquemart Bauchart, son grand-père, m'étant inconnus, que je m'arrêterai uniquement pour fixer l'origine des armes de la famille.

Voici comme les décrit, — car j'aurais eu scrupule en une matière aussi délicate, de m'en tenir à ma trop modeste science, — mon très compétent cousin et ami Albert Huart : de ...à un écu de Bossimé accompagné de 3 besans (ou tourteaux) de...posés deux en flanc et un en pointe, et de 3 pi-

(1) Voir sur cette catégorie de simili nobles, l'étude de mon docte ami et parent P. Rops. (*Annales de la Soc. arch. de Namur* T. XX.)

(2) On remarquera que le blason de Pincart et Jacques Bauchart attribue la première place aux armes d'Agnès Guiselin, leur grand'mère, et situe en abîme le second quartier de celles de Marie Potet (ou Potey) leur mère, lequel pourrait être *Potey*, le premier étant de *Hun*, où elle possédait une cour de masuwirs.

Jehan Bauchart, châtelain de Crèvecœur, cousin germain de leur père, écartèle Bauchart et.... (de ... semé de fleurs de lys de ...). Je lui connais 5 cachets différents dont un à l'écu parti, un autre offrant un franc quartier, et trois parvenus à l'écartelé. De même Jehan Bauchart, cousin germain de Pincart et de Jacques, réserve la première place au quartier Bauchart et la seconde au quartier maternel (le Chisne). L'écu en cœur est ici peu distinct ; il n'est pas interdit d'y voir un schéma des 3 faucilles des Guiselin. Le même personnage porta également un parti d'une disposition d'ailleurs tout à fait singuliere. (Voir planche III).



les de ... mouvantes du chef. — Non timbré ; Tenant : un ange aux ailes éployées, vu de face.

Bossimé porte d'argent à l'aigle de sable au chef parti, chargée sur la poitrine d'une écu burelé d'argent et d'azur, à trois piles de gueules mouvant du chef, brochantes, qui est de Bayart.

Ces armes, simplifiées apparemment à cause de l'exiguité de l'espace disponible (les besans réduits à deux et l'écu en abîme omis), caractérisent les sceaux de la famille durant tout le XVe et la première moitié du XVIe siècle.

Je néglige naturellement les brisures qu'elles pourront admettre.

Or voici qu'au début du XVIIe siècle, la veuve de « Généreux Pierre de Jenico, s^r^ foncier de Corbais, capitaine et sergeant major et chef de 24 compagnies de troupes d'Artois au service de S. M. et de LL. AA. SS. » conçut le dessein de magnifier par un monument digne de ses titres et qualités la mémoire de feu son mari.

Ce Pierre de Jenico (ne troublons point son repos pour une particule), était fils de François Jenico, procureur, et de Françoise Floriet, fille d'Adrien, dit le duc de Gueldre, et de Marguérite Onin, laquelle était issue elle-même de Jean Onin et de Charloise du Pont. Ce qui permettait d'aligner, du côté paternel, les écus ci-après, que j'énumère en respectant et l'orthographe et l'ordre adoptés par le tombier :

Jenico
Onny
Floriet
du Pon.

Resterait à justifier de même des quartiers maternels.

N'ayant pu jusqu'ici reconstituer exactement la descendance d'Agnès de Vanyr (comme s'exprime l'épitaphe), je me borne à relever les écus comme ils se présentent sur le monument.

Van Yr
de Bachar (*sic*)
de Coutly
Gregoris.

Si le système observé du côté paternel a également été suivi ici, les quartiers *de Bachar* et *Gregoris* doivent rappeler, le 1er, l'aïeule paternelle, le 2^d^, la bisaïeule maternelle d'Agnès van Yr (avec un petit *v*, je suppose.)

Or, j'ai effectivement rencontré à Bouvignes, un Jehan Bauchart, décédé antérieurement au 15 novembre 1558, qui avait épousé certaine Mayon « Grigoire » laquelle le suivit dans la tombe en 1552 ou 1553.

D'autre part on trouve parmi les contrats de mariage approuvés par l'échevinage de Namur, celui de Jacqueline Bauchart veuve de maître



Jean Vanny (je respecte autant que faire se peut, l'orthographe), épouse en secondes noces de Franchois Jenico l'aîné (25 février 1566) dont c'était également le second mariage. (1)

Le problème se trouve ainsi bien près d'être résolu.

Le mémorial auquel je fais la majeure partie de ces emprunts, s'érigeait naguère dans le chœur de l'église de Bouvignes,ainsi qu'en témoigne l'acte de décès de la veuve de M. Pierre Jenicoz (si je me montre quelque peu cruel, que la faute en retombe sur le rédacteur de l'acte). De ce monument aujourd'hui irrémédiablement perdu, les deux fragments que l'on voit ici reproduits (planche I fig. 2 et 2bis), subsistaient lorsqu'éclata la grande guerre et c'est dans la sacristie qu'ils furent photographiés.

L'un d'eux nous a précisément conservé ce blason des *de Bachar* (je transcris lettre à lettre) où, sous la main d'un tailleur de pierres peu au courant des subtilités héraldiques ou guidé par un dessin établi sommairement, les trois piles et les besans ou tourteaux (ces derniers, je le répète, souvent réduits à deux par suite de l'étroitesse de l'espace leur réservé), pièces immuables dans le blason des Bauchart-Bauchau, ont fourni les éléments propres à constituer... un peigne de chameau les dents en haut. Le triple schéma figurant entre les deux débris dont s'agit, (planche I) fera mieux saisir le génèse de la métamorphose.

Notez à sa décharge que le brave tailleur de pierres s'était trouvé en présence d'une difficulté indéniable : tranporter sur un champ losangé les pièces meublant un écusson en forme de targe ne rentre point dans le courant.

Voyez du reste ci-dessus (Pl. I fig. 3), combien un simple déplacement des ombres modifie l'aspect d'un objet.

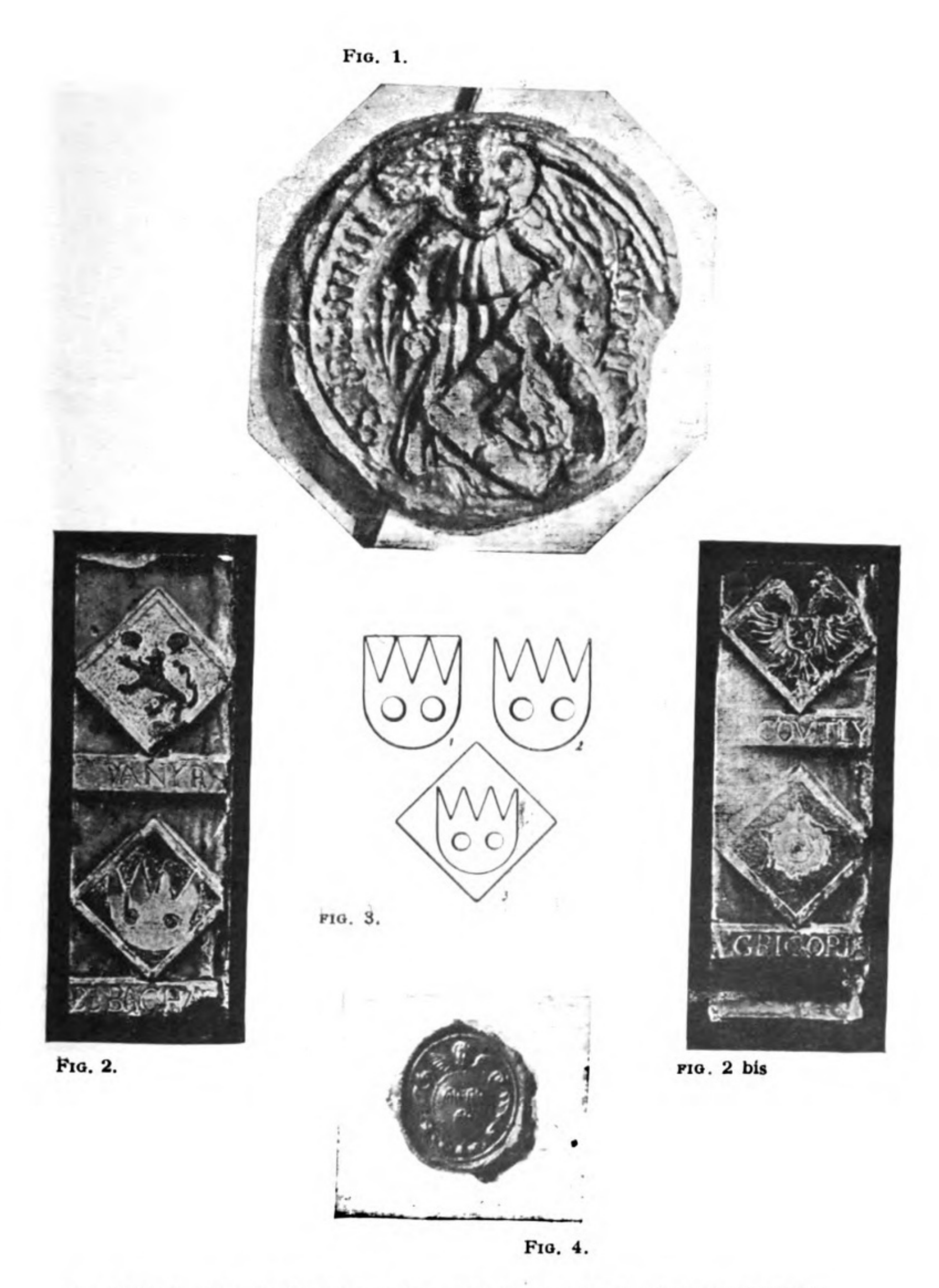
Par une fortune tout-à-fait singulière, fort peu de temps sans doute après l'érection de ce mémorial il fut dressé acte des inscriptions et armoiries qui le décoraient et ce document, dont je joins une photo à la présente étude, est conservé aux archives de l'Etat à Namur, dans le fonds *Familles* (P. II.)

Apparemment il n'ignorait point le monument de Bouvignes mais en savait plus en héraldique que le tombier qui l'avait exécuté, ce Denis Bauchau, curé de St Germain (Namur), qui le 23 janvier 1742, faisait sceller à ses armes l'enveloppe renfermant son testament.

Comme chacun sait, le peigne ne se rencontre guère comme pièce isolée dans les armoiries (des documents anciens témoignent cependant que le contraire s'est vu, ainsi le sceau de Laurent d'Awaigne, famille précisé-

(1) En premières noces il avait épousé Barbe Huet, fille de Jehan Huet de Huy (Huy, Ech.-reg.1543-48 et Namur, États, Preuves de noblesse. 1556-57 f° 27v°).





1. SCEAU DE JACQUEMIN BAUCHART (1449-1473). AGRANDISSEMENT
2 ET 2bis FRAGMENTS DU MONUMENT FUNERAIRE DE PIERRE JANICO
3. SCHEMA EXPLIQUANT L'ERREUR DU TOMBIER.
4. CACHET DU CURÉ DENIS BAUCHAU (1742).

ment alliée aux Bauchart — Bouvignes, 1475, celui de Thomas aux Brebis — Dinant, 1434) le plus souvent c'est par trois qu'ils y apparaissent. De plus les poser les dents debout n'est point conforme à l'usage.

Aussi bien n'est-ce que sous bénéfice de révision que ce talentueux abbé avait accepté le legs de ses petits cousins les Jenice, ainsi qu'en témoigne le document figurant planche II.

C'est à ce parent plus éloigné encore que j'ai cité en commençant, Cornelis Joseph Bauchau qui, outre ses titres judiciaires, peut encore se réclamer de la qualité d'échevin de Namur, que nous devons le tout dernier et aussi le plus inattendu des avatars du blason qui m'occupe. Un cachet ou un portrait l'avait-il induit en erreur ? S'était-il documenté à l'église de Bouvignes par un intermédiaire peu méticuleux ?

Toujours est-il que les nombreuses lettres qu'il a laissées dans la correspondance du Baron de Stassart (Arch.de l'État à Namur), prouvent qu'il usa toute sa vie durant des armes des.... Jenico et les fit même consacrer comme siennes par l'Empereur quand, à la suite de son accession à la Légion d'Honneur, il obtint le 3 février 1809, pour lui et sa descendance mâle, le titre de chevalier (1).

Les lettres patentes de cette distinction qui, jusqu'à la dernière invasion des barbares, étaient conservées dans la famille Jacmart de Louvain, sont aujourd'hui détruites.

D'après une copie que fort heureusement j'en avais gardée elles décrivaient ces armes ainsi qu'il suit : « d'azur au croissant d'argent en abîme, accompagné de trois étoiles de même deux en chef et une en pointe ». La bordure de gueules qui encadre l'écu, y marque, selon l'héraldique du Ier Empire, la qualité de chevalier conférée au titulaire.

Quant au panneau de verre aux armes des Bauchau, daté de 1757, ayant fait partie d'une verrière de l'ancienne église N.-D. à Namur, il ne m'est connu que par une attestation spécifiant qu'il en fut détaché le 28 févr. 1829, attestation encore aujourd'hui entre les mains d'un membre de la famille.

Cependant celui qui l'y avait fait insérer, Godefroid Bauchau, époux de Marg. Grondal, étant un frère du curé de St Germain, il ne parait guère douteux que le blason qui y figurait, fut celui adopté par ce dernier.

J'aurai épuisé mon sujet quand j'aurai noté que feu le Baron Misson, l'historiographe du Chapitre d'Andenne possédait (peut-être existe-t-il

(1) Je pourrais signaler un cas identique à Namur même, nonobstant la haute compétence et la vigilance éprouvée de notre Conseil Héraldique.



encore chez un de ses descendants,) un dessin ancien de la dalle funéraire d'un Bouille, jadis inhumé en l'église St Nicolas à Namur.

Parmi ses quartiers se voyaient les armes des Bauchau(ou plutôt Bauchart, l'alliance Bouille-Bauchart remontent en effet aux premières années du XVIe siècle).

Il serait curieux de vérifier comment le sculpteur les y avait interprétées.

Edm. NIFFLE-ANCIAUX.



LES BAS-RELIEFS ROMANS
DE L'EGLISE SAINT-PIERRE A LESSINES

I

Le 16 Avril 1907, le journal *Le Petit Bleu* publiait une lettre de Jean Van Malderghem, le regretté Conservateur du Musée Communal et Archiviste de la Ville de Bruxelles, attirant l'attention sur « quatre pierres sculptées, utilisées comme de vulgaires pierres d'assises dans un massif formant l'angle droit de la façade principale de l'église Saint-Pierre à Lessines, et qui paraissent avoir constitué les frises de fonts baptismaux datant tout au moins de la seconde moitié du XII[e] siècle... »

Le lendemain, par le ca nal du même journal, M. A. Boghaert-Vaché faisait observer qu'en 1873 déjà, dans son *Histoire de Lessines*, Th. Lesneucq-Jouret avait signalé « quatre fragments d'une cuve baptismale byzantine, dont les faces sont recouvertes de figures bizarres d'animaux en bas-relief...» et que dans son Histoire de la ville de Lessines, éditée en 1891, le D[r] V. J. Guignies dit : « Les fonts baptismaux sont installés dans la chapelle Sainte-Barbe ; ils remplacent une cuve romane du XII[e] siècle, dont les quatre faces étaient couvertes de figures, pleines de symbolisme ». Après une mention sommaire des sujets sculptés, l'auteur adresse — non sans quelque ironie — de « vives félicitations aux administrateurs de l'église de nous avoir conservé les fragments d'un meuble non moins intéressant qu'antique : ils servent depuis 1817 d'assises à l'angle droit de la façade occidentale de l'église et, bonheur inouï, ils n'ont guère souffert des injures du temps ni des hommes. »

Les auteurs précités ont omis de faire ressortir ce détail, que les pierres dont ils parlent se trouvent dans l'angle *du soubassement* de l'église, la plus élevée à hauteur d'homme, la plus basse presque au ras du pavé ; et c'est miracle qu'en un tel endroit, exposées aux pires intempéries (au Sud-Ouest), à la merci de la fantaisie destructrice d'un gamin, de la maladresse d'un charretier, ces sculptures aient pu subsister plus d'un siècle.



II

La Section Artistique de la Commission Royale Belge des Echanges Internationaux a fait prendre des photographies et des moulages des bas-reliefs dont il s'agit ; ces documents nous aideront à les étudier avec l'attention qu'ils méritent. (1)

Ils sont taillés dans les deux faces visibles (le reste étant noyé dans la maçonnerie) de quatre pierres encastrées comme il est dit plus haut et séparées l'une de l'autre par une assise de moëllons ; leur longueur varie de 45 à 60 centimètres environ.

Pour faciliter la description, désignons ces pierres par des lettres, comme suit :

FACES VERS L'OUEST	FACES VERS LE SUD
A	A'
moëllons	
B	B'
moëllons	
C	C'
moëllons	
D	D'
sol pavé	

Les pierres B-B' et C-C' sont posées à l'envers, les figures ayant la tête en bas.

Un examen attentif des sujets permet de constater que chacun d'eux ne forme que la moitié, ou à peu près, d'une composition dont la suite se trouve sur un des autres blocs ; en les rapprochant comme il convient, on arriverait à reconstituer une lame rectangulaire mesurant environ 1m05 à 1m10 de côté, d'épaisseur variant entre 15 et 20 centimètres ; la surface supérieure plane (très probablement ornée de sculptures de très faible saillie), la surface inférieure offrant les irrégularités d'une brisure.

(1) PLANCHE I. — Ces moulages sont exposés aux Musées Royaux du Cinquantenaire, 3[e] Section, Salle V, N[os] 1320-1 à 4.

1e Face



2e Face



3e Face



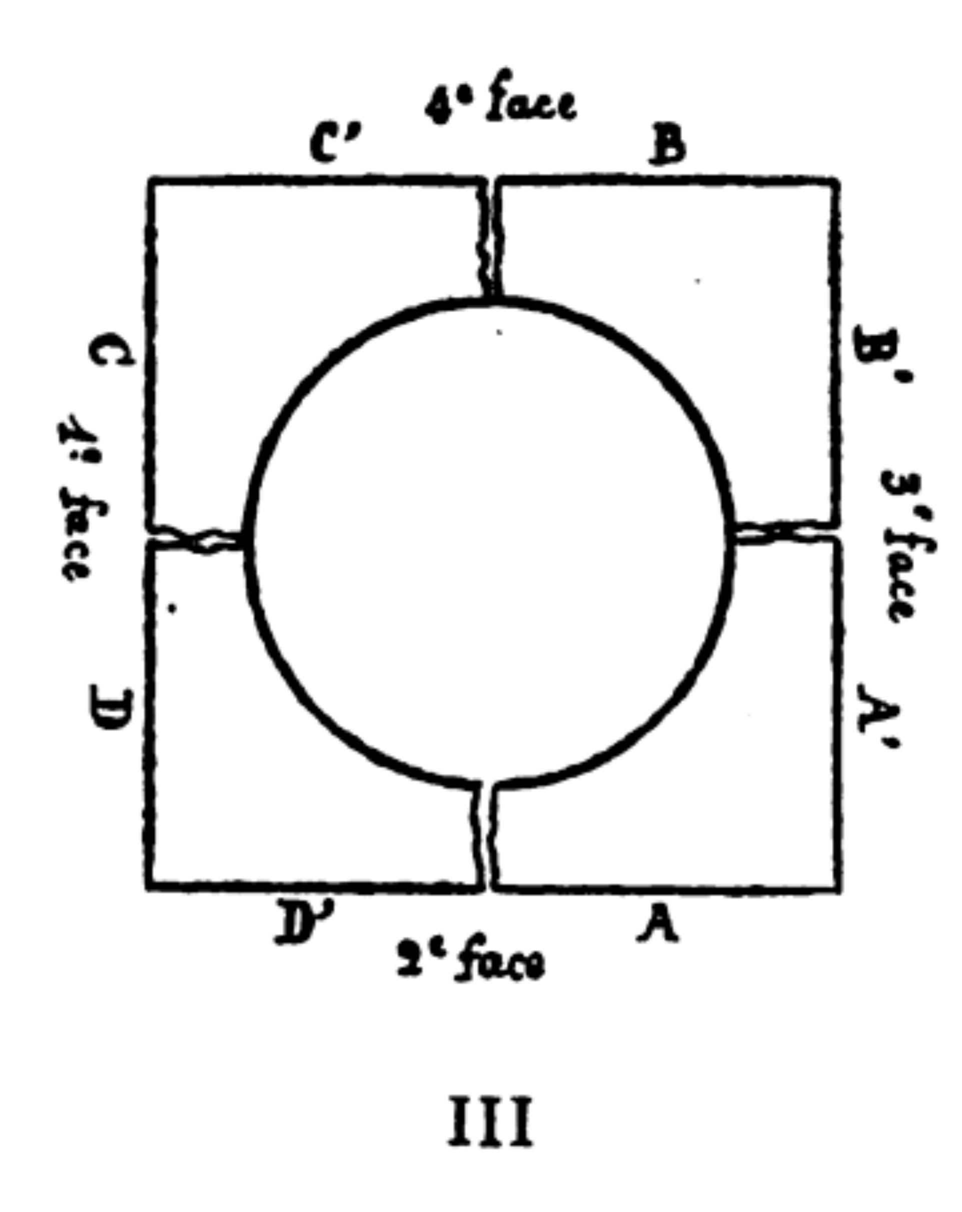
4e Face



ANCIENS FONTS BAPTISMAUX DE LESSINES
RECONSTRUCTION DES FACES
(MOULAGES AUX MUSÉES ROYAUX DU CINQUANTENAIRE)

Cette lame, qui formait la partie supérieure de fonts baptismaux, doit être percée d'une grande ouverture circulaire, de sorte que quatre points faibles correspondent aux milieux des quatre faces verticales, précisément aux endroits où des cassures se sont produites, sans doute par suite d'une chute accidentelle, car l'irrégularité des sections ne permet pas de croire qu'elles aient été pratiquées à l'aide d'outils.

En juxtaposant les fragments d'après les sujets qui les ornent, nous arrivons à la disposition que voici :



III

La pierre étant censée rétablie dans ses dispositions premières, passons à l'examen de son décor.

La première face (sujets C et D) — celle qui a le plus souffert — présente, vers chacune de ses extrémités, un buste d'homme placé entre deux colonnes qu'il entoure des bras. Les visages sont imberbes ; les cheveux, séparés par une raie au milieu, sont figurés par une série de traits parallèles. La bouche, petite et mal formée, le nez, long et épais, les yeux en amandes à deux pointes, inégaux de grandeur et de hauteur ; tout cela est gravé au trait, non sans fermeté, mais avec une naïveté enfantine.

Les colonnes — dont on ne voit que le haut — portent des chapiteaux à corbeille haute, évasée, revêtue de feuilles très simples qui s'élèvent d'un jet de l'astragale au sommet, s'élargissant et s'arrondissant dans le haut, le limbe entièrement bordé d'un trait ; l'un des huit chapiteaux des arcatures que l'on voit sur deux des faces des fonts baptismaux de Zedelghem est sensiblement analogue à ceux-ci.

Vers le milieu de la composition (sujet C, contre la cassure) apparaît, tournée vers l'angle C-C', la tête d'un monstre à long museau squameux,



l'œil en forme de larme couchée, la prunelle marquée par un point creux au centre de la partie large ; l'oreille, pointue, se dresse sur le sommet du crâne ; la gueule tient une pomme de pin ; plus bas trois tiges à peu près horizontales (triple queue, ou bouts des rémiges d'une aile ?) s'allongent dans la direction de l'angle C-C', se relèvent en se recourbant vers la tête du monstre et se terminent en palmettes. Le motif qui faisait équilibre à celui-ci, sur le fragment D, fait défaut.

Sur la seconde face (D' et A) se voit d'abord, près de l'angle D'-D, la tête d'un homme barbu, de profil vers A. Ce personnage tient un bâton à l'extrémité duquel est fixée — dans une fente ou par une douille — une lame à double courbure, relevée vers le manche, abaissée à l'autre extrémité ; de cette arme, qui a l'aspect d'une petite faux, il menace un animal fantastique à grosse tête ronde, à museau court, œil comme le précédent, oreille assez longue et très pointue plantée à l'arrière du crâne ; des traits figurent les touffes de poils d'une toison ; au-dessus de l'échine, horizontale, s'allonge la queue, revenant jusqu'au garrot puis se recourbant pour retourner vers l'arrière, transformée en une énorme palmette.

Vient ensuite (bloc A) un oiseau chimérique dont le gros corps, en hémisphère, pourraît être pris pour une carapace de tortue géante, si l'on n'y distinguait l'indication d'une aile ; un cou très court, longé au milieu d'une ligne de points entre deux traits (ornement fréquent au XIIe siècle) rattache à ce corps une petite tête armée d'un gros bec recourbé (à l'extrémité de D', contre la cassure). Une tête d'homme, de profil vers l'angle A-A', fait face à une colossale tête de perroquet, suivie d'une aile soulevée ; enfin, contre cet angle, une tête d'oiseau encore, pourvue d'un bec de canard (ou d'un museau allongé), et terminant un bout de cou orné de points entre deux traits.

Vers le milieu de la troisième face (sur B', contre la brisure) nous voyons encore un chapiteau de colonne semblable à l'un de ceux de Zedelghem ; corbeille haute, évasée, recouverte de deux grandes feuilles côtelées, soudées l'une à l'autre par le bas du limbe, puis s'incurvant et dessinant de petites volutes à l'endroit des angles de l'abaque (absent ici). De chaque côté de ce chapiteau est figuré le combat d'un homme contre un monstre. Les deux personnages, en buste, sont adossés aux angles de cette face. Celui qui touche l'angle A'-A est particulièrement remarquable : il est coiffé d'un heaume à timbre ovoïde (avec nasal, semble-t-il) et revêtu d'un haubert dont la maille s'indique par une série de petites ondulations parallèles, dans le sens vertical. Des chevaliers combattant des monstres se voient aussi sur l'une des faces des fonts de Zedelghem ; ils portent la même armure, à ceci près que les mailles du haubert sont indiquées par des ondulations horizontales, et que le heaume, muni d'un nasal, est de



forme conique basse (1). Une figurine des fonts de Termonde, S[t] Paul désarçonné, porte un casque hémisphérique bas ; sauf ce détail, son adoubement est semblable à celui du chevalier de Lessines.

Ce dernier paraît enfoncer une arme dans la gueule ouverte de l'animal fantastique qui lui fait face. L'autre combattant (près de l'angle B'-B), a la tête nue, les cheveux disposés en grosses boucles ; d'une épée courte, à lame triangulaire au large talon, il menace un monstre duquel on ne voit que l'énorme tête de quadrupède au museau long, et la queue, ramenée au-dessus de l'échine puis recourbée vers sa naissance et terminée en palmette.

La dernière face (B et C') nous offre, comme la précédente et comme la première, une décoration symétrique : au milieu, une tête humaine, de face, apparaît au-dessous d'une arcade en plein cintre dont l'archivolte, plate, est bordée d'un petit tore à l'intrados. A droite et à gauche, tout contre la retombée de l'arcade, s'élève un édicule dont la façade présente trois baies cintrées avec colonnettes et dont le toit en pyramide, couvert d'imbrications en losange, porte un gros fleuron comme amortissement. De chaque côté, tournant le dos à cet édicule, réapparaît l'animal fantastique vu sur la deuxième face : tête ronde, museau court et épais, œil en forme de larme couchée avec un point figurant la prunelle ; oreille en triangle allongé, acérée comme une corne ; mais ce monstre a perdu son attitude menaçante : une grosse corde lui entoure le cou et tombe devant les touffes ondulées de la crinière. Son adversaire humain, vu en buste, brandit d'une main une masse d'armes faite d'une sphère emmanchée et, de l'autre main, embouche une trompe.

L'arcade du milieu — qui pourrait bien être la courbe supérieure d'une auréole — porte quelques lettres, irrégulièrement gravées ; nous croyons lire, du côté droit de la figure qu'elle encadre, OANE, et du côté opposé .....TRA . Entre ces deux groupes de caractères se trouve un signe ressemblant à un oméga majuscule, qui remplaça, au XII[e] siècle, le simple trait employé antérieurement au-dessus des mots écrits en abrégé ; mais ici, il ne surmonte aucun mot.

(1) « Le casque conique normand, à nasal, subsiste pendant tout le XII[e] siècle ; mais on en connaît des specimens dont la forme est cylindrique, avec le timbre plat ou arrondi ». Ary RENAN, *Le costume en France*, Paris, May et Motteroz, s. d, p. 82. — « Ces diverses formes de casque à nasal furent portées simultanément ; nous n'en voulons comme preuve que le dessin de la figure 3, tiré de l'Hortus deliciarum, précieux manuscrit du XII[e] siècle, composé par l'abbesse Herrade de Landsberg et dans lequel apparaissent à la fois les deux formes précitées ». Edg. DE LA PRELLE DE LA NIEPPE, *Catalogue des armes et armures du Musée de la Porte de Hal*, Bruxelles, E. Bruylant, 1902, p. 17.

Herrade de Landsberg mourut en 1195. Son précieux autographe, conservé à la Bibliothèque de Strasbourg, fut anéanti par les obus prussiens en 1870.



IV

La signification allégorique des divers sujets que nous venons de décrire ne paraît pas bien difficile à saisir : c'est la lutte de la Religion contre l'Enfer — du Bien contre le Mal.

Ce n'est pas arbitrairement que nous avons désigné les faces comme première, seconde, etc. ; les compositions semblent bien avoir été conçues pour représenter une suite d'idées, se succédant dans un ordre logique :

Sur la face que nous avons donnée comme la première, le sculpteur présente les acteurs du drame qui va se dérouler sous nos yeux : les Puissances infernales, représentées par deux animaux fantastiques (il n'en reste qu'un, mais il est très vraisemblable que son compagnon se trouvait sur le fragment disparu de la pierre D) — et les Défenseurs de la Foi ; nous ne croyons pas être téméraire en admettant que les deux colonnes, que chacun de ces derniers tient embrassées, symbolisent l'Eglise.

La seconde composition met les adversaires face à face ; la troisième les montre dans toute l'ardeur du combat. Dans la dernière les Esprits des Ténèbres sont vaincus (le baptisé a renoncé solennellement à Satan, à ses pompes, à ses œuvres) et les champions de l'Église embouchent la trompette de la victoire ; on peut supposer que le sujet central représente ou Saint Jean-Baptiste ou le Christ triomphant, entouré d'une auréole, assis, entre le double édicule qui figure la Jérusalem céleste,et — peut-être — tenant les bouts des cordes qui vont s'enrouler au cou des monstres subjugués.

V

Quel était l'aspect primitif des fonts baptismaux de Lessines ? Il nous paraît hors de doute qu'ils appartenaient, comme leurs contemporains de Termonde et de Zedelghem, à la catégorie de ceux que M. Paul Saintenoy (1) classe sous la rubrique « Fonts caliciformes inscrits dans un châssis porté par quatre ou plusieurs colonettes » : un grand calice, trapu, dont la coupe disparaît, sauf le fond, dans l'épaisseur d'une table (ou châssis) rectangulaire, aux faces verticales décorées de sujets sculptés, aux angles soutenus par des colonnettes (rarement plus de quatre.)

Ces fonts se composent de trois assises de pierre : la première comprend un socle rectangulaire bas, surmonté des gros tores formant les bases des

(1) Prolégomènes à l'étude de la filiation des formes des fonts baptismaux depuis les baptistères jusqu'à nos jours. — (Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, t. V, 1891).



ANCIENS FONTS BAPTISMAUX DE LESSINES
RECONSTITUTION HYPOTHÉTIQUE
SUR LE SUPPORT DES FONTS
DE L'EGLISE NOTRE-DAME A TERMONDE.

supports ; la seconde, le pied du calice — un cylindre nu ou décoré, souvent plus large que haut — et les fûts des colonnettes ; la troisième assise réunit, en un seul bloc, les chapiteaux des colonnettes, le fond arrondi de la coupe du calice et la table dans laquelle le haut de cette coupe est censé encastré. Ce monolithe dont l'épaisseur atteint, à Termonde, la moitié de la hauteur totale des fonts, mesure plus d'un demi-mètre cube ; en tenant compte des parties de la pierre enlevées par le sculpteur et de l'évidement pratiqué pour le réservoir d'eau lustrale, son poids dépasse encore plusieurs centaines de kilogrammes (Planche II).

Les pierres sculptées de Lessines ne constituent que la partie supérieure de la table. La lettre précitée de M. Boghaert-Vaché rappelle que l'on procéda en 1817 à l'agrandissement du bas-côté droit de l'Église Saint-Pierre ; la cuve baptismale dut être déplacée ; il est à supposer qu'un accident, une maladresse des ouvriers, occasionna la chute de la pesante assise supérieure de ce précieux monument ; la pierre, peut-être plus ou moins délitée par les siècles — elle se trouvait là depuis près de sept cents ans — se brisa, dans le sens de l'épaisseur suivant un plan à peu près horizontal en partie, puis obliquant vers le haut de la lame (les fonts de Zedelghem présentent une fissure qui suit une direction analogue). La cassure en quatre morceaux se produisit en outre, comme nous l'avons dit plus haut ; et, ces blocs se trouvant tout taillés à angle droit, on eut l'idée de les utiliser dans la construction de l'angle du nouveau soubassement — idée relativement heureuse, puisqu'elle nous a valu la conservation de ces fragments, que l'on aurait pu détruire comme on a probablement détruit les parties non utilisables des fonts. Les deux fragments brisés suivant un plan horizontal furent placés dans leur position normale (par rapport aux figures) ; quant aux deux autres, sous lesquels la fracture se présente en déclivité, on trouva plus commode de les renverser, pour asseoir leur face plane sur l'assise inférieure de moëllons, puis de niveler la pente au moyen de mortier mélangé d'éclats de pierre.

VI

En comparant les sculptures de Lessines à celles des fonts de Termonde et de Zedelghem, on observe que leur relief est moins prononcé et leur exécution, moins habile ; en effet, alors que les personnages taillés sur ces fonts ont les yeux, le nez, la bouche, les cheveux et la barbe modelés en relief — avec plus de hardiesse que de science des formes — les figures de Lessines ont tous ces détails simplement gravés au trait ; que faut-il en conclure ? Ancienneté plus grande, ou moindre expérience de l'imagier ? L'un n'exclut pas l'autre — au contraire. Toutefois, l'écart entre les dates d'exécution de ces monuments ne peut être bien grand.



La forme particulière de l'œil des animaux fantastiques de Lessines ne se retrouve,à notre connaissance, sur aucun des fonts romans conservés en Belgique.

L'une des caractéristiques des figures taillées sur les fonts de Termonde et de Zedelghem, et sur d'autres monuments du même temps (1), est la dimension exagérée des têtes : la hauteur totale des personnages, des talons au sommet du crâne, est de trois fois et demie à quatre fois au plus celle de la tête seule. Les têtes de Lessines ont de 6 1/2 à 7 centimètres de hauteur ; en appliquant les proportions ci-dessus, on trouve que la taille moyenne des figures complètes, debout, aurait été de 26 à 28 centimètres, soit exactement celle des personnages qui décorent la cuve de Termonde.

Les faces sculptées de la table des fonts baptismaux de cette catégorie sont tantôt bordées d'une listel dans le bas et dans le haut, ce dernier plus épais (Zedelghem), tantôt entièrement entourées d'un cadre étroit, uni (Termonde) ; ce cadre est visible aux angles verticaux et surtout au-dessus des bas-reliefs de Lessines.

VII

Les fonts baptismaux de l'église Saint-Pierre à Lessines présentaient donc, avec ceux de Zedelghem et de Termonde, des analogies d'une part, des différences d'autre part, qui autorisent à leur attribuer à la fois un même lieu d'origine : Tournai, et une date un peu plus reculée dans le cours du XII[e] siècle.

Il n'existe plus en Belgique que les deux exemples précités de fonts baptismaux tournaisiens d'époque romane « caliciformes, à table carrée décorée de sujets bibliques, historiques ou légendaires ; » les fonts de Lessines en constituaient un troisième, non moins intéressant dans sa touchante naïveté d'exécution. N'est-il pas attristant de voir exposés à l'anéantissement ces curieux vestiges des débuts de notre sculpture médiévale ?

N'y aurait-il rien à faire pour les soustraire aux multiples causes de destruction qui les menacent ? Serait-il impossible de les détacher pour les mettre en lieu sûr ? L'aspect de l'église ne perdrait rien au remplacement de ces pierres par de moëllons semblables aux autres ; eu égard à leurs faibles dimensions, il semble que l'opération n'offre guère de danger.

C'est, toutefois, à la Commission Royale des Monuments qu'il appartient de se prononcer sur cette question délicate.

.Henry Rousseau.

(1) Nous pourrions mentionner,notamment, les fonts de la Cathédrale de Winchester, qui montrent d'ailleurs une étroite parenté avec ceux que nous citons : mais nous préférons borner nos comparaisons aux monuments existant en Belgique.



L'ANCIENNE ÉGLISE ABBATIALE D'HASTIÈRE

AVANT d'entreprendre la description de ce sanctuaire et des transformations qu'il a subies au cours des siècles, il me paraît nécessaire de donner un court aperçu de son origine et de son histoire.

Tout d'abord, on doit rejeter absolument les pseudo-traditions inventées de toutes pièces par les moines d'Hastière au XIIe siècle, qui prétendaient que leur église datant des « *priscis temporibus* » avait été consacrée par l'apôtre du Namurois, St Materne et que l'abbaye remontait au VIIe siècle. A l'appui de leurs dires, ils exhibaient un diplôme soit disant délivré par Sigebert III en 656 et qui n'est qu'un maladroit démarquage d'un titre authentique de deux siècles postérieur (1), Ils allèrent même jusqu'à faire tailler des pierres tombales à l'effigie de deux personnages problématiques qui auraient été ensevelis dans l'église au Ve et VIIe siècle (2).

En réalité, l'abbaye fut fondée dans la seconde moitié du IXe siècle par Wigéric, comte de Bidgau, aujourd'hui Bitbourg, palatin de Charles-le-Simple qui eut de sa femme Cunégonde, petite fille par sa mère de Louis-le-Bègue, Sigefroid I, auteur de la maison de Luxembourg et Adalbéron I, Évêque de Metz, à qui l'abbaye d'Hastière fut dévolue par héritage (3).

Le monastère ayant été brûlé par les Normands vers 886 (4) et les clercs qui le desservaient étant dispersés, le prélat le releva de ses ruines, en 945, construisit une nouvelle église (5) et y installa une petite communauté *indépendante* de moniales de l'ordre messin de Ste Glodesinde (6).

(1) Copie du XIVe siècle. — Cartulaire de Waulsort. — Archives générales du Royaume.

(2) Il s'agirait de Serène, évêque asiatique et de Reniscende, princesse mérovingienne. On montrait jadis, au milieu de l'église, leurs tombes naïvement géminées et portant chacune une épitaphe en vers latins des plus vagues et évidemment sortis de la même plume (Rayssius-Hierogaz Belg)

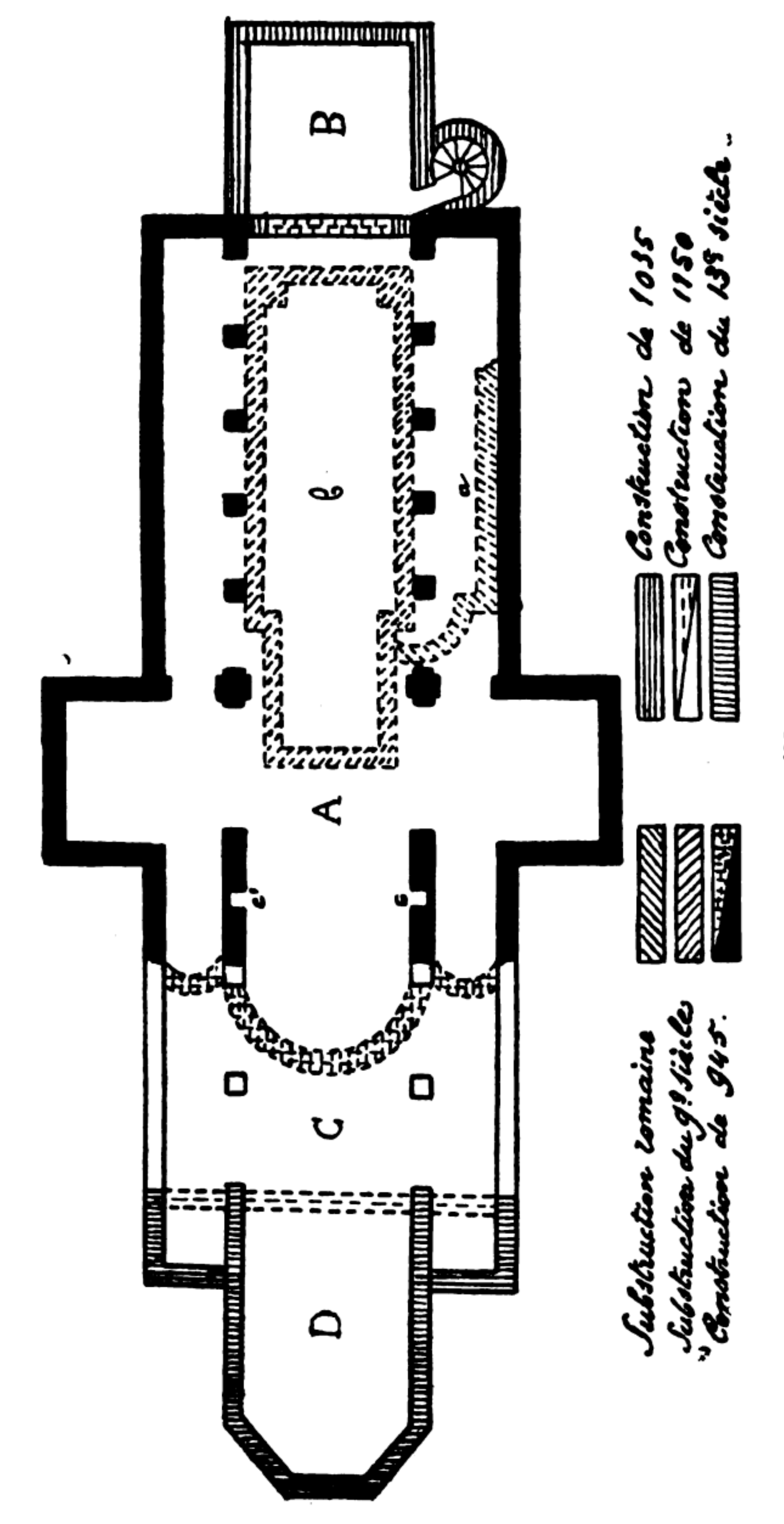
(3) Diplôme d'Adalbéron de 945 (apud Calmet. Histoire de Lorraine).

(4) De Marne. S. J. — Histoire du Comté de Namur.

(5) « *Sed quia nova basilica cognoscebatur Adalberone episcopo esse constructa*. Charte de Lothaire II de 1136 *apud* Bohmer.

(6) D'après un titre de 965, tiré des Archives de Ste Glodesinde à Metz.





EGLISE ABBATIALE D'HASTIÈRE.

En 944, un comte Tilbert avait établi au village voisin de Waulsort une communauté de bénédictins écossais (1). Ces religieux, dotés d'un domaine très exigu et en quelques sorte enclavé dans celui d'Hastière et se trouvant bientôt dans une situation difficile, jetèrent leur dévolu sur cette dernière abbaye.

Mettant à profit la mort d'Adalbéron et grâce aux intrigues du C[te] Tilbert, ils obtinrent, en 969, du vieil empereur Othon, un rescrit amphigourique établissant l'union, et non la sujétion d'Hastière par Waulsort, et par lequel ils réussirent, néanmoins, à faire expulser de cette abbaye les filles de S[te] Glodesinde, moyennant une indemnité dérisoire (2). Satisfaits, les moines de Waulsort se bornèrent à jouir de leurs nouvelles terres, laissant, pour ainsi dire, à l'abandon les bâtiments conventuels d'Hastière désertés par les religieuses et dont ils n'avaient que faire. Dès lors, Waulsort affecta d'appeler l'abbaye d'Hastière « *quodam loco* ». Vers 1020, l'abbé Thierry installa les écoles de Waulsort avec une partie de la communauté, à Hastière. (3).

Malgré toutes les précautions prises par ce prélat, pour maintenir la sujétion de cette maison à celle de Waulsort, les religieux y demeurant ne tardèrent pas à manifester des velleités d'indépendance, arguant de l'ancienneté de leur résidence et d'une interprétation vicieuse du rescrit d'Othon I.

De là,entre les deux communautés,surgit une lutte épique, qui dura plus de cent cinquante ans, lutte d'autant plus âpre que l'enjeu consistait dans la jouissance de biens importants provenant de la fondation du C[te] Wigéric. C'était une question de vie ou de mort pour Waulsort.

Wibalde, le célèbre abbé de Stavelot, prit fait et cause pour Waulsort avec une virulence sans pareille(4). Hastière se défendit avec énergie, il accusait ouvertement Wibalde, d'usage de faux (5). On en vint même aux mains. Toutefois, on se battit surtout à coups de faux diplomes et de chartes tronquées (6), si bien que la cour de Rome hésita toujours à trancher ce conflit.

Avec le temps, et par la force même des choses, tout finit par s'apaiser. L'importance d'Hastière diminua peu à peu ; si bien qu'au XVIII[e] siècle on n'y célébrait même plus l'office.Néanmoins, Hastière conserva, jusqu'à la fin, son titre d'abbaye et les prélats se qualifièrent toujours d'abbés

(1) Toussaint. Histoire de Waulsort.
(2) *Factum seculo XII apud Pertz. Monumenta Germaniae.*
(3) Apud d'Achery-. *Specilegium.*
(4) *Monumenta corbeina* apud Dom Bouquet Recueil des historiens de Gaule.
(5) Pertz *Monumenta germaniae.* loc. cit.
(6) E. Sakur. *Der Reichstreit der Klöster Waulsort und Hastière.*



d'Hastière et de Waulsort unis : c'est donc une erreur de l'appeler un prieuré.

Si vous consultez les auteurs modernes, j'en excepte l'archivisteLahaye, vous y verrez ces faits sous un tout autre jour. Ces messieurs se sont bornés à consulterl es auteurs anciens, qui eux-mêmes, n'ont puisé leurs renseignements que dans la chronique de Waulsort, source au plus haut point suspecte.

Les fouilles (1).

Il y a quelques vingt ans, la Sté d'archéologie de Namur, profitant de la restauration de l'église, fit pratiquer des fouilles dans son sous-sol. Mais, comme son seul but était de découvrir des sarcophages,aucun de ses membres ne vint inspecter les travaux et aucun rapport ne parut à ce sujet dans ses annales.

Ayant suivi ces fouilles, jour par jour, j'ai recueilli un ensemble d'observations qui me parait digne d'être signalé.

Contre toute attente, on mit d'abord à découvert la base d'un mur belgo-romain qui se termine en abside (a du plan). Au point où s'amorce cette dernière,le sol recouvert d'un *terris en repous* s'abaisse à soixante centimètres de profondeur et, dans cette cavité, reste d'un hypocauste, on a trouvé des rondelles en terre cuite, au sigle M. V. provenant de ses colonettes.L'âge de cette maçonnerie est attesté par la présence de petits moëllons réguliers reliés entre eux par un excellent mortier rosâtre mélangé de *testa contusa*.Sont-ce les restes d'un temple ? Gramaye prétend que Mercure était vénéré à Hastière sous le nom *Astierus* (2)

Les substructions d'une église, aux proportions fort modestes, furent ensuite mises à jour. (b du plan) Cette bâtisse se caractérise par l'emploi d'un détestable mortier rendu très friable par un excès de sable. Ce fait seul, aurait déjà pu faire attribuer cette construction au Cte Wigéric qui vivait au IXe siècle, époque où l'art de bâtir commençait seulement à renaitre, si une petite trouvaille n'était venue en quelque sorte la dater. Elle consiste en la découverte d'un foyer semi-lunaire adossé à l'une de ces as-

(1) Il ne faut pas confondre ces fouilles avec les recherches sommaires qui eurent lieu quelques années auparavant. Du résultat de ces recherches, Dom van Caloen tire des conclusions que je considère comme inacceptables. — *Hastière-par de là*, par Dom G. van Caloen, dans les annales de la Soc. Archéologique de Namur.Tome XVII.

(2) Gramaye. — *Namucum*

sises : parmi les tisons gisait un vase à panse bi-conique ornementé à la roulette et contenant encore des côtes de mouton. Tout à côté se trouvait un peigne en os, à deux fins, orné de cercles centrés. Or, ces deux objets sont incontestablement de l'époque franque.

La chronique de Waulsort (1) prétend, qu'en 1033, l'abbé Rodolphe bâtit une nouvelle église : « *novam ecclesiam construxit* ». Comment se fait-il alors que, dans ce sous-sol récelant les assises d'un édifice belgo-romain et d'une église du IXe siècle, on n'ait pas retrouvé un seul vestige du temple qu'Adalbéron fit élever en 945 ?

Une autorité en ces matières, feu l'archiviste A. Wauters me disait, sur les lieux mêmes, qu'au moyen-âge, cette expression de *nova ecclesia* s'appliquait tout aussi bien à une réfection importante qu'à une reconstruction. *A primo lapide*. On en trouve la preuve à Hastière même : ne lit-on pas dans l'épitaphe de l'abbé Alard de Hierges, auteur du chœur ogival seulement, *qui hoc templum construxit* ? Il est donc probable qu'il ne faut attribuer à l'abbé Rodolphe que des réparations rendues urgentes par soixante ans d'abandon, plutôt que la démolition, jusqu'à la dernière pierre, d'un édifice qni n'avait pas encore un siècle d'existence. J'ajouterai qu'il est fort douteux que, durant un abbatiat de deux ans à peine, Rodolphe ait eu le temps et les ressources suffisantes pour élever un édifice de l'importance de l'église actuelle.

Pour ma part, je suis convaincu que l'œuvre de l'évêque Adalbéron est encore debout, et que la Meuse reflète encore aujourd'hui, comme au Xe siècle, la majesté de ses façades.

L'Église

L'église a gardé de nos jours son aspect primitif jusque et compris le transept. Au delà, s'étendait un chœur surélevé en abside recouverte d'une voûte en cul de four et flanqué de deux absidioles.

Ce sanctuaire devait présenter à cette époque une similitude telle avec l'église actuelle de Celles-lez-Dinant, sauf dans ses proportions un peu plus vastes, qu'on serait tenté d'attribuer les deux édifices au même maître maçon. (A du plan).

La tour (B du plan) évidemment prévue dans le plan primitif est, cependant, de quelque peu postérieure au vaisseau, et j'attribuerais, volontiers, sa construction à l'abbé Rodolphe en 1033. A l'extérieur, la soudure entre les deux maçonneries est très visible. La preuve de cette postériorité se trouve, du reste, dans un antiphonaire du XIe siècle (2) où les aniversaires

(1) *Apud* d'Achery *Specilegium*.

(2) Bibliothèque de Munich.



de la consécration de l'église et de la tour sont indiqués à deux dates différentes. Cette consécration particulière s'explique par le fait qu'au premier étage de la tour se trouvait une chapelle, où j'ai encore connu la base d'un autel que l'architecte restaurateur Van Assche s'est permis de faire disparaître, parce qu'elle gênait ses projets de transformation. A droite de l'emplacement de cet autel, se voient encore deux niches géminées en forme de sièges destinées, sans doute, à des bienfaiteurs insignes de l'abbaye.

Antérieurement au milieu du XIIe siècle, le temple était déjà polychromé et l'on peut voir encore des restes de ces peintures. Avant la restauration, on distinguait, dans la haute nef, un reste de frise en enroulements, tête morte encadrés d'une double bande en ocre jaune, sur laquelle courait, à cheval, un perlé blanc. Dans les écoinçons de l'arc triomphal, deux personnages drapés de blanc déroulent des phylactères portant ces mots : DEVS CREVIT CELVM ET TERRAM ET IN PRINCIPIO ERAT VERBVM. Ce sont saint Jean et Moïse cornu et nimbé, sujet qui se rencontre fort rarement. Dans l'intrados de l'arc, une série de médaillons montre des anges à mi-corps jouant de divers instruments. Une partie de ce motif s'étendait sur la voûte en cul de four, qui fut démolie en 1150, comme je l'exposerai plus loin, preuve que ces peintures sont antérieures à cette date. Ce fut seulement en 1150 que l'édifice subit une modification profonde « *ecclesia multum auxisse et renovasse* » (1). On prolongea alors la nef et ses collatéraux au delà du transept (C du plan).

Ces travaux nécessitèrent le nivellement du chœur surélevé ainsi que la démolition de son abside, de ses absidioles et de sa voûte en cul de four.

Les murs latéraux de l'ancien chœur sont encore debout : dans leur épaisseur et de chaque côté, était pratiquée une sorte de niche, comme on en voit d'identiques dans le chœur de l'église de Celles (c, c' du plan). Ces niches devenues sans emploi furent murées, au XIIe siècle, mais l'arc de leurs cintres se dessinait encore sur les murailles. Or, l'architecte restaurateur Van Assche qui ne s'était pas, bien entendu, donné la peine de visiter Celles, les prenant pour des restes de baies, entreprit de les désaveugler. Ne rencontrant pas, naturellement, des seuils en pente qui n'avaient jamais existé, il en fit tailler, sans hésiter, à grands coups de pioche, dans l'ancienne maçonnerie. De sorte qu'aujourd'hui, deux fenêtres, de son cru, prennent jour dans l'intérieur de l'église, où leur présence déroute absolument le visiteur.

La nouvelle nef se termina d'abord par un mur plat, dont les fondations

(1) Gramaye. — *Namurcum.*



furent retrouvées (C du plan) ; mais il est probable que ce mur n'était que provisoire et dans l'attente qu'un surcroît de ressources permit de bâtir, en allongement, un chœur proprement dit : ce qui ne survint qu'un siècle plus tard.

Le nouveau vaisseau est encore en pur roman ; toutefois les petites baies de la haute nef semblent déjà esquisser, une timide tentative vers l'arc ogival.

C'est à l'abbé Alard de Hierges qu'on doit la construction du chœur ogival et de ses chapelles latérales élevées vers le milieu du XIII[e] siècle (D du plan).

Comme son sol avait été surélevé au XVI[e] siècle, on le rétablit, durant la restauration, à son niveau primitif. Ces travaux mirent à jour un enduit polychromé consistant en un losangé blanc et bleu qui, restauré, aurait produit le meilleur effet, et que le restaurateur a mis grand soin à faire disparait.

La démolition du maître-autel édifié par l'abbé Mouchet en 1535 est également regrettable : c'était un monument tout en pierres de taille, d'un style sobre et sévère, qui cadrait aussi bien, si pas mieux avec l'ogival primaire du chœur que l'autel en gothique S[t] Luc qui le remplace aujourd'hui. D'après la liturgie, une relique doit se trouver sous la table de tout autel consacré : ici, le chapiteau d'un des demi-pilastres engagés de l'autel était mobile et fermait une cavité. Dans cette cachette, se trouvait un récipient en verre de l'époque carolingienne (1), contenant une poussière rougeâtre, du sang peut-être. Ce dispositif, indique que cette relique imposée, qu'on conservait, sans doute, à l'abbaye, depuis le IX[e] siècle, était, parfois, exposée à la vénération des fidèles. Ces mêmes travaux exigèrent le déplacement momentané de la superbe pierre tombale de l'abbé Alard de Hierges ; j'ai profité de cette circonstance pour rechercher les restes de ce prélat. Il reposait en pleine terre, nu dans sa robe de bure, mais serrant sur sa poitrine, son bâton pastoral, dont la splendide volute en vermeil et émail est déposée au musée du Cinquantenaire.

A propos de cette crosse émaillée, on prétend communément, et à tort, selon moi, qu'il y avait au haut moyen-âge, un atelier d'orfèvrerie à Hastière ou à Waulsort. Cette opinion se fonde sur un unique passage de l'*historia Walciodorensis*, qui dit que l'abbé Érembert (1112-1120) confectionna lui-même cet *antependium*. Etait-il en métal, cet *antependium*, c'est déjà fort douteux. Déduire de ce seul fait qu'il y eut pendant des siècles, au monastère, un atelier permanent, des dépôts importants de ma-

(1) Musée de Namur.



tières précieuses, des artisans aptes à les travailler et des commandes suffisantes pour occuper ceux-ci, c'est aussi hasardé qu'invraisemblable.

Autant soutenir qu'au palais de Versailles se trouva toujours un atelier de ferronnerie parce que Louis XVI s'amusa à fabriquer quelques serrures. Il est probable que les abbayes, quand elles désiraient transformer des joyaux anciens dans un goût plus moderne, ce qui était malheureusement trop souvent le cas, faisaient venir, pour ce faire, des orfèvres de la cité voisine. Pareille circonstance se sera présentée à Hastière où l'abbé Érembert qui était de race noble, séjournait au scolasticat depuis son enfance : il aura pris goût à ces travaux et tenté d'exécuter de ses propres mains l'*antependium* en question.

C'est en vain que j'ai recherché des vestiges du calice minuscule en étain ou en cire que les lois liturgiques ordonnent de déposer sur le cœur de tout *sacerdos* défunt : Alard n'a donc jamais reçu les ordres majeurs. Il était de taille très exigüe mais son crâne présente un développement anormal, et il semble que le tombier, qui a gravé son effigie, a été mis au courant de cette particularité. En déposant de nouveau le corps dans la fosse, j'y ai joint une lame de plomb relatant les circonstances et la date de cette exhumation.



La crypte.

Cette crypte, qui fut remise à jour, lors de la restauration, avait été comblée en 1150, quand on démolit le chœur surélevé qui la recouvrait et qui lui est contemporaine. Il n'y a pas la moindre raison pour la supposer plus ancienne que l'église supérieure. Elle possèdait, du reste, une réplique identique de la même époque, en la chapelle souterraine de S[t] Servais à Maestricht. Cette dernière crypte a été détruite au XIX[e] siècle, mais *l'Almanach historique*, de 1829 en donne une vue et un plan, qui montrent une sorte d'alcove pratiquée derrière l'autel, où la fierte de S[t] Servais était placée très haut et transversalement, de façon à ce que les fidèles pussent défiler dessous. A Hastière existe un retrait tout à fait semblable et ayant en sans aucun doute, une destination identique, car on y vénérait les restes d'un saint local dont j'aurai à parler plus loin.

Dom Gérard van Caloen, qui fait grand état du retrait en question, y voit l'emplacement du siège d'un évêque officiant face au peuple, basant son opinion sur la disposition de certaines cryptes italiennes du VI[e] et VII[e] siècles (1). Il en conclut, bien entendu, que notre chapelle souterraine est,

(1) Dom van Caloen. — Op. cit.



au moins, de la même époque, supposition tellement invraisemblable, pour ne pas dire plus, qu'on ne peut s'y arrêter un seul instant. A mon avis, Dom van Caloen aurait beaucoup mieux fait d'étudier les cryptes de la région mosane que d'aller chercher des points de comparaison en Italie.

Quatre sveltes colonnes en marbre soutenaient les voûtes de la crypte ; son sol et ses murs étaient recouverts d'un enduit rouge, et un encadrement en petits carreaux multicolores, entourait la base de l'autel, qui lui-même, porte encore (?) des traces de dorure.

Un banc de pierres, séparé par huit demi-pilastres engagés, règne le long de son pourtour. Sur chacun de ces pilastres était figuré un personnage en pied, drapé de blanc et nimbé d'or. Ces peintures, qui devaient produire grand effet, se détachant dans la pénombre sur le rouge sombre des parois, disparururent, de bonne heure, à en juger par les multiples badigeons qui les recouvrent aujourd'hui.

Il semble que, dès la fin du Xe siècle, cette chapelle souterraine fut livrée aux ébats des écoliers, Hastière étant alors, comme on le sait, le Maredsous de l'époque. En effet, on ne peut attribuer qu'à ces jeunes gens les *graffiti* qui criblent les murs et dont quelques-uns dénotent une sûreté et une habileté de main surprenante, surtout si on a égard à la dureté du subjectif, preuve que l'enseignement du dessin était en grand honneur au scolasticat d'Hastière.

Parmi ces *graffiti,* dont aucun ne peut être postérieur à la première moitié du XIIe siècle, on remarque des personnages, des animaux fantastiques, des chrismes, des bribes d'oraisons, des noms tels que Theodoric, Ludovicus,Johannes et un monogramme de l'empereur Henri IV, suivi de ROME. I. (*Romanorum imperator*). Cet infortuné monarque séjourna dans la région, et l'on conserve encore à l'église les chefs de trois vierges de Cologne comme venant de lui. On distingue aussi des aide-mémoires de pélerins, qui, à chacune de leurs visites, gravaient une encoche ou une portion de cercle destinés, après l'accomplissement total de leur vœu, à former un ensemble bien souvent resté incomplet. Hastière fut, en effet, le but d'un pélerinage très suivi, non pas en l'honneur de la Vierge, comme on le prétend, mais d'un saint local. Nonce, dit la tradition, bien que fils d'un roi d'Écosse, ne voulut jamais, par humilité, remplir que l'emploi de porcher du monastère (1) où il mourut en odeur de sainteté, probablement dans le courant du IXe siècle. Son culte atteignit son apogée au commencement du XIIe siècle, si bien qu'à cette époque, les fidèles du doyenné de Graide, qui

(1) Voyez Molanus, Rayssius et Fisen.



avaient coutume de se rendre à S[t] Hubert, prirent le chemin d'Hastière, au grand mécontentement du prélat ardennais (1).

Son corps jalousement conservé disparut lors du sac de l'église par les Calvinistes, au XVI[e] siècle. Dès lors, son culte déclina, peu à peu, pour s'éteindre complètement.

Charles Dens.
1856 † 1923

(1) *Cantatorum Sancti Huberti* apud Kurt



LES CAROLES

DANS leur important travail sur *la poétique française au moyen âge et à la renaissance*, feu Gaetan Hecq et notre confrère M. Louis Paris si bien documentés sur ces problèmes, ont rapporté qu'on donnait le nom de caroles à des processions tournant autour des églises et qu'il est à remarquer que dans le Hainaut et le Tournaisis, le peuple appelle carole, l'ambulatoire de l'édifice sacré (1).

Cela nous a rappelé les multiples acceptions de ce terme curieux. Wilson dans son *glossaire* (2) le fait venir du bas latin *Carolla*, *carola* d'ou le mot anglais *carol* ou *carrel* qui désigne une petite niche ou une loge pratiquée dans un couloir de cloitre avec un banc et un pupitre ou les moines allaient écrire. Il y en a beaucoup notamment dans les monastères de Durham, de Gloucester, de Kirkham (Yorkshire) (3).

Par extension, on donnait le nom de *carola*, aux sentences que l'on inscrivait dans ces *scriptoriae* sur leurs murs et qui étaient souvent des strophes rimées (4).

Le prieur de Kirkham reçut de l'archevêque de York, l'ordre de surveiller les caroles de son monastère afin qu'on n'en fit pas mauvais usage (5).

Il est à peine nécessaire de relever l'invraisemblance de l'étymologie donnée par Jean Baptiste de la Curne Palaye qui fait venir ce terme de *Karouan*, *caradune*, en persan, troupe de voyageurs (6).

Larousse est encore moins croyable lorsqu'il le fait venir de *caracole* danse en rond, en tournant

Beaucoup de lexiques n'en disent rien, notamment Roland de Virloys (7), Daniel Ramée, Martigny (8) Jules Adeline, Reusens, Viollet le Duc ; Jean Pierre Schmit que'que peu.

(1) Annales de la Soc. d'Archéologie de Bruxelles, vol. IX.
(2) Glossaire des termes d'architecture, Paris, 1867, p. 22-23.
(3) Idem.
(4) *ancient rites of Durham* cités par Willson.
(5) Idem.
(6) Wilson op. cit.
(7) Paris, 1770.
(8) Paris, Reinwald, 1868.



Peut-être qu'ayant à parler d'art monumental, ils ont envisagé que la carole (la chose avait au premier abord une apparence de raison), désignait dans ses diverses formes, *carolla, charole, quarole, kerole, querole, gerolle,* une danse en rond, en tournant, un divertissement dont la danse fait partie (1) et que le terme ne devait pas figurer dans leurs lexiques.

Qu'on soulait danser, à Paris
Des Bretons, la drue carole,
et la pavane à l'espagnole.

dit *le miroir du contentement baillé pour estrenne à tous les genz mariez,* en 1515 (2).

L'on nommait *caroleur, caroléeur, caroleor, carolour, karoleur* celui qui la dansait et *caroleresse,* sa partenaire d'ou le verbe *caroler* dans ses diverses formes *caroller, karoller, quaroler, charoler, charoiler, coroler, queroler, queroiler, carler, calorer, caroloier*..... ! (3).

La malignité publique adressait ses recommandations charitables aux caroleresses qui trop carolaient au point d'en perdre « la raison » :

Filles quand serez en Karolle
Dansez gentîment par mesure
Car quant fille se desmesure
Tel la voit qui la tient pour folle.

come le disait *le doctrinal des filles à marier,* en 1504 (4).

Par analogie, carole fut appliqué à de toutes autres acceptions ayant comme base le cercle la circonférence, une assemblée assise en rond, une réunion en cercle.

Dans les *Anchiennes chroniques d'Angleterre* (5) on lit :

Tous les autres nobles furent assis comme en une grant carolle.

Le terme s'infiltra même dans les traductions des Ecritures saintes : *el mim de nostre Dieu merrums charoles* trouve -t-on dans le *livre des pseaumes.* (6).

On lit dans *le livre des rois* :

munne chantad l'un al loenge cestui as charolles, Saül ocist mille, David dix mille (7).

Dans saint Bernard, on lit : *Loez nostre Signor en tabor et en kerolle* ; et

(1) Godefroy, *Dictionnaire*, I, p. 786.

(2) A Paris, chez Nicolas Rousset, en l'isle du palais, devant les Augustins, 1519, Éd. Elz. variétés hist. et litt., 1855, vol. II, p. 16.

(3) Godefroy, op. cit. p. 787.

(4) Lyon, 1504, reproduite par Montaiglon, II, p. 19.

(5) Wavrin, chron. hist. de France, II, p. 14

(6) Cambridge, 19, V, Michel, cité par Godefroy, I, p. 786.

(7) Leroux de Lincy,



ailleurs : *s'il voit faire noces ou kerolles ou aucune altre chose, j'ai por ceux ne lairatk' il ne trespast* (1).

Le *Dolopathos* contient de son coté les vers :

Ne vont mie contre lor des
Querolles font et reondes (2).

Le *roman de la rose* nous apporte :

Icel bachelier regardait
Les querolles (3).

et la *fable d'Aloul* :

Cest cil qui porte le tabor
Le diemenche à la carole (4).

Tout cela évoque l'idée de la danse, idée que l'on retrouvera en abondance dans de nombreux exemples rassemblés par Godefroy dans son monumental *Dictionnaire* ;

L'idée de la danse en rond a du faire naître l'acception de carole, signi fiant : un ensemble de colonnes, de piliers placés en cercle.

Les Bretons à la vue de leurs cromlechs leur ont appliqué le terme, eux aussi. Dans le *roman du Brut* parmi les conseils de l'enchanteur Merlin au Roi de Bretagne, on lit :

Fai ci apporter la carole
Que Gaians firent en Irlande
Une merveillose oevre grande
De pierres en cerne assises
Les unes sur les altres mises
Les pierres sont teles et tantes
Et si grosses et si pesantes
Que force d'ome qui or soit
Nules d'eles ne porteroit

Plus loin on lit encore dans le même ouvrage :

Bretons les solent en brelan
apeler karole as gaïans
Senhange ont nom en englois (5)
Pières pandues en françois (6)

Et toujours, par extension, le terme signifia une fondation de mur circulaire comme la base d'un moulin par exemple.

(1) Sermons, Richel, 24786, F° 120, verso ; ibidem et F° 121.
(2) 2868, édit. Elzevier.
(3) mm. Lausanne, F° 8 C.
(4) vers 641.
(5) C'est Stonehenge qu'il faut lire.
(6) Wace dans le *roman du brut*, édition Leroux de Lincy, Rouen, 1836.



Enfin il fut appliqué à la désignation du déambulatoire de nos cathédrales et églises autour de leurs sanctuaires ou absides.

Aux caroles qui sont alentour du choeur dit le manuscrit 1509 de la Bibliothèque royale de Bruxelles(1) et les comptes de l'église de saint-Jacques à Tournai : *au bout de la carolle dont la voute est achevée* (2).

Villard de Honnecourt a écrit (3) : *deseure es une glize a double charole ke Villars de Honecourt trovaz et Pierres de Corbie* ; et un inconnu sur un palimpseste publié par Renouvier dans son ouvrage sur les tailleurs de pierres de Montpellier : *C'est un dessing de la face d'un portal des carolles au desus des vitres et du pignon* avec leurs enrichissements.

Le sens du mot Carole est donc multiple ; nous avons pu en énoncer quelques acceptations sans que le sujet soit épuisé ; nous le signalons à nos confrères en espérant que d'autres en reprendront l'étude (4).

Paul SAINTENOY.

(1) Fond Goethals.

(2) L. Cloquet, Mon. de l'Église St Jacques. p. 1881, 127.

(3) Paris, Bibliothèque nationale, Nº 1909, reprod. des 33 feuillets en photo.

(4) Cette note était écrite lorsque M. l'abbé Moret a bien voulu nous signaler, que dans un rapport d'expert en mars 1762, sur la nouvelle église d'Andenne, alors récemment édifiée, il a relevé les textes ci-après : *Ils ont jugé aussi irréparabl le toit qui couvre la grotte de la carolle de l'église* ; et plus loin : *Ils nous ont déclaré ensuite que la carolle ou grotte derrière le choeur*, etc ; je le remercie de cette précieuse communication.



GLANES ARCHÉOLOGIQUES

Examen d'un tertre à Crombeke.

Le 5 Mai 1914, nous nous sommes rendu à Crombeke pour y examiner un tertre et en préparer les fouilles. Quand on suit la chaussée qui mène de Poperinghe à Crombeke, on aperçoit à gauche un cabaret, qui porte l'enseigne *Le Tour du monde*, et qui est situé sur le territoire de la commune de West-Vleteren, à une distance d'environ 5 kilomètres de Poperinghe.

Derrière ce cabaret on observe un appareil pour puiser de l'eau ; c'est une bascule très longue, soutenue par un pivot très élevé. Les Wallons l'appellent *polie* et les Flamands *saksen*, d'après une note de MM. Dens et Poils (1). Il nous intéresserait beaucoup de savoir dans quels villages flamands ce dernier vocable appartient au dialecte local, parce que jusqu'ici nous n'avons aperçu cet appareil que dans les régions où les éléments ethniques d'origine saxonne sont mêlés à la population, dans la province d'Anvers et dans le coin occidental de la Westflandre. On remarque aussi cet appareil à côté des habitations rurales saxonnes de la Westphalie et de la province de Saxe.

A côté du même cabaret et également à gauche de la chaussée que l'on a suivie, un chemin de terre aboutit à la chaussée. Quand on prend ce chemin de terre, on voit un tertre situé à une distance d'environ 100 m. de la chaussée, sur les terres de la ferme habitée par M. Théophile Deschuytter. Il est très escarpé et sa circonférence n'est pas grande. Quand la guerre a éclaté, nous avions obtenu la permission de fouiller cette éminence, qui est peut-être un tumulus.

Intaille belgo-romaine trouvée à Tieghem.

Au mois d'Avril 1915, des écoliers de Tieghem, en cherchant des silex, ont trouvé une intaille, provenant probablement d'une bague belgo-romaine.

(1) Charles Dens et Jean Poils, *La Villa belgo-romaine de Basse-Wavre*. Bruxelles 1905. (Extrait des Ann. de la Soc. R. d'Arch. de Brux. t. XIX) P, 38.



Elle a été recueillie sur la parcelle de terre, située derrière le corps de logis de la ferme habitée par M. Laurent Dermaut.

Cette ferme entourée d'un large fossé est située sur les confins de la commune de Tieghem, à droite du chemin empierré que l'on suit pour se rendre de Tieghem à Waermaerde.

Cette intaille sur marbre rouge très fin mesure 18 millimètres de longueur et 13 mm. de largeur ; en haut on voit une petite tête ; la chevelure semble être ceinte d'un anneau ; sous cette tête on observe un oiseau et derrière cet oiseau une branche qui se partage en deux rameaux.

Examen d'un tertre à Astene.

Quand on quitte la gare de Deynze, pour se rendre à Gand, on aperçoit bientôt, à gauche du chemin de fer, un grand tertre surmonté d'une chapelle et situé entre la Lys et la grande chaussée de Courtrai à Gand.

Nous nous sommes rendu à Astene le 20 juillet 1914, et nous avons appris que sur ce monticule situé à 18 m. de la Lys et à proximité d'un *diverticulum* belgo-romain, venant de Cruyshautem, était élevée l'ancienne église paroissiale d'Astene. Depuis lors nous avons observé sur les bords de l'Escaut, d'autres églises bâties sur des monticules artificiels, telles l'église de Melden, l'ancienne église de Kerkhove et l'église d'Espierres.

Lieu dit Tomberg à Beveren-lez-Harlebeke.

Le 1 novembre 1918, au cours de la bataille qui se livrait sur les rives de l'Escaut, nous avons évacué le village de Caster pour nous rendre à Beveren-sur-Lys. Le territoire de cette commune est traversé par le beau *diverticulum* belgo-romain qui longe la Lys et qui se dirige de Harlebeke à Vive-St-Éloi. A Desselghem la voie romaine appelée *Heirweg* traverse un hameau qui lui emprunte son nom : il porte en effet le nom belgo-romain de *Strata*, Strate.

Les voies romaines étaient géminées pour la plupart et, chose intéressante, à Beveren, le peuple avait conservé le souvenir du petit *heirweg* parallèle au grand *diverticulum* et destiné aux piétons et au charroi léger. Les Allemands avaient fait peindre sur la façade d'une maison du village : *kleiner Heirweg nach Desselghem*.

C'est entre ces deux chemins, à l'Est de l'église de Beveren, à une distance de celle-ci d'environ 600 mètres, qu'on remarque un champ d'un niveau légèrement plus élevé que les champs environnants : cette très petite éminence qui a une certaine étendue et qui est située derrière la villa



de feu M. le docteur Van den Berghe de Gand, porte le nom de *Tomberg* : c'est vraisemblablement un cimetière belgo-romain à explorer.

Exploration d'un tertre à Sulsique. (Flandre Orientale).

La commune de Sulsique fait partie de l'arrondissement et du canton d'Audenarde. Le village est situé dans cette région, dans laquelle M. Joly de Renaix, fit de si belles découvertes et explora nombre de tumuli et qui est aussi renommée par ses beaux paysages que par les antiquités qu'on y recueillit autrefois.

Le nom même du village est un précieux souvenir du temps jadis : sa forme actuelle nous atteste qu'il relève de la forme belgo-romaine : *Sulciacum* et ce vocable signifie : le domaine, le *fundus*, la propriété immobilière de *Sulcius*. Ce nom propre est un gentilice gallo-romain (1), un nom de famille que l'on rencontre dans le répertoire des noms propres celtiques en *-ius* de la Gaule (2).

Il y a dans certaines régions des coins reculés et ignorés, comme ce modeste village de Sulsique, qui possèdent des trésors que l'on ne rencontre plus ailleurs. Les fenêtres du clocher sont en style gothique primaire, et le bas de la tour est roman. La chaire de vérité se voit dans le chœur de l'église et cette chaire et les stalles sont dans le même style que le confessionnal qui se trouve dans la nef latérale du côté de l'évangile et qui porte la date de 1698. L'autre confessional qui se trouve dans la nef latérale du côté de l'épître, date de 1634 et présente des sculptures plus légères, avec un cachet plus archaïque et des volets fermant les treillis.

Le 17 avril 1914 nous avons entrepris des fouilles dans un tertre qui se trouve à proximité du village de Sulsique et qui dépend de la ferme de *ten Hove*, habitée par M. Louis Van Coppenolle.

Cette motte, entourée de larges fossés, a une hauteur de deux à trois mètres et un diamètre d'environ 33 mètres.

En ouvrant des tranchées dans cette éminence, nous n'avons découvert que des substructions et pas la moindre trace de poterie ou d'objets quelconques. Dans les fondations des anciens manoirs de l'époque féodale, comme à Pitthem ou à Caster en 1912, on peut recueillir parfois des *tegulae* belgo-romaines, utilisées par les constructeurs du moyen âge. Nous avons mis au jour du côté de l'ouest, un mur grossièrement maçonné en

(1) Paul Marichal et Leon Mirot. *Les Noms de Lieu de la France.* Premier fascicule. Paris 1920 P. 76.

(2) Alfred Holder, *Alt-Celtischer Sprachschatz.* Zweiter Band. Leipzig 1904. P. 1663.



briques et en pierres bleues, d'une épaisseur de 50 à 70 centimètres et d'une longueur d'environ 12 mètres.

A côté de la motte nous avons observé une belle ferme du type franc et un ancien moulin à eau mis en mouvement par le ruisseau qui coule du côté de l'ouest, au pied du tertre féodal de *ten Hove*.

La Station néolithique de Caster (Flandre Occidentale).

La commune de Caster fait partie de l'arrondissement de Courtrai et du canton d'Avelghem, et la station néolithique que nous y explorons depuis 12 ans et qui a une superficie d'environ 400 hectares, s'étend sur les deux niveaux supérieurs de la vallée de l'Escaut ; dans la partie de la vallée que nous habitons, nous avons l'avantage de pouvoir distinguer nettement les trois niveaux supérieurs, le loess récent et le loess ancien, séparés par un cailloutis et contenant de petits blocs et des fragments très lavés de calcaire carbonifère, qui, reposent sur les sables ferrugineux du Diestien.

Nous n'avons pu rendre compte, jusqu'ici, des récoltes que nous avons faites depuis le 1 Janvier 1914. Elles ont été particulièrement abondantes, mais elles n'ont pas échappé au désastre amené par la dernière et terrible bataille qui a précédé l'armistice et elles ont été en partie dispersées et jetées au vent.

Voici un aperçu de ce qui nous reste :

1° Nous avons recueilli et pu sauver une belle collection de pointes de flèches, un remarquable exemplaire de pointe de flèche triangulaire, à base rectiligne, à laquelle on observe un large cran d'arrêt à quelques millimètres de la base, 10 pointes de flèches triangulaires à base plus ou moins convexe, parmi lesquelles il y en a une qui a une longueur de 45 millimètres et une autre en beau silex brun, d'une grande finesse d'exécution, 9 pointes de flèches triangulaires à pedoncule, dont une se distingue par une grande délicatesse de taille, 9 pointes de flèches à ailerons et pedoncule plus ou moins endommagées.

Il y a une pointe à cran : c'est accidentellement qu'elle paraît représenter dans le néolithique un spécimen de la taille solutréenne. Au sujet d'un objet solutréen recueilli dans la station néolithique de Villefranche, sur la Saône, M. Boule écrit : « Une belle pointe, finement retouchée, ressemble tout à fait aux feuilles de laurier de Solutré (1) ».

2° Il y a 112 grattoirs de diverses formes et de toutes les dimensions. Relevons les grattoirs discoïdes, les grattoirs doubles et les grattoirs

(1) *L'Anthropologie*, T. XII, 1901, p. 438.



allongés. Il y en a qui sont si épais, qu'ils semblent reproduire dans le néolithique les formes des grattoirs nucleus, des grattoirs carénés et des grattoirs ovales du paléolithique.

3° Nous pouvons signaler environ 70 lames et couteaux. Quelques-uns sont munis d'encoches et peuvent avoir servi à travailler et à arrondir des tiges en os ou en bois. Les lames les plus épaisses peuvent avoir été utilisées comme retouchoirs.

4° Nos récoltes comprennent encore 15 perçoirs. Ce sont des éclats garnis d'une pointe effilée.

5° Il y a 12 fragments de haches polies. Un éclat provient d'une hache en silex du Grand Pressigny.

6° La présence de plusieurs milliers d'éclats retouchés prouve que les rognons de silex, importés vraisemblablement d'Obourg et de Spiennes, ont été débités et travaillés sur place.

Nous discernons des éclats qui sont des déchets de taille, des éclats qui présentent des retouches et des encoches, qui ont été utilisés soit pour le raclage, soit pour le travail de l'os et du bois et parmi lesquels il y a aussi de beaux grattoirs concaves, des éclats, qui après avoir fourni la matière première des lames et des pointes, ont servi de percuteurs.

Jusqu'à présent, nous n'avons pu découvrir des vestiges de poterie, de fonds de cabanes ou de sépultures néolithiques.

Sur le territoire de la commune de Caster se trouve le bois de *Basseghem*, un ancien fief auquel une noble famille des Flandres emprunte son titre. *Basseghem* provient du vocable *Bosseghem*, terme signalé par Sanderus dans sa *Flandria Illustrata* et cette dénomination est la contraction de *Bozingenheim*, ce qui signifie l'habitat des descendants d'un Franc appelé *Bozo*. Quand en 1915, les Allemands eurent abattu les chênes et coupé le taillis de ce magnifique bois, nous avons pu y observer de légères éminences que nous pouvions prendre pour des tombelles. Les fouilles que nous avons exécutées n'ont pas répondu à notre attente.

Le village de Kerkhove est situé entre le village de Caster et la rive gauche de l'Escaut. Le nom de ce village signifie cimetière, En 1913 nous y avons trouvé des débris de poterie et une écuelle en *terra sigillata*, provenant probablement de tombes belgo-romaines. Nous soupçonnons que sur le territoire de cette commune sont inhumés les néolithiques, les Celtes et les Belgo-Romains qui ont habité cette partie de la vallée de l'Escaut.

J. CLAERHOUT.



TROUVAILLE DE MELDEN
GRANDS BRONZES
DE TRAJAN A MARC-AURÈLE

(98 à 180 de Jésus-Christ).

PRÈS de la petite commune de Melden, province de Flandre orientale, ayant une population de 1400 habitants, sur la rive droite de l'Escaut, sur la route d'Audenarde à Renaix, à 5 kilomètres Sud-Ouest d'Audenarde, au lieu dit et hameau de Koppenberg, (point culminant), les Allemands avaient établi, pendant l'occupation, un vaste champs d'expériences et d'observations.

En creusant une tranchée à travers un bois appartenant à M. Karl Plissart de Kerckhove de Denterghem, ils découvrirent un trésor composé de plus de deux cents grands bronzes à l'effigie de l'empereur romain Trajan jusqu'à l'époque de Marc-Aurèle et de sa femme Faustine (jeune), c'est à dire de l'année 98 à 180 de Jésus-Christ. Il y avait sans doute d'autres spécimens intéressants dans ce trésor, mais M. Plissart n'a pu entrer en possession que de 17 pièces qu'il a mises très obligeamment à ma disposition et que je vais analyser ci-après pour autant que leur état de conservation pusisse le permettre.

La commune de Melden est une ancienne localité dont la tour de l'église S[t] Martin est du XIII[e] siècle. L'église actuelle est en style gothique. La première fut bâtie par les chanoines de Notre-Dame de Cambrai qui devaient l'entretenir et, dans ce but, percevaient des dîmes. Elle fut saccagée par les Calvinistes en 1566, et, en 1789, un incendie en détruisit le chœur.

Déjà à l'époque néolithique on constate l'existence de l'homme à Melden par suite de la découverte d'objets en pierre extraits d'une tourbière et cités par Toilliez, d'après Rapsaet.

(1) Voir *Messager des sciences historiques*, 2[e] Série, T. VI. ; et *Bulletin de l'Académie Royale des sciences, des lettres et des Beaux-Arts, de Belgique*, 1[ère] Série, T. XIV, 1[e] 1[re] partie, page 365.



Une hache polie en silex gris, à patine jaunâtre, trouvée à Melden est conservée au cabinet d'Archéologie de l'Université de Gand.

A la période belgo-romaine appartient une petite statuette en bronze représentant un personnage vêtu d'une toge laissant voir une épaule nue statuette conservée au cabinet d'archéologie de l'université de Gand. On cite aussi la découverte de médailles des famllles Aemilia, Tibère, Néron. (1).

Ceci dit pour démontrer que Melden a toujours attiré l'attention des archéologues et plus particulièrement dans ces derniers temps,celle de Mr le vicomte de Ghellinck d'Elseghem qui y avait même acheté des terrains dans le but d'y pratiquer des fouilles. On y remarque également deux petits affluents de l'Escaut, le *Meulebeek* et le *Marckebeek* qui traversent un sol argileux et sablonneux entrecoupé de collines.

La découverte dont il s'agit restera probablement encore longtemps entourée de mystère à moins que les archéologues Allemands se décident à nous livrer le secret lequel, selon toute justice, nous appartient ainsi qu'à la science numismatique, qui ne connait pas de frontières.

Y avait-il des pièces en or ou en argent ayant une valeur intrinsèque ou un intérêt numismatique à la fois ? Nous ne pouvons le savoir encore maintenant ; l'avenir nous le dira peut-être ; nous pouvons tout au plus le supposer ; l'inventeur aura, sans doute, pu dissimuler cette partie de la découverte comme il arrive souvent en pareille circonstance et pendant la guerre plus que jamais !

Pour donner plus de clarté à mes observations et permettre au lecteur de les suivre en présence des pièces,je les ai numérotées de 1 à 17. Aux types réellement connus ainsi que les revers, j'ai indiqué, comme sources, l'auteur faisant actuellement autorité dans la matière, c'est à dire Cohen, 2e édition,N° 0, sous l'abréviation admise par tous les numismates : Coh ? N° 0.

N° 1 *Trajean*, (98 à 117 de J.-C.) On sait lire encore TRAIANO, probablement IMP. TRAIANO AVG. GER. — Tete laurée de l'empereur. — Le revers est abolument fruste.

N° 2 *Trajean*, même observation que pour le n° 1. —

Le revers est encore plus fruste.

N° 3 Adrien (117 à 138 de J.-C.) probablement HADRIANUS AVG COS... on dit Adrien ou Hadrien.

Tête laurée de l'empereur.

Revers fruste.

La présence de pièces de Trajean dans cette découverte, à Melden, ne

(1) Voir A. G. Chotin, *Etudes étymologiques et archéologiques*, pp. 45 et 46. — I. De Bast, *Recueil d'antiquités romaines et gauloises, trouvées dans la Flandre proprement dite*, p. 161. — *Messager des sciences et des arts*, année 1824, p. 79 et année 1825, pp. 123-127.

doit pas trop nous étonner, car nous savons que , malgré le surnom d'*Optimus*, (très bon), qui lui fut donné par le sénat romain, c'était un habile homme de guerre, exemple ses expéditions en Dacie. C'est aussi en 98 de notre ère qu'il fut proclamé empereur *alors qu'il était sur le Rhin* et commandait des légions en Germanie. Or, circonstance étrange, voilà que 19 siècles après cet événement, des soldats de race germanique viennent déterrer fortuitement pendant la guerre du Kaiser moderne, des pièces se rapportant à un Kaiser romain, qui les combattit à une époque aussi reculée !

N° 4. Adrien (177-138 de J.-C.)

R) ADVENTVI AVG MAURETANIAE S. C.

Adrien debout à gauche devant la Mauritanie tenant une patère et un étendard. (Cohen 63, 64 ou 66).

La Mauritanie forme ectuellement la région septentrionale du Maroc et la partie occidentale de l'Algérie.

N° 5. Adrien.

R) AEQVITAS AVG.

L'équité tenant une corne d'abondance et une balance. Coh? 123.

N° 6. Adrien

R) FELICITATI AVGVSTI

S. C. COS III PP. (Pater Patriae).

Vaisseau avec rameur et pilote.

N° 7. Adrien.

R) légende illisible.

Cette monnaie d'Adrien suit immédiatement celle de Trajan, celui-ci était le tuteur et le cousin d'Adrien, il l'adopta et lui laissa l'empire en mourant. Il construisit de grands ouvrages de défense en Germanie, dans les champs des Décumates, à Mayence et à Ratisbonne, dont il reste des ruines appelées par les Allemands *de Teufelsmaurer* (Mur du diable).

N° 8. Antonin la Pieux 145 de J.-C. (138-161).

R) Personnage assis sur une estrade probablement relatif à une libéralité.

Antonin succéda à Adrien qui l'avait aussi adopté. Il fut réellement le père de son peuple.

N° 9. Antonin le Pieux.

ANTONINVS AVG PIVS PP. TRP COS III. (PP. Pater patriae).

R) La félicité debout à gauche tenant une capricorne et un caducée ailé.

FELICITAS AVG. SC.

145 de J.-C.

Coh² 363.

N° 10. Antonin le Pieux.



R) Mars ou le génie casqué du Peuple romain.

Nº 11. Antonin le Pieux.

R) La piété.

Légende illisible.

Antonin le Pieux diminua les impôts, adoucit le sort des esclaves, toléra les chrétiens et ne cessa de professer toute sa vie des sentiments de justice et de modération. A l'exemple de ses prédécesseurs, il désigna pour lui succéder le vertueux Marc-Aurèle dont plusieurs pièces figurent dans le trésor de Melden.

Nº 12. Marc-Aurèle (161-180 de J.-C.).

R) SALVTI AVG COS III.

La santé debout à gauche nourissant un serpent et tenant un sceptre.

(169 de J.-C.). Coh ? 544.

Les victoires de Marc-Aurèle en Germanie sont représentées sur la Colonne qui porte son nom à Rome.

Nº 13. Marc-Aurèle.

R) TR POT XV. (Tribunitia Potestate functus).

Marc-Aurèle dans un quadrige a gauche, à l'exergue, COS III.

Coh ? 788 pour le revers.

Nº 14 Marc Aurèle

R) Victoire sur les Parthes

Sur le bouclier VIC. PAR.

Un des nºˢ 807 à 811 de Coh ?

Impossible de lire la légende.

Nº 15. Marc-Aurèle.

R) La Paix debout à gauche tenant une corne d'abondance et une branche d'olivier.

Nº 16. Marc-Aurèle.

R) RTP III COS II.

La Félicité tenant un sceptre et sacrifiant ou la santé nourissant un serpent enroulé autour d'un autel.

Nº 17. Faustine (jeune) II (125-175 de J.-C.). femme de Marc-Aurèle. (Annia Faustina).

Probablement au revers de la Pudeur ?

On sait lire encore quelques lettres du mot FAVSTINA et la coiffure bien visible sur cette monnaie qui lui est spéciale, ne laisse aucun doute quant à l'attribution de la pièce dont il s'agit.

Faustine accompagna Marc-Aurèle, son mari, dans tous ses voyages « *même dans la guerre de Germanie* ».

Le mot de Pudeur qui se trouve souvent avec d'autres (concorde, joie, fécondité), sur les monnaies à son effigie, contraste singulièrement avec

les propos de certains historiens qui l'accusent, à tort peut-être, d'adultère et des plus infâmes débauches.

Comme on le voit, les quelques pièces qui nous sont parvenues de cette intéressante trouvaille, sont riches en inscriptions et en observations de toutes espèces. — Terminons-en la description, forcément restreinte par l'état fruste de leur conservation, et faisons des vœux pressants pour que tout le trésor, s'il existe encore, soit rendu à la Belgique.

Bruxelles, le 10 mai 1920.

J. B. Sibenaler.
Membre de la Com. des fouilles
de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

MONNAIE DE NUMÉRIEN

La découverte d'une monnaie de Numérien dans la région luxembourgeoise est chose assez rare et mérite d'être signalée.

Si je dis luxembourgeoise, je dois ajouter que c'est dans le Luxembourg Grand-Ducal,à Altwies, près de la chapelle du Castel qu'elle a été trouvée : D'après l'histoire locale, cette chapelle est construite sur des soubassements romains. Des épaves archéologiques, débris céramiques, *monnaies*, etc. appuient la tradition d'après laquelle un établissement militaire s'élevait sur cette colline du temps des Romains.

Il est vrai que l'on se trouve dans les parages du célèbre camp romain de Dalheim qui a déjà donné tant de trouvailles archéologiques et de la merveilleuse mosaïque de Nennig qui peut rivaliser avec celle de Latran à Rome.Cette mosaïque est composée de huit grands médaillons dans lesquels sont représentées des scènes de lutte dans les cirques romains : 1° Combat de gladiateurs ; 2° de tigres ; 3° de lions ; 4° de l'ours ; 5° de la panthère, 6° de lutteurs, armés du pedum ; la dernière scène représente l'orgue hydraulique, instrument peu connu. La 8e scène a disparu.

Mais j'en reviens à la monnaie de Numerien qu'un campagnard m'a remire sur le lieu même de la découverte.

Elle est d'une conservation tellement parfaite qu'on la croirait frappée de nos jours et, au toucher, on sent encore la fleur de coin après 17 siècles de frappe et en métal de bronze facilement oxydable.

A l'avers se trouve le buste radié deNumérien avec l'inscription suivante :

M. AVR. NVMERIANVS. NOB. C.

Marcus Aurelius Numerianus nobilissimus Caesar.

Au revers figure Mars casqué marchant à droite avec le manteau flottant et portant une haste et un trophée.

Inscription : MARS VICTOR.



Elle est assez rare dans nos contrées,elle n'existe pas dans notre médailler national, mais elle n'est pas inédite. Cohen, dans sa première édition, la donne sous le n° 29 et dans la seconde édition de son important ouvrage, sous le n° 18.

L'histoire de Numérien est assez lamentable et les auteurs ne sont pas d'accord sur la durée de son règne qui fut, dans tous les cas, très court, de 282 à 284 de J.-C. Mais un auteur plus récent dit qu'il ne régna que 9 mois.

Il était le second fils de Carus et naquit vers l'an de Rome 1007 (254 de J.-C.). A la mort de son père il fut reconnu empereur par les Perses, mais il versa tant de larmes sur ce malheur qu'il se porta sur ses yeux une fluxion qui l'obligeait à fuir la lumière et à se tenir renfermé dans sa litière pendant la marche de son armée qui retournait en Europe. Son beau-père Aper (Marcus, Gaulois de naissance) profita de cette situation pour l'assassiner dans l'espoir de lui succéder.

Numérien périt ainsi en 1037 (284 de J.-C.) près d'Héraclée en Thrace. Il réunissait toutes les qualités et fut, ainsi que son père Carus, mis au nombre des dieux.

Un autre auteur dit de lui que, formé dans le goût des lettres, par son père, il fut lui-même un prince instruit, éclairé et bon poète. Carus ayant aussi été assassiné au cours d'une expédition contre les Parthes, les soldats proclamèrent Numérien en 283. Il ne régna que 9 mois ; son beau père l'assassina dans l'espoir de s'emparer du trône ; mais les soldats élurent Dioclétien qui règna de 284 à 305, l'ère des martyrs et finit, après avoir tant persécuté les chrétiens, par abdiquer et à trouver plaisir dans la culture des laitues d'où les fameux mots « *les laitues de Dioclétien* ».

Sur les monnaies de Numérien on relève d'autres titres encore que sur la nôtre :

invictus, pius, felix, Augustus.

J. B. SIBENALER.



LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE ET LA CATHÉDRALE DE TOURNAI

MESSIEURS,

VOTRE Société royale a bien voulu me déléguer pour la représenter au 24e Congrès d'Archéologie et d'histoire tenu à Tournai par la Fédération des Sociétés belges d'Archéologie et d'Histoire du 30 juillet au 4 août 1921.

Cette initiative vous a été inspirée, sinon dictée par les monuments remarquables et imposants, les vestiges nombreux du passé historique de l'antique *Civitas regalis*, tout comme par l'intérêt très réel et très vigilant avec lequel vous prenez part aux travaux de nos compagnies d'archéologues et d'historiens. Vous avez le souci de concourir à ceux-ci en vous associant à leurs efforts pour l'étude et la conservation de nos monuments nationaux. Votre intervention bienfaisante et qui doit toujours être conservatrice, a été hautement appréciée dans cette ville si fière de son auréole de ville d'art, si impressionnante par les souvenirs qui s'y pressent. Les Apôtres du Christianisme en nos contrées depuis Saint Piat, Saint Éleuthère, Saint Amand, les débuts de la monarchie française avec Clovis, Childéric, Frédégonde, Louis le débonnaire, Charles le chauve, jusqu'à Philippe Auguste qui lui donna sa Charte communale en 1187 en même temps que le droit de cloche et de tout un passé d'art et d'industrie tout à fait remarquable au Moyen-âge et à la Renaissnce, nous la rendent particulièrement attractive.

Votre délégué a été appelé à la présidence de la Section d'archéologie et d'histoire. C'est ce qui vous expliquera comment c'est uniquement sur les travaux de celle-ci que porte ce rapport, qui négligera les œuvres du Congrès en matière de préhistoire et d'histoire.

C'est d'ailleurs, dans la section d'archéologie que s'est concentré l'intérêt principal de la réunion. Sauf la pierre de Brunehaut à Hollain et quelques vitrines du Musée, la préhistoire du Tournaisis est jusqu'ici peu importante. Il n'en est pas de même pour son passé gallo-romain qui a donné matière à nombre de communications intéressantes notamment par M.

Huybrigts, de Tongres, qui a parlé d'un admirable vase à haut-relief déterré, par lui, en Limbourg.

La deuxième section s'est occupée de nombreuses questions parmi lesquelles celles qui intéressent nos travaux sur la personnification civile des sociétés archéologiques, l'exonération de l'impôt sur les œuvres d'art et les bibliothèques des écrivains, des savants et des artistes. Rien de plus juste. Ce sont pour eux des outils de travail, et on ne comprend pas plus que l'impôt les frappe que s'il s'étendait à l'outil de l'ouvrier ou du commerçant. Le Congrès a eu, certes, raison d'attirer l'attention du Gouvernement sur cette angoissante question qui, si elle n'était pas résolue négativement viendrait paralyser le travail intellectuel de notre patrie. Une bibliothèque est pour nous un instrument de travail et non pas un luxe !

Nous arrivons à la Section d'archéologie, d'histoire de l'art et, en particulier, d'histoire monumentale.

Le Gouvernement français y était représenté par Monsieur Babelon, Conservateur à la bibliothèque nationale ; Camille Enlart, Conservateur du Musée du Trocadéro, tous deux membres de l'Institut, Eugène Lefevre, Pontalis, Professeur à l'école des Chartes, et Henri Stein, Conservateur des archives nationales. D'autres savants, le marquis de Fayolle, Jules Bancherau, Amédée Boinet, Charles Legrand, Louis Serbat, Emile Théodore, sans oublier les valenciennois Bauchaud, et Doutriaux, s'étaient joints à cette éminente délégation auprès de la 3e section.

M. Babelon, lui a apporté des remarques très importantes sur la trouvaille de la tombe de Childéric près de l'église Saint-Brice, à Tournai, le 27 mai 1653. Cette question non pas seulement tournaisienne mais d'intérêt général, a été traitée avec la grande érudition que l'on connaît à l'éminent membre de l'Institut. Il a établi d'abord que c'est la pierre angulaire de l'archéologie des races royales françaises et a examiné l'authenticité de ces objets qu'il affirme ne pouvoir être suspectée. Il s'est appuyé sur tous les commentateurs, le médecin Chifflet, Poutrin du Mersan, Cochet, Molinier, et a examiné les données connues sur les objets volés en 1831 et détruits, sur ceux qui sont conservés au Cabinet des médailles à Paris. Il a commenté la présence du second crane humain en dehors du cercueil du Roi cerclé de fer, la tête de cheval, le talisman figurant une tête de bœuf. La trouvaille fut commencée par la main droite tenant la bourse et dont un doigt portait l'anneau royal. C'est un indice très important. Rien dans les objets ne convenait à une femme. C'est donc bien de la tombe d'un Roi qu'il s'agit et puisque l'authenticité de l'anneau portant *Childeric Regis* et la figuration du Roi, ne peut être mise en doute, c'est bien de Childéric qu'il s'agit.

Quant à la fibule conservée à Tournai dans l'église de Saint Brice, elle



ne date que du XVIIe siècle. C'est une supercherie que l'examen critique lait par le savant M. Babelon a complètement dévoilée.

Une marque d'orfèvre, datant du 1er Empire français y a été appliquée mais cela n'implique pas cette date comme vérifée.

M. Amédée Boinet s'est consacré aux manuscrits de Tournai conservés jusqu'à nous à la Bibliothèque nationale de Paris et provenant de l'Abbaye de Saint-Martin et de celle de Saint-Amand, et actuellement à la Bibliothèque de Valenciennes, à Cheltenham et à la Bibliothèque royale de Belgique.

Un membre de notre société Melle Devigne s'est occupée d'une collection ayant existé à Tournai, au début du XVIIe siècle, celle de Denis de Villers, Chanoine chancelier du Chapître de Notre-Dame. Elle y a retrouvé un portrait de Jacqueline de Bavière reproduit dans le manuscrit de Succa à la Bibliothèque royale de Bruxelles, et des portraits des derniers Ducs de Brabant. De celui de Bonne d'Artois, elle n'a pas trouvé trace, non plus que de l'effigie d'Isabelle de Portugal tout en émettant l'hypothèse que Van der Weyden pourrait avoir fait un portrait d'elle à la fin de sa vie et qu'il serait reproduit dans l'album de Succa.

Un autre de nos collègues, M. Destrée, a pu étudier de l'influence exercée par Rogier Van der Weyden sur les imagiers tournaisiens. Il souhaite qu'un *corpus* soit formé de leurs œuvres datées, nombreuses dans le Pas de Calais, dans la Flandre, le Hainaut, et signale les imitations qui en furent faites dans les ateliers de Mons et du Brabant. Ces bas-reliefs étaient rehaussées de peinture. L'alliance des deux arts y était complète. Il conclut à la réalité de l'influence attribuée à Van der Weyden, sur les ateliers des peintres et des sculpteurs du Tournaisis et de la Flandre.

Nos collègues et amis Van den Borren et Marcel Laurent se sont occupé avec leur grande compétence l'un de la date de naissance de Roland de Lassus l'autre, de trois bas-reliefs romans de la collecton de l'Abbaye de Maredsous, Melle Devigne, des différences de présentation et de style entre les tombes mosanes et tournaisiennes.

M. Boinet, Conservateur de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, à Paris, a entretenu le Congrès des richesses d'art des bibliothèques, de leurs inventaires et de leur mise en valeur. Il demande dans chacune d'elle, la création de réserves pour incunables, pour les raretés bibliographiques et cela pour les cas d'incendie et pour leur sauvegarde en tout temps. Il préconise la publication d'inventaires de spécialités comme ceux qui ont été publiés chez nous par M. Bacha, Hissette, etc.. pendant la guerre et dont il vante la méthode.

Il condamne les expositions de ces précieux vestiges du passé, qui leur sont néfastes. C'est la destruction des manuscrits et des livres. La pous-



sière et la lumière abîment les manuscrits. Il ne faut admettre que des exhibitions d'un mois au plus dans les vitrines exposées à la lumière vive.

M. Hocquet a fait remarquer qu'à Tournai, en 1911, un inventaire pareil a été dressé et l'assemblée approuve les conclusions des deux savants orateurs.

M. le baron van Zuylen van Nyevelt, rappelle ensuite qu'à Bruges on a employé beaucoup de pierre de Tournai.

M. le Baron Pierre Verhaegen a étudié la question de la reconstruction des Halles d'Ypres. La restitution de cet édifice dans son intégrité, tel que les siècles nous l'avait légué, s'impose d'après lui.

M. Lefebvre-Pontalis s'attache à démontrer les dangers de pareilles restutions si les données archéologiques sont négligées. Après des observations conformes de votre délégué, le vœu de le voir reconstruire fut adopté à l'unanimité, cette opinion étant généralement admise par tous les gens de science.

Le Congrès a voté ensuite un autre vœu relatif au grattage des façades anciennes de la ville, ce qui a été préconisé par la Commission Royale des Monuments et des Sites pendant la guerre et a produit de si heureux résultats grâce au zèle déployé par M. Octave Le duc, alors président des hospices de Tournai.

M. Wybo a demandé que des mesures soient prises pour la conservation des vitraux anciens, notamment par des inventaires et des clichés trichromés. Il signale à Furnes, la disparition de trois verrières du XVIIe siècle à la suite des faits de guerre des armées boches.

Le Congrès avait réservé pour la dernière et plus importante de ses séances les question multiples que suscita la majestueuse Cathédrale de Tournai. Chacun se les posait et toutes les minutes disponibles parmi l'horaire chargé de la réunion, furent consacrées à leur étude individuelle en attendant la visite d'ensemble et la discussion. Celle-ci fut ainsi méthodiquement préparée. Il nous resta un regret. C'est de ne pas y avoir entendu notre confrère Sonneville éloigné du Congrès par son état de santé et dont les études sur la Cathédrale verront le jour dans un avenir prochain. En son absence, M. Jules Wilbaux, architecte, à Tournai, a exposé, en résumé, des observations sur la Cathédrale de Tournai et à terminé en demandant qu'un vœu réclame la recherche de la crypte. M. Lefebvre-Pontalis serait d'avis d'étendre les recherches à la forme de l'abside romane. Des fouilles s'imposent dans le chœur de 1242.

M. Soil de Morialmé dit que le vœu doit être étendu au dérochage d'au moins une travée de la nef romane et du transept et M. le Chanoine Maere dit que les données connues sur la Cathédrale sont suffisantes pour établir un travail, après révision critique de l'authenticité de chacun d'eux.



La Cathédrale n'a pas un antécédent *Schemate Langobardino*. Le texte de Rolduc ne peut lui être appliqué. Elle n'est pas davantage rhénane. La coïncidence pour l'abside de deux plans trêflés n'est pas opérante. L'influence de l'architecture française du Nord s'applique beaucoup mieux aux données de l'œuvre tournaisienne. Le plan trêflé existe à l'église du Capitole à Cologne. Mais cela n'implique pas une origine rhénane pour la Cathédrale de Tournai.

Le chanoine étudie ensuite les rapports des plans de Saint-Yves de Braisnes 1180 et de Saint-Quentin à Tournai. Il passe à l'analyse de la chapelle épiscopale de Tournai (1196). Le chœur de la Cathédrale a été commencé en 1242, et il a des rapports avec celui de Soissons(1212). Dehio et von Bezold l'ont contesté, s'appuyant sur des relations maritimes. Le plan serait passé de Bayonne à Bruges et de là à Tournai et Utrecht.

MM. Lefebvre-Pontalies et Enlart établissent ensuite que les relations ont existé entre le nord de l'Italie, la France et Tournai. Les linteaux sur colonnettes sont lombards mais la chose peut être fortuite et il ne faut pas être absolu.

M. le Chanoine Warichez dit que la nef était en construction en 1143. 1198 serait la date d'érection du transept qui aurait été achevé en 1212 Trente ans plus tard le chœur fut rebâti (1242).

M. Boinet attire l'attention sur le thème iconographique des deux portails. La lutte des vertus, leur combat contre les vices, l'avarice, la luxure, l'orgueil, etc. C'est un thème du Sud-Ouest de la France.

M. Lefebvre-Pontalis signale dans ce sens les bas-reliefs d'Angoulème

M. Lacoste s'est occupé du dégagement de la Cathédrale dont l'abside vers la rue des Chevaliers resterait cependant engagée en partie vers le Beffroi de la ville. Après observation de M. Saintenoy, qui appuie la solution préconisée par la Comission Royale des Monuments et des Sites, M. Enlart s'occupe de l'église de Henin-Liétard dont le portail a des colonnes tournaisiennes et dont il a retrouvé le devis.

La question de l'âge de la basilique tournaisienne a ainsi dominé tout le Congrès.

Réunissant des archéologues puissamment pénétrés d'érudition et d'une critique approfondie comme M. C. Enlart et Eug. Lefebvre-Pontalis qui possèdent comme le Chanoine Maere et Warichez, tous les éléments du problème le Congrès ne pouvait manquer d'être fort intéressant. Ces éléments menèrent le Congrès à une conception bien nette des différentes campagnes de sa construction. Des premières constructions datant des environs de l'an 239,du sanctuaire de Saint-Piat, il ne reste naturellement pas de traces. Il en est de même de l'édifice qui lui succéda au V[e] siècle, et dont Saint-Eleuthère fut doublement l'édificateur. *Duplici aedificatione*



sacerdos Eleutherius nostram erexit ecclesiam. Si le Saint rendit la vue à Mantilius, la *porte mantille* qui rappelle cet événement lui est de beaucoup postérieure. Rien de ces constructons n'est apparent Mais n'en existe-t-il plus des fondations, la crypte ? Le seul texte qui pourrait, à la rigueur, nous renseigner sur ce qu'à pu être cet édifice, est celui des environs de l'an 640 dans le cartulaire de l'Abbaye de Saint-Bertin à propos de l'église que celui-ci bâtit à Saint-Momelin et qui était soutenue par des colonnes. C'était une nef basilicale dont la *concha* était décorée de mosaïques à lamelles d'or, et les pavements multicolores (1). On juge par ces détails de l'intérêt qu'il y aurait à retrouver des fragments de l'édifice tournaisien, dans lequel Saint-Éloi, *Noviomensis ac Tornacensis episcopus* (2), célèbra le culte. Il y a lieu d'augurer qu'il a du être du type des basiliques italiennes. Celle-ci se continua, puisque tout naturellement Rome était le centre de diffusion de ce type. Plus tard, en 1013, *Johannes nomine, natione et lingua Italus, episcopus officio* (3), auprès de Balderic, évèque de Liège décora les églises de cette ville et d'Aix-la-Chapelle. Mais à Tournai on ne peut rien affirmer sans un fait précis comme seraient les restes de la crypte de l'église eleuthérienne sur ces influences italiennes possibles.

Le Congrès a donc sagement décidé de préconiser des fouilles dans le but de les retrouver. Les détails connus sur l'art architectural mérovingien sont si peu nombreux que le moindre document ou fait de ce genre serait d'un intérêt capital, puisqu'il s'agit d'un édifice qui a vu Clovis, que Childéric enrichit par la donation du Domaine de Tournai à l'évêque Chrasmer, qui formait le centre de l'enceinte capitulaire et du palais épiscopal sous les Carlovingiens. Le diplôme de 817 constate l'existence du cloître capitulaire, devenu insuffisant et son agrandissement aux dépens du domaine royal. Wendelmar, vingt-deuxième évêque de Tournai avait exposé à Louis le Débonnaire l'exiguité des locaux pour le logement de tant de chanoines. Plus tard, Charles-le-chauve, en 855, fixa leur nombre à 30 sauf à l'augmenter si les revenus permettaient la chose. En 881, commence pour la Cathédrale bâtie par Saint-Eleuthère, la période critique. Fuyant l'invasion Northmane, l'évèque Hidelon émigra avec les habitants vers Noyon, son autre siège épiscopal emportant les reliques de Saint-Éleuthère, de Saint-Éloi et son trésor capitulaire. Les Normands ruinèrent la ville et la Cathédrale et ce n'est que trente ans après, vers 912, que l'évèque revint auprès des ruines de la basilique défunte, Un siè-

(1) GUERARD, *Cartulaire de Saint-Bertin*, Pars, 1841, p. 17, cité par Chan. DESHAINE, *Doc. sur l'histoire de l'art.* Lille, 1886. I, p. 2.

(2) *Officium Sancti Chrysolii*, Insulis, typis J. B. de Moitemont, 1696, p. 15, cité par le même, I, p. 2.

(3) PERTZ, *Monumenta Germaniae historica.* Hanovre, 1841, IV, p. 729.



cle après, Guéric-le-sor(1020) et Henri III d'Allemagne (1052) ravagèrent la ville et la Cathédrale en souffrit de nouveau. Elle fut restaurée, puisque c'est dix ans après ce dernier événement qu'eut lieu la dédicace du 9 mai 1066 que le Chanoine Voisin nous a fait connaître d'après le *Ritus officii divini ecclesiae Tornacensis* de 1656. Mais évidemment après de pareilles destructions, il ne peut s'agir des constructions actuelles. Ce ne sont que les ruines reconstituées de la Cathédrale mérovingienne qui furent alors consacrées puisque seulement dix ans s'étaient écoulés depuis le désastre de 1065.

Le siège épiscopal de Tournai conserva un titulaire commun avec celui de Noyon jusqu'en 1146. Les chanoines qui abandonnèrent la règle de Saint-Augustin en 1090, continuèrent cependant la vie monastique jusqu'en 1190. C'est pendant cette période que fut bâtie la nef actuelle dont on ignore en quelle année se place le début de sa construction ; mais un fait positif a été établi. Le Chanoine Warichez a démontré au Congrès qu'elle était en construction en 1143. Cela est très important, car nous pouvons par ce fait, affirmer que sa fondation trouve sa place vers 1130 Tournai appartient encore à l'évêque de Noyon et de Tournai en ce moment. Celui-ci réside à Noyon. Le diocèse tournaisien en souffre. Ne peut-il pas inférer de cette circonstance que cette nef fut construite pour satisfaire aux vœux des fidèles. Ceux-ci continuèrent à se plaindre puisqu'en 1146, le Pape Eugène III prononça la séparation tant désirée et nomma évêque de Tournai Anselme, Abbé de Saint-Vincent, à Laon, sacré en présence du Roi Louis VII et du Comte de Flandre, Thierry d'Alsace. Tournai connut une période de calme et de paix jusqu'au siège de 1197, par Beaudouin de Flandre et de Hainaut. Pendant cette période, ce sont donc des prélats français qui présidèrent à la construction de cette nef ; alors sous la primauté de l'archevêque de Reims, ce sont des chanoines augustins qui en dirigèrent l'œuvre et nous savons par le texte de Rolduc qu'ils la voulurent *Schemate langobardino* ; c'est à dire, conçue d'après le style alors en honneur dans le Nord de l'Italie, dans le royaume Lombard, répandu par les *Magister Comacini*, par ces maçons habiles dont on suit la trace depuis la Lombardie par les vallées du Rhin, du Rhône, et du Danube, et qui se répandirent d'autre part jusque Rome et le Sud de la péninsule italique.

Mais reprenons l'analyse des travaux de la Cathédrale au moment où l'on reconstruisit le transept au milieu du XII[e] siècle.

En 1198, Étienne de Tournai, alors évêque de ce siège, donna des ressources pour les travaux de ses voûtes et de ses sculptures. La date étant fixée, une question se pose ! Les terminaisons des transepts qui rappellent celles de la Cathédrale de Noyon mais en différent, furent-elles conçues dans le plan primitif et, dans la négative, constituent-elles des remanei-



ments? L'habile architecte de la Cathédrale mon ami, M. Sonneville, ne le croit pas. On en a rapproché le plan tréflé de l'église de Sainte-Marie du Capitole à Cologne, mais celui-ci est très différent bien qu'ayant été conçu d'ensemble,. On ne peut en dire autant des absides transeptales de Tournai. Pour tout œil d'architecte, leur raccord ne se fait pas normalement avec les quatre tours. Il y a là un maladroit rattachement des plans. Certes, on ne peut par une simple vision affirmer s'il est le fruit d'un raccord obligé. Une étude très attentive des piédroits des grands doubleaux amènerait peut-être de la lumière sur ce point capital. S'il était résolu affirmativement, c'est à dire si ces absides étaient postérieures à la construction principale, on s'expliquerait les différences des conceptions des arcs doubleaux à l'alignement externe des tours dans ce transept avec ceux du côté interne.

Sinon l'explication en est difficile sinon impossible.

Parlons maintenant de l'abside.

Nous l'avons dit, rien ne subsiste de celle qui fut remplacée en 1242, sous l'épiscopat de Walter de Marvis, mais de l'étude du monument, il résulte qu'une carolle l'entourait laissant vers le transept place pour deux absidioles entre elles et les clochers Saint-Jean et Sainte-Marie. Y avait-il des chapelles absidiales? Existait-il des cette époque, une chapelle de Notre-Dame flamande? C'est probable mais ce n'est pas prouvé. C'est pourquoi le Congrès a eu raison de demander que les fouilles préconisées par M. Lefebvre-Pontalis viennent nous en dévoiler la forme et les constructions adventives. Nous signalons ce vœu à l'attention de Sa Grandeur Monseigneur Croy, évêque de Tournai, dont nous connaissons l'érudition archéologique, et du collège canonical qui auront à cœur de résoudre ce problème si intéressant pour l'histoire architecturale de notre pays.

Certes, la Commission Royale des Monuments et des Sites autorisera ces recherches en se souvenant que c'est parcelles-ci que furent retrouvées les cryptes de Maestricht, de Huy en Belgique et de Bayeux en France. Quant à l'abside de 1242, nous la rattachons à l'école de Picardie ; tous les caractères en dénotent la filiation avec les belles nefs d'Amiens, de Soissons, de Braisnes. D'époque plus récente, on n'y trouve ni hésitations, ni recherches d'effets nouveaux. Le système nervé et contrebuté y produit le *summum* de ses conséquences de légèreté et d'élasticité. C'est merveille de voir les déformations de ces masses émaciées,économisées au suprême degré ; le but à atteindre étant de créer un vaste vaisseau translucide dans lequel la lumière vienne magnifier le prodigieux spectacle des vitraux. Et c'est de l'art bien français de Picardie.

Somme toute, de cette analyse, il résulte que c'est à tort que l'on a



fait de la Cathédrale de Tournai, une église rhénane. Nous même nous avions cru y trouver l'extrême droite de l'influence germanique mêlée aux réminiscences de l'art français. Mieux éclairés maintenant, les archéologues du Congrès de Tournai, sans nier les influences rivales qui s'y montrent, ont à juste titre, trouvé que la part française est prépondérante tant dans la nef que dans les transepts, sans parler de l'abside qui est purement picarde.

Pour les transepts avec leurs cinq clochers, on aurait pu hésiter, mais à l'analyse des détails, cette hésitation disparaît. Déjà Louis Cloquet avait observé qu'on ne retrouve pas les caractères rhénans. Les clochers ne présentent pas les pignons à la base des flèches. Les arcatures si caractéristiques des corniches rhénanes ne s'y retrouvent pas. Les chapiteaux cubiques y sont inexistants et tout, au contraire, le décor sculptural de leurs corbeilles, les rattachent à l'influence latine, à de lointaines réminiscences gallo-romaines.

Il avait raison, et c'est ce que le Congrès a démontré par ses belles séances sur cet admirable monument.

Nous ne pouvons mieux terminer ce rapport qu'en rendant hommage à la Société archéologique de Tournai qui, depuis tant d'années, rend à la science de si signalés services. Toutes les illustrations de l'érudition historique dont les noms viennent sans peine à la mémoire de tous les fervents de ces études, les Lemaistre d'Anstaing, les Dumortier, les Voisin, les Huguet, les Cloquet, et enfin parmi les vivants les Soil de Moriamé, les Desmons, les Houtart, les Hocquet, tant d'autres ont bien merité, par leurs nombreux et érudits travaux, l'hommage que les congressistes de 1921 leur ont rendu en venant en grand nombre à ces assises de la science, si bien présidées par notre érudit collègue M. Soil de Moriamé, les premières après les dures épreuves d'une guerre barbare.

PAUL SAINTENOY.



SERVANDONI EN BELGIQUE

NOTE ADDITIONELLE

DEPUIS la publication de ce mémoire (Annales, vol. XXIX, 1920, p. 41 à 59), différentes communications nous ont été faites, toutes également intéressantes.

Réparons tout d'abord une regrettable coquille typographique qui a défiguré le nom de Mr Arthur Cosyn. Celui-ci a publié une érudite et substantielle notice sur le château de Haeren. Il l'a écrite d'après ses propres recherches et contrairement à ce qui nous avait été rapporté, il n'a pas eu recours à l'obligeance de Mr Schweisthal qui n'a été pour rien dans ce travail ses notes étant restées inédites jusqu'ici. Un autre de nos confrères Mr Henri Libbrecht, dont on connaît les fructueuses recherches sur l'histoire du théâtre à Bruxelles a trouvé le véritable nom d'une des « trois grâces », Rosalide, qui s'appelait Jeanne Etiennette du Tarte et n'avait aucun lien de parenté avec d'Hannetaire. Celui-ci est le fils légitime de Servandoni et avait donc tout droit de s'appeler Nicolas Servandoni d'Hannetaire. Cela est maintenant acquis. et prouvé par une documentation incontestable. Servandoni, nous écrit M. Liebrecht, doit s'être marié deux fois et son mariage avec Anne Henriette Roots doit même être très antérieur à 1718, puisque la mère d'Hannetaire ne mourut qu'en 1771. M. de Haeren fit cette année-là abandon de sa part d'héritage dans la succession de sa mère, demoiselle Marie Gravier en faveur de sa sœur dont notre crayon généalogique ne donnait pas le nom, Jeanne Servandoni Girolami supérieure de la Présentation, maison pieuse établie à Castre en Languedoc.Notre confrère publiera sous peu une curieuse documentation sur la propriété que Servandoni d'Hannetaire et ensuite ses filles possédèrent à Bruxelles, rues aux choux et du damier. Une autre communication, celle de M. Serbat, notre érudit confrère de la Société des Antiquaires français, nous a valu de voir au château de Saint-Saulve par Valenciennes, le portrait d'Hannetaire et deux paysages décoratifs dus à Servandoni. Ils y sont arrivés en droite ligne par succession, dans les mains de Madame Serbat qui avec la plus grande obligeance, nous en a procuré des reproductions.



Si l'on songe qu'elles sont antérieures à celles de Piranesi il y a quelque chose d'impressionant dans ces compositions. On comprend en les voyant, la gloire qui entourait le nom de Servandoni dont la postérité ne peut vérifier le mérite, ses œuvres ayant disparu.



Nous apprenons par les notes si intéressantes que nous envoie Mr Louis Serbat qu'Angélique Servandoni d'Hannetaire eût de Jean-Marie Stanislas, vicomte de Sandrouin, seigneur d'Heppignies, de Lodelinsart et de Castillon, créé plus tard marquis de Sandrouin,deux filles Anne et Eugénie de Fontenelle. Lui-même épousa Caroline Josephine de Walckiers, dont il divorça, ensuite Louise Josephe Chalgrin, femme divorcée du libraire Saugrain, et fille de l'architecte, et mourut au château de Fresnes, sur l'Escaut., le 3 août 1821, âgé de 83 ans. Il était né à Charleroi, le 7 mai 1738. Ses filles de Fontenelle moururent sans avoir été mariées. Elles touchaient 6 deniers d'intérêt dans les mines d'Anzin, du chef de leur pére et étaient très honorées par leur fortune et leurs charités. Très liées avec la famille Tournelle, elles lui donnèrent des tableaux, des dessins et, c'est ainsi que par descendance ceux-ci vinrent aux mains de Mme Serbat qui a eu l'extrême obligeance de nous les faire photographier. Il y a le portrait d'Hannetaire, ceux de sa fille Angélique, d'Anne de Fontenelle en 1768, et deux lavis à l'encre de Chine de Servandoni. Un troisième lavis fait partie de notre collection et doit lui être attribué. Le faire du dessin en est identique, tout comme le genre de la composition. Les demoiselles de Fontenelle habitaient un hôtel à Paris, 29, rue de l'Odéon et le château, de Viry, une jolie maison de campagne Louis XV.

La vente de leurs objets d'art après décès eut lieu du 5 au 13 décembre 1843, et leurs biens furent légués en grande partie à Mr de Verdière, président du tribunal de la Seine dont la fille Madame de la Hongue les possède encore.

Revenons à Servandoni.



A l'actif du grand artiste, le duc d'Arenberg, nous signale un décor de théâtre, ayant servi comme fond dans le théâtre en plein air d'Enghien. Il réprésente une partie du décor architectural et sculptural de cette résidence.

En outre, Servandoni a dessiné , et ce dessin est encore conservé dans les Archives de Nord Kirchen, un tapis pour le palais de Bruxelles.



Il est possible que le théâtre du château d'Héverlé qui existait encore en 1914, ait été dessiné par lui, écrit le duc d'Arenberg.

En tous cas, il n'y a pas de doute qu'il est l'auteur de l'entrée du palais de Bruxelles, dont trois dessins signés existent dans les archives ducales. Son œuvre maîtresse était l'escalier d'honneur de ce même logis princier. Détruit par l'incendie, ce morceau était d'une dimension exigue, 8 × 8 mètres, mais le grand artiste en avait fait une chose grandiose, en décorant par des perspectives architecturales, les quatres faces des murs. Malheureusement il n'en reste que le souvenir.

Ajoutons *in fine* que les trois grands seigneurs qui dirigeaient l'Opéra de Bruxelles, de 1749 à 1763, avaient dans leurs loges chacun un fauteuil. C'étaient des espèces de chaise longue et celle du duc d'Arenberg existe encore. Elle fut offerte par le duc actuel au théâtre de la Monnaie qui ne put le recevoir faute de place. La raison était bonne, mais c'est cependant le seul meuble qui existe encore du théâtre du Bombarda, le premier théâtre de la Monnaie, celui où jouèrent Favart et d'Hannetaire !

PAUL SAINTENOY.

L'ARCHITECTE JEAN VAN RUYSBROECK ET LE XVE SIÈCLE BRUXELLOIS (1)

SOUS le porche de l'hôtel de ville se trouve la statue d'un personnage habillé à la manière du XVe siècle, coiffé d'un chaperon et portant sur la main la maquette d'un édifice. Cette statue est moderne, presque récente. Elle doit, dans la pensée de ceux qui l'ont érigée, rappeler le souvenir de celui qui fut le constructeur de l'admirable tour de notre palais communal, Jean van Ruysbroeck.

Pendant des siècles le nom de cet artiste resta ignoré. Le mépris, dont les hommes de la Renaissance accablaient l'œuvre architecturale du Moyen Age, explique ce profond oubli. L'art de nos cathédrales, de nos hôtels de ville et de nos halles passait aux yeux des admirateurs du style classique comme un art *gothique*, c'est-à-dire grossier et barbare, comme un produit des invasions germaniques, ce que les Italiens, nos maîtres en esthétique depuis le XVIe siècle, appelaient dédaigneusement *maniera tedesca* ou *gotica*. Ce mépris grandit au cours des temps modernes et trouva sa suprême expression dans les écrits du XVIIIe siècle finissant, dans Jean-Jacques Rousseau par exemple, qui disait que « nos monuments gothiques étaient des restes de barbarie et de mauvais goût » et que « les portails de nos églises gothiques ne subsistaient plus que pour la honte de ceux qui avaient eu la patience de les faire ».

Rien d'étonnant dès lors de voir le dédain qu'on éprouvait pour l'œuvre s'étendre à ses auteurs mêmes, les grands coupables de tant d'incohérence et de barbarie.

Le XIXe siècle, siècle de science et surtout de critique saine et profonde, restitua au moyen âge ce qui fait son plus beau fleuron de gloire, son architecture. Il cessa de considérer cette période comme un trou noir dans l'histoire, comme une époque de violences et de rapines, mais il se mit à l'envisager comme l'expression d'une des phases les plus intéressantes de la

(1) Texte d'une conférence faite pendant l'occupation à l'*Œuvre patriotique de l'Assistance discrète*, le 4 janvier 1918, à la *Société royale d'Archéologie* et au *Comité d'études du Vieux-Bruxelles*.



civilisation du monde occidental. Tout ce qui avait été considéré jusque là comme irrationnel, incohérent, grossier et barbare, devint brusquement rationnel, logique, élégant et raffiné.

Ce revirement dans les idées fut encouragé par nos historiens qui s'empressèrent d'exhumer de la poussière des archives les noms de ceux dont le génie avait enfanté tant de merveilles. Bientôt, comme des étoiles qui apparaissent, une à une, dans le firmament du soir, des noms scintillent et marquent comme des points lumineux sur le fond obscur du passé. Désormais l'histoire de notre architecture ne commence plus avec Franquart ou Rubens ; elle embrasse le moyen âge tout entier. Des architectes, tels que Keldermans, Van Pede, Van Bodeghem, Layens, sortent des ténèbres et revendiquent leur part de renommée.

Ce fut en 1827 que Gautier dans son livre le « Conducteur dans Bruxelles » lança pour la première fois le nom de Jean van Ruysbroeck (1). Tout de suite, nos chercheurs fouillent dans les vieux papiers et y découvrent les traces de l'artiste. Les traits de Van Ruysbroeck ne tardent pas à se préciser et bientôt son individualité apparaît vivante, auréolée de gloire. On élève à Ruysbroeck une statue commémorative sous le porche même de l'hôtel de ville, et quand Balat eut terminé le splendide portique néo-grec du Musée de peinture et de sculpture, on plaça dans le fronton, à côté de Rubens et de Jean de Bologne, le buste du grand architecte. Jean van Ruysbroeck incarne l'art architectural du moyen-âge, comme Pierre-Paul Rubens et Jean de Bologne personnifient la peinture et la sculpture.

C'est moins l'histoire d'un homme illustre que nous avons l'intention de rappeler dans tous ses détails que la grandeur d'une époque dont il fut un des principaux acteurs. Les hommes de génie sont les produits de leur temps ; ils agissent sur les événements et les précipitent, ceux-ci à leur tour agissent sur eux. On peut dire qu'ils sont grands en raison directe des événements auxquels ils sont mêlés. Une haute individualité est la synthèse des idées de son siècle. C'est elle qui donne un corps aux aspirations intimes et confuses d'un peuple, une réalité à ses rêves inconscients.

Telle fut l'individualité de Jean van Ruysbroeck. Ce n'est pas seulement l'artiste que nous célébrons en lui, mais aussi l'homme politique qui coo-

(1) Gautier, *Le nouveau conducteur dans Bruxelles et ses environs.* 2e édition, Bruxelles, 1827, page 175. Dans la suite, *A. Wauters* et *E. Van Even* réunirent de précieux renseignements sur notre artiste. Henne et Wauters, *Hist. de Bruxelles.* 1845. III. p. 39. — A. Wauters, *Recherches sur l'hôtel de ville.* Gand 1841 ; — *Notice historique sur la Ville de Vilvorde, son ancien château, ses institutions civiles et religieuses.* Bruxelles. 1853 ; — *Etudes et anecdotes relatives à nos anciens architectes.* Bruxelles. 1885 ; — E. Van Even, *Les Auteurs de la tour ... de Sainte-Gertrude.* 1874 (Bruxelles. Comm. d'art et d'archéol.). Un article d'ensemble par P. Saintenoy, dans la *Biographie nationale.*



péra à la réalisation de l'idéal populaire du moyen âge. A travers le génie de Ruysbroeck, nous entrevoyons le génie du XVe siècle bruxellois, siècle du triomphe démocratique et d'une efflorescence artistique incomparable. Voilà pourquoi, à propos de Ruysbroeck, à la fois homme politique et artiste, nous voudrions dépeindre la scène même sur laquelle il a évolué, nous élever au-dessus des contingences de l'individu proprement dit et mettre en relief ce qui caractérise le XVe siècle bruxellois, la révolution sociale, l'ultim et grandiose expression de l'art du moyen âge.

***

Jean van Ruysbroeck, dit aussi Van den Berghe, naquit à Bruxelles à la fin du XIVe siècle. Il était fils de Gilles van Ruysbroeck qui pratiquait le métier de tailleur de pierre et avait son atelier rue de Laeken. D'autres Van Ruysbroeck ou Van den Berghe — car les deux noms apparaissent simultanément — sont cités dans la seconde moitié du XIVe siècle ; ils appartiennent tous à cette école de sculpture bruxelloise qui, précisément à cette époque, commence à s'affirmer avec éclat (1).

Jean van Ruysbroeck embrassa la carrière de son père. Il devint tailleur de pierre et accomplit son apprentissage sans doute chez son père d'abord, ensuite, comme c'était souvent le cas, chez des tailleurs de pierre en renom de l'époque, les Van Thienen ou les Cooman.

Nous ne savons rien de son enfance ni de son adolescence. Brusquement l'homme adulte surgit de l'ombre, mû par une mâle énergie au milieu de la plus sanglante tragédie que le XVe siècle bruxellois ait connue, la révolution de 1421.

Cette grande commotion sociale était prévue. On ne pouvait retarder plus longtemps la rencontre décisive des patriciens et des plébéiens. Pendant plus de cent ans déjà, les artisans bruxellois luttaient contre la domination patricienne dans l'espoir de lui arracher le gouvernement de la cité. Maintes fois ils s'étaient révoltés mais toujours la révolte avait été étouffée dans le sang. Malgré leurs insuccés, les masses populaires progressaient lentement mais sûrement. Les flots de la démocratie montaient toujours sans cesse plus agités et plus serrés, jusqu'au moment où une vague de fond renversa la forteresse patricienne.

Par son origine, Ruysbroeck se trouvait rangé dans la classe de ceux

(1) *Johannes de Ruysbroec, lapiscida,* donne à Jean Plattoy l'usufruit de certains biens sis à Wolverthem. 23 nov. 1360. Arch. des Hospices. Hop. Saint-Pierre. Liasse Wolverthem. Nous devons ce renseignement à la grande bienveillance de M. Frankignoulle archiviste honoraire des Hospices civils de Bruxelles. — Voir aussi, A. WAUTERS, *Etudes et anecdotes relatives à nos anciens architectes.* Bruxelles. 1885. page 14.



qui étaient politiquement opprimés. Le milieu social dans lequel il avait été élevé, devait déterminer ses sympathies politiques. Entre le patriciat dont il n'était pas, et la plèbe dont il était, il ne pouvait hésiter. Il embrassa la cause populaire et la servit avec cette ardeur que les âmes d'élite apportent au service d'un idéal.

La ville était devisée en deux camps opposés, d'un côté les grands, que nous appelons communément patriciens, de l'autre la masse des travailleurs. Les patriciens détenaient de tout temps l'administration de la cité. Au début de la formation urbaine, leur influence avait été salutaire. Ils avaient administré avec tact et sagesse, et nous pouvons dire que la grandeur politique de la cité fut leur œuvre et leur œuvre presque exclusive. Malheureusement leur administration, bienfaisante à l'origine, dégénéra. Elle perdit son caractère patriarcal et devint entre les mains d'une minorité aristocratique un instrument d'oppression. Ils se rendirent coupables d'abus criants, considéraient le trésor communal comme leur bien personnel, l'échevinage comme un patrimoine de famille, transmissible de père en fils.

Investis du droit de rendre la justice, les échevins patriciens étalaient une partialité révoltante. Il suffit de citer le témoignage de Jean Boendaele qui fut clerc d'échevinage et qui s'écrie dans un mouvement de colère : « Celui qui fait un pas pour acheter l'échevinage achète l'enfer. Sur dix » échevins, un seul tient équitablement la balance. L'amitié, l'envie, » cadeaux, parents, font à chaque heure trahir la justice ». — Et ailleurs il ajoute : « De quelque éclat que soit entouré le siège échevinal, mieux » vaut garder les moutons que de s'y asseoir ».

A tant d'injustice, les patriciens joignaient l'insulte et la cruauté. Ils décident que dans certains cas il leur sera permis de souffleter un artisan. Ils se livrent sans honte au rapt et au viol, et quand le duc intervient pour réprimer par des peines sévères de semblables excès, le scribe qui transcrit l'ordonnance dans le régistre de la ville l'accompagne de ce triste commentaire : « La loi ne frappe nullement celui qui enlève la fille d'un pauvre, même lorsqu'il se refuse à l'épouser et n'en a voulu faire que sa maîtresse ».

En face de ce patriciat se dressait la masse du peuple. Ce serait une erreur de croire que les travailleurs embrigadés dans les rangs de l'opposition étaient de simples prolétaires. Le mouvement était conduit par une moyenne bourgeoisie, aisée, intelligente, réclamant d'autant plus énergiquement ses droits politiques qu'elle se sentait économiquement robuste. L'union des forces par la corporation permettait à ceux qui n'étaient pas du patriciat de s'organiser solidement et de mener la lutte avec des chances plus certaines de succès.

Parmi toutes les coporations, celle des maçons, tailleurs de pierre, sculp-



teurs et ardoisiers était une des plus remarquables par la valeur morale et intellectuelle de ses membres. C'était un milieu d'artistes, où on étudiait, lisait, discutait, et c'est dans ses rangs qu'on rencontrait ces esprits d'élite qui, dans le silence et le secret des loges de tailleurs de pierre, faisaient éclore ces idées de liberté qui devaient, un jour, régénérer le monde.

Au moment où Ruysbroeck s'engage dans la vie publique, l'irritation des esprits est à son comble. Des mystiques s'en vont prêchant la guerre sociale. Ce sont les derniers disciples de la célèbre Bloemaerdine que le prieur de Groenendael, Jean van Ruysbroeck, combattit avec tant d'acharnement. Ils se mêlent au peuple, prêchent au coin des rues, exaltent l'esprit de liberté et excitent la masse laborieuse à tenter le suprême effort qui doit amener la rénovation politique et sociale.

Effrayés des progrès rapides de la démocratie, les patriciens se voient obligés de faire des concessions. Une commission mixte est instituée, composée de quatre patriciens et de quatre artisans, chargée de juger à l'amiable les conflits qui surgiraient à l'avenir. Les compagnons ouvriers auraient pour mission de dénoncer aussitôt toute injustice qu'un patricien commettrait à l'égard d'un artisan, « soit, dit l'accord intervenu, qu'il ait usé de violence en brisant la porte de sa demeure, soit qu'il lui » ait volé son bien, soit qu'il l'ait outragé par des paroles injurieuses ou » qu'il l'ait souffleté », triste énumération des cas qui devaient être les plus fréquents.

Cependant le conflit était trop aigu pour qu'une convention même solennelle eût pu l'apaiser. Il ne s'agissait plus, en effet, de réprimer des haines individuelles ou de sauvegarder l'inviolabilité du domicile et la liberté personnelle, mais de résoudre dans son ensemble le problème social lui-même, épineux et complexe, de nature à la fois économique et politique.

A la nouvelle des événements de Louvain, où le peuple en révolte venait de précipiter dix-sept patriciens par les fenêtres de la maison échevinale, les magistrats de Bruxelles, terrifiés, se décidèrent à faire de nouvelles concessions et à mettre plus de régularité dans leur administration. Mais tout cela encore était insuffisant : ce que le peuple exigeait, c'était la réforme radicale du régime existant.

La faiblesse et l'inintelligence politique de Jean IV hâtèrent le dénouement. Au lieu de chercher à apaiser le conflit, le duc le rendit plus aigu par un favoritisme éhonté. Aussitôt des partis se forment. Les uns se déclarent partisans du prince, les autres au contraire se joignent aux États de Brabant, hostiles à la couronne.

Des scènes de ménage achèvent de perdre le duc dans l'esprit du peuple. Marié à Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, Jean IV était par son caractère aux antipodes



de sa femme. Insignifiant, physiquement nul, il ne répondait en rien au mari idéal qu'avait rêvé une princesse aussi ardente et aussi excentrique que Jacqueline. Un jour, l'orage grondait plus fort que de coutume au palais du Coudenberg. Sous prétexte d'économie, mais en réalité par animosité, Jean IV avait défendu de servir à sa table plus de portions qu'il ne fallait pour sa femme et pour les dames brabançonnes attachées à sa personne. C'était honteusement chasser du palais les dames hollandaises qui étaient restées auprès de la duchesse. Pleine de colère, Jacqueline met le palais sens dessus dessous et dépêche un courrier à sa mère, la comtesse de Hainaut, pour la prier de venir en toute hâte à Bruxelles afin d'arranger le conflit. Marguerite de Bourgogne accourt et engage son gendre à revenir sur une mesure aussi criante. Le gendre reste inflexible. La belle-mère irritée refuse de pénétrer plus avant dans le palais, remonte à cheval et se retire à l'auberge du Miroir, rue de la Montagne. Sa fille, éplorée, la suit à pied, toute seule, au milieu d'un peuple accouru au bruit de cette querelle, apitoyé sur son sort, accusant hautement le duc de sacrifier la princesse à Laurette d'Assche, femme d'Éverard 't Serclaes. Le mécontentement populaire était grand. Le duc, effrayé de l'attitude du peuple, s'enfuit secrètement de Bruxelles dans la nuit du 30 septembre 1420 et se retira à Bois le Duc, ville dévouée à ses intérêts.

Bruxelles considéra la fuite de Jean IV comme un abandon du pouvoir et Philippe de Saint-Pol, le frère de duc, fut proclamé régent du duché. La situation était grave, et il semblait aux métiers que l'heure était venue de tenter un coup suprême.

Dans la nuit du 27 janvier 1421, la révolution éclata,violente, dans les rues de Bruxelles. Après trois jours de lutte, le 31 janvier, le parti populaire, vainqueur des lignages, s'empare de l'Hôtel de ville. Les échevins Clutinc et de Leeuw sont jetés en prison. Leurs collègues ne parviennent à échapper au châtiment que par une prompte fuite. Les artisans recherchent partout les patriciens, les arrachent des caves et des greniers où ils ont cherché un refuge, mettent à sac les maisons patriciennes. Le lendemain, 1er février, le peuple venge dans le sang des aristocrates vaincus les injustices et les excès d'un régime qui s'écroule. Les métiers sont en armes, postés à la Grand' Place, au pied du beffroi. Le tocsin sonne, quand tout à coup un de leurs meneurs donne le signal du supplice. On décapite Jean Clutinc et Arnold van der Hoeven, on massacre Éverard 't Serclaes, Gueldolphe van Coudenberg et Guillaume Pipenpoy ; on met à la torture vingt-et-un patriciens. Et les jours suivants, la terreur continue. On instruit sommairement le procès des principaux coupables,et le peuple réclamant toujours de nouvelles victimes, on lui jette en pâture quatorze patriciens.

C'est au milieu de ces scènes de désordre, de pillage et de sanglantes



exécutions que surgit Jean van Ruysbroeck. Suivi de ses compagnons, il gravit l'escalier des Lions, pénètre dans la maison communale et jette les bases d'une nouvelle administration.

Ils sont sept qui composent le comité révolutionnaire. Ce sont des *homines novi*, des hommes nouveaux, dont les noms étaient inconnus jusque là dans les fastes consulaires. Ils appartiennent à la classe sociale qui a fait la révolution, aux corporations qui ont triomphé avec elle et par elle. Leur profession d'ailleurs indique suffisamment leur origine : Égide Daneels *teinturier* ; Jean de Meusen ; Michel Mabeert ; Pierre Beynoot, *chaudronnier*, Lambert de Costere, *forgeron* ; Pierre de Bolenbeke, *maçon* ; et enfin, Jean van Ruysbroeck, *tailleur de pierre*.

L'architecte et tailleur de pierre Jean Cooman se joint bientôt à eux et assume la charge nouvellement créée de bourgmestre plébéien.

Le comité révolutionnaire élabore une nouvelle constitution et croit, un instant, pouvoir gouverner à l'exclusion des lignages.

Bientôt cependant l'élément modéré, effrayé d'une si grande innovation, se rapproche du patriciat et une réaction est à craindre.

On projette alors une constitution d'équilibre politique d'une sagesse qui étonne. Tandis qu'en Flandre, au lendemain de la bataille de Courtrai de 1302,les artisans victorieux avaient impitoyablement exclu les patriciens du gouvernement de la cité et avaient revendiqué le pouvoir pour eux seuls, à Bruxelles au contraire on ne bouleversa pas de fond en comble l'ancienne organisation municipale. Les partis en lutte fusionnent dans une commune entente, se font des concessions réciproques et partagent le pouvoir. Les mandats politiques sont conférés par moitié aux patriciens et par moitié aux gens de métier ; au bourgmestre patricien on oppose un bourgmestre plébéien, aux échevins des lignages des conseillers populaires, aux deux receveurs patriciens deux trésoriers pris dans les rangs du peuple, et ainsi de suite. Toutes les fonctions publiques jusqu'aux plus petites sont équitablement réparties entre les deux éléments sociaux en présence. Ce système d'équilibre politique resta jusqu'à la fin de l'ancien régime la marque distinctive de la vie publique bruxelloise (1).

Comme corollaire à la réforme radicale de l'administration communale, la direction exclusive des hôpitaux est enlevée aux patriciens et dévolue au peuple Dans cette œuvre de démocratisation, Jean van Ruysbroeck figure encore au premier plan. En 1422, on le trouve au nombre des administrateurs de l'hospice Terarken.

(1) Voir notre opuscule *Les Luttes sociales à Bruxelles*. 1906 (Revue de l'Université libre) et notre ouvrage *L'Organisation du Travail à Bruxelles au XVe siècle* (Mém. couronné de la médaille d'or par l'Académie royale de Belgique). Bruxelles, Lamertin, 1904. Pages 30 et suiv.



Quelques années plus tard, il apparaît de nouveau parmi les chefs politiques de la commune. En 1432, il redevient conseiller c'est-à-dire mandataire du peuple, et en 1448, il partage une troisième fois cet honneur avec son collègue l'architecte et tailleur de pierre, Henri Cooman.

Le régime d'équilibre politique, établi par la révolution de 1421 et dont Ruysbroeck fut un des principaux fondateurs, ne marqua pas la fin des luttes séculaires qui troublaient la cité. Tous ne l'acceptaient pas sans arrière-pensée. Les patriciens rêvaient la restauration intégrale de leur autorité perdue, et parmi les artisans, les plus exaltés déploraient le pacte intervenu. Un parti extrême se forma.

Pendant tout le cours du XV[e] siècle, l'inquiétude ne cessa de régner dans les esprits. Non seulement les gens de métier, et parmi ceux-ci les compagnons surtout, étaient en désaccord sur la forme à donner au gouvernement de la cité,mais le patriarcat lui-même était profondément divisé par des querelles de famille.Le trésor communal aussi se trouvait dans le désarroi le plus complet. Au lendemain du triomphe démocratique, on s'était mis à faire force nominations administratives sous prétexte de contrôler rigoureusement les affaires publiques ; dans les dépenses de luxe que les chefs de la cité se permettaient de faire, les magistrats démocrates ne se montraient pas plus modérés que leurs collègues patriciens. Les uns et les autres tiraient du coffre communal des sommes considérables qu'ils distribuaient à leurs amis afin d'assurer leur réélection de bourgmestre, d'échevin ou de reveceur. Grâce à des indiscrétions, le parti extrême en fut averti et en tira aussitôt argument pour faire de l'agitation. Il fut défendu de laisser voir les comptes, encore plus d'en laisser prendre copie ; il fut adjoint aussi à tous ceux qui participaient aux élections de jurer qu'ils ne se laisseraient influencer par rien dans leur choix,et comme les magistrats en fonctions étaient souvent interpellés sur des affaires traitées par leurs prédécesseurs, il fut décidé que les plaideurs verseraient une caution,qui serait perdue pour celui qui ne réussirait pas à démontrer la légitimité de ses réclamations (1). Enfin, pour remédier à la pénurie du trésor, on résolut de supprimer à l'avenir certains emplois, tel par exemple celui de peintre de la ville, qui ne serait plus conféré après la mort de maître Roger, et de réduire considérablement les traitements des fonctionnaires et employés (2). Mais toutes ces mesures étaient incapables de faire renaître le calme indispensable à la prospérité de la cité. Lentement mais sûrement on s'acheminait au devant d'une nouvelle catastrophe. Celle-ci éclata à la mort du Téméraire.

(1) Voir les actes de 1434 publiés dans le *Luyster van Brabant*, pages 87 et suiv.
(2) Vers 1440. *Perquementboeck mette taitsen*, fol. 58. Archives de la Ville.

Le 6 janvier 1477 se répandit dans le pays la nouvelle de la fin tragique du duc de Bourgogne. Son cadavre avait été retrouvé, rongé déjà par les rats, dans les fossés gelés de Nancy. Aussitôt par tout le pays se manifesta une effervescence extraordinaire. La révolte éclata dans les villes, désireuses de détruire l'œuvre centralisatrice des ducs de Bourgogne et de rétablir l'hégémonie communale. Toutes profitèrent de l'inexpérience de leur jeune princesse, Marie de Bourgogne, pour arracher à sa faiblesse un acte solennel, restituant les franchises communales et déclarant supprimées à jamais les institutions gouvernementales qui leur étaient contraires.

A Bruxelles, la révolution fut plus violente que partout ailleurs. Les gens de métier étaient unis,pleins d'audace, en face d'un patriciat en proie à la discorde. Les chefs populaires ne manquaient pas.

Comme en 1421, ils appartenaient tous aux corporations et particulièrement à la corporation des tailleurs de pierre, la plus remuante de toutes. Ce fut même de la salle de réunion des maçons et constructeurs que partit le signal de l'émeute.

A la tête du mouvement se trouvaient Pierre de Marbais,un boucher,qu'un chroniqueur du temps appelle « un beau parleur et un habile homme », un gantier, Jean Bogaert, un chapelier nommé Pierre, qui ne savait ni lire ni écrire, un certain Adrien, cabaretier à l'Étoile, un mercier originaire de Tournai, un tailleur de pierre Godefroid de Bosschere, enfin, le fils même de Jean van Ruysbroeck, Guillaume, tailleur de pierre et architecte.

Guillaume avait hérité de son père une nature ardente et passionnée. Son père fut démocrate. Il devint démagogue. Son entrée dans la vie fut marquée par un roman d'amour. A vingt-cinq ans il enleva une jeune bourgeoise, Marguerite, fille d'Étienne Sorgeloos. Le rapt était puni d'une peine sévère, mais Guillaume se tira de cette aventure, grâce à sa fidèle amante qui donna un témoignage public de son amour devant le tribunal des échevins. Sa déclaration fut actée en ces termes : « Marguerite Sorgeloes a comparu à l'hôtel de ville, dans la chambre des Pacificateurs, le 8 juillet 1454, vers onze heures du matin. Elle a reconnu et déclaré que si elle est partie avec Guillaume van Ruysbroeck dit Van den Berghe et si elle a vécu avec lui, cela a été de sa bonne volonté, ; elle a ajouté que si elle avait encore à le faire, elle le ferait derechef, demandant aux échevins de vouloir témoigner de cette solennelle déclaration » (1)

Emporté en amour, Guillaume van Ruysbroeck ne l'était pas moins en politique. Il se jeta corps et âme dans la mêlée et se compromit au point que son exaltation politique le conduisit à l'échafaud.

(1) A. Wauters. *Etudes et anecdotes relatives à nos anciens architectes*, page 20.



Le mouvement insurrectionnel, qui aboutit à la révolution de 1477, éclata brusquement au commencement du mois de mars.

Les métiers délibéraient dans leurs chambres. Chez les bouchers et chez les brasseurs l'agitation était extrême, mais les tailleurs de pierre et les maçons les dépassaient tous en violence. Un des leurs, Godefroid de Bosschere, attacha la cornette de son chapeau à un des piliers de la maison de la Colline, Grand'Place, le siège même de la corporation. C'était le signal convenu de l'émeute. Le peuple accourt de tous côtés, envahit le marché, entoure l'hôtel de ville et demande qu'on le venge de ses ennemis. Cependant les portes massives de la maison communale résistent à ses efforts. C'est alors que Guillaume van Ruysbroeck fait apporter des échelles, escalade le balcon de l'hôtel de ville, enfonce les fenêtres, et suivi de la multitude, se précipite dans la salle où les magistrats assemblés attendent la mort. Déjà deux artisans s'apprêtent à tuer le bourgmestre Schat, mais le boucher de Marbais les arrête. Un assassinat ne doit point souiller cette victoire. Les gens de métier amènent alors le bourreau pour faire décapiter l'amman et différents patriciens, et déjà les apprêts du supplice sont terminés, lorsque le sénéchal de Brabant, Henri de Hornes, supplie les révoltés de surseoir à l'exécution et de juger d'abord avant de frapper.

Une commission est instituée, composée de trente-quatre émeutiers dont la plupart ne savent ni lire ni écrire et qui doivent s'en rapporter pour l'examen des comptes à leurs amis et collègues Adrien, cabaretier à l'Étoile, et Jacques le Mercier, le fils d'un changeur de Tournai. Après une instruction sommaire, elle condamne à la peine de mort deux des échevins, Amelric Was et Pierre Pipenpoy. L'exécution a lieu en présence des métiers en armes, au bruit du tocsin, pendant que le tailleur de pierre Godefroid de Bosschere tient l'étendard de la commune. D'autres sont bannis ou frappés de fortes amendes.

Les jours suivants, on organise une scène d'expiation. La commune se range en armes à la Grand' Place. Au pied de la tour, œuvre éclatante du génie de Jean van Ruysbroeck, fils d'une autre révolution, s'élève une estrade. L'étendard de la commune flotte au vent, et là, devant les chefs populaires, les patriciens viennent reconnaître leurs erreurs, implorer leur pardon et s'en remettre à la merci des vainqueurs.

L'émeute a le dessus. La constitution de 1421 est déclarée abolie à jamais et les métiers règnent seuls en maîtres absolus.

Cependant tout pouvoir qui ne s'inspire que d'un intérêt de classe ne peut être durable. La réaction était fatale. Trois années à peine s'étaient écoulées que le gouvernement exclusif des artisans fut renversé et la constitution d'équilibre politique de 1421 solennellement rétablie.

La révolte de 1477, qui avait marqué l'avènement de Marie de Bourgogne, fut suivie de vingt années de guerre civile, de proscriptions, de rava-



ges, période fatale à la Belgique d'où les villes sortirent complètement ruinées, période digne d'attention pourtant, car avec elle finit le moyen âge, cessent les guerres féodales et s'élève le pouvoir souverain qui réunira un jour, en un seul faisceau l'ensemble des provinces belges.



Si le XVe siècle bruxellois fut, au point de vue politique et social, une période de luttes intérieures et d'incessantes discordes, il ne laissa pas pourtant d'être une époque de grandeur artistique incomparable.

On a l'habitude d'attribuer à la douce et bienfaisante paix tout renouveau d'art. Je ne sais s'il est tout à fait exact de dire que les arts sont amis de la paix, car je ne vois rien de moins pacifique que les siècles d'Alexandre et de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de François Ier, rien de moins calme que le XVe siècle bourguignon. C'est que les luttes ardentes font éclore les grandes idées d'enthousiasme et de gloire, sources fécondes d'inspiration et de beauté. Mais les temps héroïques ne suffisent pas à eux seuls pour favoriser l'éclosion de l'art, il faut avant tout que l'art soit sollicité par la richesse, protégé par des mécènes. Bruxelles, par son labeur, avait accumulé des richesses considérables, le hasard d'une succession au trône lui amena des mécènes, les ducs de Bourgogne.

L'école artistique à laquelle se rattache Jean van Ruysbroeck ne naquit pas brusquement. En art, comme dans d'autres domaines, le progrès ne procède pas par bonds mais suit une évolution normale et rationnelle.

Dès la seconde moitié du XIVe siècle, une révolution profonde s'accomplit. Nos artistes se dégagent de l'influence française et acquièrent une personnalité propre ; ils créent un courant artistique régional qui s'épanouira pleinement dans la brillante école brabançonne du XVe siècle. Tout d'ailleurs stimule leur énergie.

Enrichie par deux siècles d'incessant travail, notre cité s'affirme comme la plus riche du duché. Tandis que Louvain, sa rivale, décline, Bruxelles continue à grandir et atteint, vers 1400, l'apogée de sa grandeur économique. Elle exporte au loin ses draps écarlates et habille de ses tissus les papes et les rois. Elle expédie sur les marchés étrangers sa coutellerie et sa ceinturonnerie de luxe ; elle jette en même temps les bases des industries d'art qui feront, au XVe siècle, sa gloire et sa fortune, l'armurerie, l'orfèvrerie, et surtout la sculpture des pierres, la peinture et la tapisserie. Les travaux publics qu'elle entreprend attestent sa richesse croissante. Elle s'entoure d'une nouvelle enceinte, et bâtit, en 1353, une halle au drap dont le luxe et le confort étonnent les villes voisines. De toutes parts des rues nouvelles serpentent à travers les champs arrachés à l'agriculture. Il faut des maisons pour loger la population qui sans cesse s'accroit, pour



abriter cette légion d'artisans de la draperie dont les métiers à tisser, les fosses à fouler, les cuves à teindre, entretiennent dans nos murs une extraordinaire activité.

A l'aurore du XVe siècle, Bruxelles s'apprête à jouir de la fortune acquise. L'art alors s'épanouit dans toute sa splendeur, telle une fleur qui vient se greffer au haut d'une civilisation qui a atteint l'apogée de son développement économique. Chose à première vue étonnante et qui pourtant n'a rien que de bien naturel, au moment même où nos villes deviennent des centres d'art, elles glissent sur la pente de la décadence. La période héroïque de la formation communale est close ; l'idéal de liberté de la démocratie urbaine est atteint ; la draperie se meurt. Les Van Eyck fleurissent à Gand et Memlinc à Bruges, quand déjà la puissance politique de ces cités chancelle, Roger van der Weyden travaille à Bruxelles, à l'heure même où se manifestent les premiers symptômes de la déchéance économique. L'industrie textile ralentit et ne parvient plus à nourrir les milliers d'artisans que la prospérité de la ville a réunis dans nos murs. Dès 1434, la ville expose au duc qu'elle n'est plus en état de payer l'impôt habituel, attendu que son trésor est vide et que des centaines de maisons gisent abandonnées. Elle lutte contre la mendicité sans cesse grandissante et essaie par une série de mesures, d'ailleurs inefficaces, de remédier à la situation lamentable de ses finances. Et cependant, en dépit de ce malaise alarmant, elle édifie ses plus beaux monuments, donne à ses rues une parure nouvelle et devient le centre d'où part le rayonnement éclatant d'un art incomparable.

Le séjour des ducs de Bourgogne au palais de Coudenberg fut un stimulant précieux. Dans le Nord comme dans le Midi, à Bruxelles comme à Florence, le luxe des princes retient et multiplie les artistes. Une légion de peintres, d'imagiers, d'orfèvres, de tapissiers, de tailleurs de pierre et d'architectes rivalisent de zèle et de talent. C'est alors que Roger de la Pasture venu de Tournai se fait bourgeois de notre ville, devient nôtre par son talent et par son nom, et se place à la tête de notre école de peinture (1). La renommée de nos artistes ne reste pas concentrée dans les limites du Brabant. Elle se répand dans les contrées voisines et même franchit nos frontières. Nos imagiers s'en vont orner de délicates sculptures l'hôtel de ville de Louvain, Nicolas Utenhove envoie au Magistrat de Bruges une statue de l'archange Gabriel ; Pierre de Backer exécute le tombeau de Marie de Bourgogne ; Pierre de Voghel sculpte les stalles

(1) Nous n'avons jamais conpris la discussion, d'ailleurs oiseuse et parfaitement inutile, pour savoir si Roger van der Weyden était flamand ou wallon. Les auteurs de ces discussions ont oublié que si le lieu de naissance d'un homme célèbre est décisif, Roger n'était ni wallon ni flamand, il était *français*, Tournai étant au XVe siècle une ville relevant de la monarchie française.



du Val des Écoliers à Mons et travaille au splendide autel de N.-D. à Anvers. D'autres s'en vont en Italie où ils sculptent les autels de la nouvelle église de Saint-François à Ferrare ; Jean van Ruysbroeck, le fils aîné de l'illustre architecte, se met au service de la France ; Jean van der Eycken et ses compagnons partent pour l'Espagne où ils achèvent le portail des Lions à Tolède.(1). Grâce au luxe qui envahit toutes les classes de la société, Bruxelles change d'aspect. L'exemple part d'en haut. La cour des ducs de Bourgogne est embellie et agrandie. Sur l'ordre de la ville, Guillaume de Voghel y bâtit la grande salle qui doit servir de salle d'apparat ; un de ses collègues réédifie l'entrée du palais, la décore de statues et l'orne des armes chatoyantes de la maison de Bourgogne.

Les nobles imitent. Les Croy, les Nassau, les Clèves-Ravenstein, les d'Aerschot, remplacent les froids manoirs de l'époque antérieure par des hôtels fastueux, garnis de tribunes saillantes, de pignons dentelés, de tourelles, de galeries, et dont l'hôtel Ravenstein n'est plus qu'un reste mutilé. Des fontaines monumentales, avec figures et jets d'eau, sont érigées aux carrefours des rues. Les bourgeois couvrent leurs maisons, non plus de chaume, mais de tuiles et d'ardoises ; ils en surmontent le pignon d'un vaste trilobe sculpté, ornent les corbeaux, qui soutiennent les étages en saillie, de curieuses figurines et les corniches de guirlandes de fleurs et de fruits. A leur tour, les corporations s'associent à ce mouvement d'embellissement et construisent à la Grand' Place des maisons dignes d'elles. Les gantiers sont si fiers de leur demeure qu'ils la qualifient de « joyau de le cité » (2). De joyeux ommegangs circulent dans ce décor nouveau au son des fifres et des tambourins, des jeux de théâtre et des concours de tir animent la Grand' Place. Après avoir été une cité de travail, notre ville, riante et belle, se transforme en une cité d'art et de plaisir.

Les nombreuses constructions, qui surgissent du sol comme par enchantement, expliquent le caractère prédominant de notre école de sculpture brabançonne et plus particulièrement bruxelloise. Nos artistes s'occupent avant tout de décoration ornementale. Leur ciseau équarrit, taille et anime de figures les grès aux tons nacrés et chauds qu'ils puisent dans le sol même de Bruxelles. Ils abandonnent le caractère grave et mystique de la période antérieure ; ils deviennent réalistes et trouvent dans la nature et dans la vie journalière la source directe de leur inspiration ; ils n'hésitent

(1) J. Destrée, *La Sculpture brabançonne au moyen âge*. Bruxelles, 1894.

(2) *Ende nu ter tijt tselve ambacht mids den zwaren werke van tymmeringen ende metselrien diet nuwelicx aen sijn huys op te Nedermerct, alsoe men wel sien mach, heeft gemaect, ende zunderlinge gemerct dat tvoors huys* EEN CHIERHEYT IN DESER STAD ES. Arch. de la Ville. *Ordonnantien der ambachten* fol, 62. G. Des Marez, *Organisation du travail à Bruxelles au* XVe siècle, page 413.



pas non plus à stigmatiser les mœurs dissolues du clergé et les travers des grands. Leurs compositions sculpturales n'ont plus cette candeur et cette naïveté du siècle précédent. Elles s'animent, se dramatisent, vibrent d'une vie intense (1).

Ce fut pendant cette brillante époque du XVe siècle que Bruxelles s'enrichit de ses plus beaux monuments. Elle achève l'église de Sainte-Gudule et élève les tours majestueuses qui en gardent l'entrée ; elle rebâtit dans des proportions grandioses l'église incendiée de N.-D. de la Chapelle ; elle crée de toutes pièces un des joyaux les plus purs de l'art gothique religieux, l'église de N.-D. des Victoires au Sablon. Elle songe aussi à construire un palais qui fût le signe extérieur de sa puissance politique.

En 1376, la nouvelle était venue de Bruges que le Magistrat de cette ville avait posé la première pierre d'un édifice qui devait remplacer la maison échevinale jusque là en bois. Nos marchands, qui fréquentaient périodiquement la place de Bruges, venaient narrer des merveilles de cette construction qui surgissait de terre comme une dentelle de pierre, décorée d'un peuple de statues. L'esprit de rivalité de nos bourgeoisies marchandes s'en trouva stimulé et on décida de faire plus grand et plus beau qu'à Bruges.

Jusque là nous n'avions eu comme maison échevinale qu'un simple *steen* ou maison de pierre qui se trouvait au coin de la Place et de la rue Charles Buls, exactement à l'endroit où s'élève la tourelle d'angle qui renferme l'horloge. En 1301, il avait été exproprié, et on y avait joint presqu'aussitôt un deuxième steen situé sur l'emplacement de la tour actuelle. Pour asseoir le nouveau palais communal, on démolit les constructions existantes, et sur l'aire déblayée on posa, au printemps de l'année 1402, la première pierre de l'édifice.

L'école d'art qui s'était développée à Bruxelles, et dont nous avons esquissé tout à l'heure la brillante fortune, comptait des artistes capables de mener à bonne fin cette vaste entreprise. Deux siècles auparavant, quand la ville naissante avait construit ses premiers monuments, le chevet de l'église de Sainte-Gudule et l'oratoire de N.-D. de la Chapelle, elle avait dû s'adresser à des architectes étrangers. En 1400, elle pouvait s'enorgueillir de posséder dans ses murs des ateliers réputés. Elle confie à Jacques Van Thienen et à Jean Bornoy la direction des travaux. Ces maîtres s'entourent d'une brigade de maçons et de tailleurs de pierre, compagnons et apprentis, parmi lesquels, sans doute, le jeune Jean van Ruysbroeck, qui précisément à cette époque s'initiait à l'art dans lequel il devait s'illustrer.

L'idée première n'était pas de faire un monument aussi grandiose que

(1) Voir Destrée, *La sculpture brabançonne* et notre *Notice du Musée communal de Bruxelles*, parue dans le tome II du *Guide illustré de Bruxelles. Les Musées.*



celui que nous connaissons. L'Hôtel de ville, tel qu'on le conçut à l'origine, ne correspondait qu'à l'aile gauche de l'hôtel de ville actuel, c'est-à-dire à la partie qui s'étend depuis la tourelle de l'horloge jusqu'à la tour centrale. L'escalier des Lions lui servait d'entrée principale, et le monument était terminé par une tour d'angle ou beffroi (1).

Nos meilleurs artistes se chargèrent d'animer de sculptures la façade du nouveau palais communal. Ils taillent dans le grès tout un peuple de prophètes, de saints et de rois ; ils font vivre dans la pierre la légende et l'histoire. A l'entrée même de l'escalier des Lions, deux énormes culs de lampe racontent, l'un, le geste héroïque d'Erkenbald, le justicier implacable, qui sacrifia son neveu aux rigueurs de sa justice, l'autre, l'horrible assassinat d'Éverard 't Serclaes, tombé victime, vingt ans auparavant, de son dévouement à défendre les droits de la cité. Ailleurs, ce sont des fleurons vigoureusement sculptés qui couronnent les arcs brisés, des choux frisés qui décorent les rampants des arcs,des dais ajourés et des socles historiés qui se pressent en rangs serrés sur le plat de la façade. Des statues devaient remplir les niches, mais, pour des raisons diverses, elles ne furent pas immédiatement exécutées. Elles étaient absentes encore quand la Ville restaura au XIXe siècle, le monument délabré et y fit placer les statues des ducs et des duchesses de Brabant,heureuse inspiration,car comme le disait très justement Victor Hugo à propos de l'hôtel de ville de Louvain : « Un édifice religieux ou communal dont les niches sont vides, est un livre dont les pages sont blanches ; mettre une statue,c'est tracer une lettre ; c'est avec ces lettres qu'on écrit l'histoire ».

L'hôtel communal était à peine terminé qu'on songea à l'agrandir. Devenue la première des cités, *la cité princière*, la *civitas nobilissima*, la ville de Bruxelles devait se montrer digne de ses hautes destinées.

Elle expropria les maisons sises entre la tour et la rue de la Tête d'or, et au mois de mai de l'année 1444, le comte de Charolais, âgé de dix ans, posa en grande pompe la première pierre de la nouvelle aile.

Cette cérémonie fut l'occasion de fêtes splendides. La Grand' Place revêtit ses plus beaux atours. Des draps écarlates, lamés d'or, étaient tendus aux fenêtres des maisons corporatives. Les façades étaient couvertes de verdure et de guirlandes de fleurs. Sur la Place même, étaient plantées des allées d'arbres, au milieu desquels se voyait une statue de femme jetant du vin par le sein. Le cortège princier déboucha de la rue de la Colline. Le jeune comte, monté sur un petit cheval, était accompagné de sa fiancée Catherine de France et suivi d'une cour nombreuse et brillante. Après la pose de la première pierre il y eut une joute animée, dont cinq

(1) Sur ce beffroi, voir l'*Ancien Beffroi de la ville de Bruxelles* (Ann. de la Société royale d'archéologie de Bruxelles, 1907).



joyaux d'or étaient les prix et qui fut rehaussée par la présence du dauphin de France

Nous ne connaissons pas avec certitude le nom de l'architecte qui fit l'aile droite de l'hôtel de ville. On songe involontairement à Jean van Ruysbroeck dont la réputation d'architecte et de tailleur de pierre était grande déjà et qui précisément, en 1438, au moment des expropriations, siégeait au sein du collège échevinal.

La nouvelle aile achevée, il fallut songer à remplacer l'ancien beffroi par une tour majestueuse en rapport avec l'ensemble de la construction. Ici intervient van Ruysbroeck. Nous le savons, cette fois, avec certitude, grâce à deux pièces capitales que nous retrouvons dans le registre aux ordonnances de la ville, la formule de son serment et le contrat d'entreprise (1).

Le 23 janvier 1449, en présence des magistrats, maître Jean jura en ces termes : « Je certifie, promets et jure que dorénavant et à jamais je serai » et resterai fidèle dans l'exécution de la charge dont les receveurs m'ont » investi, que je ferai bien et loyalement le travail de la tour de la maison » communale, toutes les grandes maçonneries, les dessins, la coupe des » pierres, la sculpture et le placement des pièces ouvragées. Je ferai tout » cela soit à la journée soit à forfait, sans fraude, de la manière la plus pro- » fitable à la ville.

» Pour mieux observer mon serment et être toujours à la disposition des magistrats je résiderai dans la ville pendant toute la durée de ma » charge, et ne m'en absenterai jamais plus d'une nuit et un jour sans la » permission expresse des receveurs. Je jure de garder tous ces points, » et chacun d'entre eux, fidèlement, de n'y contrevenir jamais, soit par » condescendance, amitié, faveur ou cupidité. Ainsi m'aident Dieu et » tous ses saints ».

Le deuxième acte est le contrat d'entreprise même. Le secrétaire de la ville lui a donné cette suscription : « Ceci est l'ordonnance de maître » Jean van Ruysbroeck et les conditions auxquelles ledit Jean a été choisi » pour maître de la maçonnerie de la tour de notre maison communale :

» En premier lieu, ledit maître Jean devra tracer le modèle de la tour selon le contenu de son serment ;

» Secondement, il sera obligé de venir tous les jours sur le chantier, sans » s'épargner aucune peine ;

» Troisièmement, s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'il y eût quelque » défaut dans la coupe des pierres ou dans leur placement, si ledit maître » Jean en est trouvé fautif, les receveurs poursuivront sur sa personne et

(1) Nous nous contentons de donner ici une traduction libre de ces deux pièces, que nous publions intégralement en annexe.



» sur ses biens la réparation du dommage, ils pourront en outre le démettre » de son office, sans qu'il puisse s'y opposer en aucune manière.

» Enfin quatrièmement, ledit maître Jean aura tous les ans une somme fixe de 24 saluts d'or pour soigner, tracer et surveiller l'ouvrage, sans » qu'il puisse prétendre à aucune indemnité supplémentaire ».

Voilà l'acte simple, clair et bref qui constitue en quelque sorte l'acte d'état civil de notre tour communale.

Le travail s'acheva rapidement. S'il fallut près de cent ans pour terminer a tour de l'église de N.-D. d'Anvers, la construction de notre tour demanda exactement cinq ans.

On plaça à son sommet le gigantesque saint Michel que le chaudronnier bruxellois, Martin van Rode, avait exécuté. En 1454 le chef-d'œuvre était terminé. Avec ses dix-sept arcades ogivales, son balcon, sa balustrade crenelée, ses tourelles, ses ornementations luxuriantes, l'hôtel de ville est le p us grandiose et le plus vaste du pays.

La légende raconte que le travail achevé, Ruysbroeck s'aperçut, mais trop tard, que la porte d'entrée n'était pas dans l'axe de la tour. Pris de désespoir, il se tua au pied même de son immortel chef-d'œuvre.

La vérité, c'est que la porte appartient au beffroi dont nous signalions tantôt la présence et qui dans la conception première devait terminer l'édifice. Ruysbroeck la conserva, renforça d'un côté la maçonnerie et obtint ainsi à partir du premier étage une surface suffisante pour y asseoir la merveilleuse tour qu'il avait conçue. Bien loin que cette irrégularité nuise à son talent, elle le grandit au contraire, car il la masqua avec tant d'habileté qu'elle échappe à un premeir examen (1).

Haute de près de cent mètres, avec son triple étage ajouré et fleuri, la flèche de la tour de l'hôtel de ville est une œuvre prodigieuse, un modèle de statique et d'élégance constructive, le triomphe de l'art ogival laïque. La nouvelle de son achèvement se répandit promptement de ville en ville, de pays en pays. On accourut de loin pour l'admirer. Un prince bohémien qui visita la cour de Philippe le Bon, n'eut rien de plus empressé que de courir à la Grand' Place pour la voir et la célèbre comme la tour la plus belle qu'il eût jamais vue ; un poète, Mameranus, la range au nombre des sept merveilles du monde. Et de fait, Van Ruysbroeck à qui nous devons ce chef-d'œuvre, reste sans pareil dans l'art d'élever des constructions à la fois hardies, élégantes et solides. On est étonné de la science qu'il y déploie, de ses efforts sagement combinés pour harmoniser les lignes, profiler les moulures et faire concourir chaque détail à l'effet de l'ensemble.

(1) Voir notre *Traité d'architecture dans son application aux monuments de Bruxelles*. 1920, couronné du prix De Keyn par l'Académie royale de Belgique (Publ. du Touring Club de Belgique) page 159.



Un archéologue français de Caumont a qualifié d'inimitable la flèche de notre hôtel de ville. Élancée, aérienne, elle est sans contredit, la plus impressionnante qui se puisse voir. On peut lui appliquer le jugement de Michel-Ange sur le dôme de Florence : « Peut-être pourrait-on faire aussi bien, on ne saurait faire mieux ».

A son sommet pivote sur une table de pierre, l'archange Michel. La tête haute, l'épée au vent, une rondache dans la main pour se défendre contre Satan qui rugit à ses pieds. Il montre au voyageur le chemin de la capitale. De près, la statue, composée de plaques ingénieusement agencées, paraît laide, presque grotesque ; vue dans les airs, elles est svelte et gracieuse.

La tour de l'hôtel de ville est devenue la marque distinctive du panorama de Bruxelles. On l'aperçoit de vingt côtés à la fois, profilant sur l'horizon sa puissante silhouette, belle quand le soleil inonde de lumière sa masse ajourée, belle aussi quand au milieu de l'orage elle détache sur les nuages sombres la blancheur nacrée de ses pierres. Elle a passé les siècles, inspirant un tel respect que nulle main n'osa la modifier et elle nous est parvenue dans tout l'éclat de sa beauté et de sa géniale conception.

La construction de la tour de l'hôtel de ville consacra la gloire de Van Ruysbroeck. Les travaux n'étaient pas encore terminés que les chanoines de Ste Gertrude de Louvain firent appel à son talent et le chargèrent de couronner d'une flèche leur église inachevée. Van Ruysbroeck fit, là aussi, une tour splendide, tout en pierre ajourée que le peuple appela *la tour sans clous*, parce qu'on n'y voyait ni voliges ni ardoises mais uniquement des parois de grès gracieusement découpées (1).

A Louvain également, il s'occupa avec son célèbre contemporain Mathieu de Layens, de la construction d'une grande écluse sur la Dyle, tandis qu'à Audenarde il exécuta pour l'hôpital de cette ville un puits orné de personnages (2).

Lorsque son émule, Henri Cooman, mourut en 1470, Van Ruysbroeck le remplaça comme maître des maçonneries de l'église de Saint-Pierre à Anderlecht. Ce fut lui, peut-être, qui dressa les plans du chœur, vaste vaisseau, brillamment éclairé, sillonné de nervures qui s'épanouissent comme des feuilles de palmier et se joignent pour soutenir les arceaux élégants de la voûte (3).

Il devint également maître des travaux de l'église de Sainte-Gudule

(1) E. Van Even, *Les auteurs de la tour, des stalles et du tabernacle de l'église de Sainte-Gertrude à Louvain.* Bruxelles. 1874 (Bull. de la Com. d'art et d'archéologie).

(2) A. Wauters, *Etudes et anecdotes relatives à nos anciens architectes*, page 18.

(3) *Ibidem*, page 19, note 1.



et peut-être est-ce lui qui compléta, sans pourtant les achever, les tours imposantes de notre collégiale (1).

Choisi par le duc de Bourgogne comme « maître-ouvrier des maçonneries du duché », il travailla au château de Vilvorde, la bastille du Brabant aux multiples tours, la plus formidable, la plus belle et la plus somptueuse de nos forteresses. (2).

Jean van Ruysbroeck mourut à un âge avancé. Il était nonagénaire. La fin de sa vie fut attristée par le spectacle de désunion de ses enfants qui se disputaient entre eux pour savoir à qui incomberait la garde du vieillard. Comme les facultés de Ruysbroeck déclinaient rapidement et qu'il perdait à la fois la vue et la mémoire, les échevins durent intervenir et prononcer d'office sa mise en curatelle. Il avait trois enfants, Guillaume, le fougueux démagogue de la révolution de 1477, Jean qui suivit Louis XI, devint son architecte et porta en France le renommée de l'école brabançonne, Catherine qui épousa Engelbert Vliege. Tous trois comparurent devant notaire, le 19 juillet 1485,et décidèrent que Catherine se chargerait de la garde du père. Peu de temps après, le vieillard expira (3).

Nul tombeau ne devait rappeler aux générations futures le nom du grand architecte, nulle épitaphe dithyrambique ne devait apprendre au passant ses titres de gloire. Il ne jouit pas immédiatement de l'immortalité qui échut au plus célèbre peintre de son époque, son collaborateur dans la décoration de l'hôtel de ville Roger van der Weyden. Maître Roger fut pompeusement enterré au pied de l'autel de Sainte-Catherine à l'église de Sainte-Gudule, et on grava sur sa tombe la plus louangeuse des inscriptions. Rien pour Ruysbroeck ; le silence, l'oubli complet, absolu.



Jean Van Ruysbroeck vécut le XVe siècle presque tout entier. Il en connut les convulsions sociales et politiques ; lui-même fut un des principaux acteurs de la révolution. Bien qu'il ait lutté pour la réalisation de l'idéal démocratique, ce serait une erreur, pourtant, de reconnaître en lui un esprit moderne.

En politique comme en art, Jean van Ruysbroeck incarne le moyen âge.

(1) Voir notre *Traité d'Architecture dans son application aux monuments de Bruxelles.* pp. 159.

(2) A. WAUTERS, *Notice sur Vilvorde.* Bruxelles. 1853 page 74.

(3) Nous devons à l'obligeance de Mr Frankignoulle, archiviste des Hospices Civils, le texte de cet intéressant accord de famille. Nous le publions en annexe. Le 12 août 1485, Jean Van Ruysbroeck vivait encore,car ses enfants touchent pour lui une somme de 342 livres qui lui était due pour travaux exécutés au château de Vilvorde. Voir le texte dans A. WAUTERS, *Notice sur Vilvorde*, page 74. Ces différents documents prouvent que l'illustre architecte ne mourut pas le 28 mai 1485, comme Wauters le dit, par distraction sans doute, et comme d'autres auteurs l'ont répété après lui.



La démocratie pour laquelle il a lutté, n'est pas celle que nous concevons. On n'y retrouve pas cet esprit niveleur qui tend à effacer les différences sociales, ce prosélytisme qui veut englober tous les hommes dans une même communion d'intérêts et de pensée. La démocratie qui triomphe à la fin du moyen âge est uniquement basée sur le privilège ; elle crée une démocratie de privilégiés qui ne connaît ni la liberté ni l'égalité accessible à tous (1).

En art aussi, Ruysbroeck exprime la pensée de son temps. Il est un descendant direct des architectes et des tailleurs de pierre qui ont orné de statues et illustré de scènes historiées les façades et les portails de nos monuments publics. Il joue dans l'architecture et la décoration ornementale le même rôle que son contemporain Roger van der Weyden dans la peinture. Tous deux pratiquent un art qui est issu directement de l'art médiéval. Ils restent étroitement attachés aux traditions de leur pays alors qu'au delà des Alpes l'Italie palpite déjà d'une vie nouvelle. Brunelleschi bâtit en style classique le palais Pitti, Lombardo les Procuraties à Venise ; Ghiberti trouve des accents artistiques nouveaux pour animer de tableaux variés les portes de bronze du baptistère de Florence ; Luca della Robbia invente ses célèbres bas-reliefs en terre cuite émaillée ; Donatello, le plus grand maître du quatro cento, ouvre la voie à Michel-Ange tandis que Bramante inaugure à Rome le plus beau temps de la Renaissance italienne.

Le bruit de toute cette révolution artistique semble n'être point arrivé aux oreilles de Ruysbroeck ou du moins, si des échos lui sont parvenus, ils n'ont point altéré son attachement à la tradition. Il continue à pratiquer l'art tel que les maîtres de 1400 le lui ont appris. Il le développe et contribue à lui donner sa plus belle expression. Sans doute, après lui, ses disciples et continuateurs, les Van Pede, les Bodeghem, les Keldermans, édifieront encore des monuments splendides, mais aucun d'eux n'atteindra plus cette majesté et cette pureté des lignes architecturales qui caractérisent l'œuvre du grand maître bruxellois.



Le XVe siècle ne put conserver tout ce qu'il avait entrepris et réalisé. Son idéal se fana, comme toute chose vivante, mais il laissa le souvenir des grandes révolutions qui marquèrent à la fois l'accomplissement de ses destinées et l'avènement d'une ère nouvelle. Au moment où Van Ruysbroeck disparaît, les premiers symptômes de rupture entre le Moyen âge et les Temps Modernes s'annoncent. La ville cesse d'être une entité fermée, désireuse de vivre pour elle-même et par elle-même. Elle s'apprête

(1) H. Pirenne. *La démocratie dans les Pays-Bas.* Paris Flammarion 1910, pages 95 et suiv.



à devenir la partie d'un tout. Ses enfants essaiment ; ils ne sont plus bourgeois d'une ville mais deviennent citoyens d'un pays. Les murailles économiques, qui jusque là avaient enclos la cité, croulent, et au-dessus de l'économie urbaine se superpose une économie plus large,plus vaste, l'économie nationale.

Le pouvoir central s'affirme sans cesse avec plus de puissance. Les privilèges de nos villes,nécessaires à une époque de formation sociale, tombent lambeau par lambeau pour sombrer dans la lutte gigantesque que les bourgeoisies ont entreprise contre le régime centralisateur. Le particularisme urbain s'éteint ou du moins faiblit ; les grandes cités des Pays-Bas ne disputent plus à Bruxelles son rang de capitale. Autour de notre ville les provinces belgiques fusionnent dans une seule et même unité, comme jadis la France féodale se souda autour de Paris.

L'art chrétien du moyen âge a rempli, lui aussi, son rôle. Avec Ruysbroeck l'art ogival, si pur, si simple, si grand, a atteint la limite ultime de son développement. Les belles lignes se contournent, se confondent dans des moulures trop compliquées ou disparaissent sous le poids d'une ornementation luxuriante mais décadente. Les sources d'inspiration tarissent, il meurt épuisé. A la suite de Mabuse, de Van Orley et d'autres, nos artistes prendront le chemin de l'Italie. Ils y seront subjugués par des formes nouvelles,puis reviendront propager dans leur pays d'origine un art nouveau, destructeur de l'art du terroir.

En dépit de ces transformations économiques politiques,artistiques et sociales, l'esprit communal survit. Il imprègne de son souffle la vie publique, et aujourd'hui encore dans la plus épouvantable catastrophe que notre pays ait connu, le vieil esprit communal soutient et raffermit. Le bruit des luttes ardentes et passionnées de nos bourgeoisies du moyen âge s'est éteint, mais nos communes ont laissé des monuments qui symbolisent la puissance communale qu'elles ont fondée. Partout, en terre de Flandre comme en Wallonie, nos hôtels de ville dressent dans les airs leurs tours altières, et au cœur même du pays s'élève le plus somptueux de tous, l'hôtel de ville de Bruxelles. A son sommet, le saint Michel d'or scintille au soleil, le glaive levé, emblème de la lutte éternelle de la lumière contre les ténèbres, de la justice contre l'oppression, de la liberté contre le despotisme. L'esprit de nos pères veille là-haut dans cette inimitable tour, belle après cinq siècles comme au jour de sa naissance, proclamant au monde et la gloire immortelle de Ruysbroeck et la puissance indestructible du pouvoir communal.

G. Des Marez.

ANNEXES

I

Le serment de maître Jean van Ruysbroeck, chargé de construire la tour de l'Hôtel de ville de Bruxelles.
Sans date (janvier 1449).

Den eedt van meester Janne van Ruysbroeck, meester van den steenwerke van den torre van der statraithuyse op de merct.

Ic zekere, gelove ende zwere dat ic voertane ewelic sal sijn ende bliven der stad van Bruessel goet ende getruwe, ende dat ic alsoe langhe als ic dofficie draghen sal daertoe ic aengenomen ende ontfangen ben, den rentmeesteren van der stad ten tide synde, tot hueren vermanen ende versueke, in dwerken van den torre van der voirs stad raithuse op te merct ende van allen anderen groten steenwerke, int betrecken, in de stoffe van den stenen ende int hantghewerck ende desgelijx int bestaden, het zij in dachueren ofte in taswerke ende in alle tghene dat eenichsins daerane cleeft, sal opentlic, claerlic ende sonder veynsen raiden dbesten ende dorberlexste voir de stad, ende dat ic egheen steenwerc totter voirs stadwerke en sal laten setten tenzij bij mij daertoe ontfangen ende gepresen, ende dat ic daertoe egheen steenwerck ontfaen oft prijzen en sal, ofte bij eenigher similatien ofte oeghluijkingen laten doergaan ofte liden, anders dan allene tghene van stoffen van hantgewercke ende van allet des daeraen cleeft, claerlec ende volcomelec, alsulck is als de voirwaerden die bi den rentmeesteren daerop selen sijn ghemaect selen inhouden ende begripen, ende om alle dit wel ende ernstelic ende ghetruwelic te bewarene sal ic wacker ende altoes bereet zijn sonder eenighen arbeijt daerinne te sparene, ende sal, den tijd van deser officien gheduerende, altoes binnen der stad van Bruessel bliven ende daer buyten niet trecken boven 1 nacht ende 1 dach, tenware bij wetene ende consente van den rentmeesteren van der stad ofte ten minsten van den tween van hen tsamen zijnde, ende alle dese poenten ende elc van hen sal ic houden ende bewaeren wel ende ghetruwelic, ende daerjegen en sal ic niet doen noch eenichsins simileren om maeghscap, vrientscap, ghenodt, ghewin, voirdeel ofte proffijt oft oic om schade verlies oft achterdeel, datter mij, den minen oft yemande anders afcomen mochte, ende all sonder argelist. Alsoe moet mij God hulpen ende alle sine heyleghen.

Archives de la ville de Bruxelles. — *Perquementboeck mette taitsen*, fol. 14.

II

Conditions d'entreprise de ladite tour par ledit maître Jean van Ruysbroeck.
23 janvier 1449 (n. s.)

De ordinancie van meester Janne van Ruysbroeck voirs.daer hij bi den rentmeesteren op ontfangen es den XXIII dach van januario int jaer XIIII^c ende XLVIII



Diederic de Mol, Jan Mennens, Arnt van Almkerke ende Willem Wijds, rentmeesteren der stad van Bruessel, hebben aengenomen ende onthouden ter stad behoef meester Janne van Ruysbroeck tot hueren meester van den steenwerke van den torre van der stad raethuse op de merct in der manieren hierna bescreven :

In den iersten, sal deselve meester Jan moeten betrecken wel ende ghetrouwelijck dwerck van den voirs torre, na inhout sijns eedts, ende alle de berderen tot den voirs. werken behoerende na tvoirs. betreck sniden of doen sniden sonder der stad cost, ende de stad sal de berderen daertoe leveren, ende hij sal tvoirs. steenwerk dagelijx moeten begaen ende besorgen sonder simuleeren of sonder hemselven daerinne yet te sparene in eeniger manieren, sonder arghelist, soe dat ghemaect worde in alder manieren dat bi den rentmeesteren ten tide sijnde bevorweerdt sal worden.

Item, ende oft soe gheboerde, dat God verhuede, dat int toelegghen of int maken van den voirs. werke yet mesdaen oft mesraect worde of dat deselve meester Jan in sijne officien tot enighen tide ghebreckelic bevonden worde, soe selen de rentmeesteren van der stad dat gebreck op hem ende op zijn goet mogen verreyken, ende daertoe selen sij mogen terstont, ende altoes als hem dat ghelieven sal, denselven meester Janne van sijnre officien verlaten ende enen anderen voer hem aenveerden, sonder wederseggen des voirs. meester Jans in eniger manieren.

Item, sal de voirs.meester Jan, als hij van den rentmeesteren te werke gestelt sal worden, jairlix hebben eenwerf van der stad ghemeynen goeden tvoirs. werc te besorghene, te betreckene ende te begane, na inhout sijns eedts ende in alder manieren gelijc voirscr. is, sonder meer dachueren of loens daeraf te ghevene, XXIIII salute.

Même dépôt. Même manuscrit.
fol. 14 et 14º.

III

Accord de famille, conclu devant notaire, à l'intervention de parents et amis, entre Jean, Guillaume et Catherine Van Ruysbroeck dits Van den Berghe, frères et soeur, au sujet de la garde de leur père Jean Van Ruysbroeck.
19-23 juillet 1485.

Alle den ghenen die dese letteren selen sien oft hoeren lesen Jan van Ophem ende Machiel de Leeu geheeten de Cantere scepenen te Bruessel, Saluyt met kennissen der waerheyt. Alsoe meester Jan, Willem ende Katheline Van Ruysbroeck geheeten Van den Berghe, kindere meester Jans Van Ruysbroeck geheeten Van den Berghe, ende Imbrecht Vliege des voirs. Kathelinen man, van sekeren gescillen die zij deen tegen dandere uitstaende hebben gehadt, bij tusschen sprekene van vrienden overnamen ende eens wordden syn, alsoe een sekere cedule geteekent ende gesubscribeert bij Adriane Zeemaes als openbaer notarijs bijden voirs. partijen voir ons gethoent, inhoudt, dair af de tenuere van woirde te woirde hier nae volcht ende luydt aldus : Alsoe questie ende geschil opverstaen ende geresen



es geweest te diversen stonden tusschen meester Janne, Willeme ende Kathelinen Van den Berge, met Imbrechte Vliege hueren man ende momboir, om des houdens wille van meester Janne Van den Berghe, vader der voirs. drie kinderen Van den Berghe, soe sijn de selve drie kindere Van den Berghe op heden bij tusschen sprekene van Vrancken de Pape, Heynricke van Waeyenberge, Daneele van Pijnbroeck geheeten van Halle, ende Janne Eggericx hueren magen ende vrienden in allen tijden hieraf overgeroepen, overcomen inder manieren nabescreven mids dat zij vanden voirs. gescillen gheelic ende al inde voirs. viere persoene bleven waren, te wetene dat de voirs. Katheline Van den Berghe ende huer man gelooft hebben den voirg. meester Janne hueren vader van desen daghe voirtane, soe lange hij leven sal, te houdene van etene, drinckene, clederen, coussen ende schoen, soe hij totten daghe toe van heden gehouden is geweest te zijne, ende anderssins gracelijc ende themelic, ende dairtoe voir den selven meester Janne te houdene een mairte die den voirs. meester Janne dienen sal in des hij dagelijcx behoeven ende hem van noode wesen sal sonder argelist. Item, hebben de voirg. Imbrecht ende sijn wijf gelooft den voirs. meester Janne te doene nae sijn doot gracelic ende temelic nae sijnen steet ter eerden, ter plaitsen daer hij sijn sepulture gecosen heeft, ende desgelycx syn uutvairt tot hueren properen coste ende laste. Ende hier vore hebben de voirs. meester Jan ende Willem Van den Berge gebruederen der voirg. Kathelinen ende Imbrechte Vliege haeren man gelooft te laten volgen twee ende twintich cheinsguldenen die de voirs. meester Jan huere vader jairlicx van sijnen gagien oft wedden opte kerke van Sinte Goedelen in Bruessel heffende es, ende hierenboven selen de voirs. man ende wijf noch hebben, heffen ende ontfangen van sculden die men de voirs. meester Janne hueren vader sculdich bleven es de somme van zesse ende twintich ponden groote brabants op ende van der scult die Johannes van Olmen, rentmeester van Brabant, de voirs. meeste Janne Van den Berghe den ouden van sijnen gagien sculdich ende tachter bleven es van wegen onss genedichs heren tshertoghen, ende ingevalle den voirs. manne ende wive de voors. somme van den penningen, die men den voirs. meester Janne als voere tachter bleven es, ende die zij gelijckelick opten voirs. Rentmeestere van Brabant in meyningen zijn metter minnen oft met rechte te gecriegene, hen met rechte oft anderssins afgewesen wordde, soe hebben de voirs. meester Jan ende Willem Van den Berge gebruederen gelooft elc huer part oft derdendeel vanden voirg. zesse ende twintich ponden groote brabants den voirs. Imbrechte ende sijnen wive op te leggene ende te betalene wel ende deuchdelick met oic den parte vanden costen bijden voirs. manne ende wive hier om gedaen binnen eenen jaire naestcomende ende hen dair af goede seker vasticheyt doen met panden oft anderssins dat zij des verwaert selen wesen. Ende mids desen tractate selen de voirs. drie kindere Van den Berghe terstont bij consente, wille ende weten vanden overmomboeren der stad van Bruessel hebben ende aenveerden alle de haeffelike goede ende sculden den voirs. meester Janne den vader toebehoirende ende die deylen in drie deelen in sulkerwijs dat een iegelijck dair af een derdendeel hebben ende aenveerden sal, desgelijcx selen zij oick de erffelike goede ende renten nae begrijp der lotingen dair af sijnde, hebben ende aenveerden, betalende



dair op gelijckelic ende in drie deelen alle de sculden die de voirs. meester Jan deuchdelic ende rechtveerdelic totten daige toe van heden sculdich mach wesen ende dairtoe oick de sculden van bruederscapen die hij bij avontueren sculdich zal wesen nae sijn doot. Ende om dat al des voirscreven steet te bat ende getrouwelijcker voldaen ende volvuert souden wordden, soe hebben de voirs. drie kindere Van den Berge ende Imbrecht Vliege deen den anderen in handen van mij notarijs naegenoempt verbonden alle huere goede, iegenwoirdige ende toecomende, ende gerenuntieert hier tegen alles behulps van gheesteliken ende weerliken gerichten die hen ende elken van hen te baten ende den anderen tontstaden souden moighen comen sonder argelist. Dit geschiede in presentien Gheerts Jaquemijns alias Lambeerts ende Zeghers Eggericx soen wijlen Willems Eggericx als getugen hier over geroepen ende gebeden opten neghenthiensten dach van julio anno XIIII^{c} lxxxv. Aldus ondergescreven ende geteekent,ita est Adrianus Zeemaes in premissis notarius, teste signo manuali A. Zeemaes.. Soe eest dat opten dach van heden voere ons sijn comen in properen persoenen de voirg. meester Jan, Willem ende KathelineVan den Berghe ende ImbrechtVliege der voirg. Kathelinen man, ende hebben tvoirs tractaet ende vereeninge geapprobeert, geconfirmeert ende geratificeert, gelovende dat in allen sijnen pointen, soe verre hen ende elken van hen dat aencleven oft aenrueren mach, tonderhoudene, tachtervolgene, te volvueren ende te voldoen onder dairtegen in eenigen toecomende tijden te comene, te gaene, te doene of te doen doene in eenigen rechte gheestelic oft weerlic in eeniger vuegen oft manieren. Ende dair voere hebben zij elc anderen geset ende verbonden teenen zekeren onderpande alle huere goede, eygene ende havevercregene ende te vercrigene, gelovende elc anderen dair af wairscap ende altoes genoech te doene op datter yet aen gebrake. In orconden van welcken dingen hebben wij scepene boven genoempt onse segele desen letteren doen aenhangen.Gegeven int jaer onssHeeren duysent vierhondert ende viventachtentich opten drientwintichsten dach der maent van julio.

Archives des Hospices Civils de Bruxelles. H. 280. Carton *Infirmerie.*

COMITÉ D'ÉTUDES DU VIEUX BRUXELLES

Le Comité d'études du Vieux Bruxelles a formé le projet de publier un *Bulletin* que la *Société royale d'Archéologie de Bruxelles* veut bien faire paraître en annexe à ses *Annales*.

Malheureusement, pas plus cette année que la précédente, il ne lui sera possible de joindre, à la courte note sur son activité pendant les derniers exercices, — qu'on lira plus loin, — le texte in extenso des communica tions de ses membres.

Mais il désire faire connaître aux lecteurs de ce recueil l'éloge funèbre de Charles Buls éloge prononcé par son honorable vice-président, M. Victor Tahon, à la séance du Comité du 30 juillet 1914. C'est pour lui un devoir de piété que de ne pas en différer plus longtemps la publication.

I

CHARLES BULS

Son éloge funèbre prononcé par M. Victor Tahon, vice-président du Comité du Vieux Bruxelles, à la séance du 30 juillet 1914.

Messieurs et Chers collègues,

C'est sous l'empire d'une profonde affliction que je me lève pour adresser, au milieu de ses amis du Comité du Vieux Bruxelles, spécialement réunis à cette intention, un hommage suprême à celui qui, avec une autorité sans égale et un dévouement inlassable, dirigea nos travaux et nos délibérations pendant huit années.

Le 13 juillet dernier, Charles Buls succombait aux suites d'une congestion cérébrale dont il avait été frappé l'avant-veille.

Une noble figure s'effaçait : notre cher et vénéré Président, auquel nous attachaient tant de liens de sympathie et d'admiration, n'était plus !

Ses funérailles furent simples et émouvantes. Une foule innombrable et respectueuse se pressait aux abords de sa petite et si connue maison de la rue du Beau-Site. Tout Bruxelles était là : ses intimes, ses collabora-



teurs, ses admirateurs, de nombreuses personnalités des mondes politique et artistique et tous ceux qui savent les éminents services qu'il a rendus à la chose publique.

Le Comité du Vieux Bruxelles n'y manqua point et put, devoir pieux, accompagner jusqu'à sa dernière demeure la dépouille mortelle de son regretté Président.

La volonté suprême du défunt avait proscrit tout discours à ses funérailles.

Nous n'avons donc pu lui dire, au moment des adieux, le respectueux attachement, la gratitude profonde que nous lui avions voués.

Qu'il me soit permis de les exprimer ici, à la première séance qui a suivi son décès, à côté de ce fauteuil qu'il occupait si dignement et où nous ne pouvons nous persuader qu'il ne viendra plus s'asseoir.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES

Des voix plus autorisées que la mienne ont proclamé, dans d'autres enceintes, les mérites éminents du premier magistrat de la capitale, de l'administrateur expérimenté et avisé, de l'ancien député, du généreux propagandiste en faveur de l'instruction du peuple, du politicien qui fut mêlé à toutes les luttes pour les idées de ces quarante dernières années.

Très justement, l'on a rappelé, en même temps que son parfait dévouement civique, le rôle prépondérant qu'il joua pendant son règne à l'Hôtel de Ville, au point de vue de l'embellissement de Bruxelles.

On a dit comment son autorité et ses efforts opiniâtres surent persuader l'administration bruxelloise et obtenir d'elle les sacrifices financiers nécessaires à la réalisation complète, artistique et grandiose d'une œuvre à laquelle son nom restera éternellement lié : la restauration de notre merveilleuse Grand' Place.

Qui, parmi nos concitoyens, ignore encore que c'est Charles Buls qui fut, peu après, le savant conseil de la somptueuse réfection de notre vieil Hôtel communal et de la Maison du Roi, le prudent et patient ouvrier de la reconstitution fidèle de toutes les maisons encadrant ces deux édifices et formant avec eux ce prodigieux ensemble, si représentatif de l'époque, du pays et de la race,que nous ont légué les architectes brabançons du XVIIe siècle ?.

Tâche admirable, dont tous les Bruxellois, quelles que soient leurs opinions, lui sauront une profonde reconnaissance et qui intéresse au plus haut point tous les Belges pénétrés des traditions du pays.

Tout le monde sait cela aujourd'hui et le beau mémorial de Victor



Rousseau, scellé sous la première arcade de la maison de l'Étoile,le redira aux générations à venir.

Je n'y reviendrai pas.

Je rappellerai seulement ici la partie de cette belle existence qui se rapporte à nos études de prédilection — aussi les siennes — et à notre institution du Vieux Bruxelles, dont il était l'âme et qu'il animait du plus ardent enthousiasme pour la mission qui lui est dévolue.

C'est en décembre 1899 que Charles Buls résigna définitivement cette haute charge, la première magistrature communale, à laquelle la confiance et l'estime de ses concitoyens l'avait appelé dix-huit ans plus tôt.

Ceux qui ne le connaissaient guère purent croire qu'il allait goûter le charme d'un repos vaillamment gagné. Non, il n'en fut rien.

Passionné toute sa vie d'art et de science, archéologue de tempérament, le bourgmestre, redevenu simple citoyen, consacra aussitôt toute son activité — et l'on sait s'il en était pourvu— à approfondir les connaissances scientifiques et artistiques qu'il avait amassées aux temps de sa jeunesse et de sa maturité.

Dans la retraite qu'il s'était imposée, il travailla sans relâche, pendant plus de quinze ans, et l'on peut dire que la somme de travail qu'il accomplit durant cette période, dans tous les domaines des lettres, des arts et des voyages, était vraiment énorme.

Les voyages ! Faut-il rappeler celui qu'il fit au Congo en 1898 et qui lui fournit la matière d'un livre très remarqué sur l'œuvre des Belges en Afrique? Il visita toute l'Europe, l'Égypte, l'Asie Mineure et l'Afrique du Sud. A chaque printemps, l'Italie le revoyait, où, tout jeune, il avait appris à aimer le beau et à affiner son sens critique.Visiteur assidu de leurs musées et de leurs bibliothèques, il allait demandant au passé des exemples et des leçons à offrir au présent.

De ses nombreux voyages, il avait rapporté quantité de notes,des montagnes de souvenirs intéressants et des collections inépuisables d'excellents clichés, au moyen desquels il entreprit avec succès, dans d'innombrables conférences, de populariser chez nous la connaissance des pays étrangers, des mœurs et des cités lointaines.

Les arts ! L'un des premiers, en Belgique, il estima que le rapide accroissement des villes, sans un ordre bien déterminé, sans règles fixes, tenant largement compte des nécessités modernes, a mis notre époque en présence de problèmes nombreux et compliqués.

Mais, toujours, il pensa qu'à côté des transformations imposées par l'hygiène et par la circulation, se dressent, dans une grande et déjà vieille ville comme Bruxelles, des maisons, des monuments, des sites anciens ou



pittoresques qui sont,en somme, ce qu'il y a de plus cher à ses enfants et ce qu'il importe avant tout de sauvegarder.

De là ses belles et savantes études, si souvent citées, sur *l'Esthétique des Villes*, déjà publiées en 1896, et qui resteront. De là ses contributions fréquentes et documentées à la *Revue de Belgique*, à l'*Art moderne*, à la *Fédération artistique*, à l'*Emulation*, à la *Belgique artistique et littéraire* et à tant d'autres publications d'art et d'histoire.

Résumant sa pensée en une formule qui le dépeint tout entier : « *Créons plus de beauté*, » me disait-il un jour, « *mais gardons précieusement ce que nous avons*. »

C'est l'essence même, toute la raison d'être du Comité du Vieux Bruxelles, dont, avec ses goûts, il ne devait pas tarder à devenir membre.

C'est en 1906, en effet, le 6 juillet, que ses titres nombreux l'appelèrent à faire partie de notre Collège. Tout de suite il y prit la première place, non seulement comme président succédant à M. l'échevin Lepage, mais aussi comme collaborateur fécond apportant au service de l'institution un remarquable talent d'exposition, une vaste érudition et une expérience consommée.

Doué d'un véritable culte pour le passé de la cité dont il avait — dix-huit ans durant et avec quel éclat ! — guidé les destinées, grand admirateur de ses richesses architecturales, qu'il avait tant contribué à faire revivre dans leur splendeur première, il ne cessa de nous favoriser du fruit de ses recherches.

Pas un procès-verbal de nos séances, depuis 1906, où il ne soit question de lui. Longue, très longue, la liste de ses participations à nos travaux.

Je n'en donnerai qu'un bref résumé.



Le jour même où il entrait dans notre Comité et en était, aux acclamations de l'assistance, nommé le président, Charles Buls nous signalait, après les remercîments d'usage, que les monuments de la Belgique, tout en portant l'empreinte de styles inspirés de ceux qui étaient en honneur à l'étranger, présentent presque toujours des détails particuliers à notre pays et même à certaines régions de notre pays.

« Nous devons », disait-il, « dégager l'expression nationale de tous ces éléments et synthétiser ce qui nous est propre. Nous offrirons ainsi aux artistes des sujets d'études dans lesquels ils trouveront peut-être des révélations et, qui sait ? le point de départ d'un art vraiment national. »

Peu après, c'est du plan général de travail du Comité qu'il se préoccupe. Il trace un programme tendant à élargir le champ des investigations de



celui-ci. Il faut, notamment, au moyen des nombreux documents déjà amassés et de ceux qui seront encore recueillis, établir l'histoire de l'habitation urbaine et de l'habitation rurale dans la cuve de Bruxelles. Il faut aussi montrer quelles influences climatériques, historiques et morales agirent sur une forme primitive et leurs transformations au cours des siècles, décrire le choix des matériaux, etc.

« En divisant ce travail d'après les spécialités des études des membres du Comité, en faisant appel aux compétences particulières qui s'y trouvent réunies, on arrivera, ajoutait-il, à constituer un travail d'ensemble du plus haut inétrêt ».

Et, poussant plus loin le souci de bien faire, il rédige, toujours en 1906, un type des études proposées à l'activité de ses Collègues. C'est sa notice sur l'*Evolution du pignon à Bruxelles*, étude intéressante et originale s'il en fût, où la question est traitée de main de maître et qui fut publiée chez Van Oest et Cie, en 1908, en même temps qu'un aperçu sur les *Travaux élaborés par le Comité du Vieux Bruxelles*, depuis sa fondation par l'Administration communale et la Société d'Archéologie de cette ville, en 1902.

Mais il lui tarde d'en venir à un sujet plus important, au sujet qui lui est vraiment cher. En 1907, il propose au Comité de s'occuper de l'histoire de la Grand' Place, avant et après le bombardement de 1695. De l'Hôtel de Ville et de la Maison du Roi d'abord, des maisons des corporations ensuite. L'histoire de la restauration et de la reconstruction (fin du XVIIe siècle) de tous ces édifices devait naturellement prendre place dans ce *Cartulaire*.

De celui-ci il dresse un clair et complet *schema*, en indique les titres et les sous-titres, le format même, puis il fait autographier et distribuer ce plan aux membres du Comité, qui, par de longs et chaleureux applaudissements, l'adoptent incontinent.

En 1907-1908, il annonce la constitution d'un dossier spécial pour chacun des édifices de la Grand' Place et fait part des travaux qu'il a entamés en vue de la grande publication projetée. Puis, à partir de la fin de 1910, il nous donne coup sur coup, au fur et à mesure de leur achèvement, lecture des diverses monographies destinées à entrer dans le cadre de cette vaste publication.

C'est en novembre et décembre 1910 et janvier 1911, un magnifique *Avant-Propos*, consacré à l'*Introduction de la Renaissance aux Pays-Bas*; en juillet 1911, la monographie de la *maison des Boulangers*; en février 1912, la monographie de la *maison de la Brouette*; en octobre de la même année, la monographie de la *maison du Sac*; en novembre suivant, la monographie de la *maison de la Louve*; en janvier 1913, la monographie de la *maison du Cornet*; en novembre de cette même année, la monogra-



phie de la *maison de l'Etoile* et, en avril suivant, la monographie de la *maison du Cygne.*

Par les dates qui se pressent, on remarquera la hâte fébrile que met l'ardent analyste à poursuivre son œuvre. On dirait que la crainte l'obsède de ne point achever. Hélas ! cette crainte ne devait que trop se réaliser.

Il travaillait activement à la monographie de la *maison des Brasseurs*, récemment achetée par la Ville de Bruxelles, lorsqu'il nous fut si soudainement enlevé.

Les recherches et les études que Charles Buls a faites en vue de ce Cartulaire de la Grand' Place sont considérables.

Sans parler de ses investigations nombreuses dans les dépôts et les musées nationaux, où rien ne lui échappa, il visita et fouilla, pour y trouver des documents relatifs à son sujet, les grands dépôts de Vienne : la collection Albertine, le cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, la galerie Lichtenstein, le Musée impérial, les Archives de l'Empire ; à Dresde, le Cabinet des Estampes ; et à Berlin, le Cabinet des Estampes du Neues Museum.

En d'autres communications, il nous fournit entretemps :

1. Une liste des architectes du début du XVIIe siècle, avec la date de leur naissance et l'indication du style de leurs œuvres. Cette liste devait servir à élucider les causes de l'introduction de la Renaissance aux Pays-Bas.

2. La description de trois tableaux conservés dans les magasins du musée de peinture de Bruxelles ; le premier de Bout et Boudewyns, le deuxième attribué à Daniel Van Heil, et le troisième, de Balthazar Van den Bosch, tous trois donnant des représentations de la Grand' Place.

3. Deux notes sur Jean Cosyn, un des meilleurs artistes qui aient travaillé aux maisons de cette place ; la première établissant que le monument funéraire de Claude-François-Lamoral, comte de Tour et Taxis, qui se voit dans la chapelle sépulchrale de Tour et Taxis, en l'église de N.-D. du Sablon, n'est pas de ce sculpteur, mais bien de Mathieu Van Beveren, d'Anvers ;la seconde donnant les détails historiques sur la *maison de la Bellone*, 46, rue de Flandre, ornée de sculptures de Jean Cosyn.

5. Des discussions sur la nature et le lieu d'extraction de l'*avendersteen*, une pierre qui fut fréquemment employée à la décoration des maisons de la Grand' Place, et sur l'origine du mot *mauclair*, très usité à propos des anciennes portes bruxelloises.

6. Des renseignements sur le vieil *hôtel de Hollande*, jadis situé rue de la Putterie et disparu en 1911.

7. Des détails sur les décorations en stuc de l'hôtel de la Liste Civile, place des Palais, et sur les crochets qu'il a découverts aux façades des



maisons entourant le Parc, crochets auxquels étaient suspendues les lanternes éclairant les rues Ducale et Royale.

Les rapports présentés au Comité par son Président sont les suivants :

1. La restauration de la tour de l'église démolie de Sainte Catherine.
2. Des restes de la première enceinte murale de la Ville découverts dans une maison située rue Sainte-Catherine, nº 42. L'administration communale en a fait faire un relevé.
3. La restauration de l'église N.-D. de Bon Secours.
4. La restauration de la chapelle Saint-Roch, rue du Pays de Liège. La Ville a acquis et fait restaurer cette chapelle.
5. Le rétablissement en son emplacement primitif, près l'église Saint-Nicolas, de *la Laitière*, de Marc de Vos, qui se dressa longtemps, ignorée, dans les bas-fonds du Parc. L'Administration communale a décrété ce transfert.
6. L'entrée monumentale de l'ancien refuge de l'abbaye de Parc, actuellement bureau de poste, de la rue de la Chancellerie. La Ville a fait prendre des photographies et des relevés de cette entrée qui pourra être reédifiée ailleurs, en cas de démolition.

Les conclusions de ces rapports ont toutes été adoptées par notre Comité.

Les vœux émis par notre Collège, sur la proposition de son président, peuvent s'énumérer comme suit :

1. Vœu tendant à la conservation de la façade baroque de la chapelle Sainte-Anne, rue de la Montagne, et à sa réédification dans le parc du Cinquantenaire, transformé en annexe des Musées Royaux des Arts décoratifs.

Le Collège s'est déclaré favorable à le conservation de cette façade, mais préfère l'attribuer à un édifice religieux à élever dans l'agglomération bruxelloise.

2. Même vœu en ce qui concerne le portail classique de l'église de la Madeleine.
3. Vœu de voir conserver l'aspect archaïque des rues latérales de la Grand' Place, quand les façades sont visibles de celle-ci, et de voir tenir compte,lors de la construction du nouvel hôtel des Services communaux, du coup d'œil qu'on aura de la Grand' Place, vers la rue de la Tête d'Or. Réponse favorable du Collège échevinal.
4. Vœu de voir la Ville réserver dans les démolitions ou acquérir à bon marché, des fragments d'architecture intéressants, pour les conserver dans



ses magasins et les utiliser dans la construction d'édifices publics. Réponse favorable du collège échevinal.

5. Vœu de voir la Ville acquérir les maisons dites du *Chariot d'Or* (89, Marché aux Herbes), de *la Bellone* (46, rue de Flandre) et de la *Huve d'Or* (rue de l'Étuve). La maison de la Bellone a été acquise par la Ville. De plus celle-ci a décidé de conserver la maison de la Huve d'Or en l'incorporant aux bâtiments qui seront construits pour les services communaux.

6. Protestation contre la dégradation de la façade de la vieille maison gothique de la rue Ravenstein, transformée en restaurant, par les enseignes et les inscriptions qu'y a placées le locataire.

7. Protestation contre le projet de sceller dans le pavé de la Grand' Place une plaque rappelant l'exécution de F. Ferrer en Espagne. Cette plaque ayant été apposée, le Collège échevinal décida plus tard de la faire remplacer par une plaque commémorative de l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes et consulta notre Comité sur l'emplacement le plus favorable à lui donner et sur le texte à adopter.

Le Comité,sur la proposition de Charles Buls, demanda que cette plaque ne rappelât aucun nom étranger à l'histoire nationale et émit le vœu de voir apposer plutôt deux plaques, l'une avec inscription française, l'autre avec inscription flamande, à droite et à gauche de l'entrée de la maison du Roi. Proposition adoptée par le Collège échevinal.

8. Vœu de voir éventuellement réédifier le *Pollepel* au Musée lapidaire que l'on projette de constituer.

9. Avis défavorable au projet de transformation du Waux Hall élaboré par M. l'architecte Hamesse. Ce projet n'a pas été adopté.

10. Vœu de voir rétablir aux fenêtres de la maison de *la Louve* les grilles avec monogrammes dessinés par Herbosch. Ces grilles ont été rétablies.

11. Vœu favorable au maintien de l'ancien alignement de la place Sainte-Gudule. L'Administration communale s'est inspirée de ce vœu en renonçant à prolonger la rue des Colonies dans l'axe de la rue de la Loi.

12. Vœu tendant au maintien des avant-corps de la Montagne du Parc. Le maintien de ces avant-corps a été décidé par l'Administration communale de Bruxelles.

13. Avis défavorable à un projet d'aménagement des squares entourant la Porte de Hal. Ce projet a été écarté.

14. Projet de restauration de la toiture de l'Hôtel de Ville, de sa crête et de ses lucarnes. Avis favorable.

15. Projet de restauration des Maisons de *la Brouette* et du *Sac*, Grand Place. Avis favorable.

16. Projet de restauration des maisons n° 38 et 39 de la Grand' Place. Avis favorable.



Ici s'arrête brusquement, tristement, au seuil même du tombeau, la liste des participations de Charles Buls à l'œuvre du Comité du Vieux Bruxelles.

Telle quelle cette liste donnera une idée approximative de l'activité vraiment inlassable qu'il y consacra. Mais ce que cette longue et sèche énumération ne dira pas, ce qu'elle ne pouvait pas dire, c'est l'ensemble des qualités éminentes qu'il mit au service de notre institution.

Avec beaucoup d'autres, nous avons pu reconnaître l'autorité et le tact du président, la courtoisie et l'affabilité, sous de froides apparences, de l'homme et de l'ami ; mais, mieux que d'autres, nous avons pu, au cours de nombreuses et longues réunions tenues ici même, apprécier le rare ensemble de ces qualités.

Une érudition solide, une connaissance approfondie des lois de l'architecture, un sens aigu de la beauté plastique, un sûr coup d'œil qui lui permettait de définir avec précision les rapports ou les divergences existant entre notre art brabançon du XVII[e] siècle et les formes de ces palais romains qu'il avait étudiés avec tant de soin, tout cela servi par un zèle infatigable,telles étaient les précieuses qualités d'analyste et d'historien dont il fit preuve jusqu'au bout, jusqu'aux derniers jours.

Il n'a pu, hélas ! terminer le vaste travail qu'il avait entrepris avec tant d'ardeur et poursuivi avec tant de persévérance

Quelques chapitres restent à écrire. Peut être qu'une main respectueuse et amie s'en chargera ?

Quoiqu'il en soit, les heures nombreuses qu'il a passées au cours de ces dernières années, avec ces grands artistes, architectes et décorateurs qu'il comprenait si bien et dont il fut, en quelque sorte, le continuateur, ne seront certes pas perdues.

Les dix chapitres achevés de son œuvre constitueront déjà à eux seuls, avec leur magistrale et très littéraire introduction, un des monuments les plus durables d'une existence toute de labeur et de haute vertu.



Un monument durable !

M. le Bourgmestre de Bruxelles l'a dit avec infiniment de raison, à cette séance extraordinaire du 14 de ce mois, dans laquelle, les hommages les plus éclatants ont été rendus à l'illustre défunt : « La Ville de Bruxelles s'honorera de perpétuer la mémoire de celui qui fut son premier magistrat. Un monument glorifiera le bourgmestre qui a mérité de demeurer à jamais vivant dans le souvenir de ses concitoyens. »

Je crois être l'intreprête des sentiments de mes collègues du Comité



du Vieux Bruxelles et de tous les Bruxellois, d'ailleurs, en émettant ici un vœu : celui qu'un autre monument, non moins glorieux et aussi durable lui soit dressé par la publication complète de ses admirables monographies des maisons de la Grand' Place, l'œuvre savante, le recueil patriotique, point achevé, auquel il travaillait encore quand la mort l'a surpris.

Héritière de sa riche bibliothèque,aux nombreuses et belles publications d'art, d'archéologie et d'histoire, parues dans tous les pays, la Ville de Bruxelles se doit d'y ajouter ce joyau inestimable. Elle le fera et, sans aucun doute, le dotera d'une illustration digne de l'ouvrage et de son éminent auteur.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES.

Une belle vie est finie.

Douloureusement affecté par la soudaine disparition de son cher Président, le Comité du Vieux Bruxlles est durement éprouvé aussi par la perte d'un grand travailleur.

Il le sait. Il y veillera.

Serrons les rangs, mes chers Collègues !

Continuons, loin du bruit, à travailler dans notre fécond domaine : l'art et le passé ; augmentons,dans la mesure de nos moyens,le patrimoine historique et artistique de notre chère ville natale.

Et, pour y réussir, inspirons-nous sans cesse des exemples de celui dont nous déplorons si grandement la perte.

Oui, mettons-nous à son école. Demandons-lui de nous initier, davantage encore, au culte de l'enthousiasme qui l'a toujours animé. Car. en dépit de son abord réservé et des neiges de l'âge, Charles Buls était un véritable enthousiaste qui s'exaltait pour le bien et pour le beau et qui, jusqu'à son dernier souffle, exécuta avec une incomparable ardeur tout ce qu'il entreprit.

Son nom restera impérissable dans la mémoire des enfants de Bruxelles tant que Bruxelles subsistera.

Jamais il ne sera prononcé sans qu'aussitôt surgisse devant les yeux la splendeur grave de ce décor merveilleux proclamant tout ensemble l'orgueil communal et le souci de l'art : les deux pôles de la noble vie qui vient de s'éteindre.

II

NOTE SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ

PENDANT LES ANNÉES 1919-1920 ET 1920-1921.

SOMMAIRE. — *Composition du Comité.* — *Collection de photographies.* — *Publications du Comité.* — *Reconstitution d'ateliers anciens.* — *Congrès.* — *Découvertes archéologiques* : puits anté-romain et sépulture du IVe siècle ; topographie de la Grand' Place et du Grand Sablon ; Steen des Clutinc ; première enceinte de la ville ; anneau de fer au Treurenberg ; domus Isabellae ; maison des Brasseurs ; pierre tombale de François Vanden Velde ; Aedes Vesalianae ; enseigne de la Roue de la Fortune ; fontaine du Grand Sablon ; église du petit Béguinage ; hôtel de Richmond ; porte du Jardin des Arbalétriers. — *Monuments altérés ou menacés* : Chapelle de la Vierge de l'église des Saints-Michel-et-Gudule ; passage de la Monnaie ; place Royale ; tombeau du peintre David. — *Restauration des monuments anciens et conservation des sites urbains* :restauration de l'ancien hôtel de France ; hauteur maxima des constructions. — *Histoire de la ville et de la population de Bruxelles* : étymologie de Bruxelles ; biographie de Joseph van Cutsem. — *Histoire de l'art à Bruxelles* : œuvres de sculpteurs bruxellois du XVe siècle ; carton de tapisserie de la Décollation de saint Paul, de P. Coeck dit van Aelst ; triptyque de saint Hildephonse, de P.-P. Rubens ; les tapisseries de la Toison d'Or ; la confection des cartons de tapisseries et la rénovation de l'industrie de la tapisserie décorative ; rôle de l'héraldique dans la décoration extérieure des monuments. — *Sources de l'histoire de nos monuments* : documents conservés à Vienne ; fonds des ouvrages de la Cour aux archives du Royaume ; tableau du XVIIe siècle représentant le palais de Bruxelles ; documents relatifs à l'Arbre des Juifs ; procès soutenu par la Ville de Bruxelles pour se faire reconnaître le droit de surmonter ses armoiries d'un couronne comtale ; cartulaire de l'abbaye de Parc ; dessins de Jambers et de Valentinelli. — *Interventions auprès des autorités* : vœux divers ; la Grande Boucherie ; l'abbaye de la Cambre ; l'église des Brigittines ; l'église Notre-Dame-de-Bon-Secours.

L'activité du Comité du Vieux-Bruxelles, redevenue normale depuis la fin de l'occupation étrangère, ne s'est plus ralentie au cours de la période à laquelle la présente note est consacrée. Cette note fait suite à celles que la *Société royale d'Archéologie* a bien voulu faire paraître dans ses *Annales* de 1912 et de 1920. Elle donnera un tableau succinct des travaux du Comité pendant les exercices 1919-1920 et 1920-1921.



Ces deux années ont été marquées par un double deuil. Paul Combaz, membre du Comité depuis sa fondation, n'avait cessé de prêter à son œuvre le concours d'une érudition archéologique que les lecteurs de ces Annales



ont eu l'occasion d'apprécier. Charles-Léon Cardon ne siégeait au Comité que depuis deux ans à peine ; mais en ce court laps de temps, grâce à ses connaissances artistiques et à son ferme attachement aux vestiges du passé bruxellois, il avait pu lui rendre de signalés services. L'un et l'autre n'ont laissé, parmi leurs collègues, que d'unanimes regrets.

M. Georges Cumont, démissionnaire, a cessé de faire partie du Comité.

Celui-ci à vu compléter son collège par la désignation de deux nouveaux membres : M. M. Louis Titz, artiste-peintre, professeur à l'Académie des Beaux-Arts et Arthur Cosyn, conseiller communal, auteur de travaux nombreux et estimés sur l'histoire et l'archéologie du Brabant.



Au mois de juillet 1919, la collection de photographies avait atteint le nº 1107. Elle s'est augmentée, depuis, de cinquante numéros nouveaux. Son accroissement devient d'autant moins rapide que la collection elle-même devient plus complète. Néanmoins, il arrive encore que des démolitions, des travaux en cours, ou quelque autre circonstance attirent l'attention sur des détails d'architecture intéressants. En 1919-1920, des photographies ont été prises à la maison des Brasseurs (enseigne ancienne), place de Louvain et dans les chantiers de la Société Générale (tour et murs des anciens remparts), dans les chantiers de la Banque de Bruxelles (coupe de la butte qui portait le Steen des Clutinc), à l'ancien hôtel du Lotto ou hôtel de l'Europe (appartements du XVIIIe siècle), à l'ancienne prison des Minimes (cloître, mur avec ancrages), à la maison Marché aux-Herbes nº 22 (détails de la façade) . Les accroissements de l'année 1920-1921 représentent des détails et un intérieur de la maison sise Vieille Halle au Blé, 12 ; la maison qui formait le coin du Grand Sablon et de la petite rue des Minimes ; des façades et des détails de maisons de la rue de l'Emmereur (nº 29) et de la rue d'Or (nºs 5, 6 et 8, 14, 27, 47) ; les immeubles au coin du Treurenberg et de la rue du Bois Sauvage ; les traces de l'enseigne de l'ancien hôtel des Etrangers,réapparues au coin de la place de la Nation pendant les travaux récents ; des détails de la maison nº 49 de la rue des Ursulines ; des intérieurs des maisons situées rue de Louvain nº 44, et rue du Poinçon, nº 25 ; le pavillon Louis XV de l'ancienne abbaye de la Cambre.

Plusieurs de ces immeubles ont été démolis pour faire place à des constructions modernes, et les photographies que le Comité en possède constituent, dès lors, des documents particulièrement précieux.

Le Comité a été prié par M. Eug. van Overloop, conservateur en chef des Musées royaux du Cinquantenaire, de contribuer à la formation, dans un



dépôt national, d'une documentation graphique et photographique, se rapportant aux monuments anciens de la Belgique. Après que M. Van Overloop lui eut exposé son projet, au cours d'une séance à laquelle il avait été invité à assister, le Comité a décidé de lui remettre, à titre de dépôt, les nos les plus intéressants d'une des séries de ses photographies, lesquelles sont toutes représentées par plusieurs épreuves dans la collection du Comité.

Il a décidé également de mettre une autre de ces séries de photographies à la disposition de l'Académie des Beaux-Arts, où elle pourra être consultée par les lecteurs de la bibliothèque



En ce qui concerne les publications du Comité, les conditions peu favorables de l'industrie du livre ne lui ont pas permis d'exécuter le programme très étendu qu'il avait élaboré pendant la période de l'occupation étrangère

Il a dû se borner à poursuivre l'achèvement de l'impression de la monographie consacrée par M. Des Marez au quartier de la rue Isabelle : ce travail était presque achevé au moment où la guerre vint l'interrompre, mais la maison à qui il avait été confié ne se trouva plus en état de le mener à bonne fin quand la paix fut rétablie.

Le Comité a heureusement trouvé en M.Th. Lombaerts un imprimeur qui lui assure l'emploi d'un papier et de caractères semblables à ceux qui avaient servi à l'exécution des premières feuilles de l'ouvrage, de sorte qu'on peut espérer que celui-ci sera soumis au public dans un avenir prochain.

Le Comité n'a pas non plus perdu de vue le projet qu'il avait formé de publier un *Bulletin* destiné à faire connaître aux archéologues, aux historiens, aux artistes et à tous ceux qui s'intéressent au passé architectural bruxellois, le résultats de ses travaux. La Société royale d'Archéologie s'était montrée disposée à publier ce bulletin en annexe à ses *Annales*. Les négociations qui ont été poursuivies avec elle ont heureusement abouti à un accord. Mais celui-ci n'a pu encore porter tous ses fruits. Les lecteurs de ce recueil ont eu sous les yeux de simples notes sur l'activité du Comité. Celui-ci n'a pas perdu l'espoir de leur faire connaître un jour le texte in-extenso de quelques-unes tout au moins des communications de ses membres.

Les recherches en vue de la constitution d'un cartulaire de la Grand' Place n'ont pas été interrompues. Sous la direction de M. G. Des Marez, l'exploration du fonds du Notariat du Brabant, de la Chambre des Comptes, des Métiers et Serments, de la Chambre des Tonlieux, des Rôles d'impositions, a été poursuivie aux Archives du Royaume et a fourni de nombreux



documents d'un haut intérêt. De son côté. M. G. Smets a continué le dépouillement des archives de Sainte-Gudule.

Enfin, le Comité a décidé d'accorder son patronage à la publication d'une série de monographies rédigées par un groupe de chercheurs qui, sous la direction de M. J. Cuvelier, archiviste général du Royaume ont, pendant les années d'occupation étrangère, fait de fructueuses recherches aux archives de l'État, savoir : l'*Hôtel de Nassau*, par MM. J. CUVELIER et P. SAINTENOY ; le *Palais de Charles-Quint* ; le *Palais d'Albert et d'Isabelle* ; le *Palais sous les Gouverneurs généraux et la création de la place Royale*, par M. P. SAINTENOY ; le *Palais d'Egmont* par M. Edmond LALOIRE ; l'*Eglise Sainte-Gudule*, par M. VELGE



Le Comité a cru pouvoir s'engager dans une voie nouvelle pour lui en adoptant un projet présenté par un de ses membres. M. O. Buyse, direcgeur de l'enseignement technique de la ville de Bruxelles. Ce projet tend à la reconstitution d'ateliers anciens de certaines industries bruxelloises qui se sont profondément transformées sous l'action des progrès de la technique moderne. L'intérêt scientifique et éducatif que cette reconstitution présente ne peut être mis en doute, et le comité espérait pouvoir la réaliser en se constituant en une commission du type de celle qui administre les écoles techniques, ce qui devait lui permettre de recevoir des subventions de l'Etat, de la Province et de la Ville. Le Collège échevinal avait approuvé la décision du Comité, mais la demande de subside qu'il avait adressée à M. le Ministre de l'Intérieur, du Travail et du Ravitaillement n'ayant pas été favorablement accueillie, l'exécution du projet a dû être ajournée



Le Comité a été invité au Congrès organisé par la société anversoise *Vereeniging tot Behoud van Natuur-en Stedenschoon*. M. G. Smets, sécrétaire du Comité, a assisté à ce congrès qui s'est réuni 24 octobre 1921, et qui a discuté la question de la fédération des cercles s'intéressant à la protection des monuments historiques et des richesses naturelles ou des sites, des sociétés d'archéologie, des groupements qui s'attachent à attirer les étrangers et les touristes et étudié les mesures à prendre pour empêcher la destruction des ensembles architecturaux existants par l'édification de constructions disparates ; il s'est prononcé pour l'intervention de commissions d'esthétique urbaine à qui les projets devraient être soumis.



*
* *

Le Comité n'a pas cessé de s'intéresser aux découvertes archéologiques qui pouvaient se faire sur le territoire de Bruxelles et de sa cuve, ainsi qu'aux détails d'architecture anciens sur lesquels les circonstances attiraient son attention.

M. le baron A. de Loë lui a fourni des renseignements exacts sur une trouvaille récente que la presse avait inexactement rapportée : il s'agit d'un puits anté-romain qui fut employé comme sépulture au IVe siècle de notre ère et qui a pu être exploré au cours de travaux exécutés rue de l'Escaut, au Lakenveld (Molenbeek-Saint-Jean).

M. Des Marez lui a signalé les déductions qu'on peut tirer, pour la reconstitution de la topographie primitive de la Grand' Place et du quartier du Sablon, du résultat de sondages pratiqués au cours des travaux d'aménagement de la maison des Brasseurs et des fouilles opérées en vue de l'édification d'un grand immeuble au coin de la place du Grand Sablon et de la petite rue des Minimes.

M. Des Marez l'a entretenu également des fondations du Steen des Clutinc, mises à jour en 1909-1910 entre les rues des Finances, des Douze-Apôtres, du Parchemin et du Marché-au-Bois et complètement déblayées en 1919-1920 ; MM. F. Malfait et G. Des Marez, d'une tour de la première enceinte de la Ville qui s'est trouvée temporairement dégagée au cours de travaux exécutés place de Louvain ; M.F.Malfait, d'un souterrain ancien qui subsiste sous la maison qui fait l'angle de la rue des Alexiens et de la rue Steenpoort ; M. Des Marez, d'un anneau de fer découvert à la façade d'une maison démolie au bas du Treurenberg, anneau qui servait à tendre une chaine en cas d'émeute,ainsi que des substructions d'une tour ronde en appareil régulier,mise à nu au cours des travaux de l'escalier de la Bibliothèque et qui sont probablement des vestiges de la domus Isabellae.

De la découverte d'une enseigne du XVIe siècle à la façade postérieure de la Maison des Brasseurs (anciennement de l'Arbre d'or), M. Des Marez a tiré des conclusions relatives à la date de son acquisition par la corporation des Brasseurs.

Il a attiré l'attention du Comité sur la pierre tombale de François Vanden Velde et de sa femme, de l'époque de la Renaissance, qui est encastrée dans le mur extérieur du chœur de l'église de la Chapelle ; sur les parties anciennes de l'ancien couvent des Minimes, qui renferment peut-être des vestiges des *Aedes Vesalianae*, et sur une enseigne ancienne, encastrée dans la façade de la maison n° 34-36. de la rue de la Violette, représentant la roue de la Fortune et qu'il a pu voir grâce à l'enlèvement momentané d'une enseigne mobile.



M. Schweisthal a parlé de la fontaine de la place du Grand-Sablon, due à la munificence de l'Anglais Thomas Bruce (XVIII[e] siècle).

Enfin M. Des Marez a signalé les restes de l'église du Petit-Béguinage qui ont pu être relevés dans une maison de la Montagne du Parc, démolie en vue de l'extension des bureaux de la Société Générale de Belgique.

Le Comité s'est intéressé également aux appartements historiques qui subsistent en l'hôtel de Richmond, aujourd'hui occupé par les Sœurs hospitalières, et où eut lieu, à la veille de la bataille de Waterloo un bal resté fameux : il les a visités sous la conduite de MM. P. Saintenoy et G. Des Marez.

A la demande de son vice-président, M. Victor Tahon, il s'est préoccupé de retrouver les pierres du couronnement de la porte de l'ancien jardin des Arbalétriers qui avait été enlevé vers 1880, alors que le reste de la porte a subsisté jusqu'à la transformation récente du quartier Isabelle. Des informations ont été demandées à M. le Conservateur en chef des Musées Royaux du Cinquantenaire, mais celui-ci n'a pu fournir à ce sujet aucune indication.



Le Comité a entendu également des communications relatives à des monuments altérés, menacés, ou dont la disparition est prochaine.

M. Des Marez, à propos d'un mémoire académique de M. J. Brunfaut, président de l'Académie Royale de Belgique et directeur de la classe des Beaux-Arts, sur la « restitution de l'Assomption de J. B. de Champagne au Musée de Bruxelles, à l'autel de la Vierge de l'église des Saints Michel et Gudule », a parlé d'autres tableaux (des paysages de Jacques d'Artois, Luc Achtschellincx et Daniel van Heil) dont la même chapelle a été dépouillée en 1882.

Il a fait parvenir au Comité une note historique sur le passage de la Monnaie, qui sera bientôt supprimé.

M. P. Saintenoy, à propos d'une demande émanant d'un commerçant de la Place Royale et tendant à la modification du soubassement de sa maison et d'un projet de transformation de la même place élaboré par M. Hebbelynck, a étudié les droits qui appartiennent à l'État sur les immeubles qui l'entourent, droits qui résultent des conditions dans lesquelles s'est effectuée la vente des terrains lors de la transformation du quartier en 1776-1777.

Il a aussi entretenu le comité de l'état de délabrement dans lequel se trouve le tombeau du peintre David, édifié à Bruxelles en 1825.



Le Comité, ne pouvait se désintéresser de la question de la restauration des maisons et des monuments anciens.

M. V. Tahon a attiré son attention sur l'excellente restauration faite pour la Banque des Colonies, par M. l'architecte Gabriel Charles, de l'ancien hôtel de France (rue Royale, n° 81), complétée par la reconstruction dans le style de Guimard, des deux immeubles adjacents de la Montagne du Parc.

D'autre part, la conservation des sites urbains ne pouvait pas non plus le laisser indifférent :

M. Caluwaers a insisté sur l'importance que présente, au point de vue esthétique, la fixation de la hauteur maxima des constructions : il a cité à titre d'exemple, les maisons édifiées par Poelaert et Cluysenaer à la place du Congrès, et dont la hauteur ne pourrait être augmentée sans inconvénient.

⁂

Le passé architectural de Bruxelles est intimement lié à l'histoire de la ville et de la population bruxelloise ; on ne s'étonnera pas de trouver ici la mention de plus d'une communication dont le sujet ne se rattache pas étroitement à quelque production de l'architecture locale.

C'est ainsi que M. Is. Teirlinck a été amené à traiter de l'étymologie de Bruxelles, qui a fait l'objet de tant d'hypothèses fantaisistes, qu'il a discutées à la lumière de la science philologique et des documents ; il s'est prononcé pour l'étymologie qui rattache le nom de Bruxelles aux vieux bas-franc *Brouc-sele*, habitation du marais. D'autre part, M. Ch. Pergameni, à titre de contribution à l'étude de la psychologie bruxelloise au début du XIXe siècle, a retracé la biographie d'un Bruxellois, soldat de l'Empire (Joseph Van Cutsem, tué à Vals en Catalogne, le 26 février 1809).



Il est plus difficile encore de séparer l'architecture des autres formes de l'activité artistique : plusieurs communications ont porté sur l'histoire de l'art à Bruxelles.

M. Joseph Destrée a entretenu le Comité de quelques œuvres dues à des sculpteurs bruxellois du XVe siècle (rétable provenant du legs Peyre et exposé aux Arts décoratifs à Paris, trois petits rétables de la collection Meyer- van den Bergh, rétable appartenant à M. Ed. Joly), ainsi que du carton de tapisserie de la Décollation de saint Paul, conservé à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, qu'il a restitué à P. Coeck, dit Van Aelst.

Deux communications se rattachent aux revendications que notre gouvernement, en vertu du traité de Saint-Germain, est fondé à faire valoir à l'égard de l'Autriche.

M. P. Saintenoy a exposé en détail l'histoire du triptyque de saint Hildephonse, de P.-P. Rubens, peint pour l'église Saint-Jacques -sur-Coudenberg et transporté en Autriche en 1777. Il a aussi donné un aperçu de ce que l'on peut savoir des tapisseries que possédait l'ordre de la Toison d'or et des identifications qui peuvent être faites avec des tapisseries actuellement conservées à Vienne.

Abordant un problème d'ordre technique, M. Jos. Destrée a traité de la confection des cartons de tapisserie et de la rénovation de l'industrie de la tapisserie décorative.

Son exposé nous fait passser de l'étude du passé à des considérations qui visent à faire renaître sous nos yeux, une industrie d'art autrefois florissante.

Dans le même ordre d'idées, il faut citer ici les observations présentées par M. L. Titz au sujet de l'intérêt que peut offrir, pour la décoration extérieure de nos monuments,l'héraldique et, plus spécialement, la polychromie des armoiries.



Il y a lieu enfin de grouper à part quelques communications relatives aux sources de l'histoire de nos monuments.

M. P. Saintenoy, au retour d'une mission que le gouvernement belge lui avait confiée àVienne, a signalé au Comité les manuscrits concernant l'histoire de Bruxelles,dont il a trouvé trace dans le procès-verbal de l'ouverture des caisses renfermant les objets enlevés de Belgique à l'approche des armées françaises en 1794, ainsi que les nombreux dessins représentant des aspects de la ville de Bruxelles, qu'il a découverts à l'Albertinum ; il lui a communiqué également les notes qu'il a prises aux archives deVienne, notamment sur les travaux de la place Royale et les sculpteurs belges du XVIIe siècle, subsidiés par la Cour autrichienne.

Il a également attiré l'attention sur le fonds des Ouvrages de la Cour aux Archives du Royaume, riche en renseignements sur le palais de Bruxelles et le Parc.

Il a commenté un tableau du XVIIe siècle acheté récemment par la Ville pour le Musée communal. Ce tableau offre une vue du Palais de Bruxelles, d'après M.Saintenoy, sous l'aspect qu'il avait entre 1533 et 1538. Sur ce point une discussion s'est engagée entre lui et M. Des Marez, qui admet qu'il s'agit du Palais tel qu'il se présentait peu avant 1550 : ce tableau n'est que la fidèle reproduction d'une gravure de cette époque



publiée par H. Hymans (Bruxelles à travers les âges. I. 208-209) ; seul l'avant-plan a été modifié.

M. G. Des Marez a communiqué au Comité quelques documents relatifs à l'arbre des Juifs qui se trouvait dans le jardin de l'hôtel d'Egmont, où on le voyait encore en 1845. Il a signalé en outre plus d'une pièce intéressante provenant des archives du Royaume, notamment les actes d'un procès soutenu par la Ville de Bruxelles, au XVII[e] siècle, pour faire reconnaître son droit de surmonter ses armoiries d'une couronne comtale ; — et un grand nombre de dessins découverts dans des recueils appartenant à des particuliers (un cartulaire de l'abbaye de Parc, à M. Dordu ; deux recueils de dessins de Jambers,à M. Dorf et à M.Vandeputte) et représentant la maison de campagne dite Patmos à Saint-Josse-ten-Noode, l'ancien refuge de l'abbaye de Parc, à Bruxelles, divers aspects de l'ancien hôpital Saint-Jean,enfin des maisons anciennes de notre ville.

Enfin, M. M. Schweisthal a communiqué au Comité un recueil de 240 planches dessinées à la demande de feu la comtesse de Flandre par un artiste italien, Valentinelli : il faisait partie autrefois de la bibliothèque du Roi ; celui-ci vient d'en faire don à la Ville de Bruxelles. Les planches représentent des coins du Vieux-Bruxelles et parmi ceux-ci, bien des façades qui ont été démolies.



Le Comité n'a point oublié qu'il avait pour mission de veiller à la conservation du patrimoine historique et artistique de laVille de Bruxelles, et de présenter à cette fin aux autorités compétentes, des vœux motivés. Ces vœux ont été fréquemment la conclusion donnée aux communications d'ordre scientifique que ses membres lui avaient présentées. Sa tâche d'autre part, a été sur ce point grandement facilitée, grâce aux renseignements que M. F. Malfait, architecte de la Ville, a bien voulu lui fournir, chaque fois que des travaux projetés par des particuliers étaient de nature à compromettre quelque construction intéressante par son âge, ou par sa valeur esthétique, ou par l'ensemble architectural dont elle forme un élément.

Le Comité a eu particulièrement à se louer de l'attention bienveillante que l'Administration communale de Bruxelles a bien voulu accorder aux considérations qu'il a cru utile de lui soumettre et qu'elle a souvent accueillies favorablement.

C'est à la demande du Comité que le Collège échevinal a pris des mesures pour empêcher la disparition de la tour de la rue de Villers, vestige des anciens remparts de la Ville, et qu'elle a refusé l'autorisation, qui était sollicitée, d'opposer sur une des maisons de la Grand'Place, une enseigne



qui l'aurait déparée, et décidé en même temps d'entreprendre des démarches pour faire disparaître de la Grand'Place d'autres enseignes malheureuses. C'est sur l'avis favorable du Comité que le Collège échevinal a décidé l'acquisition et la restauration du pavillon contigu au Parc Léopold, qui est une dépendance de l'ancien manoir d'Eggevort. Enfin le Comité a reçu l'assurance que la décision, prise par le Collège en novembre 1913, comme suite à un vœu émis par lui, de transférer en son ancien emplacement près de l'église Saint-Nicolas, la Laitière de Marc De Vos actuellement dans les bas-fonds du Parc, décision qui n'avait pu être exécutée pendant la guerre, le serait maintenant que les circonstances sont redevenues normales.

Il s'est encore adressé aux autorités communales pour obtenir que des mesures soient prises en vue de protéger contre l'humidité la pierre tombale de François VandenVelde, encastrée dans le mur extérieur de l'église de la Chapelle ; — que des démarches soient faites auprès de M. le Ministre des Sciences et des Arts en vue de voir conserver et exposer à Bruxelles le Trésor de la Toison d'or qui doit être restitué à la Belgique par le gouvernement autrichien ; — qu'elles sollicitent la révocation des arrêtés de 1852 qui fixent l'alignement de nombreuses rues de Bruxelles et qui compromettent le tracé ancien de ces voies et mettent en péril bien des façades intéressantes ; — que la rédaction du cartel que porte, à l'hôtel deVille, le carton de tapisserie de la Décollation de saint Paul, soit modifié et donne le nom du peintre P. Coeck dit van Aelst, auquel M. Jos Destrée l'a restitué.

Sans doute,le Comité n'a pu qu'assister impuissant à la disparition du bel immeuble qui faisait le coin de la place du Grand Sablon et de la petite rue des Minimes et dont l'intervention de l'administration communale n'a pu sauver que la niche qui en ornait l'angle et la porte d'entrée attribuée à Franquart, ainsi qu'à la démolition des maisons à pignon du bas du Treurenberg, au coin de la rue du Bois Sauvage.

Mais d'autre part, il a tout lieu d'espérer que les caves de l'ancienne chapelle de Charles-Quint, s'étendant actuellement sous divers immeubles de la place Royale et dont, sur la proposition de M. Saintenoy, il a demandé le maintien, ne seront pas détruites.

Il a été consulté sur les divers projets de M. l'architecte Malfait pour l'aménagement de la cheminée du cabinet de l'échevin de l'assistance publique à l'Hôtel de ville de Bruxelles, et il a manifesté sa préférence pour celui qui comporte une hotte à trois compliments sculptés.

Le Comité a sollicité de la Commission royale des Monuments et des Sites le classement des vestiges de la première enceinte de la Ville, qui subsistent à Bruxelles. La commission a admis ces vestiges et spécialement



la tour de la rue de Louvain et celle de la rue Steenport, dans la première classe des monuments civils publics.

Il s'est adressé à l'administration des domaines, pour lui signaler deux départs d'escalier intéressants qui se trouvaient dans la maison rue des Ursulines, 49, maison acquise par l'État, et d'où ils couraient le risque d'être enlevés par des particuliers. Ces départs d'escalier font partie aujourd'hui des collections des Musées royaux du Cinquantenaire.

Le Comité a demandé à l'autorité provinciale de Brabant de conserver les pierres des portes d'entrée de la maison Vieille Halle au Blé, nº 12, qui doit être démolie en vue de l'agrandissement des bureaux de cette administration. M. le Gouverneur de la province lui a fait connaître que cette démolition n'est pas prochaine, mais que, lorsque elle aura lieu, les pierres des portes d'entrée seront mises à la dispostion de la Ville de Bruxelles.

Quatre monuments bruxellois, d'un haut intérêt artistique et historique, ont particulièrement retenu l'attention du Comité.

C'est d'abord la Grande Boucherie : l'effondrement de cet édifice a posé des problèmes dont on a présenté des solutions très diverses. Le Comité s'est prononcé pour la reconstruction, d'après les plans de Guillaume de Bruyn, c'est-à-dire avec le rétablissement du porche et des ornements démolis ou enlevés pendant le XIXe siècle ; cette reconstitution dont la fidélité parfaite est rendue possible par l'existence de levés très exacts, mettrait à la disposition de la Ville un bâtiment qui pourrait être heureusement affecté aux collections du Musée communal. Le Comité a exposé au Collège échevinal tous les arguments qui peuvent être présentés à l'appui de ce projet ; plusieurs de ses membres ont défendu son point de vue au cours de réunions auxquelles ils avaient été invités par la Société centrale d'Architecture de Belgique. Il ne désespère pas de voir cette solution prévaloir tôt ou tard.

Il est un monument auquel le Comité n'a pas cessé de s'intéresser depuis le mois de janvier 1911 : c'est l'ancienne abbaye de la Cambre. Tenu au courant des négociations engagées entre la Ville de Bruxelles et l'État, il s'est réjoui d'apprendre que, le 2 avril 1920, les termes d'un projet de convention avaient été arrêtés entre les pouvoirs intéressés : ils prévoient l'ouverture des jardins au public pendant la majeure partie de la semaine et leur aménagement dans le style ancien d'après les documents que donne l'ouvrage de Sanderus. Le Comité a cru pouvoir s'adresser à M. le Premier Ministre pour lui demander la ratification de cette convention.

Au cours d'une visite des lieux, le 22 janvier 1920, le Comité a pu se convaincre que les bâtiments occupés par des services du ministère de la défense nationale sont, par le fait même, mis à l'abri de la destruction. Il n'en était pas de même de la chapelle et du cloître que la loi du 10 août 1909 a



attribués à la fabrique de l'église Saint-Philippe-de-Néri ; la fabrique ne faisait pas usage de ses droits,les bâtiments étaient laissés à l'abandon, leur délabrement s'accentuait de jour en jour, et le moment approchait, où, à moins de mesures de protections devenues urgentes, ils allaient immanquablement s'effondrer. En vue d'éviter ce désastre, le Comité a multiplié ses démarches auprès des administrations communales de Bruxelles et d'Ixelles, auprès de la Comission royale des Monuments et des Sites et tout récemment, auprès de Son Éminence le Cardinal-Archevêque de Malines. Ces démarches, d'autant plus difficiles que leur succès n'était possible que par le concours de plusieurs autorités administratives et religieuses, ne paraissaient pas encore devoir aboutir en janvier 1921 ; à ce moment le Comité, ne pouvant se résigner à voir diparaître les restes de la seule abbaye des environs de Bruxelles qui n'ait pas été entièrement détruite, chargea une commission composée de MM. V.Tahon, L. Steens, P. Saintenoy, G. De Marez, J. Caluwaers, F. Malfait et G. Smets, de documenter la presse et d'adresser les sollicitations les plus pressantes aux divers ministres compétents. La tâche de cette commission s'est trouvée singulièrement allégée par deux circonstances qui se sont produites depuis sa constitution ; c'est d'abord la nomination en la paroisse de Saint-Philippe-de-Néri, d'un curé tout à fait dévoué à la cause que le Comité s'efforçait de faire triompher, M. l'abbé Max Carton de Wiart ; celui-ci reçut fort aimablement les délégués du Comité, MM. V. Tahon, G. Des Marez et G. Smets, et leur donna communication des derniers plans de restauration de l'église dus à M. l'architecte Collès,plans qui maintiennent le portique du XVII[e] siècle vers la cour d'honneur et qui ne compromettent pas, par des adjonctions inutiles, l'aspect général de l'édifice. C'est ensuite la fondation,en grande partie à l'initiative de G. Des Marez, d'une *Ligue des Amis de la Cambre* qui, faisant un large appel à l'opinion publique, pourra exercer une influence heureuse sur les autorités dont dépend la conservation et la restauration d'un ensemble de constructions qu'il eût été pénible de voir compromis. Les membres du Comité ont été invités à assister à la séance inaugurale de cette ligue, qui eut lieu à l'Hôtel de Ville le 25 mai 1921 et qui fit bien augurer des résultats auxquels ce groupement pourra atteindre.

Le Comité s'est vivement ému d'un projet de démolition de l'ancienne église des Brigittines, récemment acquise par la Ville de Bruxelles ; deux de ses membres, MM. Caluwaers et Saintenoy, ont, à sa demande, visité ce monument en compagnie de M. l'architecte de la Ville ; ils ont acquis la conviction que le bâtiment n'est pas menacé de ruine, à la condition qu'il soit procédé à des réparations devenues urgentes. Le Comité a formulé à deux reprises, le vœu de voir conserver,pour être affecté à quelque service



de la Ville,un édifice qui présente un intérêt considérable pour l'histoire de l'architecture italo-flamande à Bruxelles ; il a demandé que tout au moins l'administration communale fasse exécuter les travaux qui ne souffrent aucun retard, sauf à remettre à une époque où le coût de la bâtisse aura baissé, la restauration complète et l'aménagement définitif.

Enfin le Comité s'est occupé d'un autre édifice qui constitue une des productions les plus orginales etles plus remarquables de la même architecture italo-flamande, l'église Notre-Dame-de-Bon-Secours. Invités par la fabrique d'église et conduits par M. le curé Stalpaerts, les membres du Comité en ont fait une visite minutieuse et ont pu donner un avis tout à fait favorable au projet de restauration élaboré par M. l'architecte Malfait.



Tels sont les principaux aspects de l'activité du Comité au cours de la pé riode de deux ans qui vient de se terminer : il croit s'être acquitté autant qu'il lui a été possible de la triple mission de documentation, d'étude et de conseil qui lui est dévolue et à l'accomplissement de laquelle il ne cessera de consacrer tous ses efforts.



RAVINEMENTS
EN ÉCOSSE ET EN FRANCE

J'AI eu l'honneur de faire en collaboration avec mon frère à la séance du 4 novembre 1907 de cette Société, une conférence sur une classe de travaux de terre antéromains qui n'avaient pas été étudiés précédemment.

Les plus importants de ces travaux ont été appelés par nous « ravinements ». Une étude sur ce sujet a été publiée dans les Mémoires du Congrès Archéologique de Malines de 1911.

A cette époque nous avons basé nos conclusions sur une étude détaillée et attentive des travaux de terre existant dans la Forêt de Soignes et dans quelques autres bois ou landes situés sur le territoire belge ou à une faible distance de celui-ci. Cette étude présentait de la sorte un caractère plus ou moins local, et il était évident que l'exploration de régions situées à une certaine distance du territoire belge apporterait des renseignements décisifs au point de vue des hypothèses que nous avions émises pour expliquer ces travaux.

Je suis heureux de soumettre aujourd'hui à la Section Préhistorique le résultat de recherches que j'ai faites en ce sens dans le Dumbartonshire et le Calaisis.

***

Dumbartonshire. — Les collines du Dumbartonshire où j'ai trouvé des ravinements, accompagnés des travaux connexes habituels sont situés au N.-E. et à peu de distance de la ville de Dumbarton elle-même (Voir cartes ci-jointes). Ces collines présentent un aspect complètement désolé et sont fort comparables à nos hautes fagnes. Quelques bois ont été plantés dans les vallées qui descendent vers la Clyde, mais les collines elles-mêmes constituent une immense solitude où paissent quelques mou-



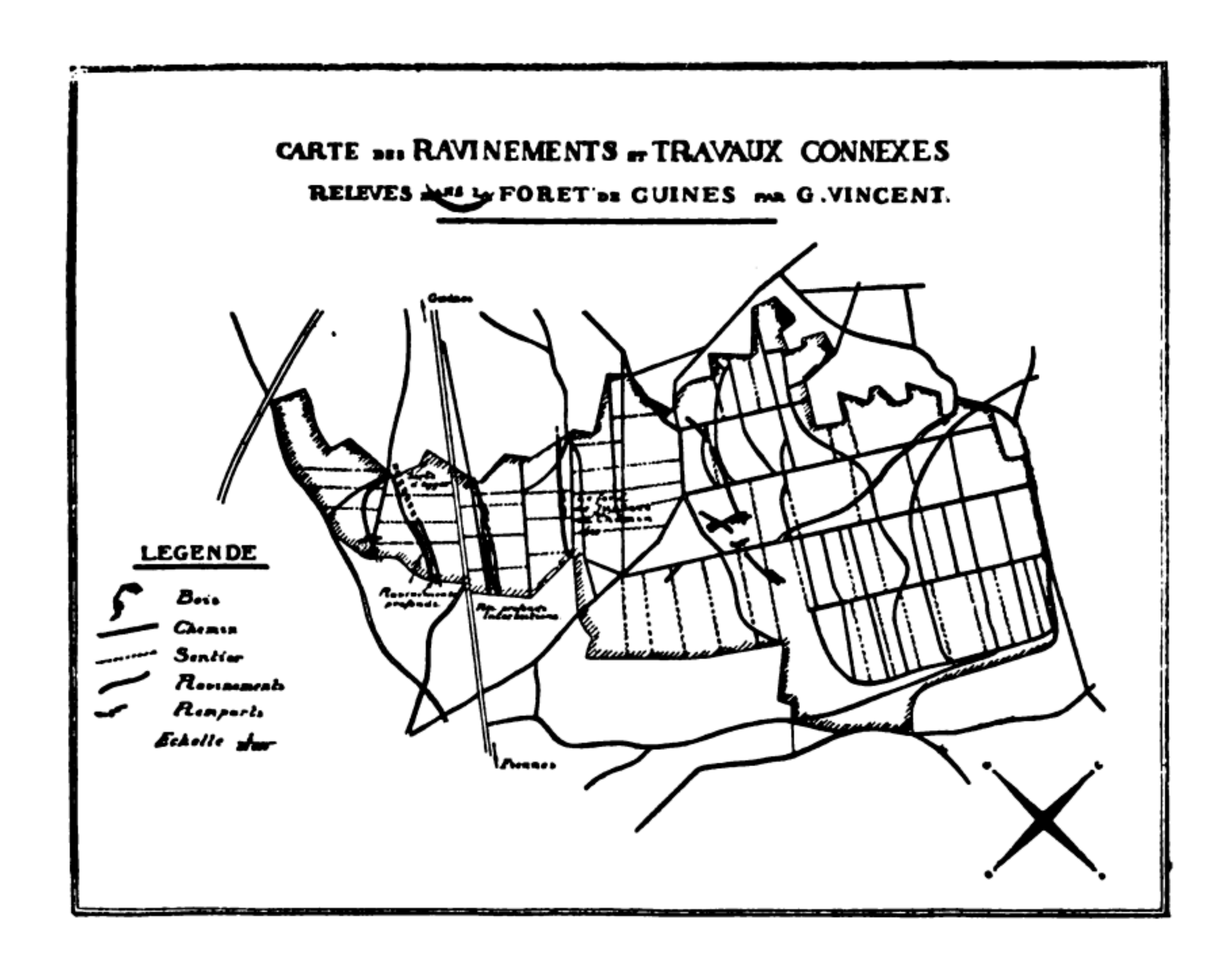
tons à demi-sauvages. Il est rare de rencontrer un être humain dans ces régions. Remarquons du reste que, dans toute la zone où j'ai relevé des ravinements, il n'existe qu'un seul chemin, rudimentaire, dont la présence est expliquée par le fait que le Black Linn, vers lequel il se dirige, sert de réservoir d'eau à la ville de Dumbarton.

Dans ces conditions n'est-il pas frappant de constater la présence d'un ensemble considérable de travaux de terre qui comptent huit beaux systèmes de ravinements, de nombreux remparts et deux avenues ?

La région intéressée par ces travaux est large d'environ 3 Km. et profonde d'autant. Les ravinements qu'on y retrouve présentent les mêmes

caractéristiques générales que les ravinements brabançons. Certains d'entre eux sont profonds et forment des groupes remarquables. Ces ravinements se coupent par place, fournissent ainsi la preuve connue qu'il s'agit bien de travaux exécutés intentionnellement par l'homme. Les systèmes sont clairement marqués. Les ravinements sont presque ininterrompus contrairement à ce qu'on observe généralement dans la Forêt de Soignes.

Il existe quelques aggers peu remarquables et deux avenues qui semblent postérieures aux ravinements, comme c'est le cas dans le Brabant.



Un des points les plus frappants est l'abondance des remparts connexes aux ravinements. Dans la Forêt de Soignes il existe un bel exemple de pareil rempart. Partant de Boitsfort, il gagne le Tambour, passe entre le Rouge Cloître et les Petites Flosses, pour aboutir aux Trois Couleurs. Ce rempart présente un intérêt considérable ; mais, à part un élément voisin de l'ancien couvent des Capucins à Tervueren, il est unique dans toute l'étendue de la Forêt de Soignes. La Forêt de Meerdael et le Bois d'Héverlé n'en fournissent pas d'exemple. Ces remparts sont donc rares

dans le Brabant. Dans la région peu étendue étudiée en Écosse, il y en a, au contraire, toute une série d'exemples

Les rapports entre ces remparts et les ravinements sont les mêmes que dans nos régions. De part et d'autre les remparts courent quelquefois parallèlement à un système de ravinements ; s'ils sont coupés par des ravinements, c'est toujours à angle droit. Ce détail remarquable qui se répète en des endroits aussi éloignés l'un de l'autre est extrêmement frappant et montre, si l'on peut employer cette expression, l'identité des « théories» usitées dans les deux cas.

⁂

Forêt de Guines. — L'examen de la Forêt de Guines (Calaisis) m'a également révélé la présence de systèmes de ravinements bien constitués et assez nombreux par rapport à la surface de la Forêt. (Voir carte ci-jointe).

Ces ravinements ne se présentent pas exactement comme les ravinements brabançons, en ce sens qu'ils suivent souvent le fond d'une vallée. Une telle situation n'a jamais été observée dans notre pays. Elle s'explique peut-être par le relief général de la région qui est assez particulier et comporte une série de vallons plus ou moins parallèles descendant de la crête hercynienne vers la plaine.

L'étendue assez faible de la Forêt ne permet pas l'étude d'un ensemble important de travaux. Mais les quelques systèmes existants présentent tels quels un grand intérêt.

Les ravinements sont généralement bien marqués. Dans le voisinage de la route Calais-Fiennes, existe un groupe de ravinements remarquables qui se coupent l'un l'autre, fournissant encore une fois la preuve manifeste du creusement intentionnel de ces mystérieux fossés.



Conclusions. — L'identité indiscutable des ravinements brabançons et de ceux relevés en Écosse, dans le Calaisis, dans les hautes Fagnes belges, aux environs de Mons, dans l'Eiffel, dans l'Epping Forest (Londres), aux environs de Cherbourg, montre l'importance capitale de ces remarquables travaux.

Toute hypothèse émise pour expliquer leur origine devra dorénavant s'appliquer à la fois à toutes ces régions. Aucune des explications utilitaires émises à cet égard, sans beaucoup de force du reste, ne semble résister à l'examen. L'explication religieuse que nous avons présentée dès le début nous parait encore aujourd'hui la plus plausible.

Ixelles, le 23 juin 1920.

G. VINCENT.

LA CRÉMAILLÈRE ARTICULÉE
DE l'AGE DU FER

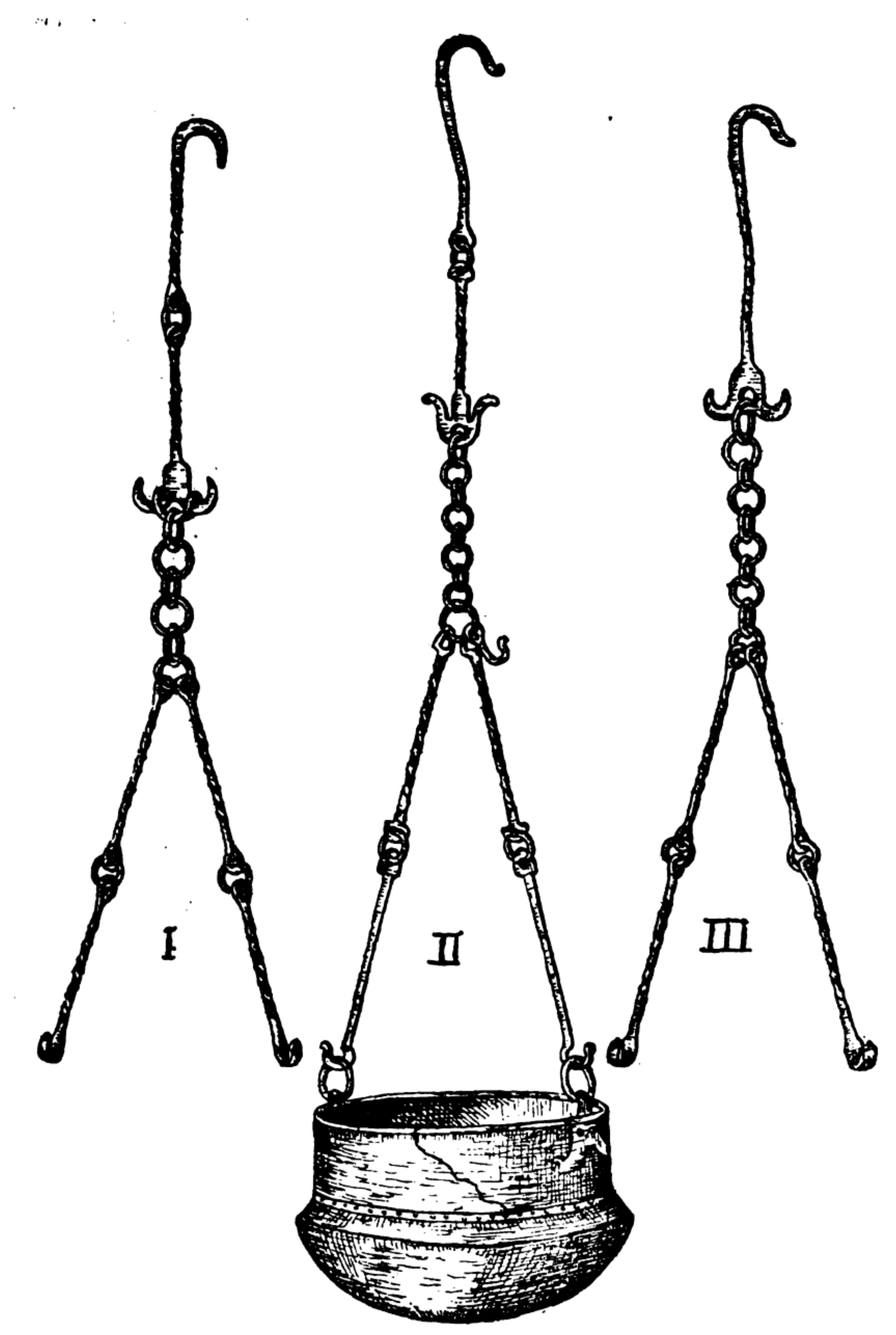
Tout le monde connaît la crémaillère rigide et à crans du moyen-âge dont l'emploi n'a été abandonné qu'à l'apparition du poèle de cuisine qu'on nomme en belge « une cuisinière ». Mais, conjointement avec cet ustensile. existait un autre genre de crémaillère bien peu connu et d'un type très différent. Elle se compose de trois parties fort distinctes ; — la pièce du bas consiste en une tige torse terminée à sa partie inférieure par un crochet où passe la bélière du chaudron et à sa partie supérieure par deux griffes se faisant face ; — la pièce centrale est composée de sept anneaux assemblées à la façon des maillons d'une chaîne ; — la pièce du haut consiste, comme celle du bas, en une tige torse munie à sa partie inférieure d'une boucle fermée et à sa partie supérieure d'un fort crochet de suspension. Ces trois pièces se trouvent rassemblées au moyen de l'anneau inférieur de la pièce centrale qui passe et joue dans un œillet percé entre les deux griffes de la pièce du bas et au moyen de l'anneau supérieur de la pièce centrale qui joue dans la boucle fermée de la pièce du haut. On peut accrocher à volonté une des griffes de la pièce du bas à un des six anneaux de la pièce centrale et augmenter ou diminuer ainsi l'espace qui existe entre le fond de la marmite et le brasier du foyer.

Ce dispositif aussi simple qu'ingénieux présente sur la crémaillère rigide un triple avantage : facilité de fabrication, solidité à toute épreuve et flexibilité, si nous osons nous exprimer ainsi, qui empêchent le contenu du chaudron de se répandre à la suite d'un heurt.

Notre confrère M. de Villenoy, conservateur au cabinet des médailles à Paris, veut bien nous apprendre que dans les Alpes françaises, où l'on cuisine au bois et à âtre ouvert, le genre de crémaillère que nous venons de décrire est encore très usité. Nous avons souvenance d'en avoir remarqué une semblable pendue dans la cheminée d'une des tours abandonnée du vieux château de Bossimé (Prov. de Liège).

Le croirait-on ? Un des premiers ustensiles que l'homme forgea quand il découvrit le fer fut une crémaillère presqu'identique à celle encore en usage en Dauphiné et en Auvergne, à cette différence près que la crémaillère de l'âge du fer possède deux branches terminales au lieu d'une. Cette





I. Anderlecht — Musée du Cinquantenaire; II Emerdingen — Musée de Carlsruhe; III La Tène — Musée de Bienne

différence résulte de ce que à cette époque l'anse n'était pas encore trouvée : la marmite était suspendue à l'aide de deux anneaux.

C'est là, croyons-nous, un exemple unique d'une aussi longue perdurance.

Nous ne possédons en Belgique qu'un seul spécimen de crémaillère de l'âge du fer, au musée du Cinquantenaire.

Il fut trouvé sur l'emplacement de la villa belgo-romaine d'Anderlecht mais à un niveau stratigraphique bien inférieur et reposant sur un lit de cendres, vestige probable d'un fond de cabane. Il était associé à des tessons de poteries d'une pâte noirâtre mélangé de quartz concassé, caractéristique à l'époque. Ses dimensions concordent exactement avec celles d'une crémaillère du même âge, retirée des palafites de La tène et décrite par le Dr Gross dans son oppidum helvete.

On trouve des exemplaires de crémaillères de l'âge de fer aux musées de Genève, de Zurich, de Neufchâtel et de Berne ; par contre on n'en voit aucun dans les dépôts archéologiques de France, d'Italie et d'Angleterre. On pourrait en conclure que la fabrication de cet ustensile prit naissance en Suisse.

La plupart de ces crémaillères furent découvertes dans des sépultures. N'étaient-elles pas le plus parfait symbole du home ?

Le plus remarquable de ces appareils est, sans contredit, celui qui fut mis à jour avec plus de quarante objets appartenant à une femme dans une tombelle à Dhüren (Gr. Duché de Bade. Musée de Carlsruhe).

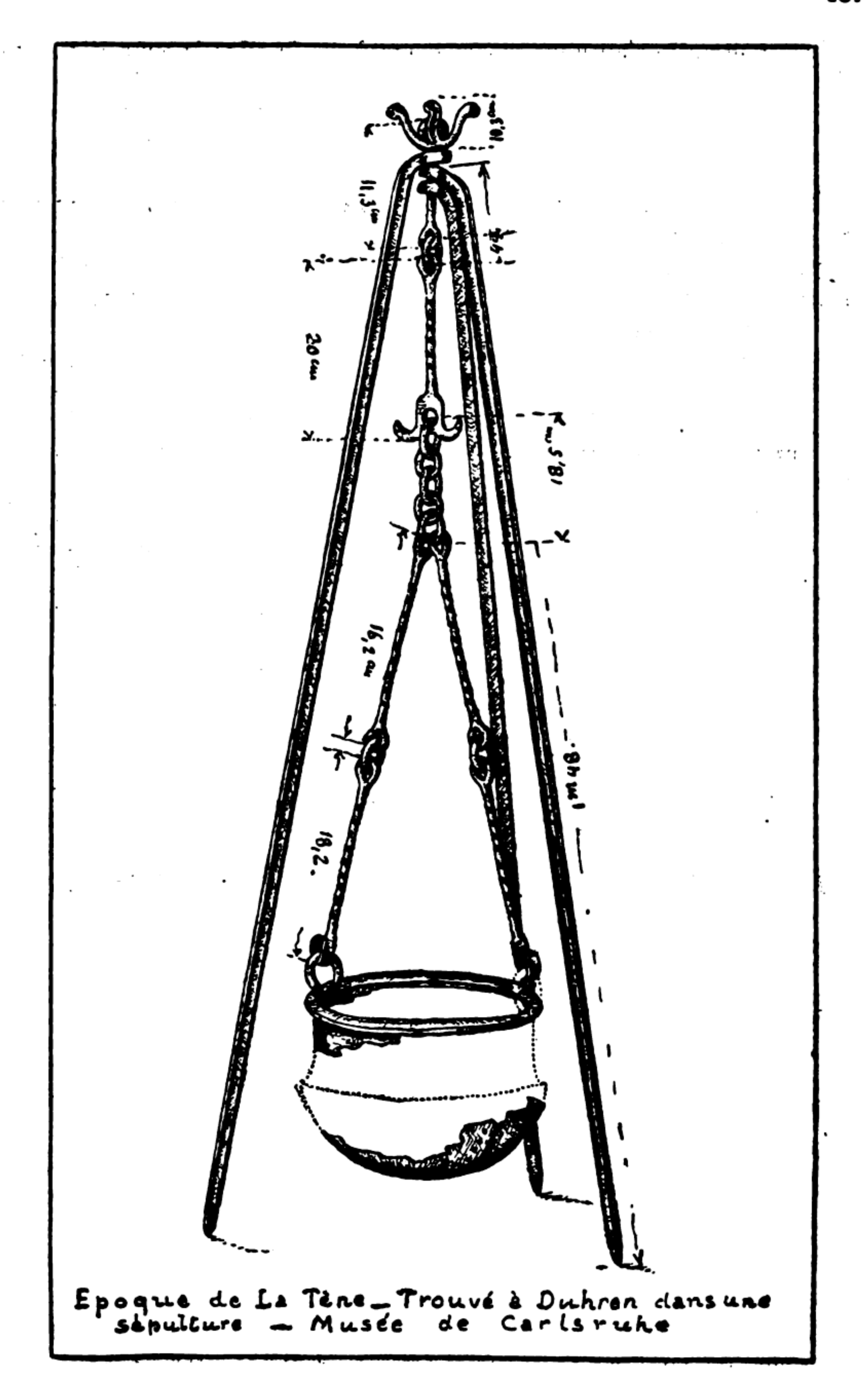
Il était accompagné de son chaudron et de son trépied de suspension articulé de façon à pouvoir se refermer comme un parapluie. C'était donc un appareil de nomades et le Dr Wagner, conservateur du musée de Carlsruhe pense qu'il s'agit d'une tribu migratrice venue de Gaub à en juger par la nature du reste du mobilier funéraire de cette sépulture.

Ce trépied est surmonté d'un ornement propre à La tène III et dit « à antennes » qualification très heureuse, ce motif rappelant les antennes de certains insectes. Feu notre regretté confrère Déchelette, conservateur du musée de Roanne qui a été tué à l'ennemi, avait établi une aire de dispersion de cet ornement d'après les découvertes connues de son temps mais depuis de nouvelles trouvailles, telles que celle de Court St Étienne et de Dhuren l'on élargi considérablement.

Si l'usage de la crémaillère articulée demeura inconnue en Italie, les colons romains établis en Gaule et en Germanie ne se firent pas faute d'adopter celles des barbares sans y apporter aucune modification. Seulement on n'y retrouve plus ce cachet d'élégance que les forgerons primitifs savaient donner à l'objet le plus vulgaire.

Les gens du moyen-âge suivirent l'exemple des gallo-romains et ainsi s'établit, sur preuves authentiques, la longue filiation de la crémaillère articulée moderne.





Epoque de La Tène — Trouvé à Duhren dans une sépulture — Musée de Carlsruhe

Les romanisés fabriquèrent également de petites crémaillères très légères qui suspendaient des passoirs remplis de fruits que l'on pressurait et dont le jus s'écoulait dans un récipient placé en dsessous : telle est du moins la destination que leur donne Lindenschmidt, Directeur du musée de Mayence.

On en a trouvé de pareilles dans le fameux Saalburgh, ce camp statif établi en Germanie sur les *fines* de l'empire. Toutes les crémaillères à foyer de ette époque découvertes dans les villas le furent dans la cave à provisions où elles ont été précipitées lors de l'effondrement de la cuisine qui la surmontait.

Nous ne connaissons que deux crémaillères belgo-romaines, l'une provient de la villa de Petit Spauwen (Limbourg, Collection Huybrechts et l'autre de la villa de l'Augette à Gerpinnes (Hainaut) musée de Charleroi.

Comme le crochet manque à un des bras extrèmes de la crémaillère de l'Augette, on a pris celui-ci pour une tige intermédiaire de sorte, qu'au musée de Charleroi toutes les pièces de cet appareil sont exposées bout à bout, ce qui lui donne une longueur invraisemblable. Aussi l'auteur d'une notice à ce sujet s'extasie sur la hauteur de plafond que devait avoir la cuisine de l'Augette et il ajoute textuellement « cette crémaillère est tout-à-fait semblable à celle trouvée dans une cave romaine à Martigny et qui est déposée au musée de Genève (T. VII des annales de la Société de Charleroi). Or, ce musée ne possède, comme provenant de Martigny que quelques tronçons informes, débris probables d'une cremaillère !

Comment se fier dès lors à des documentations aussi erronées et à des objets reconstitués d'une façon aussi fantaisiste ?

Janvier 1921. C. Dens et J.Poils.



LE VÊTEMENT
EN ASIE ANTÉRIEURE ANCIENNE

CHAPITRE I. — GÉNÉRALITÉS.

§ 1. — Introduction.

DANS le domaine de l'archéologie de l'Asie Antérieure il n'existe pas de sujet moins connu que celui du vêtement. On n'a publié jusqu'à présent aucune étude d'ensemble (1) quoique certains costumes, ceux des Assyriens, par exemple, aient été mimutieusement décrits. Il existe cependant des documents assez nombreux pour élucider la question du costume ancien ; ce sont, avant tout les documents écrits et les représentations plastiques. D'autre part, nous savons par la lecture des textes cunéiformes et de l'Ancien Testament que la garde-robe orientale était amplement pourvue des vêtements les plus divers.Le vocabulaire des langues de l'Asie Antérieure contient, en effet, un grand nombre de mots et d'expressions pour indiquer : la ceinture, le vêtement (sans détermination), les vêtements portés sur et sous d'autres vêtements, les vêtements de luxe ou de parade, de cour, de deuil, ceux réservés à la divinité, ceux qu'on porte directement sur l'épiderme,des parties de vêtements,des vêtements en lin et en laine de diverses teintes. Ajoutons-y les mots pour bandeau, ou diadème, pour le couvre-chef, pour la chaussure et la parure. Ces mots se lisent sur un grand nombre de tablettes babyloniennes relatives à l'échange de produits commerçables émanant des temples ou des particuliers depuis la plus ancienne jusqu'à la plus basse époque. A titre d'exemple, citons-en une très intéressante ; elle vient d'Umma et peut dater vers 3000 avant notre

(1) Cette étude fait partie résumée d'un ouvrage sur les Arts Mineurs de l'Asie Antérieure composé en 1918-1919 et dont un seul chapitre a paru en abrégé : *Le Mobilier, Annales de la Soc. roy. d'Archéologie de Bruxelles*, 1921, p. 149-179, 11 pl.). En 1921 a paru un livre de W. REIMPELL,*Die Geschichte der Babylonischen und Assyrischen Kleidung*, dont l'examen n'a modifié aucune de nos opinions ni même notre rédaction datant de 1918.



ère (1) ; elle mentionne des tissus de fibre, des vêtements de dessus, des vêtements ajustés, des vêtements religieux, des vêtements de cour de troisième et de quatrième sorte... Une autre tablette de l'époque de Naramtin mentionne plusieurs sortes de casques métalliques doublés de laine (2). Nous donnerons en appendice une liste de ces noms ; elle exige une étude approfondie, car beaucoup d'entre eux n'ont jusqu'à présent que la signification générale de « vêtement », sans que nous puissions rien déterminer quant à leur coupe ou à leur destination.

En outre, nous devrions encore, interroger les textes qui apportent des éclaircissements, comme, p. ex. ceux qui parlent des ornements sacerdotaux dont il y en a en *lin* (3).

Enfin, certains auteurs classiques nous apportent quelques détails. Hérodote, p. ex. I, 195 affirme que les Néo-Babyloniens portaient une tunique de *lin* tombant jusqu'aux pieds, recouverte d'une tunique de *laine* et un petit manteau blanc ; qu'ils avaient la chevelure longue, couverte d'une mitre ; qu'ils aimaient à se parfumer le corps ; qu'ils portaient d'habitude un sceau-cachet et une canne terminée par un pommeau ; enfin, qu'ils se chaussaient de *sandales* comme les Bédouins.

Mais ces derniers renseignements sont si vagues, que l'archéologue n'en retirera que peu de fruits ; il est encore préférable d'interroger d'autre part les monuments qui nous ont conservé l'image des vêtements

§ 2. — Le climat.

Un point capital dans l'étude du vêtement est celui de savoir quel fut le climat de l'Asie Antérieure, car, des conditions physiques dépend la manière de se vêtir. Malheureusement, nous n'avons pas de renseignements suffisants sur le climat ancien. Est-il excessif de prétendre, que celui-ci était à peu près le même dans le passé que de nos jours ? Il ne semble guère ; en tous cas, nous pouvons, peut-être, tirer quelques conclusions utiles des conditions actuelles de cette contrée et les appliquer aux exigences du climat ancien avec toute la réserve qu'impose notre ignorance.

(1) Rev. Assyriologique vol. XII, 147. Il existe même un « vocabulaire pratique » de l'époque d'Ur (2400) trouvé à Suse, contenant la mention de vêtements semblables. R. A. 1921, p. 51, 53 lig, 20 à 36.

(2) Compt. Rdus Ac. Inscr. Bel. Let. 1912, p. 296. Rec. trav. vol. 35, p. 26.

(3) V. Rawlinson, *Inscriptions of Western Asia*, 51, 47b ; Rem. 2, 133 (IV R., 18 nr 3 add). 1 Samuel II, 18, XXII, 18 ; 2 Sam. VI, 14 ; Levitique VI, 3 ; XVI, 4, 23, 32 ; Exode, XXVIII, 42, XXXIX, 27.



En Babylonie, l'hiver ne nous paraît pas très rigoureux ; la température y descend de 17 à 1° C. ; en été, au contraire elle monte jusqu'à 50° C. ; en plus, cette saison débute en mars et se prolonge jusqu'en novembre. Ce climat n'exigerait pas de vêtements épais du chef de la température seule, mais nous savons que la saison humide impose des exigences, particulièrement dans le pays de Sumer où le débordement périodique des deux fleuves et la chute des pluies torrentielles coupent la contrée d'alluvion en de nombreux marais. On comprend donc que les Sumériens aient pu porter en été un vêtement extrêmement léger comme le simple pagne et des vêtements plus lourds comme des châles, des robes, et des plaids en hiver. L'*Elam*, pays d'alluvion situé au golfe Persique, arrosé de plusieurs grandes rivières, participe en général des conditions physiques de Sumer.

Le climat devient plus rigoureux à mesure qu'on se rapproche de l'*Assyrie*, contrée plane au S. et accidentée au N. ; elle participe donc du climat variable de la vallée mésopotamienne et du climat plus frais des monts Zagros. Les Assyriens, peuple militaire avant tout, du moins au moment de sa plus grande expansion (9e-7e s.), affrontaient les climats étrangers les plus rigoureux ; aussi, apercevrons-nous sur leurs monuments, beaucoup moins de nus qu'en Babylonie et des vêtements beaucoup plus variés et plus nombreux et qui nous paraissent plus résistants aux variations atmosphériques.

La Syrie jouit, à la fois, du climat tempéré de la Méditerranée, du climat rigoureux des montagnes (Libans, Amamus), e du climat désertique chaud et sec. Nous avons donc la certitude de trouver sur ses monuments, la figuration des vêtements les plus divers depuis les plus légers jusqu'aux plus lourds.

Les Hittites qui occupèrent surtout le centre et l'Est de l'Asie Mineure eurent le climat le plus rude, ce qui explique l'usage des draperies amples et lourdes.

Enfin les *Perses*, comparables aux Assyriens et aux Néo-Babyloniens au point de vue de leur rôle militaire, ne se contentèrent pas, comme les Elamites, de séjourner dans leur pays d'adoption ; à l'instar des grands conquérants disparus de la scène militaire, ils s'emparèrent de toute l'Asie Antérieure et durent, par conséquent, se protéger contre les climats les plus divers par un choix de vêtements appropriés.

§ 3. — **Restes de tissus.**

Ce qui nous embarasse de prime abord dans l'étude du vêtement ancien, c'est le fait, qu'après de nombreuses fouilles entreprises dans les sites les plus divers, nous n'avons pas trouvé un seul fragment d'étof-



fe, alors que l'Egypte a fourni jusqu'à présent un nombre considérable de morceaux de tissus bien conservés et datant même des époques les plus lointaines. Il faut sans doute attribuer la conservation des tissus égyptiens au climat chaud et sec qui règne aux bords du Nil et qui se maintient à fortiori dans les tombeaux où la température échappe aux variations climatériques.

Cependant,de l'époque la plus réculée,nous avons retrouvé une trace de tissu. Dans la 1e couche profonde de la station aenéolithique de Suse on découvrit (1) une hâche en cuivre oxydée ; l'arme était encore recouverte du dessin formé par les mailles du tissu de lin qui l'avait jadis enveloppée ; la toile décomposée avait imprimé sa trace dans l'oxyde métallique.

On aurait, aussi, trouvé du lin dans une tombe en Chaldée (2) ce qui prouverait l'emploi de tissu dans ce pays.

§ 4. — Restes de vêtements.

Des matières moins périssables que les étoffes, par ex. le métal et le cuir, ont laissé quelques restes qui méritent d'être mentionnés.

Nous devons à Layard (3) la découverte, dans les caves de Khorsabad, de cuirasses et de cottes de mailles, de casques et de boutons, malheureusement perdus au cours du naufrage du navire qui transportait ces antiquités en Europe.

Le Brit. Mus. possède des restes de casques de bronze, trouvés à Nimroud : de forme conique, ils se composent de plaques soudées, réunies au bord inférieur par un réseau de chaine, protégeant peut-être le menton (4).

A Memphis,dans le palais d'Apriès on découvrit non seulement un casque (5) mais encore des fragments de cottes de mailles qui ne peuvent pas être d'origine égyptienne et qui pourraient avoir été importés par les guerriers assyriens lors de la conquête d'Egypte par Asarhaddon (681-668) et ses successeurs (6). A Thèbes, on a même trouvé un casque (7) pointu.

Au sujet de ces cuirasses étrangères Loret (8) dit : « Les 30-40 fragments

(1) Mém. XIII, pl. 23, 43.
(2) Revue d'Assyriologique XII, p. 149 note.
(3) *Ninive et l'Assyrie*, pl. 67.
(4) Hunger-Lamer, *Altor. Bilder*, f. 168.
(5) Petrie, *Six temples of Thèbes*, pl. 21.
(6) Petrie, *Memphis*, pl. 16, Brit. School Arch. Eg. 1909.
(7) Petrie, *Six temples*, pl. 21.
(8) *Tombeau de Toutmès* III *et d'Aménophis* II *à Biban el Moluq*, p. 18.



trouvés représentent les restes d'une cuirasse de travail asiatique. Elle est composée d'un corselet et d'une jupe courte en cuir fin de couleur rose-saumon. Des bretelles en cuir plus fort de même couleur passaient sur les épaules et soutenaient le corselet. Une ceinture de matière semblable porte encore le noeud qui l'attachait à la taille. Sur le corselet étaient cousues des écailles imbriquées de deux sortes, les unes en cuir blanc gauffré, les autres en bois jaune sculpté... Une gaine de poignard, creusée et sculptée dans une seule pièce du même bois jaune, faisait vraisemblablement partie de cet ensemble.... »

Ajoutons enfin, qu'à Tell Zakarie furent découverts (1) des fragments de cuirasses, réunis jadis par des fils qui traversent 4 trous (fig. 354,355).

§ 5. — **Vètements figurés** (2).

Il ne suffit pas de constater cette pénurie de restes antiques; il faut se demander plutôt s'il n'y a pas un moyen efficace de connaître la garde-

(1) Bliss, Maccalister, Wunsch, *Excavations*, pl. 150.

(2) **Abréviations.**

A. O. = *Alter Orient.*
Bn. = Delaporte, *Catalogue des cylindres orientaux et des cachets... de la Bibliothèque Bationale*, 1910.
C. = Cliché.
Cark. = Hogarth, *Carkémish*, vol. I et II, 1914, 1921.
Déc. = Heuzey, *Découvertes en Chaldée*, 1887, suiv.
Decl. = Declercq, *Antiquités assyriennes*, 1880, suiv.
Dieul. = Dieulafoy, *L'Art antique de la Perse*, 1885, 5 vol.
fig. = figure.
Gstg. = Garstang, *The Land of the Hittites*, 1910.
Handcock. = Handcock, *Mesopotamian Archeology*, 1912.
Hilpr. = Hilprecht, *Excavations in Assyria and Babylonia*, 1904.
Hincke. = *Brundary Stone of Nebuchadnezzar I.* 1907.
L. D. = Lepsius, *Denkmäler aus Aegypten und Aethiopien*, 1879.
M. D. O. G. = *Mitteilungen der Deutsch Orient-Gesellschaft.*
Mém. = *Mémoires de la délégation de Perse*, t. 1 à 16, 1900 sq.
M. SS. = Meyer, *Sumerier und Semiten*, 1906.
Mén. Rec. = Menant, *Recherches sur la glyptique orientale*, 2 vol. 1883.
Mit. = *Mitteilungen der Vorderasiatischen Gesellschaft.*
O.+ un chiffre = numéro d'inventaire du Catalogue des Intailles et Empreintes orientales des Mus. Roy. du Cinquantenaire à Bruxelles, par L. Speleers. 1917.
P. P. S. = Paterson, *Palace of Sinacherib*, 1912.
P. A. S. = Paterson, *Assyrian Sculptures.*
R. A. = *Revue d'Assyriologie.*
W. = Ward, *Seal Cylinders of Western Asia*, Washington, 1910.
Wright. = Wright, *The Empire of the Hittites*, 1886.



robe de ces peuples disparus. Il y en a un : c'est celui d'examiner minutieusement toutes les images de vêtements gravées, et sculptées. A notre grande joie, le nombre de ces représentations est considérable ; nous avons donc à peu près la certitude de rencontrer tous les types et variantes des vêtements portés durant l'antiquité en Asie Antérieure.

Sous forme de tableau synoptique nous avons réuni en 5 planches, plus de 400 modèles de vêtements et d'objets qui contribuent à l'habillement. Ces dessins ont été exécutés d'après les reproductions publiées dans les ouvrages dont les noms d'auteur et les titres accompagnent en abrégé le croquis ; ceux-ci sont des relevés très fidèles, quoiqu'ils ne puissent pas passer pour des copies minutieuses ; ils n'ont du reste d'autre but que de servir d'illustration à la description, à compléter celle-ci et à faciliter l'intelligence d'une matière non encore débattue. Afin d'éviter d'inutiles complications, nous avons réduit un grand nombre de figures à leur plus simple expression ; il y en a beaucoup qui méritent d'être reproduites avec plus de détails que le tableau n'en comporte.

§ 6 — La perspective du corps humain.

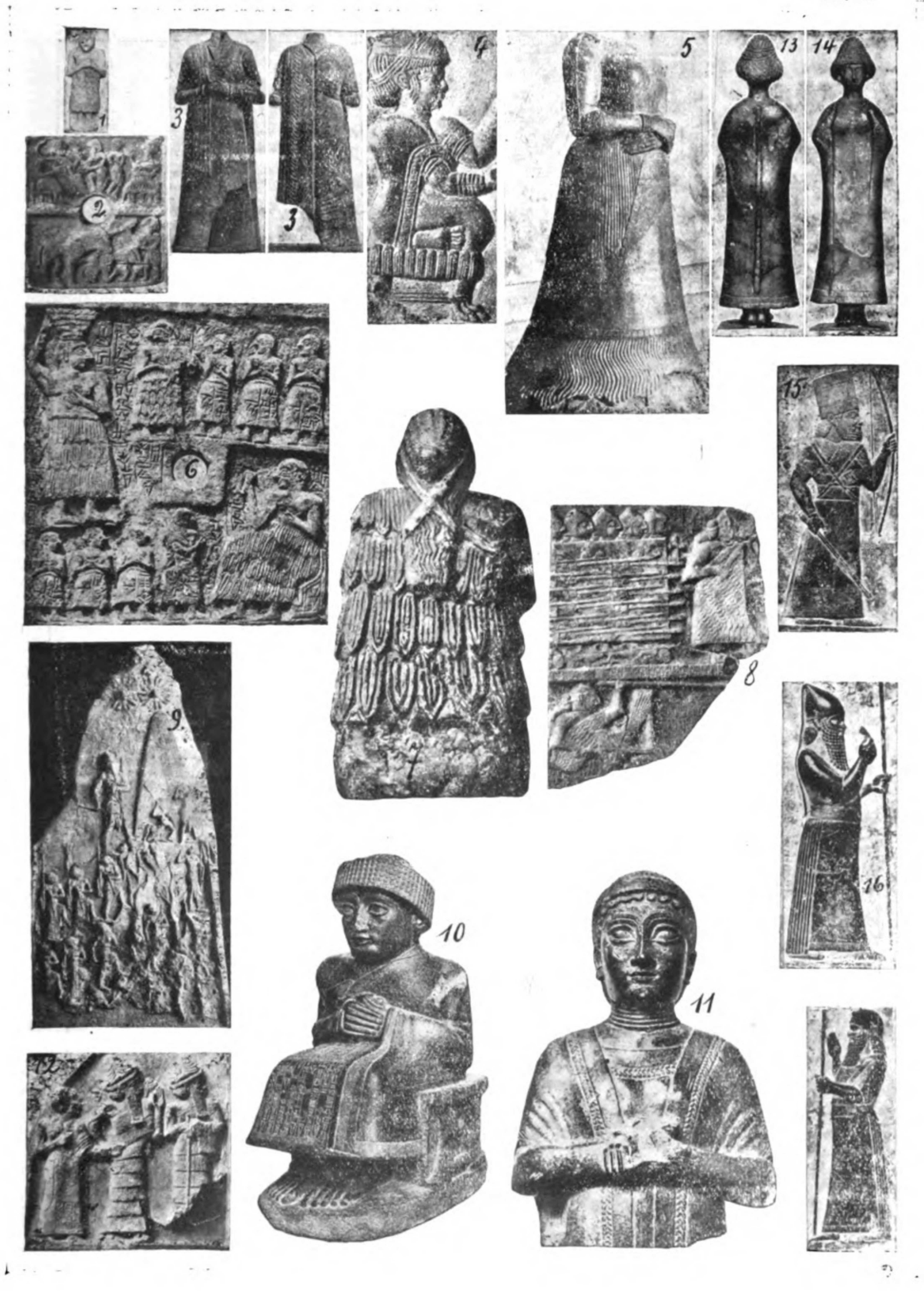
L'examen de ces figures demande un peu de pratique, parce que, de même que dans la figuration en bas-reliefs de meubles p. ex., l'artiste ancien ignore systématiquement toute perspective réelle (1), de même, en traçant la forme d'un vêtement, il use de procédés différents des nôtres. On peut ramener sa manière à quelques principes dont voici un court exposé.

§ 7 — Corps de profil.

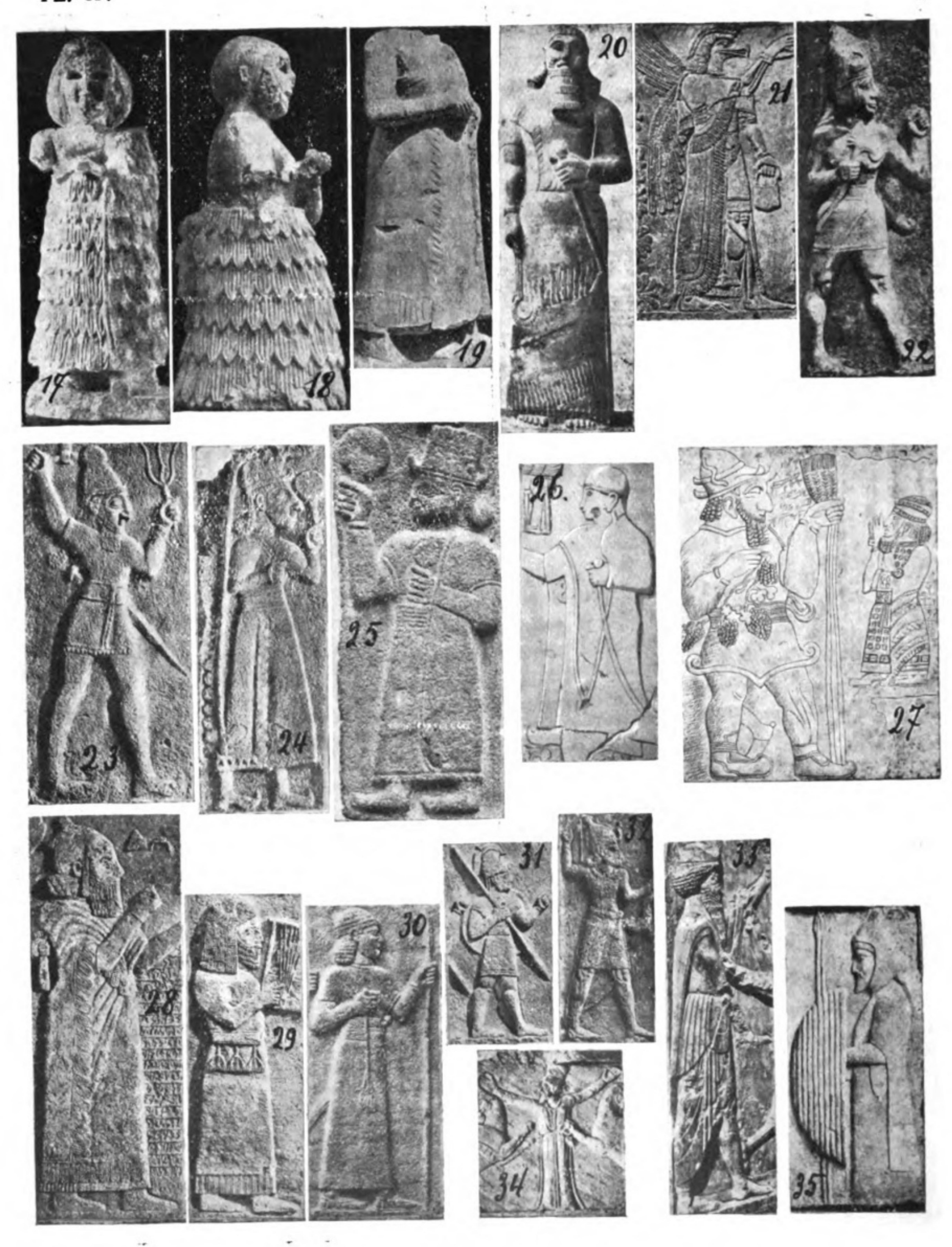
Le corps humain est toujours représenté de *profil* ; mais toutes les parties du corps n'occupent pas la position qui corespond à un corps passant de profil : ainsi, la poitrine est le plus souvent entièrement de face. La transition entre une tête vue de profil et une poitrine vue de face, se fait de la manière la plus heureuse par le cou dont le rôle linéaire est presque nul ; de même, la transition entre la poitrine vue de face et les jambes vues de profil, s'obtient par une torsion de l'abdomen qui est inaperçue sous les vêtements (2) et même sur les nus parce qu'elle peut faire croire que la région abdominale est figurée de trois-quarts. Et ainsi des autres membres. Le bras est souvent brutalement attaché à l'épaule

(1) Cf. p. 154 de « *Le Mobilier de l'Asie Antérieure*. par L. Speleers. 1921.
(2) ex. la stèle sémitique de Tello, Meyer, *Sumerer und Semiten*, .pl. IX.




1
2
3
3
4
5
13
14
6
15
7
8
9.
16
10
11
12

PL. II.



comme deux surfaces superposées.Des jambes, vues de profil sur un torse et un visage vus de face, se voient sur de nombreux objets gravés ou-sculptés (1).

Rares sont les oeuvres babyloniennes qui montrent un corps entièrement de profil. Quelques-unes néanmoins, permettent de constater un véritable progrès accompli au bout de plusieurs siècles. Sur un des plus anciens exemples, le code de Hammurapi (2123-2081) le roi a une position presque normale ; beaucoup plus tard, nous trouvons sur la stèle de Nabupaliddin (vers 850) un personnage qui parait avoir une position entièrement vue de profil ; un exemple postérieur est le kudurru de Mardouk-balladan (vers 721) où les deux acteurs se dressent enfin dans une position toute normale.

Dans la sculpture assyrienne aussi, surtout celle de l'époque d'Ašurbanipal, on trouverait facilement des corps où le profil est rendu d'une manière impeccable. Cependant, en regard de la masse de figures représentées en perspective conventionnelle,les exemples cités constituent une exception.

§ 8. — **Corps de face.**

Les corps entièrement vus de face sont moins rares en glyptique qu'en sculpture : un motif fréquent depuis le 1er royaume babylonien est celui de la femme nue, posée soit sur une éminence, soit sur un quadrupède. Autres exemples : la terre cuite : Déc. 39 (Cl. 3056), la déesse assise sur les genoux de Ningirsu : Dés. 25, ; la stèle de victoire Meyer. S. S. pl. IX. Dans ces cas, la perspective jouit entièrement de ses droits.

La sculpture assyrienne est plus pauvre que celle de la Babylonie en nudités présentées de face ; citons la seule statue d'Ašurbelkala(vers 1080) et les vaincus sur quelques bas-reliefs de basse-époque (2).

§ 9. — **La perspective du vêtement.**

Il était utile d'indiquer la manière de représenter le corps humain, parceque la figuration du vêtement dépend nécessairement de celle du corps qu'il enveloppe. Mais qu'on ne croie pas que l'artiste montre toujours de profil le vêtement qui recouvre un corps passant de profil ; au contraire, il applique souvent une perspective artificielle dans la figuration du vêtement. Il y a des exemples, où l'on voit le bord du costume

(1) P. ex. sur le bas-relief : HILPRECHT, *Explorations*, p. 528.
(2) A. O. P. 101.



s'ouvrir de face supposant un corps placé de face alors qu'en réalité, ce dernier est placé de profil.

C'est surtout aux plis du vêtement des personnages assis qu'on constate l'application d'une perspective conventionelle : les plis s'étagent souvent d'une manière si irréelle, que si le personnage se dressait de son siège, le vêtement n'aurait pas sa chute naturelle.

La perspective conventionnelle ne règne pas seulement dans l'indication de la forme générale, mais encore dans l'indication de la garniture du vêtement : les ornements ne suivent pas le mouvement naturel du tissu, mais sont étalés sur celui-ci sans égard des plis, comme si le vêtement n'était qu'une gaine rigide enveloppant un objet quelconque. En somme, la « schématisation » tient lieu de reproduction exacte : elle consiste, comme le dit le terme, à indiquer le vêtement par un schéma, plutôt qu'à le rendre selon les lois de la perspective.

Il est naturel que sur les gravures et les sculptures, on ne voit du vêtement que ces parties qui enveloppent les membres du corps exposés dans le rayon visuel de l'observateur ; ainsi la ceinture se réduit à une bande horizontale plus ou moins large ; le pagne, le châle, le plaid et la robe à un morceau d'étoffe plus ou moins long, plus ou moins orné de franges et de broderies ; nos artistes ne dessineraient pas autrement. Mais les schémas antiques présentent des anomalies qui méritent d'être signalées.

§ 10 — La figuration babylonienne.

Les trois rubans qui ornent la ceinture de Gilgameš et d'Engidu sont presque toujours vus de façon à tomber séparément dans les yeux de l'observateur ; la plupart du temps, ils pendent sur la cuisse (1) ; Mais il en est toujours ainsi, même quand la perspective normale s'y oppose.

Les nos Bn. 26,W. 173 sont très instructifs à ce sujet : Des Gilgameš sont vus, les pieds en l'air, la tête et les mains appuyés sur le sol ; il est évident que dans cette position, les rubans doivent tomber le long de la poitrine : nous constatons au contraire, qu'ils montent le long des cuisses, comme s'ils y avaient été collés. Ceci prouve que l'artiste a préféré reproduire le schéma habituel de la ceinture plutôt que de lui donner l'aspect exigé par la perspective réelle.

Par exception une gravure de basse époque W. 165 montre un Gilgameš fantaisiste portant un pagne dont la ceinture flotte ou gré du mouvement.

(1) O. 424, 620, 616, Bn, 22 suiv. ; W 159, suiv ; la terre cuite, Per. Chipiez II, p. 502.



Prenons l'exemple de la figuration du *pagne*. Le pagne se compose d'un morceau d'étoffe attaché à la taille par une ceinture ; le plus souvent, il est figuré de telle manière que l'ouverture verticale tombe sous les yeux du spectateur, c'est-à-dire au milieu du dessin représentant le pagne.

Quand le pagne est fait de « kaunakès » (1) on n'en voit pas du tout l'ouverture : (2) elle se confond avec les rangées de mèches laineuses.

Il en est de même des longs pagnes ou des *jupes* à plis droits (3) :

Quand les jupes sont terminées par une frange, celle-ci termine le vêtement sans solution de continuité alors que l'ouverture verticale s'arrête au dessus de la frange (4).

Le châle, le plaid et la robe participent de la même schématisation ; ils ne sont pas toujours reproduits avec des plis tombant naturellement ; ceux-ci sont seulement indiqués pour que le spectateur en acquière l'idée ; on le voit particulièrement bien sur les reproductions du plaid de kaunakès : les rangées de cette étoffe se superposent bien régulièrement dans le sens horizontal ou oblique, sans que dans la position assise, elles prennent une autre forme. Les exemples ; Bn. 41, 62, 63, 64, 72 à 77 et suiv. montrent tout le long de la cuisse et du séant une même rangée indiquée par une ligne horizontale accompagnée des traits verticaux simulant les mèches ; il est certain, que dans la position assise, le vêtement ne présente jamais ainsi ces rangées.

Sur des cylindres d'Ur-Isin (vers 2400) bien gravés, le dieu assis porte sur la partie antérieure du châle ou du plaid une large broderie, qui poursuit en trois lignes, une horizontale entre deux verticales, un dessin fantaisiste ; celui-ci a pour but de mieux indiquer la forme du vêtement et son décor ; c'est pour cela que le graveur ne tient pas compte de l'aspect des plis tombant naturellement le long d'un corps assis et suivant la ligne du torse, des cuisses et des jambes (5). Un exemple caractéristique est celui de la mèche de collier qui pend dans le dos ; elle ne devrait pas être vue puisque le personnage est placé de profil (6) : néanmoins le lapicide l'a indiquée même avec exagération : la mèche suit exactement le contour des régions dorsale, lombaire et du séant, comme s'il n'y avait pas un espace vide entre eux et elle.

Ceci en application du principe, que l'artiste doit montrer telle chose

(1) Voir plus loin, l'explication de ce mot.

(2) Tablette d'Urnina, King, Hist. p. 110-111 ; tablette de Dudu (ibid) ; stèle des vautours : la phalange de guerriers (King, Hist. p. 124), Bn. 51.

(3) O. 593, 592, 455, 590, 429, Bn. 62 suiv.

(4) O. 605, 414, 439 ; Bn. 64, 73, 70 suiv.

(5) O. 466, 573, 611 ; Bn. 99 jusqu'à 120.

(6) Bn. 200, 230, O. 807.

qui en bonne perpective resterait invisible... dans le but d'y attirer l'attention du spectateur et de lui en indiquer les pièces constitutives.

Le couvre-chef sur un visage de profil est toujours vu de face, de telle sorte que les rangées de cornes qui le décorent dressent leurs pointes extrêmes de face : Bn. 170.

Les *taureaux à face humaine*, vus de profil, présentent toujours la tête et leurs cornes de face pour qu'on les voie bien : 0.453, Bn.28 suiv.

Les *coiffes* munies de deux ou de plusieurs cornes sont placées de face sur un visage de profil pour qu'on distingue bien les rangées de cornes (1) ; en perspective réelle, ces cornes ne pourraient apparaître que de profil ; mais alors le spectateur ne les verrait pas assez distinctement.

On peut en dire autant du casque (2) et de certains chapeaux circulaires ornés de cornes (fig. 92 suiv).

§ 11. — **La figuration assyrienne.**

La figuration des *vêtements assyriens* mérite les mêmes remarques que celle des vêtements babyloniens ; les tuniques et les robes, les ceintures, bords brodés, frangés, mèches floconneuses, lanières se croisant sur la poitrine...tout apparaît entièrement ou presque entièrement de face, alors que l'attitude des personnages exigerait que ces parties apparussent de profil ou de trois-quarts. Une exception : le pagne P. P. S. XCII, est vu de profil, avec la mèche de face.

Quant aux houppes et aux franges, celles-ci devraient tomber verticalement ou tout au plus légèrement en oblique, et elles devraient se couvrir étroitement les unes les autres selon les lois de la pesanteur des corps. Le sculpteur ne partage pas ce sentiment : il superpose chacun des élements, dans une succession régulière, comme l'illustre parfaitement l'ex. : P. A. S. XLIV ; fig. 174,175 ; bandes brodées, ornements du tissu etc... sont étalés de manière à apparaître clairement aux yeux, sans souci de la chute de l'étoffe qui naturellement plie les ornements et rompt la régularité du dessin.

Du reste, les vêtements figurés ne montrent presque pas le pli ; l'étoffe est toujours unie, c'est-à-dire sans superposition aucune ; elle est seulement couverte d'un dessin représentant la broderie ou la passementerie destinéés à indiquer la richesse du vêtement.

Le *couvre-chef assyrien* est souvent vu de face sur une figure dirigée de profil sauf quelques rares exceptions ; par conséquent, ses ornements

(1) Bn. 65 à 75, 81, 89, 90 etc... O. 593, 594...
(2) Naram Sin. Mém. t. 4, pl. 10, t. II, pl. 2.



franges, cercles et lignes parallèles, rangées de cornes, apparaîtront latéralement.

Mais certains accessoires sont vus de face sur un chapeau porté de profil : la rosace (1).

La *sandale* et *la bottine* ne sont représentées que de profil ; de cette manière seule on distingue d'un coup d'œil la semelle, les parties latérales. la talonnière, les lanières.

§ 12. — **La figuration en Syrie.**

Il est à peine nécessaire d'affirmer que le principe de schématisation appliqué dans l'art suméro-babylonien et assyrien doit se retrouver dans la figuration des vêtements syriens ; l'art hybride de Syrie a emprunté à ses voisins non pas seulement les éléments, mais aussi les procédés d'expression artistique. Ainsi, la *figure humaine* se dresse toujours de profil, mais la poitrine ou plutôt le torse est placé de face : la stèle d'Amrith le guerrier moabite, les nombreuses intailles syro-hittites, syro-égyptiennes, syro-babyloniennes...(2) De l'application de la schématisation à la figure humaine, découle celle *du vêtement* : sur une figure humaine présentée, de profil, le vêtement devrait se voir latéralement ; comme on le constate sur la stèle d'Amrith, ceci n'est cependant pas toujours le cas.

Le guerrier de Moab tourne le visage de profil,mais son pagne seprésente nettement de face, le torse lui -même étant posé de face.

La plupart des exemples cités au cours de la description du vêtement syrien présentent des corps vus de profil, mais les vêtements sont souvent tournés de manière à faire supposer que les personnages sont placés de face. De même, la plupart des couvre-chefs sont souvent vus de face sur des visages placés de profil ; il faut signaler les chapeaux ornés de cornes ou d'un emblême ; ces ornements sont de face :(3) De même, le casque et la courronne égyptienne sont montrés de face sur le visage vu de profil.

§ 13. — **La figuration du vêtement hittite.**

Des corps présentés de profil, excepté la poitrine toujours vue de face, sont couverts de vêtements qui s'ouvrent apparemment de côté et sur lesquels le sculpteur et le graveur étalent la garniture sans aucun souci des plis de l'étoffe. Ces conventions doivent être comprises de la même

(1) P. P. S. CVI.
(2) Voir fig. 317 sq.
(3) W. 862, 861, 797, Bn. 496, W. 590, 884 et surtout W. 894, 895, 886.



manière que les précédentes, c'est-à-dire, qu'il faut y voir des vêtements s'ouvrant par devant et des garnitures qui épousent les plis de l'étoffe. Les chapeaux sont toujours placés de profil puisque les têtes le sont (1), mais parfois un ornement qui se trouve audessus du front est montré comme s'il était placé audessus des oreilles. Les chaussures sont toujours indiquées de profil.

§ 14. — La figuration du vêtement perse.

Enfin, la schématisation est appliquée à la figuration du vêtement perse en ce sens que, sauf exception, les plis principaux de la « candys », par exemple, le plissé antérieur, tombe nettement de face dans les yeux du spectateur alors qu'il devrait tomber de profil. Comme toujours, il y a des exceptions à cette règle.

Les vêtements qu'on rencontre dans tous les pays de l'Asie Antérieure et que portent aussi des Perses sont figurés comme dans les autres pays : sur des corps placés de profil, les plis tombent de façon à bien montrer au spectateur la forme du vêtement sans tenir compte de la perspective réelle ; voici un seul exemple : sur le bas-relief de Cyrus où le roi est figuré de profil, le vêtement laisse tomber les plis latéralement, alors qu'il faut penser qu'il s'ouvre par devant et non de côté.

Quant à la « cidaris » ou couronne à pointe, elle couvre toujours une tête placée de profil. Sur le bas-relief de Cyrus, le roi passant de profil porte cependant la couronne figurée de face (2) ; si le sculpteur l'avait placé de profil, la couronne ne serait pas apparue avec assez de netteté pour en faire comprendre la composition : l'artiste a sacrifié la perspective à la clarté.

De prime abord, on expliquerait l'application de cette perspective conventionnelle par l'incapacité de l'artiste ; à y voir de plus près, on préfère cependant l'expliquer par une raison plus profonde déjà entrevue ; elle peut se formuler en disant que l'artiste ne désire pas reproduire le vêtement tel qu'il se présente naturellement, mais il *en indique les parties essentielles, de telle manière que de l'ensemble naisse dans l'esprit du spectateur l'idée du modèle.* Une fois le « schéma » tracé, il le comble de « fioritures » évoquant la garniture du vêtement.

§ 15. — Difficultés de notre étude.

Avant d'entamer l'étude des vêtements, disons encore un mot sur les difficultés que comporte leur description.

Les principales difficultés résultent aussi bien des termes par lesquels

(1) Fig. 268-270 ; 273 à 275 ; Exception fig. 277.
(2) Dieulafoy, t. 1, pl. XVII.



nous et les anciens désignent les vêtements, que des figurations elles-mêmes, abstraction faite de la perspective conventionnelle.

En ce qui concerne les termes, le lecteur apprendra plus loin par la description même des vêtements quelle étendue nous leur donnons. Quant à leurs représentations elles donnent très souvent lieu à diverses interprétations. Ainsi, certains costumes semblent se composer de deux pièces distinctes ; l'une couvrant le torse jusqu'à la taille, l'autre enveloppant le bas du corps(1) et cachant l'extrémité de la première par une ceinture.

Mais parfois, on peut affirmer que ces costumes ne sont en réalité que des robes — si l'on veut robes-chemises — simplement retenues à la taille par une ceinture (2).

Parfois le pagne (3) est couvert d'un châle (4) en « kaunakès » ; parfois la robe aussi semble surmontée d'un châle ou combinée avec celui-ci, ou encore ornée d'une garniture qui simule le châle.

Autant de cas, sur lesquels une discussion pourrait se greffer ; aussi sommes-nous conscients du danger de mal interpréter certaines gravures et sculptures, parce que celles-ci ne montrent que les apparences.

§ 16. — Chronologie.

Une autre difficulté consiste à établir la suite chronologique des vêtements. On ne peut pas attribuer d'une manière définitive à telle époque, tel vêtement sous prétexte que celui-ci apparaît pour la première fois sur un monument de cette époque ; rien ne prouve en effet, qu'avant la date de ce monument,le vêtement en question n'a pas été porté ; d'autre part, des vêtements (pagnes en kaunakès p. ex.) peuvent avoir été portés encore longtemps après la date des monuments sur lesquels ils sont représentés pour la dernière fois. Pour éviter une discussion oiseuse sur ce sujet, nous procéderons dans l'attribution des dates par époques, c.à.d. en indiquant les grandes subdivisions historiques sans assigner plus de précision, à moins que les vêtements ne soient nettement datés par les monuments mêmes sur lesquels ils figurent.

Il est néanmoins nécessaire de rappeler au lecteur, qu'une des plus anciennes civilisations asiatiques est celle de l'Élam(au N.-O. du golfe Persique, le long de la vallée babylonienne) ; que nous en avons retrouvé

(1) Ex. N°s 159, 161, 162 à 167.
(2) N° 59, 70, 71, 174, 176, 241 à 244, 301, 304.
(3) Stèle des Vautours, Heuzey, Thureau-Dangin, *Restitution matérielle de la stèle* pl. II.
(4) N°s 169, 171 à 173.



des objets en diverses matières datant de l'époque aenéolithique ; c'est précisément sur ces monuments bien datés que nous avons reconnu l'image des plus anciens vêtements : le pagne (1), la jupe, la jupe « à volants » (2) et même le châle en kaunakès (3).

Examinons donc dès maintenant quelques-unes de ces figures.

Sur des socles sculptés en matière bitumineuse (Mém. XIII, 33, 35, 40), sont représentés plusieurs personnages vêtus du pagne ; les uns portent le pagne uni, les autres le pagne à plis verticaux et horizontaux ; enfin il y en a qui ont le pagne de « kaunakès ».

Sur des empreintes de cachets probablement de date antérieure ou contemporaine, on voit en outre des personnages vêtus de la jupe, de la jupe de « kaunakès » et même — si cette empreinte n'est pas plutôt d'une époque postérieure (4) — du châle uni et de la robe de « kaunakès ».

Ainsi donc, sauf le manteau ,la tunique et des vêtements plus spéciaux, tous les types principaux et élémentaires remontent à l'époque du cuivre ou à celle qui suit l'emploi du cuivre en Élam.

Pourquoi cette constatation nous étonnerait-elle ? Ne savons-nous pas qu'à l'époque néolithique, on tissait le lin au moyen du métier, qu'on fabriquait des filets de pêche, etc... ? Or, la date des monuments précédents est postérieure. Aussi, a-t-on découvert dans les gisements susiens contemporains, de nombreux poids de métier en argile — même décorés et peints (5) — dont les premiers Susiens se sont servi pour confectionner leurs vêtements de lin. Quant à ceux, exécutés en laine, comme les pagnes et jupes en « kaunakès », leur emploi indique une population agricole vivant, en partie du moins, de l'élève du petit bétail ; or, les Susiens et Sumériens postérieurs aux indigènes des deux premières couches de Suse ont laissé de nombreuses tablettes de comptabilité relatives au petit bétail ; leurs ancêtres ont plus que probablement vécu déjà de cette industrie, ce qui explique la fréquente figuration de vêtements en laine.

(1) Mém. dél. Perse, t. XIII, pl., 35, 33 40 ; t. XII, 106 (homme en pagne assis sur une chaise à haut dossier).

(2) Mém. dél. Perse, t. XVI, pl. XVI nº 252, —fig. 31 bis.

(3) Mém. t. XIII, pl. XL, nº 7, 8.

(4) Malgré l'opinion de M. L. Legrain,d'après lequel les empreintes du vol. XVI desMém.dél.Perse viennent des deux couches profondes de Suse,nous croyons que cette empreinte-ci à cause du sujet et de l'exécution est de l'époque d'Ur-Isin.

(5) Mém. t. VIII, p. 87.



Chapitre II.

DESCRIPTION DES VÊTEMENTS.

Les remarques précédentes nous ont déjà appris que nous avons affaire à une série peu nombreuse de vêtements. Les types principaux peuvent se ramener aux suivants : la ceinture, le pagne, la jupe, le châle, le plaid, la robe ou le manteau ; ce dernier seul se combine en Assyrie et en Syrie du N. avec la tunique et le châle. Les Hittites portent en outre la draperie et les Perses la « candys ». Il existe encore quelques formes plus rares qui méritent d'être signalées plus bas. Le costume est enfin complété par le port d'un couvre-chef, de chaussures et d'objets de parure.

§ 17. — **Le Nu.**

Il semble bien bizarre de prime abord, de parler du nu, dans un travail sur le costume. C'est, qu'en effet, le nu est assez rarement représenté en Asie Antérieure et que dans les exemples cités plus bas, on constate que les Anciens donnaient une signification spéciale au nu ; aussi, convient-il d'en signaler les trois cas suivants, sans négliger toutefois les nus des empreintes élamites (1).

Sur les plus anciens monuments gravés et sculptés de Babylonie, nous avons plusieurs exemples de *personnages nus*, p. ex. les fidèles qui versent une libation devant la divinité (2) d'époque sumérienne ;plus tard,la femme nue des gravures du 1er royaume babylonien (vers 2200), celle des cylindres syro-hittites et, enfin des vaincus de diverses stèles de victoire babyloniennes (3), et élamites (4). En Perse et en Cappadoce le nu est plus rare.

Du premier exemple, on peut déduire, que les plus anciens Sumériens avaient l'habitude de se présenter devant la divinité sans aucun vêtement ; le second exemple est, comme le premier, de signification religieuse. A cette catégorie, appartiennent ces gravures de femmes représentées de face tenant le bord de leur vêtement qu'elles viennent d'ouvrir de manière à se découvrir entièrement : fig. 346. Quant au dernier, il est naturel que le vainqueur soit représenté « costumé », tandis que le vaincu

(1) Mém. dél. t. XVI, nº 232 à 235 et passim.
(2) Tablettes de fondation de Nippour, Hilprecht, *Explorations*, p. 417.
(3) Meyer. S. S. pl. IX.
(4) Mém. délég. Perse, t. VII, pl. 1, 2.



est dépouillé de tout ; ce dernier cas est une manière d'exprimer le mépris du vainqueur pour les victimes de la guerre.

§ 18. — La Ceinture.

(fig. 1 à 9, 147 à 155, 226 à 242, 317 suiv.)

La *ceinture* est l'unique vêtement de nombreux héros et personnages de l'époque sumérienne ; c'est une simple lanière ou un ruban orné de plusieurs rayures. Une ceinture toute spéciale est celle de Gilgameš ; elle se compose de la ceinture proprement dite et de trois bandelettes qui flottent le long de la cuisse (1).

Dans la plupart des cas, néanmoins, la ceinture sert uniquement à serrer un vêtement à la taille : le pagne, la jupe, la robe et même le châle ; elle ne diffère pas en général des ceintures précédentes ; il y en a cependant qui méritent une mention soit, parce qu'on y fixe des poignards (2), soit parce qu'en guise d'ornement on y attache un lé d'étoffe « plissé plat » à deux lisières qui pend par derrière : (3).

La ceinture babylonienne et assyrienne du 8e-7e siècle était souvent un objet de luxe ; dans ce cas elle est suffisamment large pour recevoir une décoration composée de rosaces, de traits rectilignes et curvilignes (4). Une lanière portant l'épée s'y attachait parfois ; celle-ci traverse la poitrine en bandouillère. Une simple corde pouvait remplacer la ceinture(5). De la ceinture assyrienne pendait souvent une sorte de mèche jusqu'au dessous des genoux (6).

Quelques gravures syriennes représentent également des personnages ayant pour tout vêtement une ceinture à deux rayures autour de la taille (7).

Des vêtements syriens, représentés par les Égyptiens de l'ancienest du nouvel Empire, sont attachés par une ceinture formant un nœud (8).

La ceinture hittite était une large bande rayée ou non ; elle portait des houppes : celle des musiciens du roi Barrekoub (9e siècle) porte une

(1) O. 616, Bn. 26, 143. (fig. 7).

(2) Fig. 9, stèles de Cheik-Khan en Perse, fig. 150 ; chez les Hittites : l'épée de Panammu Mit. XI, p. 332, pl. 54, p. 36 ; Puchstein DOG. 19 pl. 18 ;chez les Achéménides, fig 401 bis.

(3) Mardukballadan, Meyer, SS. II ; divers kudurrus. fig. 8, 70.

(4) Fig. 2, 71.

(5) Heuzey, Orig. or. 268, 9 ; fig. 152.

(6) Fig. 160, 162, 163, 167.

(7) W. 944, 398, O. 472.

(8) Fig. 325 à 333).



série de triples houppes retenues par un cordon (1) ; celle des gens de Carkémich (2) est large et ornée d'un dessin géométrique en relief (3).

§ 19. — Le Pagne.

(Fig. 9 à 16, 153 à 156, 235 à 239, 317 à 333, 397 à 400).

Le vêtement le plus simple est sans conteste le *pagne*, c.à.d., au début, un simple morceau d'étoffe jeté autour des hanches et retenu à la taille par une corde ou un lien quelconque. Le plus ancien spécimen est représenté sur des monuments trouvés dans la 2e couche profonde de Suse ; il date donc de l'époque qui suit l'apparition du cuivre. Sur ces monuments, le pagne n'est même plus aussi simple que la description précédente ; car les personnages portent non seulement un vêtement façonné, mais encore fait d'une étoffe spéciale : le « kaunakès » ; on voit les rangées de mèches se superposer régulièrement. D'autres personnages portent un pagne dont l'extrémité inférieure s'avance et tombe par une lourde frange. D'autres encore sont vêtus d'un pagne à étoffe unie dont les nombreux plis tombent verticalement (4) ou dont la trame est ornée de dessins.

Dans toute l'Asie Antérieure, on portait le pagne ; on peut distinguer le pagne court du pagne long selon qu'il tombait au-dessus ou au-dessous des genoux.

D'abord un simple morceau de tissu, le pagne devint un objet de luxe, rayé de dessins horizontaux, verticaux ou obliques et terminés par une frange (fig.13 à 15). En Babylonie et en Élam, le pagne de « kaunakès » était fréquent ; les mèches de cette étoffe se superposaient régulièrement en rangées d'un nombre variable (5) attachées sans doute à un fond d'étoffe.

Le pagne est moins souvent représenté en Assyrie qu'en Sumer ; il y était quelquefois orné soit de simples franges, soit d'une sorte de mèche floconneuse pendant de la ceinture (fig. 153, 154.) A Assour, on a trouvé des statues de personnages vêtus du pagne en « kaunakès » comme celui des Sumériens ; elles datent de la plus ancienne période(avant 2000) et attestent l'origine sumérienne de la civilisation d'Assour (6).

Le pagne hittite est d'habitude très court et terminé par une broderie ;

(1) *Mit.* XI, pl. 62, p. 354 ; fig. 233.
(2) Hogarth I, passim.
(3) Fig. 232, 214.
(4) Mém. dél. Perse, t. XIII, pl. 33, 35, 40, 44.
(5) Fig. 11, 12.
(6) Fig. 157 ; *Mitteilungen der Deutsch Orient Gesellschaft*, LIV, 18 et IXL, 40

l'ouverture, visible latéralement, peut être également frangée (fig. 237 suiv.)

En Syrie on portait, outre les pagnes semblables à ceux de la Babylonie, des pagnes égyptiens ou « égyptisant » comme celui de la stèle moabite (fig. 324), celui du bas-relief de Sarepta (fig. 319). Ces derniers sont incontestablement de forme et de conception égyptiennes. Du modèle fig. 319, on voit pendre à la ceinture, une pièce dont les Égyptiens depuis la 18e dynastie ornaient leurs pagnes ; elles est composée de rubans terminés par des perles(?) et flanquée de deux uréus dressant la tête latéralement (1). Du 2e modèle (fig. 324), on distingue sous l'ouverture de l'étoffe, la pièce qui cache les parties génitales ;celle-ci est placée au-dessus des pagnes égyptiens.

Les pagnes que portent les Syriens figurés par les Égyptiens du Nouvel Empire (1580 — 8e siecle) étaient faits de tissus richement rayés, coloriés et terminés de houppes (2).

La Perse a connu le pagne ; le tissu est représenté par des rainures parallèles, perpendiculaires, obliques. (fig. 397 suiv.).

§ 20. — La Jupe.

(Fig. 20 à 31, 334 à 336, 401).

La jupe n'est le plus souvent qu'un pagne allongé et, comme lui, rayé en tous sens, terminé et orné de franges et de broderies (Déc. 1 bis). Il était parfois ouvert par devant et laissait passer une jambe (3). On le rencontre en Babylonie, en Élam, chez les Hittites, les Syriens et les Persans.

Nous avons vu plus haut que les pagnes sont parfois composés d'une série de rangées de « kaunakès » régulièrement superposées (fig.12) ; la jupe peut avoir une forme semblable, quoique la longueur soit plus considérable : fig. 29. Cette dernière jupe en rappelle une autre ; nous pourrions la nommer « *jupe à volants* » parce qu'elle se compose d'une véritable superposition de bandes d'étoffe indépendantes,mais rattachées à un fond invisible, ou bien, l'une à l'extrémité de l'autre. Nous voyons un modèle de ce genre (fig. 31 bis) sur une empreinte d'argile trouvée à Suse (4). Nous verrons plus loin des robes confectionnées d'après le même principe ;elles sont représentées sur des monuments asiatiques et égyptiens (18e à 20e dynastie). Si le modèle de Suse est réellement une jupe « à volants », on peut admettre que les Sumériens l'ont empruntée aux Élami-

(1) Z. A. S. vol. XXXII, 133.
(2) Fig. 325, 327 ; L. D. II, 133 ; III, 116.
(3) O. 429., Mém. I, 10 ou II, deux guerriers de Naramsin.
(4) Mém. XVI, pl. 16, fig. 252.



tes, puisque la civilisation révélée par les vases de Suse est antérieure à celle des Sumériens.

§ 21. — Le Châle.

(Fig. 31[ter] à 50, 157, 169, 299 à 304, 315, 347, 348, 344, 345.)

Le *châle* apparaît déjà sur les monuments de la 2e couche profonde de Suse (1) notamment sur des statuettes de fidèles ; le châle de kaunakès les enveloppe entièrement excepté l'épaule droite, tout-à-fait comme les statues sumériennes ; il date donc de l'époque qui suit celle de l'apparition du cuivre.

Sauf suf les monuments perses (exception W. 1049), le châle est représenté et fut donc porté dans tous les pays de l'Asie Antérieure. D'ordinaire, il est long et tombe sur les jambes, laissant une épaule à découvert. L'étoffe ou le tissu sont indiqués par des lignes diverses, suivant parfois le contour des membres ; des franges, des broderies ou des houppes terminent le bord (2).

Les châles étaient le plus fréquemment portés en Babylonie et en Syrie; le port du châle en Assyrie fut assez rare à en juger d'après le nombre des représentations ; une statue archaïque représente cependant un Assyrien recouvert d'un châle (3).

Trois exemples du temps d'Ašurnazirpal (4) montrent le châle largement frangé, couvrant la tunique et une seule épaule. Certains personnages,vêtus d'une tunique ont celle-ci recouverte d'un châle ; on voit très bien le pan extrême frangé, rejeté pardessus l'épaule gauche. Certains exemples suggèrent l'idée que le châle était frangé sur les quatre côtés à la fois.

Quelques gravures syro-hittites représentent un châle large et ample qui est plutôt une draperie ; p. ex. celui de la femme nue dont le coin extrême est terminé par une houppe, (fig. 346). Malgré sa présence sur d'anciens monuments susiens, (cf, supra) on peut affirmer, que le châle était un vêtement, essentiellement sémitique ; aussi les Égyptiens représentaient les Syriens séjournant dans le delta avec un châle ; celui des nomades figurés dans le tombeau de Chnoumhotep II à Beni-Hassan est richement colorié ; il tombe un peu plus bas que les genoux et se termine soit en ligne horizontale, soit par une série de festons, (fig. 344, 345).

Un châle particulier est celui du dieu amorrite Martou ; (1e dynastie

(1) Mém. XIII, pl. 40, nº 7, 8.
(2) Voir les houppes : Déc. 21, fig. 44.
(3) *Mitteil. der Deutsch. Orient Gesellschaft*, n. 54, 18.
(4) POTTIER, *Antiq. assyr. Louvre*, pl. 2, 3.



babylon. fig. 53) ; il est court et une extrémité tombe en pointe à la hauteur des genoux. Celui de Naramsin est noué à la hauteur des hanches. Une troisième forme de châle, également court, ne tombe pas en pointe, mais horizontalement à la hauteur des genoux ; c'est celui du « personnage court-vêtu » : O. 608.

Un dernier genre, assez sembable à celui de Naramsin et de Martou est figuré sur un bas-relief de la 1e dynastie de Babylone ; son extrémité tombe à la hauteur des genoux, mais il est serré à la taille par une ceinture d'où pend une agrafe (fig. 34).

En Assyrie, à Chamal et à Carkémich on portait le châle frangé par dessus la robe ; il passait sous l'une des deux épaules (fig. 173, 299, 315).

Un exemple plus ancien de la combinaison d'une robe ou d'un pagne en kaunakès et d'une espèce de châle est le vêtement d'Eannatum sur la stèle des vautours (1) ; on aperçoit,les rangées de mèches du premier vêtement qui est recouvert par un châle en laine floue, « serpentine».

§ 22. — La Robe-plaid.

(Fig. 51 à 55, 253, 342).

Sous le nom de « plaid », nous désignons une pièce d'étoffe très longue et étroite qu'on pouvait rouler plusieurs fois autour du corps. Ce vêtement était particulier aux Sémites ; mais il ne se portait pas seulement par les Accadiens, les Mésopotamiens, les Syriens ; les Sumériens s'habillaient également de ce vêtement ; bien plus, ils le confectionnaient au moyen de « kaunakès », étoffe essentiellement sumérienne (2). Les divers étages de mèches floconneuses montaient obliquement jusqu'au dessus de l'une des deux épaules ;un pan extrême tombait dans le dos ou bien pendait sur l'avant-bras (fig. 51 suiv.) La stèle de Gudéa (3) suggère l'idée que cette robe-plaid se compose d'un fond couvert de volants, probablement d'une seule pièce ;une extrémité tombe en chute, droit sur le bras.

Un plaid spécial aux Syriens (fig. 342) est peint dans le tombeau de Houi de la 18e dynastie(4) ; les épaules sont couvertes chacune par l'extrémité du tissu frangé qui prend ici l'aspect d'une pélerine protégeant la poitrine ; rattaché à la taille par une ceinture, ce plaid descend en bandes obliques. Les Égyptiens du Nouvel empire ont également représenté les Hittites dans ce vêtement (fig. 253).

Les Assyriens, les Hittites et les Perses ne l'ont pas représenté.

(1) Heurey-Thureau Daigin, Restitution... Stèle des Vautours pl. II C. 3536.
(2) Fig. 51, 53 ; la tablette d'Ournina Déc. 2 bis, 3...
(3) Berlin, Meyer, S. S. pl. VII.
(4) L. D. III, 116.



§ 23. — La robe (Manteau).

(Fig. 57 à 72, 158 suiv., 248 à 257, 300 suiv.)

Dans toute l'Asie Antérieure, on a porté la robe ; en général, elle est sans manches quoique la partie supérieure des bras soit recouverte de l'étoffe ; il s'agit donc d'une coupe genre « kimono » par opposition à la coupe «raglan ». (1)

Néanmoins, la robe pouvait porter une véritable manche cousue ; elle est indiquée, assez brutalement du reste, sur le bas-relief de la « Fileuse » de Suse (2) ; nous y voyons la servante portant une robe munie de manches rapportées et donc cousues. Comme le montre cet exemple, la robe serre parfois la taille au moyen d'une ceinture. S'ouvrant par devant, une jambe apparaît quelquefois, de même qu'un vêtement de dessous.

En Babylonie, dès l'époque sumérienne, on confectionnait des robes en « kaunakès » dont les rangées d'étoffe laineuse se superposent régulièrement ; la statuette susienne, Mém.XIV, pl. 4, p. 17, prouve que les Élamites connaissaient la robe de kaunakès des Sumériens.

La robe pouvait être confectionnée en tissu uni ; mais dans ce cas elle est souvent agrémentée d'appliques, de broderies, de passementeries, de franges dont les dessins sont d'une variété infinie : traits, méandres, rosaces, cercles... en sont les principaux motifs décoratifs (fig. 70 à 72).

Depuis le 1er millénaire environ on portait en Babylonie et en Assyrie des robes semblables pour la forme et la garniture (fig. 170 suiv.). Cependant les robes assyriennes se distinguent par une plus grande richesse ornementale : franges, mèches, houppes, dessins géométriques. Comme nous le montre un bas-relief d'Ašurnazirpal, la robe était recouverte d'une sorte de châle jeté par dessus l'épaule. (3)

Les robes courtes ne dépassaient pas les genoux ; plus rares en Babylonie qu'en Assyrie, celles-ci étaient surtout portées par les soldats (fig. 162 suiv.) ; l'extrémité était d'ordinaire horizontale, mais elle pouvait être aussi oblique ; de la ceinture assyrienne pendait parfois une houppe (fig. 166).

Les archers élamites portaient une robe plus courte par devant que par derrière. (4) Certaines femmes élamites ont la robe ornée de croix à bran-

(1) Ex. Nabuchodonosor I, Photogr. 15. C. 3549 ; la stèle de Karkémich, C. 3741.
(2) Photogr. 4 C. 3064.
(3) Phtogr. 21. cl. 3162.
(4) Fig. 65 ; P. P. S. 72.



ches égales (1), tandis que les fuyards couvraient la robe d'une peau d'animal (2). La robe de la « Fileuse » (3) a plutôt l'aspect d'un châle bordé d'une frange, tandis que celle de Napirasou (4) richement brodée et frangée se termine par un vola t en « plissé accordéon ».

La robe hittite courte ou longue est aussi parfois évasée par le bas (5) et ornée de franges diverses.

Une forme particulière aux Hittites est celle de la robe drapée ample et large laissant par derrière une longue traîne (fig. 254 suiv.). A la 19e-20e dynastie, les Égyptiens ont représenté des Hittites portant au contraire une robe collante au corps et plus longue par derrière que par devant (6). Une autre robe hittite figurée par les Égyptiens (fig. 253) est la robe « à volants » qu'on retrouve aussi en Syrie.

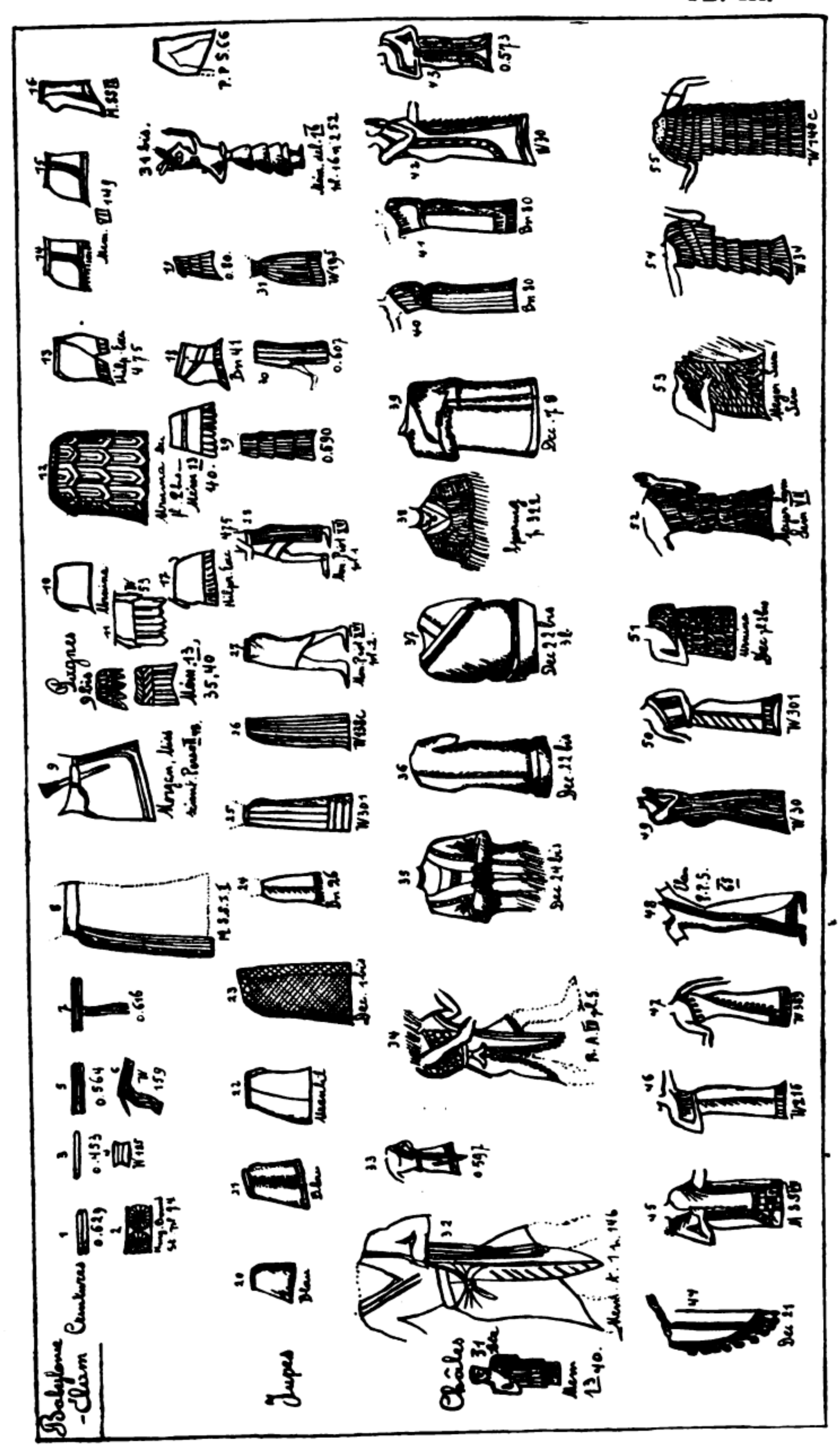
On voit aussi sur les sculptures, des robes plus courtes par devant, qui laissent passer une jambe (7). Le pourtour de la robe était parfois garni de franges souples qui tombent obliquement ; de la ceinture pend un cordon terminé par une grande houppe (8).

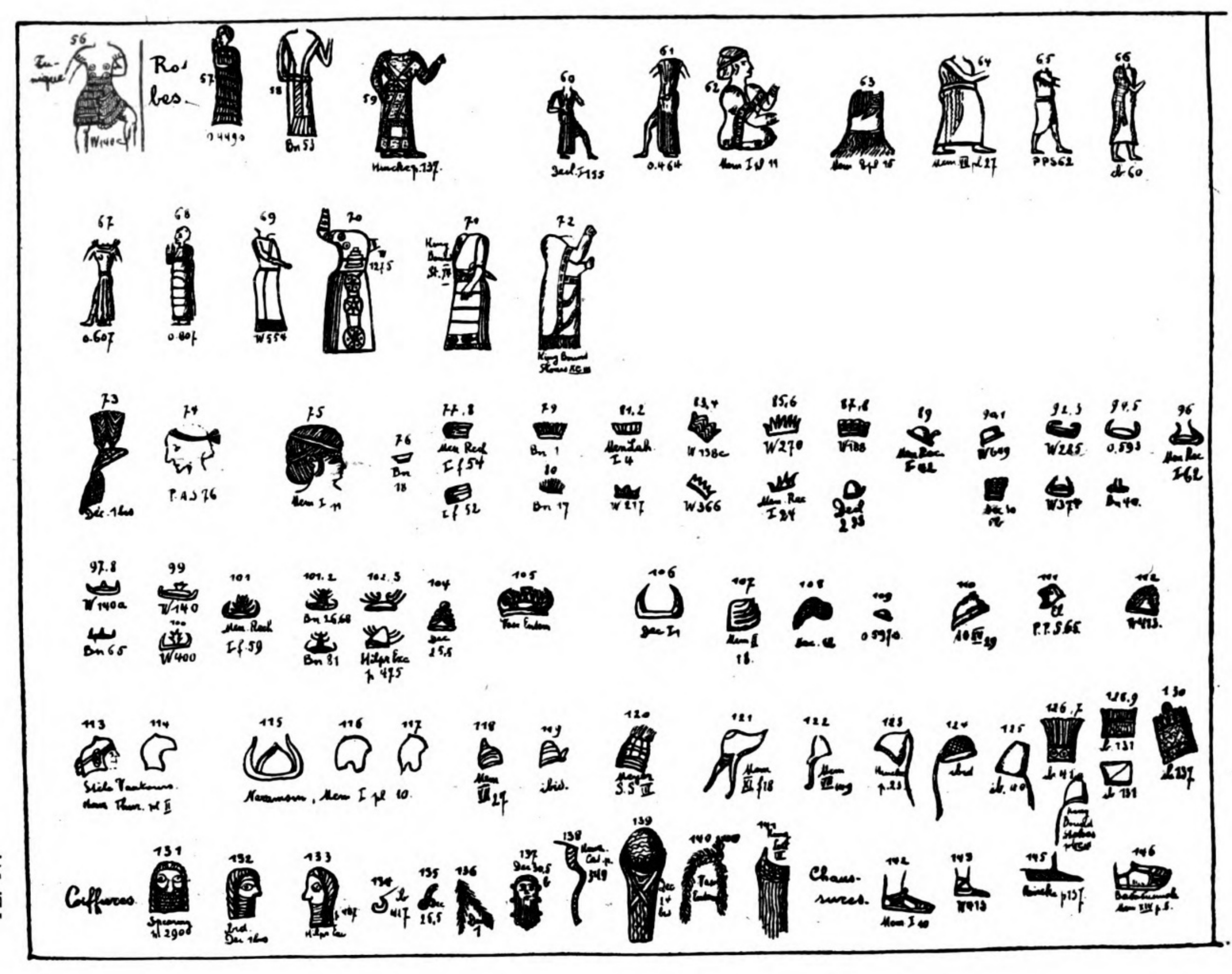
Quant à la robe qu'on portait à Chamal, elle est taillée et garnie sur le modèle des robes assyriennes combinées avec le châle ; ce sont les mêmes franges entourant obliquement le corps ; d'autres franges,en outre, la terminent par le bas ; le torse est enfin couvert d'un pan qui simule l'extrémité du châle (9). Signalons l'exemple suivant de la combinaison de la robe et du châle ; c'est le manteau du roi Barrekoub (10) ; l'extrémité de l'étoffe s'enrichit d'une lourde frange. En général, les robes de Chamal et de Carkémich(11) s'amincissent à la taille,grâce à une large ceinture ; elles ont de courtes manches ; de la ceinture et, par derrière,pendent une série de plis (fig. 315), qui ressemblent à la garniture de la robe du roi chaldéen Mardukballadan (12).

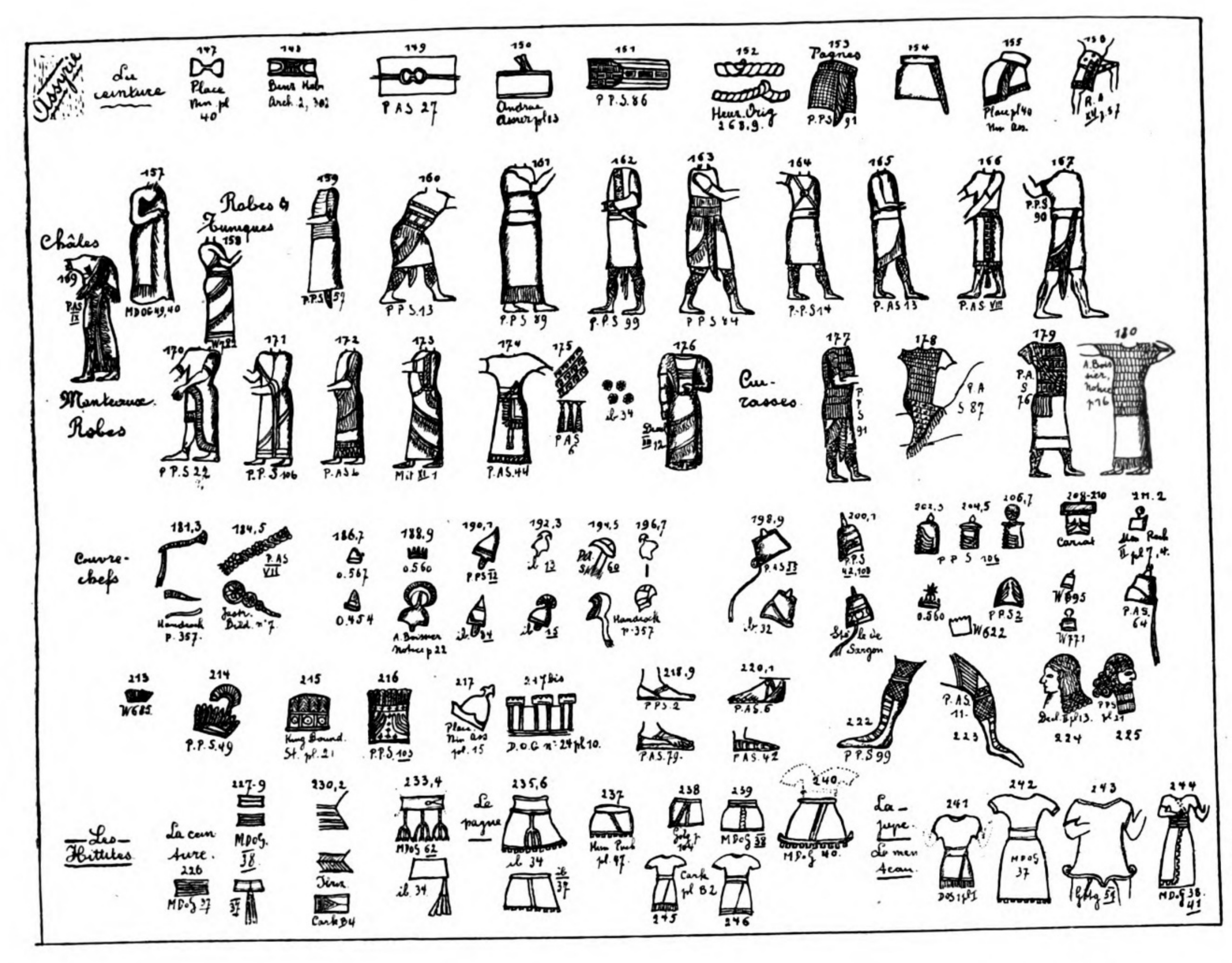
Citons enfin, une sorte d'accolade terminant le vêtement d'un personnage symbolique hittite (13) ; il s'agit incontestablement d'une robe,mais elle n'atteint pas la longueur habituelle.

(1) P. P. S. 92.
(2) Fig. 66 ; P. P. S. 60.
(3) Mém. I, pl. 11. Fig. 62.
(4) Fig. 63 ; Mém. VIII, pl. 14, 15.
(5) Fig. 250 suiv.
(6) Rosellini. Mon. stor. 57, fig. 248.
(7) Gstg, p. 104, fig. 249.
(8) Ann. Anthrop. Liverp. II, pl. 35. fig. 250.
(9) Fig. 299 à 304.
(10) M. D. O. G. pl. 67, fig. 299.
(11) Hogarth, I passim.
(12) ib. pl. B 6, 7, 8.
(13) Gstg, *Land. Hitt.*, p. 192 ; fig. 243.

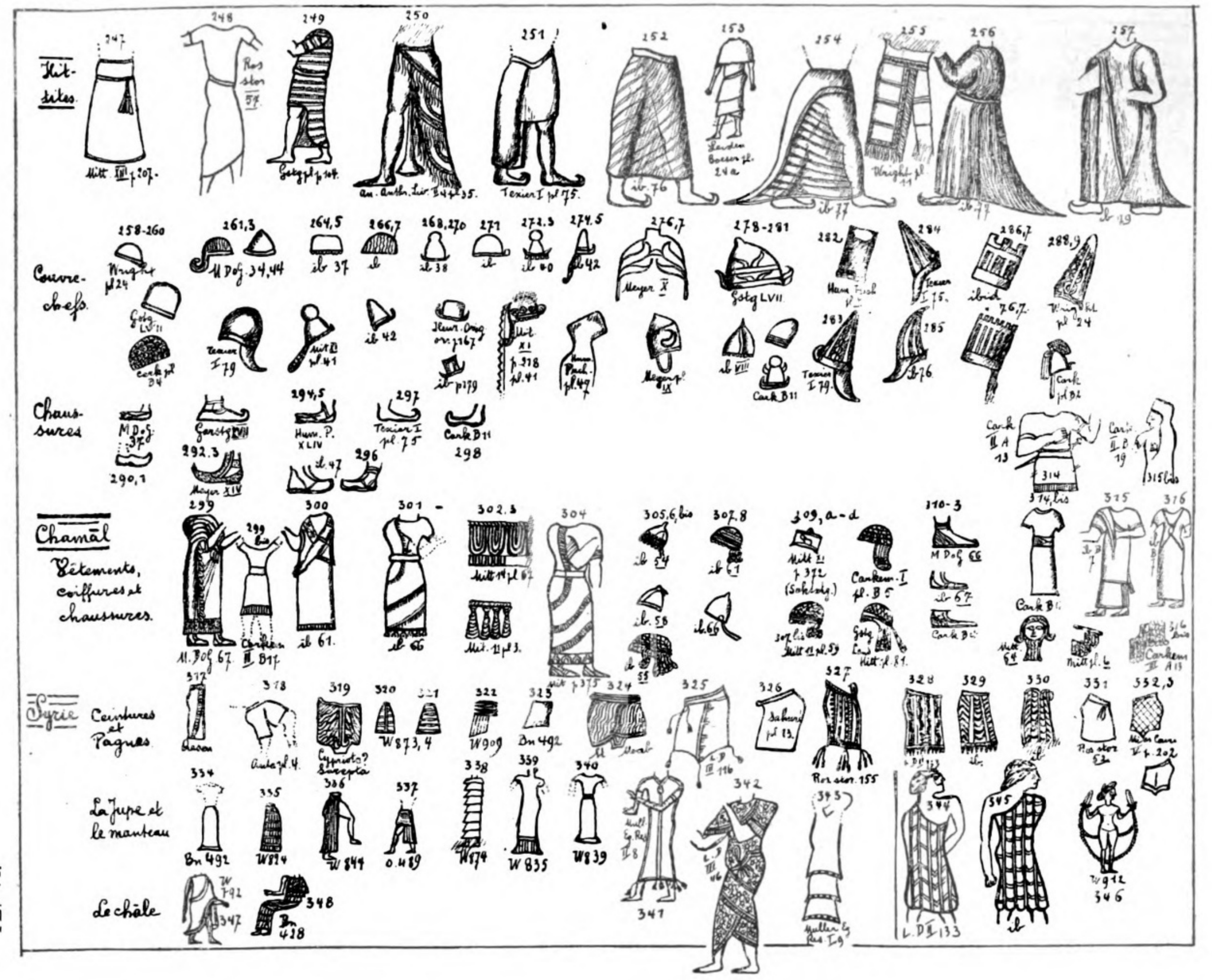



Babylone -Élam
Ceintures
Pagnes
Jupes
Châles


Tunique
Robes.
Coiffures.
Chaussures.



Assyrie
La ceinture
Pagnes
Châles
Robes & Tuniques
Manteaux Robes
Cuirasses
Couvre-chefs
Les Hittites
La ceinture
Le pagne
La jupe


Hittites
Couvre-chefs
Chaussures
Chanaan
Vêtements, coiffures et chaussures.
Syrie
Ceintures et Pagnes
La jupe et le manteau
Le châle

En Syrie, la robe prenait souvent l'aspect d'un manteau ; elle était faite de rangées superposées de kaunakès comme en Babylonie W. 874. Elle pouvait aussi s'ouvrir par devant, en coins arrondis, à la manière des Hittites (1), ou s'évaser par le bas comme les robes hittites(: W. 839, fig. 340). Les Israélites de l'époque de Jéhu (2) portaient une longue robe frangée laissant l'épaule libre comme un châle (fig. 351). La robe syrienne dessinée par les Égyptiens du nouvel Empire (3) combine la robe à « volants » et le châle : deux pans extrêmes recouvrent les épaules à la manière d'une pélerine (4).

Cyrus, sur le bas-relief qu'on lui attribue (5) porte une longue robe dont l'ouverture latérale et terminale sont ornées de rosaces et de franges (6).

§ 24. — La Tunique.

(Fig. 56, 160 suiv., 240 suiv. 402,)

Sur les bas-reliefs du 9e au 7e siècle,on constate que les soldats assyriens portaient souvent un vêtement de dessous, qui apparaît quand la robe ou le manteau sont ouverts par devant et qu'ils portaient aussi sans la robe. C'est un genre de tunique ; elle est ornée de mèches verticales ou obliques et plus courte par devant que par derrière. Les Babyloniens ne l'ont pas connue ou du moins, ils ne l'ont pas représentée, mais bien les Syriens (7) les Perses (8).

Chez les Syro-Hittites (9),on voit parfois, sous la tunique et même sous la robe, une espèce de *caleçon* serrant étroitement les membres. Elle est parfois représentée par des stries horizontales à partir de la ceinture jusqu'à mi-cuisses ; parfois ce « justaucorps » est comblé de petites bouclettes indiquant une étoffe laineuse (10).Elle est portée aussi par le modèle suivant.

Anubanini, roi de Lulubi (fig. 56), porte un vêtement court qui recouvre

(1) Fig. 338, 343 ; O. 479, 792.
(2) vers 842 ; figurés sur l'obélisque de Salmanasar III.
(3) Boeser, *Museum van Oudheden Leiden*, I, pl. 21.
(4) Ros. stor. XXXXIV, L. D. III, 116.
(5) Dieulafroy, I, pl. 17.
(6) Fig. 404.
(7) O. 489, fig. 337.
(8) O. 47, 554, 561 ; fig. 402, 403.
(9) habitants du Nord de Syrie et de la région de Carkémich.
(10) La figure de la porte royale de Boghaskeui, photogr. nº 22 et surtout les gravures syro-hittites.



le torse et les cuisses et qui pourrait passer pour une tunique (1). Les guerriers hittites ou araméens de Chamal et de Carkémich (2) aussi portaient une tunique à courtes manches, serrée à la taille par une large ceinture et se terminant au-dessous des genoux par une frange ou par une bordure (fig. 245, 246).

Au genre « tunique » on pourrait rattacher celui que portent les personnages affrontant l'arbre sacré de Saktchegözü ; (3) mais leur vêtement est complété par une de sorte basque, si ces dernières n'étaient pas si longues et si elles étaient fendues au milieu,ce costume pourrait presque passer pour un « frac » avant la lettre.

§ 25. — La Cuirasse.

(Fig. 67, 177 à 180, 349).

La cuirasse est rarement représentée en Babylonie ; seule Ištar sur les gravures de la 1e dynastie, a le torse protégé par une cuirasse moulant étroitement la poitrine (4). Ce vêtement était surtout porté par les soldats assyriens du 8e-7e siècle ; le sculpteur a nettement indiqué les rangées parallèles composées de nombreuses pièces rectangulaires qu'on suppose métalliques ; une lanière traverse la poitrine en bandouillère. Les fig. 177-179 rappellent les cuirasses et les cottes de mailles dont Place découvrit plusieurs spécimens dans les caves de Khorsabad ; là aussi, on trouva des boutons en métal qui ont pu faire partie de l'équipement (5)militaire. Nous avons déjà mentionné la trouvaille à Memphis (6) d'une série de petites plaques en métal, trouées régulièrement, dont l'ensemble a dû servir de cuirasse ; comme elles datent de l'époque du 7e siècle on peut admettre jusqu'à preuve du contraire, qu'elles furent portées à l'époque où l'Assyrie conquit l'Égypte ; en outre, comme elles ne sont pas d'origine égyptienne, ce travail métallique étant inconnu aux bords du Nil, elles pourraient avoir appartenu à quelques soldats d'Assarhaddon,de Sinacherib ou même d'Ašurbanipal.

A part les représentations d'Ištar sur les gravures syro-babyloniennes, on ne rencontre pas de cuirasses sur des monuments syriens. Toutefois, à Tell Zakarieh (7), on a trouvé des fragments de cuirasse percés de

(1) W. 140,
(2) Hogarth, I, pl. B, 2, 3.
(3) *Annals of Anthropol. and Archaeol.* Liverpool vol. I. pl. XLI.
(4) 0, 419, 607 — fig. 394.
(5) Place, *Ninive et l'Assyrie*, pl. 73.
(6) Petrie ,*Memphis*, pl. 16.
(7) Bliss, Macalister, Wunsch, *Excavations*, p. 150.



quatre trous et maintenus par des fils (fig. 354-356) ; il est possible qu'il s'agit de cuirasses portées par des soldats étrangers probablement mésopotamiens.

§ 26. — La Candys.

(Fig. 405 à 408).

La candys ne se portait que depuis le 6e siècle et seulement en Perse. Ce vêtement consiste en une robe de genre « kimono » trop longue et trop large, ramenée à la dimension voulue, au moyen d'une ceinture invisible qui la serrait à la taille et par-dessus laquelle se répandait le tissu ; il se formait ainsi de nombreux plissés dont les lignes montaient obliquement ; en forme de blouse, les manches courtes mais larges, tombaient à la hauteur de la poitrine, laissant passer les bras par une large ouverture. En réalité, il n'y avait pas de manches du tout, mais simplement une ouverture ; l'excédent d'étoffe tombant des épaules simulait des manches (1). C'est le vêtement caractéristique des Achéménides.

§ 27. — Vêtements divers.

Jusqu'à présent, nous n'avons décrit que les formes le plus souvent représentées et que nous supposons être de port habituel. A côté de celles-ci, il existait des vêtements rarement figurés ; par ex. le châle de femme Déc. 24 bis (fig. 35) ; il est orné d'une broderie qui longe les bords ; il passe sous les aisselles et retombe sur la poitrine par dessus les épaules, parallèlement. Sur une autre statuette, la chute du châle se fait sur le dos (2) par dessus l'une des deux épaules.

La terre cuite représentant un buste de femme (3) montre une lourde passementerie garnissant la poitrine.

La robe élamite de Napirasu (4) se fait remarquer par son évasement et sa lourde garniture de la frange et de dessins géométriques (fig.63) En y regardant de près, on constate que sa jupe se termine par un volant en « plissé accordéon », appliqué sur une première jupe (de fond) par un entre-deux de passementerie ; de la taille descend une petite jupe également en « plissé accordéon », terminée par devant par le même entre-deux qu'en bas et agrémenté d'un quadrillé.

(1) Comparez la chemise égyptienne qui a également de fausses manches.
(2) Dec. 22 bis, 3 b ; fig. 37.
(3) fig. 38. Spearing, *Childhood*, p. 322, fig. 38.
(4) Mém. VIII, pl. 15, 16.



La robe des Syriens représentée par les Égyptiens du Nouvel Empire se compose de plusieurs « volants » superposés (1)et de deux pans couvrant les épaules comme une pélerine. Les Hittites figurés dans le tombeau de Horemheb (2) portent le même vêtement (fig. 253).

Une statuette d'ivoire trouvée à Suse (3) mérite une mention spéciale ; elle représente une femme vêtue d'une robe ; celle-ci est recouverte d'une sorte *d'écharpe frangée* qui passe sous l'aisselle droite ; les deux extrémités tombent l'une par devant et l'autre par derrière. Cette même écharpe est visible sur le bronze suméro-babylonien des Musées du Cinquantenaire ; mais ses deux extrémités garnies d'une frange ondulée, tombaient à hauteur différente par dessus la gaine qui laisse passer les mains (4).

Sur les monuments achéménides de Béhistun et de Persépolis, on voit parmi les peuples tributaires, certains personnages qui portent un vêtement non encore mentionné. C'est d'abord, une sorte de châle ou de draperie qui recouvre soit une robe, soit une tunique (5). Ce sont ensuite divers personnages probablement élamites et babyloniens du 6e-5e siècle qui portent non seulement le pagne ou un autre vêtement mais encore des *culottes* ; celles-ci flottent autour des jambes et tombent sur les chevilles où elles semblent attachées par un lien invisible, car elles bouffent (6).

A l'époque achéménide aussi, apparaît encore un vêtement, nouveau à certains égards ; on pourrait le comparer à notre pélerine « Mac-farlane » car il se compose d'une partie qui enveloppe le corps et d'une autre qui, flottant sur le dos, recouvre aussi les bras sans faire manche (7).

§ 28. — **Les matières premières.**

Une autre question intéressante est celle de savoir la matière dont furent confectionnés les vêtements décrits.

Nous avons déjà appris qu'à l'époque énéolithique on connaissait le tissage de la toile de lin au métier et que les primitifs de Suse se servaient du *lin*, pour envelopper des armes(8).Beaucoup plus tard, en pleine époque

(1) Müller, *Egyptian Researches*, I, 9, fig. 343.
(2) Boeser, *Musée de Leiden*, pl. 24 a.
(3) Mém. I, VII, pl. 4.
(4) O. 213, publié dans les *Mélanges de la Faculté orientale de l' Université de Beyrouth*, tome VIII.
(5) Fig. 402 bis. — Sarre-Herzfeld, *Iranische Felsreliefs*, 1910, p. 37...
(6) Fig. 407 bis et 422.
(7) Cl. 3416 ; guerriers de Persépolis. — Sarre-Herzfeld, *Iranische Feldreliefs*, fig. 17 ; fig. 410 bis.
(8) Mém. XIII, pl. 23, 43.



royale, on filait à la quenouille, comme nous le montre le bas-relief de la « Fileuse » (1).

Des vêtements de lin sont souvent mentionnés dans les documents cunéiformes. (voir plus bas).

Il en est de même de la *laine* ; mais la mention textuelle de la laine n'était pas nécessaire pour affirmer son emploi dans l'industrie des vêtements. Ne savons-nous pas que les Sémites étaient de tout temps de grands éleveurs ? Nous pouvons en tirer la conclusion que la laine de leurs troupeaux faisait l'objet d'une industrie qui était un de leurs principaux moyens d'existence ; toute leur organisation sociale le suppose du reste. Comme les Sémites, les Sumériens avaient comme moyen principal d'existence, à côté de l'agriculture, l'entretien du petit bétail. Ce qui explique pourquoi ils se représentent couramment en des vêtements dont l'étoffe semble faite de laine et que nous appelons conventionnellement le « kaunakès » (2) On peut se figurer qu'elle consistait en une trame à laquelle on attachait les méches de laine en bandes parallèles, telles que nous la montrent de nombreux monuments gravés et sculptés ; ce kaunakès servait à la confection de pagnes, de châles, de plaids et de robes, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à l'époque assyro-babylonienne (1r millénaire) où il tomba en désuétude.

Il y a une raison suffisante de croire que le lin et la laine n'étaient pas les seules matières premières des tailleurs mésopotamiens. Un cylindre de Sinachérib datant de 694 relate (3) que les soldats guerroyèrent dans une contrée où il y avait des « arbres portant de la laine » « iṣe naš šipati » ; les guerriers » tondirent » les arbres portant la laine et s'en firent des vêtements ». Sous le nom de šipati erronément traduit « laine », il faut entendre ici du « *coton* ». Colonne VIII 64, on parle de la moisson de « laine » sur les arbres et de la fabrication de vêtements ; selon King (4) il s'agit du coton « gossypium arboreum ». Rappelons qu'Hérodote parlant des arbres de l'Inde qui portent de la laine dit : « .. qu'elle est supérieure à la laine des moutons par sa beauté et d'autres qualités, que les Hindous s'en servent pour confectionner leurs vêtements. » (5). Comme l'historiographe de Sinachérib, il a pris la « laine végétale » pour ce que nous appelons du coton. Théophraste lui-même, un siècle plus tard, fit la même confusion. Il mentionne des arbres portant de la laine croissant dans l'île de Tylos sur la côte orientale du golfe Arabique, dans l'Inde et en Arabie ; « leur laine est

(1) Mém. I, pl. 11.
(2) Cf. Rev. archéologique, 3e série, IX, p. 257.
(3) Col. VII, lig. 53-64. P. S. B. A. 1909, p. 339.
(4) Proc. soc. bibl. arch. XXXI, p. 339.
(5) Lib. III, 106 fin.



contenue dans un globe de la grandeur d'une pomme qui s'ouvre quand elle est devenue mûre ; alors apparaît la laine, dont on confectionne des vêtements de diverses qualités » (1). Mais l'examen de cette matière nous ferait sortir de notre sujet.

Dans le « vocabulaire pratique » de Suse de l'époque d'Ur, déjà cité, on mentionne outre la laine, le lin et des vêtements faits en fibre (2).

L'emloi du *cuir* pour vêtements devait être fréquent dans la contrée où l'élève du bétail était une des principales industries ; aussi avons-nous conservé plusieurs représentations de personnages couverts d'une peau de bête ; en Élam : un vaincu porte sur le dos une peau dont on distingue les pattes et une partie du cou ou de la queue. P. P. S. 60, fig. 66.

Un texte susien de l'époque de Naramsin mentionne des casques en cuir, en métal, en bronze et argent doublés de laine (3). Rappelons, en outre, l'existence des fragments métalliques de cuirasses et casques trouvés à Khorsabad et en Egypte (4).

Les matières premières déjà mentionnées étaient complétées, après le tissage et la coupe des vêtements, par des garnitures ; celles-ci se présentent sous forme de franges, de broderies, de passementeries... elles figurent des rosaces, des palmettes, des motifs géométriques, animaux et symboliques.

Les vêtements assyriens sont particulièrement instructifs à ce sujet. Les pl.51 suiv. de Budge (5) nous montrent entre autres des motifs tirés du répertoire de la sculpture et de la glyptique : génies devant l'arbre sacré ; génies luttant contre des animaux fantastiques ; le roi tuant un lion qui se cabre ; le grand oiseau ouvrant les ailes devant l'arbre ; les frises formées par la répétition d'un motif : rosaces, pommes de pin, ou par la répétition des scènes citées.

Ces ornements pouvaient être de la même matière que le vêtement ou bien en cuir, en métal etc...

Lin, laine, cuir, métal ne sont certes pas les seules matières premières dont les anciens se soient servi pour la confection des vêtements ; mais quelles seraient les autres ? La solution de cette question sort du cadre de notre étude ; elle est, du reste, aussi inutile à notre sujet que oiseuse, car nous

(1) Hist. plant. IV, 7 et 8.

(2) *Revue d'Assyriologie* 1921, p. 51, 53 ; fig. 20 à 36 ; vol. XII, 147.— Zehnpfund, *Babylon. Weberechnungen* B. A. I, 1890.

(3) Scheil, *Comptes-Rendus de l'Ac. Inscr. Bel. Let.* 1912, p. 296 s. *Recueil de Travaux*... vol. 35, p. 26 suiv.

(4) Voir § 4.

(5) *Assyrian sculptures*.



ne cherchons pas à savoir de quoi les vêtements étaient faits, mais plutôt quelles étaient leurs formes générales d'après les sculptures et les gravures.

Un mot encore sur les tailleurs eux-mêmes. Comme les autres artisans, les tisserands babyloniens étaient incorporés dans une association professionnelle présidée par le (rab-išparē, chef des tisserands) ; les membres s'appelaient amel šibirru et pouvaient témoigner dans les procès ; on les distinguait par la spécialité qu'ils représentaient ; ainsi l'išpar birmi fabriquait surtout des étoffes de laine bicolore ou de toile ; l'išpar iṣi, tissait de la filasse, ou de la toile grossière, etc...

Nous ne savons pas si ces corporations existaient autre part sous une forme d'organisation aussi rigide.

Chapitre III

LES ACCESSOIRES DU COSTUME.

§ 29. — **Distinctions.**

Pour faire l'histoire du costume ancien en Asie Antérieure, il ne suffit pas de décrire les vêtements proprements dits, parce que cette description ne peut en donner une idée complète ; en effet,les anciens ne se vêtaient pas seulement pour se garantir contre la variabilité du climat. Accessoirement, ils s'ornaient aussi, soit pour imposer le respect de la fonction officielle qu'ils représentaient, soit simplement par souci décoratif, ou encore pour le plaisir de s'orner. Dans cet ordre d'idées, on peut distinguer trois genres d'accessoires du costume : 1° Ceux qui sont principalement utilitaires, comme la chaussure, le casque ;

2° Ceux qui sont surtout de caractère esthétique, comme la coiffure, la barbe, la parure ;

Une troisième catégorie a un caractère à la fois utilitaire et décoratif, par ex. les mitres et autres couvre-chefs, certaines agraffes, épingles, boucles de ceinture etc....

S'il est utile de faire cette triple distinction, il importe peu cependant d'en tenir compte dans la description de ces accessoires ; nous commencerons donc cette dernière par le couvre-chef, la coiffure, et nous la terminerons par la parure.



§ 30. — Le couvre-chef.

(Fig. 73 à 130, 181 à 217, 258 à 289, 305 à 309, 359 à 393, 409 à 421.)

Quand le Sumérien conservait sa chevelure, il la rassemblait parfois au moyen d'un bandeau ; celui-ci était simple ou décoré de rosaces et de broderies diverses. (fig. 73-75).

Les Assyriens se servaient, en outre (fig. 181 à 185) du bandeau simple, d'un ornement composé, soit de rosaces étoilées et ajustées, soit d'une série de rosaces séparées par des motifs intermédiaires ; ces diadèmes simulent par leur ornementation le travail de la bijouterie ; voir § 38.

Le bandeau était aussi porté par les Nomades syriens du moyen et du nouvel empire représentés sur les monuments Egyptiens (1).

En général l'habitant de l'Asie Antérieure se présentait la tête couverte d'une coiffe, d'une toque, d'un béret, d'un turban, d'un chapeau... fréquemment représentés en Babylonie, Assyrie, Syrie, chez les Hittites et les Perses.

Les héros babyloniens, assyriens et syriens figurés sur les pierres gravées portaient souvent une coiffe treillissée (fig. 76 suiv., 188 à 359 suiv.), plus rarement une coiffe à cornes, ou une sorte de couronne à pointes ; en Perse nous appelons cette dernière « cidaris » : (fig. 410).

Le *turban* était généralement porté par les Sémites ; à leur exemple peut-être, les Sumériens s'en couvraient aussi. Le turban a toujours la même forme ; la coiffure proprement dite est fixée sur la tête par un bandeau de la même étoffe qui borde la coiffe. On la rencontre en Babylonie, en Assyrie, en Syrie. (fig. 108 à 110).

Une coiffe spéciale était portée par les habitants de Carkémich (2) ; elle est ornée d'une série de spirales disposées parallèlement et simulant un genre particulier d'étoffe, (fig. 260).

On peut dire en général, que les divinités et même les héros de l'Asie Antérieure se distinguent par une *coiffe à cornes* ; cette coiffe a les formes les plus diverses et le nombre de cornes qui l'ornent est variable. En Babylonie, la coiffe la plus simple était agrémentée de deux cornes dont les pointes se dressent au-dessus de la coiffe. Les monuments archaïques de Sumer montrent des coiffes, entre les deux cornes desquelles apparaît un aigle étendant les ailes (vase d'Entéména. fig. 105, 106). On voit plus souvent apparaître une coiffe conique dont se détachent 2-3 rangées de 3-4 cor-

(1) L. D. II 115, 116, 133.
(2) Hogarth, I, passim.
(3) Vase d'Entémena, fig. 105, 106.



nes (fig.97 à 104). Il existait des toques coniques (1) ornées de deux rangées de trois cornes ; des toques multicornes semblables terminées par une sphère (2) et des toques cylindriques, dont les cornes remontent par devant (3). Ces derniers modèles furent surtout portés par les divinités assyriennes.

Les coiffes à cornes babyloniennes se rencontrent en Syrie. A l'époque assyro-babylonienne, le dieu portait une mitre ou un chapeau entouré de cornes (4).

Les rois assyriens se couvraient de toques pyramidales (fig. 198-201), surmontées d'un ornement conique, décoré de divers motifs et d'où tombe par derrière, un ruban flottant dans le dos. Une femme royale assyrienne est coiffée d'une couronne crénelée (fig.217bis) ; les Hittites l'ont donnée aux divinités, en y ajoutant une queue (fig. 286, 287). (5)

Sur le bas-relief d'Anubanini, Ištar porte une coiffe conique ornée d'oves (6).

Les Israélites de l'obélisque de Salmanasar III sont coiffés d'une calotte simple, semblable au bonnet phrygien (f. 369).

§ 31. — Le casque.

(Fig. 113 à 119 ; 186 à 197 ; 276 à 280 ; 305 à 308 ; 377, 378, 381, 383 à 387 ; 415 à 417).

Le guerrier se protégeait d'ordinaire la tête par un casque ; en général, il était pointu à la partie supérieure. Celui du roi Naramsin (f. 115) est orné de deux cornes dont la pointe dépasse le sommet du casque ; celui de ses guerriers est muni d'oreillères (7). Un autre couvre-chef de Naram sin (8) est plutôt un chapeau sans bord de forme conique ; la nuque, les épaules et les bras sont protégés par une sorte de «rideau» fixé au bord postérieur du casque.

Ce casque pointu garde sa forme à l'époque assyro-babylonienne, mais

(1) Hilprecht, *Excavations*, p. 475.
(2) Dec. 25, 5, fig. 104.
(3) Men. II, 18, fig. 107.
(4) Voir plus bas, § 32.
(5) Au sujet des coiffes à cornes, voir les dessins dans : *Babyloniaca*, II, pl. 5. Remarquez aux coiffes hittites et syriennes la présence d'un ornement qui rappelle l'uréus égyptien (M. D. O. G. II, pl. 42, fig. 265, 267, W 893) ; en Babylonie on rencontre le même modèle (Decl. 233, fig. 88, 119) ; cependant une influence égyptienne est tout à fait exclue.
(6) W. 413, fig. 112.
(7) Mem. I, pl. X.
(8) Meyer, Sum, Sem, pl. III ; fig. 120.



de la pointe part une mèche ou ruban qui flotte dans le dos ; on le voit surtout sur les kudurrus (1). Casques sumériens et accadiens avaient au soummet une pointe courte et des oreillères : (fig. 113 à 117).

Le casque pointu des soldats assyriens est souvent plus élevé que celui des Babyloniens et presque toujours muni d'oreillères ; la pointe est souvent remplacée par une aigrette ou un panache (fig. 189 à 197). Le British Museum possède des restes de casques trouvés à Nimroud ; nous les avons mentionnés § 4, de même que les casques du 7 s. trouvés en Egypte mais d'origine asiatique.

Des calotes munies d'oreillères tiennent lieu de casques aux Elamites (2).

Un bon exemple de casque hittite est sculpté sur un des côtés de la « porte royale » de Boghaskeuï ; il est cylindrique, mais se termine en cône pointu ; muni d'oreillères, il est orné latéralement d'une corne, la pointe dressée (fig. 277).

D'autres casques pointus sont armés de cornes (3). Ceux de Chamal sont accompagnés de rubans qui pendent dans le dos (fig. 308). Ceux de Carkémich (4) portent un large cimier.

Les gravures syriennes montrent souvent des personnages couverts d'un casque rond,muni au sommet d'une longue pointe et portant latéralement en guise de bords deux cornes (5). Rare est le casque orné d'un croissant à la place de la pointe (6). Un casque à pointe sans cornes est orné par devant d'un uréus à l'égyptienne (7).

Des coiffes coniques ressemblant au casque,se portaient en Assyrie (8) et chez les Hittites (fig. 279).

Une tablette de Suse relatant l'équipement militaire à l'époque de Naramsin mentionne trois sortes de casques : il y en a en cuir, en bronze et en argent (9).

Les Perses avaient un couvre-chef semblable au casque pointu décrit précédemment (10) ; un exemple montre le couvre-chef qui enveloppe la tête et même le cou laissant seulement apparaître le visage (11).

(1) Hincke, p. 23, fig. 123.
(2) P. P. S. 56.
(3) Fig. 274, 276, 278.
(4) Hogarth, I, pl. B 2, 3. fig. 289.
(5) Fig. 365, suiv., 385-387.
(6) W. 894, fig. 377.
(7) Bn. 495, fig. 387.
(8) O. 567, 454, fig. 186, 187.
(9) Scheil, *Comptes-Rendus de l'Acad. Inscrip. Bel. Let.* 1912, p. 296 s. *Rec. de travaux...* vol. 35, p. 26 suiv.
(10) W. 108, 1051, fig. 415, 416.
(11) Dieulafoy, 11, pl. XV, fig. 410, bis : Sarre-Herzfeld, *Iranische Felsreliefs*, fig. 17.



§ 32. — Les mitres et les chapeaux.

(Fig. 126 suiv., 203 suiv., 282 suiv., 370 suiv.,).

Sous le titre de chapeau, nous pouvons indiquer le couvre-chef de la statuette suméro-babylonienne des Musées du Cinquantenaire (O. 213) ; il semble formé de plusieurs bandes étagées, de manière à se terminer en cône.

A l'époque assyro-babylonienne, on voit apparaître une série de couvre-chefs qui méritent également le nom de chapeaux ; sans bord et cylindriques, ils sont surmontés d'une série de plumes dressées verticalement ou sortant légèrement de la verticale ; le corps du chapeau est orné de rangées de rosaces et de cornes (1) dont les pointes se dressent par devant. Quelques chapeaux à plumes sont en outre surmontés d'un panache(2).Des mitres et chapeaux coniques sont ornés de plusieurs rangées de cornes (3).

Les dieux Hittites sont représentés avec des chapeaux cylindriques (fig 282) ; les fig. 286,7 (4) sont des chapeaux terminés en « créneaux » ; à la base est attaché un ruban qui pend dans le dos. Plusieurs de ces chapeaux sont garnis de cornes. Des chapeaux hauts et coniques, droits ou coubés portent par derrière un protège-nuque. Le chapeau d'une divinité de Malatia est orné de festons (5).

Les Syriens connaissaient les chapeaux hauts de forme, pointus ou cylindriques, avec ou sans bords, avec ou sans cornes, et le chapeau souple à larges bords : W 881. fig. 380 suiv.

Les mitres et chapeaux cylindriques des Perses sont conçus à la manière assyro-babylonienne (6).

Les couronnes égyptiennes se portaient par les Syriens (fig. 389-393) et par les Perses (fig. 421). On recontre sur les gravures les couronnes de la haute et de la basse Egypte, celle d'Osiris (7) et leurs variétés. Cyrus, sur son bas-relief, en porte une, formée de trois corps surmontés d'une sphère, accostés d'un uréus, le tout placé sur les cornes de bélier. (8).

(1) P. P. S. 106, fig. 202-207.
(2) P. P. S. 49.
(3) P. P. S. 2 ; fig. 207.
(4) Texier, pl. 76, 77.
(5) *Annals Arch. Anthrop.* 1914, pl. 28, fig. 288.
(6) Dieulafoy, II, 17.
(7) W. 937, f. 393.
(8) Fig. 421 ; Dieulafoy, I, 17.

§ 33. — La cidaris.

Nous avons recontré en Babylonie, Assyrie, Syrie... la couronne à pointes ; les Perses en portaient une que nous appelons « cidaris ». (1) Elle est surtout visible sur les gravures. (2)

§ 34. — Le voile.

A l'époque de Sinachérib-Ašurbanipal, les femmes assyriennes et élamites couvraient la tête d'une sorte de *voile* qui enveloppait le dos jusqu'aux jambes (3). Le voile n'était pas inconnu aux Hittites (4) ; les femmes l'attachaient à leur chapeau ; à Chamal on le portait également. Il en était de même en Syrie ; il recouvrait à la fois la tête ou le chapeau et le corps (5).

Nous venons de constater que certains chapeaux de femme se complétaient par un protège-nuque. Mais nous ne connaissons pas de représentations de voiles destinés à protéger ou à cacher la figure. Cependant, cet accessoire du costume a dû être en usage en Mésopotamie au cours du deuxième millénaire, car on lui attribue une grande importance dans la vie publique. C'était même un vêtement indispensable pour certaines femmes assyriennes ; cela ressort du *Recueil de lois* trouvé en 1914 à Assour (6), datant de la fin du 2e millénaire, dont plusieurs paragraphes sont relatifs à la coiffure féminine. On y apprend que les dames de condition *devaient* porter un voile : l'épouse, l'hiérodule mariée, la concubine accompagnant l'épouse... Cependant le voile indiquait, non pas leur classe sociale, mais leur « appartenance » à un mari ; c'est pourquoi il n'était porté qu'en public. D'autres femmes ne portaient pas le voile ; hiérodules non mariées, servantes... Il leur était même défendu. Si elles s'en paraient,on devait les traîner devant le juge ; elles étaient frappées de cinquante coups de bâton ; on leur coupait les oreilles, on leur couvrait la tête d'asphalte. Ce que nous savons de la rigueur de la vie assyrienne en général nous permet de croire, que ces paragraphes n'étaient pas de vaines menaces. D'autant plus que les dispositions suivantes récompensent et punissent ceux qui contribuent ou non à l'observation de ces coutumes.

(1) O. 554.
(2) Dieulafoy, *L'art antique de la Perse*, pl. XVI.
(3) P. P. S. 91 ; P. A. S. 56.
(4) Mit. XI, p. 218, fig. 275, 278 ; 315 bis, 369 bis.
(5) P. P. S. pl. 10 (bâteaux syriens).
(6) § 41, 42 de l'édition de Scheil, *Recueil des lois assyriennes*, 1921, p. 51 à 57. Cf. Cuq, dans *Rev. d'Assyr.* 1922, p. 51.



Celui qui avait arrêté les femmes,coupables de porter le voile sans en avoir le droit, obtenait leur voile en récompense ; ceci nous fait supposer que ces objets étaient d'une certaine valeur. Celui qui avait laissé passer les femmes porteuses de voile illégitimement, était à son tour frappé de cinquante coups de bâton ; on lui fendait les oreilles ; on lui arrachait son vêtement et on lui infligeait un mois de corvée royale.

§ 35. — La coiffure.

(Fig. 73 à 75 ; 131 à 140 ; 224, 225 ; 371 bis, 377 bis, 387 bis, 406 bis)

Le sumérien avait l'habitude de se raser la tête et de porter à l'occasion une perruque. Le sémite, au contraire, portait une chevelure longue flottant dans le dos ou sur les épaules.

En Babylonie (1) et encore plus en Assyrie (2) la chevelure était le plus souvent coupée à la hauteur des épaules. Il y avait aussi des chevelures qui inondent les deux épaules de leurs longues mèches.

La chevelure nattée est figurée sur les bas-reliefs sumer-accadiens (3) et assyriens (4).

Les assyriens affectionnaient la chevelure bouclée ; les boucles étaient disposées en registres dans lesquels elles se succèdent régulièrement ; les néo-Babyloniens et les Perses connaissaient le même arrangement.

Gilgameš et Engidu portent une coiffure particulière ; elle inonde les épaules et encadre le visage de trois boucles pendant le long des joues. (f. 137). La figure aux plumes (5) porte, outre le bandeau sous lequel s'échappe la chevelure, deux plumes dressées verticalement dans les cheveux.

Les hittites portaient une chevelure, soit tombant largement dans le cou, soit disposée en série régulière de boucles couvrant les épaules. Quelques mèches terminales s'enroulent sur le dos. Elle est retenue par un bandeau. Les Egyptiens ont représenté les Hittites avec un crâne chauve d'où pendent une on plusieurs longues et minces tresses (6).

Les coiffures de Chamal (9-7es) sont exécutées sur le modéle des coiffures assyriennes, c'est-à-dire par rangées régulières de tresses terminées

(1) Fig. 131 à 140.
(2) Fig. 224, 225.
(3) Tête de Naramsin : Mém. I pl. 10 ; tête babylonienne Decl. II, pl. X.
(4) Fig. 224, 225 ; Coll. De Clercq, p. 197.
(5) Déc. 1 bis, fig. 73.
(6) Grstg, pl. 83.



en boucles. Sur les sculptures de Čarkémich (1), ces mèches bouclées s'échappent sous la coiffe, mais sont beaucoup plus souples. Quand la tête n'est pas couverte (2), les mèches tombent en belles rangées parallèles dans le cou, terminées par de larges boucles qu'indiquent des spirales.

Le syrien représenté sur la plaquette en ivoire du tombeau égyptien de Qasen (3) porte une chevelure coupée court dans le cou ; ceux du tombeau de Sahouré(4) l'ont également courte mais retenue par un bandeau ; d'autres ont de longues mèches. La chevelure des femmes du tombeau de Anta à Deshasheh (5) est longue et inonde les épaules. Au Nouvel Empire, la coiffure des Syriens peints et sculptés par les Egyptiens tombe en masse arrondie dans le cou retenue par un diadème (6). Cependant le prince de Kadèš porte les cheveux coupés au ras de la tête (7). Sur l'obélique de Salmanasar, les Israëlites l'ont coupée court excepté les femmes qui la portent longue.

La femme portait le chignon en Babylonie. La statuette des Musées Royaux du Cinquantenaire O. 213 montre une coiffure rarement représentée : les cheveux sont relevés au dessus de la tête et couverts d'un chapeau pyramidal. Sur d'autres statuettes la chevelure pend dans le dos en une longue tresse coupée en « catogan » ; elle était réunie au moyen d'un bandeau (8).

Les femmes élamites (9) ornaient leur coiffure au moyen d'un bandeau qui faisait le tour de la tête en divers sens ; devant l'oreille tombait une mèche. Les femmes élamites figurées par les Assyriens laissaient pendre librement la chevelure dans le dos.

§ 36. — La barbe et la moustache.

(Fig. 131 à 138, 141, 224, 225)

Les héros et divinités de Sumer portent la barbe longue ; souvent elle s'élargit en « éventail » par. ex. celle d'Engidu et du taureau à face humaine (fig. 137). Les Accadiens—comme les Sémites en général—la portaient longue, couvrant la poitrine (f. 141) ; il en est de même des Assy

(1) Hogarth I, pl. B 4 suiv.
(2) Hogarth, I, pl. B, 6, 7.
(3) 1e Dyn. Petrie, Royal tombs, pl. 12.
(4) Borchardt, *Grabdenkmal* II, pl. 6, 7, 13 suiv.
(5) 5e dyn. Egypt Exploration Fund, tome 15 pl. 4.
(6) Rosellini, Monumenti storici, 46.
(7) Miss. frç. Caire, V, p. 202, 244 s.
(8) Statuette Sumérienne, Dec. 24 bis. C. 3569.
(9) Fig. 75 ; Fileuse, Mém. I, 11.



riens, des Hittites, des Perses. Les mèches sont presque toujours indiquées d'une manière conventionnelle ; terminées par des boucles régulièrement ajustées, elle se superposent en registres horizontaux. La barbe des Elamites vaincus par les Assyriens (époque d'Ašurbanipal) se compose de boucles couvrant régulièrement la mâchoire inférieure, et forment une barbe courte et épaisse.

En général, les Sémites (1) se distinguent par une barbe longue taillée en pointe. Ce détail concorde avec le portrait que les Egyptiens ont fait des Sémites (Syriens) depuis l'époque la plus reculée, par ex. le syrien du tombeau égyptien Qasen (2) qui porte longue barbe et pas de moustache ; sur des portraits postérieurs on ne voit pas seulement la barbe pointue, mais en outre, les lèvres entièrement rasées, comme le montre du reste le portait babylonien du roi d'origine Amorrite, Hammourapi.

Les Assyriens portaient en général la barbe longue tombant en rectangle sur la poitrine ; elle est rendue par des rangées de mèches régulières terminées de boucles (P. P. S. 21 ; fig. 225) Une statuette archaïque trouvée à Assour se caractérise par une série de mèches bouclées.

La moustache assyrienne se distingue par l'enroulement de l'extrémité (4) ; il y a néanmoins des Assyriens qui sont dépourvus de moustache (fig. 224). Les Perses portaient la barbe taillée à l'assyrienne.

La barbe d'un Panammou (5) est légèrement concave et sans boucles ; celle d'Hadad(6) et du reste celles des sculptures de Chamal se composent, à la manière assyrienne, de tresses régulières et bouclées. Il est étonnant de constater que les Hittites de Carkémich ne connaissent pas le port de la barbe et de la moustache (7). Certains dignitaires assyriens et Araméens de Chamal ne portaient également ni l'une ni l'autre (8).

§ 37. — La chaussure.

(Fig. 142 à 146, 218 à 223, 290 à 298, 310 à 313, 394 à 396, 422.)

Les sandales et les souliers étaient d'usage dans toute l'Asie Antérieure, quoique la majorité des représentations montrent des personnages allant nu-pieds.

(1) Le dieu Martou, le roi Naramsin.
(2) Petrie, *Royal Tombs*, pl. 12.
(3) *Mitt. D. O. G.* nº 54, p. 12.
(4) Colosse d'Ašurnazirpal : P. P. S. 22, 73.
(5) *Mit.* XI, p. 365, 366.
(6) ib. pl. 6.
(7) Hogarth I, passim.
(8) *Mitt.* XIV, pl. 64, Panammou ; fig. 224.



Sur sa stèle de victoire, Naramsin est chaussé de sandales (1) ; on distingue nettement la semelle et les lanières qui la rattachent aux pieds. En Elam, au cours de la royauté de Suse, on se chaussait également de sandales : Ba-cha-Chouchinak (2) en porte : les semelles sont attachées au talon, au coup de pied et entre les deux grands orteils par des lanières principales tenues par les lanières secondaires. A l'époque assyro-babylonienne (3) les grands portent surtout le soulier (4).

Des sandales assyriennes montrent la talonière et les attaches (5). Souvent les fantassins et les cavaliers sont chaussés de véritables bottines (6) qui montent jusqu'aux millieu des mollets ; le reste de la jambe est couvert de bas attachés audessus des mollets par une bande : (7). La partie antérieure des bottines qui fait fonction de languette est ornée d'une série de lignes parallèles représentant sans doute les lacets. Il faut croire que le port de la sandale ne pouvait pas suffire aux soldats assyriens qui parcouraient les rudes contrées de l'Arménie, de l'Asie Mineure et de Syrie et que ce sont eux qui ont inventé le haut soulier et le bas.

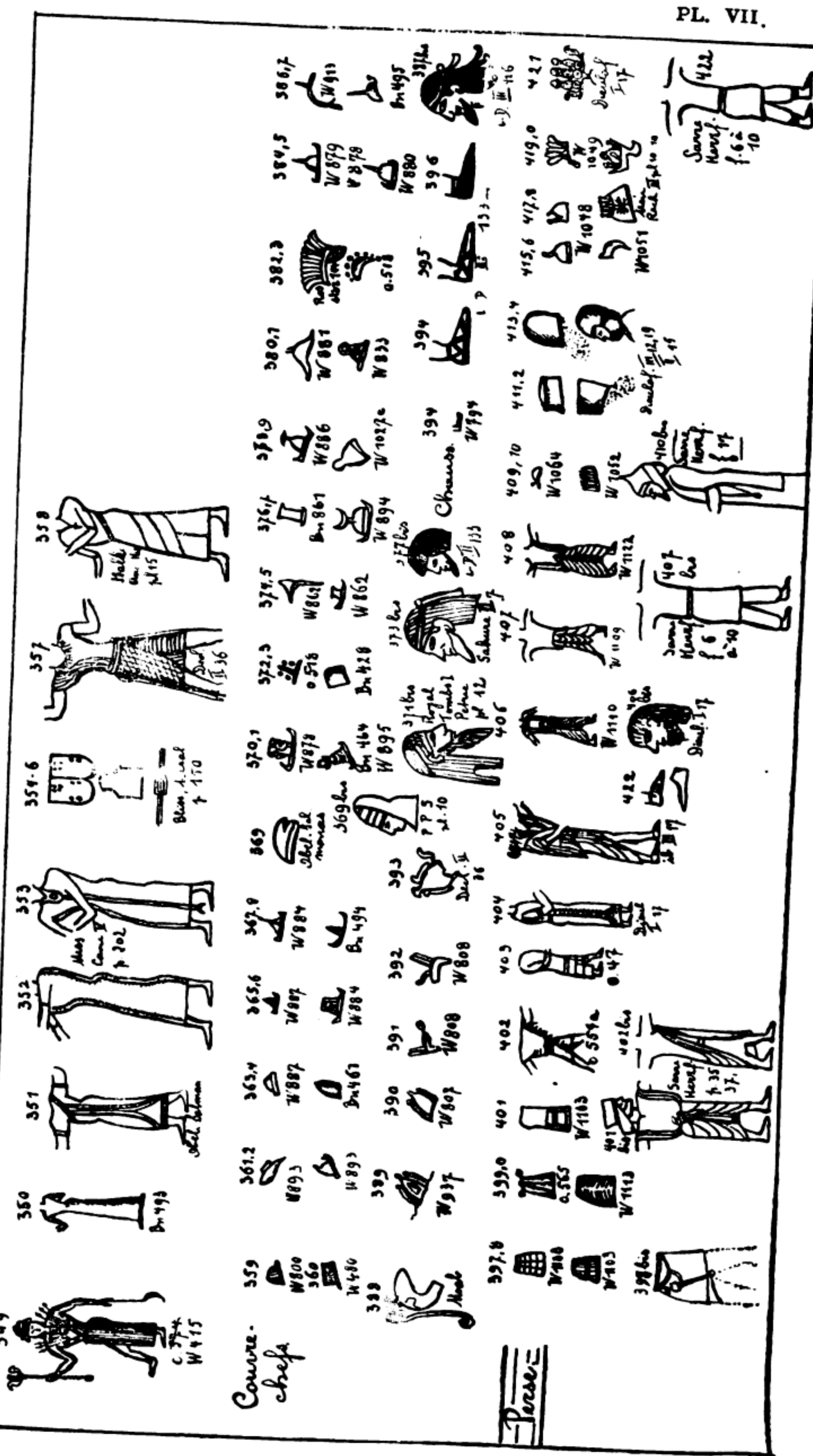
Les Hittites se distinguent par le port d'une chaussure dont la pointe est recourbée vers le haut ; ils portaient aussi la sandale dont on remarque sur les sculptures la talonière et les attaches. La chaussure recourbée ne se portait plus par les habitants de Chamal (Sindjirli) du 9-7es (8) ; leurs sandales ressemblent à celles des Assyriens ; il faut en dire autant des Hittites de Carkémich (9).

Les nomades *syriens* qui viennent présenter leurs produits à Khnoumhotep(Béni Hassan) portent des sandales dont le peintre égyptien a indiqué la semelle et les lanières (10) ; les femmes portent au contraire un soulier bas qui n'atteint pas la cheville. (11).

Les dynastes perses sont chaussés d'un soulier semblable, c'est-à-dire très bas ; le sculpteur a en outre indiqué les lanières transversales (12)

(1) Mém. I, pl. 10 ; fig. 142.
(2) Fig. 146 ; Mém, XIV, p. 8.
(3) Koudourrou de Nabuchodonosor I.
(4) Hincke, p. 137, fig. 145 ; Meyer, Sum, Sem, I, 11.
(5) Fig. 218 à 221.
(6) P. P. S. 99 ; fig. 222 ; P. A. S. II ; fig. 223 — Layard, *Niniveh and its remains* p. 102, 1876.
(7) Place, *Ninive et l'Assyrie*, pl. 53.
(8) Fig. 290 à 298.
(9) Hogarth, I, B, 4, 5, fig. 310 à 312.
(10) L. D. II, 133.
(11) fig. 394 à 396.
(12) Dieulafoy, III, 17, fig. 422.




Couvre-chefs
Perse

§ 38. — La Parure.

Les anciens complétaient leur vêtement par des objets de parure ; on peut distinguer deux sortes de parures : 1° celles qui font partie intégrale du vêtement ; 2° celles qui en sont indépendantes.

Parmi les premières, il faut mentionner les franges, les houppes, les broderies, les passementeries, les plumes des mitres, etc... dont nous avons pu nous faire une idée par les gravures et les sculptures décrites ; il convient d'y ajouter certaines pièces comme p. ex. les boucles de ceinturon (fig. 149), les boutons... Nous sommes fort peu renseignés sur ces accessoires et on court le risque de se tromper dans leur interprétation faite sur les gravures et les sculptures. Rappelons seulement que des pièces détachées, comme par ex. les boutons, furent découvertes à Khorsabad par Place.

Un mot sur l'art de la *broderie en Assyrie* : Les Grands portaient des vêtements de cérémonie lourdement ornés de broderies ; celles-ci sont représentées sur les bas-reliefs, depuis Ašurnazirpal (1). Les dessins multiples que forment les fils d'or et d'argent, représentent des frises de palmiers à sept branches, des rosaces octopétales alternant avec des pommes de pin, des « arbres sacrés » qu'affrontent soit des personnages et des taureaux ailés comme sur les scènes de culte, soit des bouquetins ; enfin des génies combattants des animaux fantastiques (2)... Cet art essentiellement oriental a survécu de nos jours (fig. 155 à 176).

Ce que nous disons des vêtements assyriens, on peut l'appliquer à certaines robes cassites (fig. 59) et néo-babyloniennes d'après les gravures et les sculptures (koudourrou), mais sur les sculptures assyriennes, les accessoires apparaissent avec le plus de clarté ; elles nous dispensent de parler des premières. Attirons cependant l'attention sur certaines figures sumériennes, (3) pour indiquer que l'Assyrie n'avait pas le monopole de ces ornements, et que les sculptures assyriennes sont postérieures aux documents de ces derniers peuples, excepté ceux des Néo-babyloniens et des Perses. Quant aux parures indépendantes, les principales sont le collier, le bracelet, les bagues, les anneaux aux pieds et aux jambes. Voici un court aperçu des bijoux anciens au point de vue de leur forme générale.

Le *collier* se composait de perles en pierre, en métal précieux, en faïence, etc... On y attachait volontiers des pendentifs, des amulettes...

(1) Budge, *Ass. Sculpt.* pl. 49, suiv.

(2) Layard, Niniveh and its remains p. 100, 101 (Nimroud), 1876

(3) Nos 35, 37, 38, surtout 44, puis élamites 48, 62, 63 ; hittites : 250 ; 255, araméennes : 300 à 304 ; perses, 404...



Un collier babylonien, trouvé à Dilbat, datant peut-être de l'époque de Hammurapi est fait de perles et de pendentifs ornés de graineti, de symboles (1) et de figurines (2).

Dans les ruines du quartier Merkès de Babylone (3) on découvrit des perles de collier en or, en coquilles.

Les trouvailles d'époque susienne et achéménide furent particulièrement riches en perles de toutes matières précieuses et en pendentifs de toutes formes (4).

Les Assyriens surtout avaient l'habitude d'attacher à leurs colliers des perles, des pendentifs symboliques (5) représentant des dieux, par ex. Hadad, Sin, šamaš. De nombreux colliers de perles en pierres semi-précieuses furent trouvés à Khorsabad (6).

Le collier d'une reine de l'époque de Barrekoub (9.s.) se compose d'un bandeau, de rosaces et de boucles y appliquées (7). De nombreuses perles de collier de toutes formes et matières furent découvertes à Hamman (8).

Un collier particulier à la Babylonie se compose du collier proprement dit faisant partie intégrale de la robe et d'une queue, y attachée qui pend jusqu'aux chevilles ; sur les gravures et sur la statuette du Cinquantenaire (9), cette mêche épouse le contour du dos ; elle est souvent représentée sur les intailles de la 1e dynastie babylonienne (fig. 57,68).

Le *bracelet* fut porté par Hammurapi, Naramsin (Diarbekr), la Fileuse, Napirasou... A Suse, on en trouva beaucoup dans le temple de Chouchinak (10) et dans la tombe achéménide (11).

En Assyrie on le voit aux poignets et aux bras— au dessus du coude — des soldats, des dignitaires et des rois : (12).

Ces bracelets sont ornés de rosettes,de rosaces,de têtes de taureaux et de lions. Un hittite de la bataille de Qadeš porte des anneaux aux che-

(1) Le disque solaire à six rayons, le croissant, l'éclair représentant šamaš, Sin, Adad.

(2) A. O. XV, 64.

(3) KOLDEWEY, *Wiedererstehendes Babylon*, p. 270, s.

(4) Mém. VII, pl. 13 et VII, 2-6.

(5) P. A. S. 80, 64.

(6) PLACE, *Ninive et l'Assyrie*, pl. 65 ; POTTIER, *Antiq. Assyr. Louvre*, pl. 26.

(7) *Mitt.* XI, pl. 54.

(8) *Ann. Arch. Anthrop.* 1914, pl. 20 s.

(9) O. 213. Mélanges de la Faculté or. de l'université de Beyrouth A. VIII.

(10) Mém. T. VII, pl. XIII suiv.

(11) Mém. T. VIII.

(12) P. P. S. 91, 99 ; P. A. S. 9, 7 ; POTTIER, Antiq. ass. f. 166 pl. 27.



villes (1). Ceux de Carkemich portent un simple anneau brisé au poignet droit ou gauche (2).

Une tablette d'Oumma de l'époque de Gimilsin mentionne un miroir en bronze (3). Les textes cunéiformes surtout assyriens les citent (4). Rappelons-nous que les tombes de femmes susiennes de l'époque énéolithique contenaient un miroir en cuivre. Les Hittites se servaient également de miroirs (5)

Un *peigne* décoré d'un taureau fut trouvé à Babylone (Koldewey). Au Louvre (6), il existe plusieurs peignes avec décor central de lions, de sphinx... manifestant des influences égyptiennes et mésopotamiennes.

Les bagues assyriennes sont décorées de rosaces appliquées sur l'anneau ou faites de rosaces réunies par l'extrémité.

Des *bagues* faites de simples fils ont été trouvées en Syrie (7).

Les plus variées furent découvertes à Suse (8) dans les dépôts de fondation du temple de Chouchinak ; comme les colliers, pendeloques etc... les bagues sont faites en matières précieuses selon les procédés les plus variés : filigrané, soudage, graineti, etc...

La tombe achéménide de Suse (9) contenait des bagues, en or et en argent.

Des *fibules et des épingles* en bronze de diverses époques furent découvertes à Kara Hassan (10). A Suse on en découvrit (11) un assez grand nombre.Plusieurs vêtements décrits et particulièrement des châles ont sans doute été attachés par des fibules de ce genre.

Il faudrait enfin ajouter à cette revue, des accessoires moins indispensables du costume ; plusieurs objets comme le sceptre, le parasol (12),mais l'examen de ces détails étendrait notre étude au delà de ses limites prévues.

(1) Rosellini, *Monumenti Storici*, pl. 57.
(2) Hogarth, I, pl. B. 5, 7, 11.
(3) R. A. XII, 61.
(4) Consulter Boson, *Les métaux et les pierres dans les Inscriptions assyro-babyloniennes* 1914.
(5) *Mitt.* XI, pl. 41.
(6) R. A. XII, p. 186, Handcock, *Mesopotamian Archaeology*, p. 349.
(7) Sellin, Tell Ta' annek, t, III, pl. IV.
(8) Mém. t. VII, pl. 14 suiv.
(9) Mém. t. VIII, pl. 2-6.
(10) *Ann. Anthr. Arch.* 1914, pl. 24.
(11) Mém. t, VII, p. 89.
(12) Cl. 3766, palais de Darius.

CHAPITRE IV. LES INFLUENCES.

Qui oserait admettre que le vêtement des divers pays de l'Asie Antérieure n'a pas subi d'influences ? Cette hypothèse est contraire à tout ce que l'histoire nous apprend au sujet des relations entre les peuples orientaux. De même qu'on peut reconnatre des influences extérieures dans le grand art, de même on les retrouve dans les arts mineurs, comme p. ex. le mobilier (1). Le costume ne peut donc à priori faire exception. Aussi les exemples d'emprunt ne sont-ils pas rares. Mais remarquons que cette influence vient de deux sources différentes : 1e c'est soit l'influence que les pays de l'Asie Antérieure ont exercée entre eux-mêmes ; 2e c'est aussi celle qu'un peuple non asiatique,comme l'Egypte,a exercée sur le costume en Asie Antérieure.

§ 39. — **Influences asiatiques.**

Voici d'abord quelques exemples d'influence exercée par les peuples de l'Asie Antérieure sur leurs voisins.

A *Assour*, on a retrouvé des statuettes de personnages vêtus du vêtement des sumériens déjà mentionnés. (châles, pagnes en kaunakès, fig. 157, Mitt. D. O. G. 49, 40 ; LIV 18) *Elamites* et *Sumériens* portaient le pagne en kaunakès, sans qu'on puisse définitivement en attrîbuer la priorité aux Sumériens (2).

A l'*époque assyro-babylonienne*, c. à d., aux 8e et 7e s. on portait en Assyrie et en Babylonie des robes de coupe semblable et pareillement ornementées (fig. 70 à 72, 176).

Assyriens et Hittites ont connu la couronne crénelée (fig. 213 b, 286. 287).

Il en est de même à *Chamal*, où les robes araméennes ont entièrement l'aspect des robes assyriennes complétées par le châle : (fig. 171 à 176, 299 à 304).

En *Syrie-Mésopotamie occidentale*, on trouve les vêtements suméro-babyloniens : pagnes, châles, robes de kaunakès, « robes à volants », plaids.

La *Perse* à son tour a adopté des vêtements étrangers : pagnes et tuniques babyloniens et assyriens (3).

Les Hittites du S. et les Syriens se sont tellement copié leurs costumes

(1) Voir notre étude parue dans les *Annales de la soc. roy. d'Archéolog. de Bruxelles*, t. XXX, p. 168, 9.

(2) Mém. XII, pl. 40, statuettes trouvées dans la 1e couche inférieure.

(3) Voir surtout la robe assyrienne, fig. 403, sur un cylindre pré-achéménide, O. 47.



que les Egyptiens de la 18e-20e dynastie les ont représentés de manière à confondre les habitants de Syrie proprement dits et les Hittites (fig. 253, 358, 342, 343).

Seuls, les *Hittites*, tout en ayant emprunté aux Mésopotamiens quelques coupes et tailles (pagnes,robes),ont néanmoins créé et gardé exclusivement la draperie large et ample (fig. 254, 256, 257).

De même, la candys, ne se porte que par les Achéménides, qui n'ont pas pu l'emprunter à leurs voisins vaincus, puisqu'elle n'est guère représentée sur les monuments de ces derniers ; par conséquent, on peut supposer qu'ils ne l'ont pas connue,

Des remarques semblables aux précédentes pourraient être faites relavement aux *accessoires du vêtement* ; ainsi des mitres à peu près identiques se portaient en Babylonie et en Assyrie (fig. 126 à 130, 215, 216) ; on retrouve sur les gravures syriennes des couvre-chefs babyloniens (coiffes à cornes).

§ 40. — **Influence égyptienne.**

Quant à l'influence exercéee par le costume égyptien sur le vêtement asiatique, elle est patente en Syrie où les pagnes (fig. 319, 324, 357) égyptiens sont indéniablement reconnaissables, de même que les couronnes de la Haute et Basse-Égypte : (fig. 379, 388 à 393, 421, 357, la queue !).

La Syrie fut de tout temps le couloir par lequel pénétrait en Asie vers l'Euphrate l'influence de l'art égyptien ; rien d'étonnant donc qu'on la retrouve non seulement dans le grand art, mais encore dans les arts mineurs comme le mobilier et le costume.

Cette influence a pénétré jusqu'en Perse, puisque nous voyons un roi Achéménide couronné d'une coiffure essentiellement égyptienne (fig. 431).

§ 41. — *CONCLUSION.*

Récapitulons en quelques mots le chemin parcouru dans cette étude.

Nous avons tout d'abord constaté l'absence totale de restes de vêtements, de tissus, d'étoffes... qui pourraient nous renseigner sur la matière première du costume ancien ; quelques restes métalliques d'armures seules ne suffisent pas à en faire l'histoire. Il a fallu donc reconstituer de toutes pièces la garde-robe ancienne au moyen des représentations gravées et sculptées ; celles-ci nous ont fait reconnaître sept ou huit types princi-



paux dont les plus élémentaires (pagne, jupe, châle de kaunakès) se portaient en Élam après l'époque énéolithique.

Nous avons rencontré chez divers peuples de l'Asie Antérieure des influences de fond et de forme et même, l'influence égyptienne patente en Syrie et en Mésopotamie occidentale. Enfin, les dictionnaires nous apprennent non seulement l'existence de vêtements déterminés, mais encore leur forme, leur destination, leur couleur... ; les langues asiatiques contribuent donc à confirmer les renseignements puisés dans les figurations de vêtements. L'étude des accessoires et de la parure, qui complète nos notions sur le costume contribue enfin à prouver la richesse et la variété, avec lesquelles les Anciens savaient s'habiller, tout en se restreignant à l'usage de formes indiquées par les exigences climatériques.

Aussi, quelle que fût la forme et la garniture du vêtement, nous pouvons affirmer a priori, qu'une de ses caractéristiques était d'être pratique, c. à. d. qu'il était avant tout approprié au besoin de se vêtir selon les exigences du climat. On peut déduire de ces types, en général très simples, que la plupart des costumes n'étaient pas confectionnés, comme on le fait si souvent aujourd'hui avec adresse, dans le but unique d'orner le corps, ou de lui donner par la coupe ou les plis une tournure que le corps n'a naturellement pas (taille et poitrine trop hautes ou trop larges), ou de faire ressortir des parties apparemment cachées. La mode si changeante de nos jours, n'existait pas encore dans les temps reculés qui nous occupent. Par ce caractère pratique, notre étude rentre donc dans le cadre des arts utilitaires.

RÉFÉRENCES DES PLANCHES I & II.

I. — ÉLAM.

Mentionnons d'abord divers monuments de la période énéolithique, trouvés dans et au-dessus de la couche inférieure de Suse : hâche de cuivre, couverte de traces de tissu de lin visibles dans le métal oxydé ; pagnes à plis droits et de kaunakès, jupes à volants, à plis droits. Le nº Mém., XVI, 18 est de l'époque d'Ur-Isin : jupe et plaid de kaunakès. Photogr. 1 (1).

c.3091 Monuments de la 2e couche profonde de Suse. Plaquette avec personnages portant des pagnes à plis droits. — Statuette de fidèle vêtu d'un châle de kaunakès. Photogr. 2 (2).

c.3050 Figurine éburnéenne de Suse de l'époque contemporaine des dynasties de Sumer-Akkad ; robe évasée vers le bas recouverte d'une écharpe ; franges ; le cou était entouré d'un collier rapporté terminé dans le dos par une longue mèche. Photogr. 3 (3).

c.3064 Bas-relief de la « Fileuse » de Suse (7º millénaire) ; la femme accroupie porte sans doute un châle, dont les bords sont ornés d'une broderie ; aux bras, et poignets des bracelets ; chevelure réunie par un bandeau. La servante porte une robe droite à courtes manches et à ceinture. Photogr. 4 (4).

c.3047 Statue en bronze de Napirasu, femme du roi Untašgal (vers 1500) ; la robe évasée vers le bas est richement décorée de lignes droites et ondulantes ; bracelets au poignet. Photogr. 5 (5).

II. — SUMER-AKKAD, BABYLONIE.

c.3532 Plaquette d'Ur-Nina (vers 2800) et de sa famille : pagnes droits, jupes et châles de kaunakès Photogr. 6 (6).

c.3569 Face postérieure d'une statuette de femme sumérienne, montrant les ran-

(1) Mém. dél. Perse, XIII, 16.
(2) Mém. XIII, pl. 40.
(3) Mém. t. VII, pl. 4.
(4) Mém. t. I, pl. 11.
(5) Mém. t. VIII, pl. 15, 16.
(6) Sarzec-Heuzy, *Découvertes*, pl. II, bis a.



gées de mèches d'un châle de kaunakès ; coiffure retenue par un bandeau. Photogr. 7.

c.3536 Stèle des vautours : Eamnatum le roi, vers 2700, vêtu d'une jupe de kaunakès couverte par un châle, — casques pointus à oreillère. Photogr. 8 Heuzey, Thureau Dangin, Restitution ... stèle des Vautours pl. II.

c.3542 Stèle de victoire de Naramsin (vers 2600). Le roi porte le pagne à plis droits tombant en pointe à la hauteur des genoux ; les guerriers ont une jupe et un casque. Photogr. 9 (1).

c.3557 Une des statues de Gudéa patési de Lagach (vers 2500) vêtu du châle uni frangé et coiffé d'une sorte de turban. Photogr. 10 (2).

c.3575 Statuette de femme vêtue d'un châle à bords travaillés dont les extémités retombent par devant, après s'être croisées dans le dos (*Découvertes*, pl . 24 bis.) Photogr. 11.

c.3042 Stèle de Gudéa(Berlin) ; deux divinités vêtues du plaid de kaunakès, dont les rangées s'étagent régulièrement et dont l'extrémité retombe chez le 1er sur le bras gauche, chez le 2e sur l'épaule gauche. Gudéa est vêtu d'un châle frangé de tissu uni. (3). Photogr. 12.

c.3179-3180 Statuette en bronze du Cinquantenaire ; fidèle vêtue d'une robe évasée et frangée, recouverte d'une écharpe ; au collier pend par devant un cylindre, par derrière une longue méche (cf. 3050). Elle est coiffée d'un chapeau pyramidal, dont l'étoffe laineuse est entourée de bandeaux (4). Photogr. 13, 14.

c.3549 Kudurru de Nabuchodonosor I (vers 1240), vêtu d'une robe droite, retenue par une ceinture à laquelle pend une mèche par derrière ; il est coiffé d'un chapeau cylindrique et chaussé de souliers (5). Photogr. 15.

c.3039 Kudurru de Mardukbaladan (vers 721) ; le roi et son vassal sont vêtus de la robe droite retenue à la taille par une ceinture à laquelle pend par derrière un large ornement à mèche. Ils sont coiffés d'un casque à longue mèche et d'un turban (6). Photogr. 16.

(1) Mém. t. I, pl. 10.
(2) Rev. assyr. VI, 1.
(3) Meyer, Sum. Sem. pl. 7.
(4) Speleers L. dans les *Mèlanges de l' Université de Beyrouth*, 1922, t. VIII.
(5) Hinke, *New boundary stone*, p. 137.
(6) Meyer, *Sumerier...*, pl. 1.



III. — ASSYRIE.

c.3609 Statuettes trouvées à Assur ; fidèles vêtus d'un pagne et d'un châle de kaunakès (vers 2000) (1). Photogr. 17, 18.

c.4075 Statuette d'Assur ; (vers 2000) ; fidèle vêtu d'un châle uni frangé (2). Photogr. 19.

c.3634 Statue d'Ašurnazirpal (881-861). Robe combinée d'un châle qui enveloppe le bras gauche ; franges laineuses entourant la robe. Photogr. 20.

c.3657 Génie devant l'arbre sacré, portant une tunique recouverte d'un châle tous les deux frangés (3). (9e siècle) ; Photogr. 21.

IV. — HITTITES. (2e millénaire).

c.3159 Guerrier d'une porte de Boghaskeuï, vêtu d'un pagne, coiffé d'un casque à oreillères et à cornes (4). Photogr. 22.

c.3745 Le dieu Teshub, portant une courte tunique frangée avec ceinture, un chapeau terminé en sphère (5) ;Femme ou déesse vêtue d'une robe recouverte d'un voile frangé. Souliers à pointes redressées (6). Photogr. 23, 24.

c.3741 Stèle de Carkémich ; robe à ceinture ; chapeau haut de forme à cornes. Photogr. 25.

c.3754 Sculpture rupestre de Iasilikaia ; dieu enveloppé dans une draperie Photogr. 26.

c.3749 Sculpture rupestre d'Ibriz ; long manteau orné ; tunique à bords évasés (8e siècle). Photogr. 27.

V. — CHAMAL (Sindjirli) du 9e-7e s.

3455 Bar-Rekub, roi, portant un manteau combiné d'un châle frangé ; sandales (7). Photogr. 28.

3959 Musicien de Bar-Rekub : robe frangée, ceinture, sandales (8). Photogr. 29.

(1) *Mitt. D. O. G.* n. 61, pl. p. 12 à 14.
(2) Ib. nº 49, fig. 6.
(3) P. A. S. pl. 9.
(4) *Mitt. D. O. G.* nº 19, pl. 18.
(5) *Mitt. a. d. or. Samlg*-Berlin, vol. XI-XIV, pl. 41.
(6) *Mitt. or. Samlgen*, t. XI-XIV, pl. 41.
(7) Sindjirli IV, *Mitt. orient. Sammlg. Berlin*, vol. XI-XIV, pl. 67.
(8) Ibid. pl. 62.



VI. — CARKÉMICH (8e-7e s.).

3403 **Dignitaires : robes à ceintures ornées ; sandales. (1). Photogr. 30.**

3405 Guerriers avec courte tunique et casque à cimier (2). » 31.

VII. — SYRIE.

3821 Stèle d'Arvad : dieu vêtu d'un pagne et d'une couronne ; « égyptisant ».(3) Photogr. 32.

VIII. PERSE ACHÉMÉNIDE.

3762 Darius vêtu de la « candys » (4). Photogr. 33.

3755 Candys vue de face sur une stèle trouvée en Attique. » 34.

3416 Guerriers de Persépolis ; manteau combiné de la pélerine ; casque à mentonnière (5). Ph. 35.

(1) Hogarth, I, pl. B 5.
(2) Ibid. pl. B. 2.
(3) Coll. Declercq, II, 36.
(4) Dieulafoy, *L'Art antique en Perse*, vol. I. pl. 17.
(5) Sarre-Herzfeld, *Iranische Felsreliefs*, fig. 17.

APPENDICE

donnant la *liste des mots qui désignent les vêtements portés en Asie Antérieure.*

Les mots qui ne sont pas suivis d'une référence indiquent des termes assez connus ; ils se trouvent dans FR. DELITZSCH, *Sumerisches Glossar* et *Assyrisches Handwörterbuch.* Gesen = Gesenius, Hebraïsches Wörterbuch.

E. A. V. A. B. = El Amarna, Vorderasiatische Bibliothek II.

Consultez en outre l'étude de CONTENAU, *Tablettes de Comptabilité,* dans la Rev. assyr. t. XII, p. 147 ;SCHEIL, *Notes d'épigraphie...* dans le *Recueil de Travaux,* vol. XXXV, p. 26.

Faute de caractères hébraïques, les racines et mots sont indiqués par les lettres qui se rapprochent le plus de la prononciation normale. Nous avons autant que possible observé l'ordre de l'alphabet sémitique.

CEINTURE.

abnèt, Gesen, ceinture de prêtre.
gir = šibbu.
ḫuṣannu — Del. Les. 5, p. 163.
ḫuṣannu qabli, Zimmern, Šurpu. p. 154, 3.
ḫešeb, ceinture de l'éphod.
mèzaḫ, meziaḫ, ceinture de l'éphod.
maḫgóreth, action de se ceinturer.
mesir, (Gürtel), Zim. Šurpu, p. 158, 5
niqpah, action de se ceinturer.
šibbu, ceinture (et pagne, V. A. B 7, p. 617).
qišrim, action de se ceinturer.

VETEMENTS (*sans détermination*).

adilum, Torczyner, *Tempelrechngn,* p, 109.
andillu, tissus protecteur : ZIMMERN Šurpu, p. 220.
eru, vêtement MEISSNER, *Suppl,* p. 15.
uzâru, ezôr, vêtement, MEISSNER *Supplément,* p. 5.
bégéd, GESEN.
belôim, vieux vêtements, (GESEN).
gelom, manteau (GESEN).
gulinu, vêtement ; PEISER, *Babyl. Verträge,* p. 315.
dara = nibittum.
açitu, « tunique » selon ALBRIGHT, dans R. A. XVI, p. 177.
guzippu, vêtement ; MEISNER, *Suppl.* p. 27.
ḫitlapu = naḫlaptu, pardessus.
maḫalazot, vêt. précieux.
ḫandjar (Scheil, Recueil lois assyr. § 41, col. I, lig. 82).
taḫabšu.
taḫpatu.
ḫazaru, vêtement ; MEISNER, p. 37.
ḫuṣânu, vêtement ; MEISNER, p. 41.
kapallu, E. A. ; V. A. B. 2, 2 p.1434.
kasui, kesuth, couverture ; GES.

mekasseh, tente, couverture.
kusîtu, vêtement de femme? (E.A.V. A. B. 2, 2, p. 1443). — Tallquist, Sprache d. Contracte Nabun., p. 83.
kapallu, (sorte de vêtement ?, E. A. V. A. B. 2, 2, p. 1434).
KU.
lubaru, luparu.
lubšu
lubašu.
lubušu = MU.
lubuštu.
lubultu.
litbutu.
nalbašu, (E. A.V. A. B. 2, 2 p.1480.)
tilbôš, vêtement.
lebuš (Ges.)
liddu.
lum-za.
lûlu, Tallq. Maqlu, Tallq. Spr. Contr. Nabun. p. 88.
lâd, couverture, tapis, (Ges.).
ladu, vêtem. ib.
lelaôt.
ghôr, peau, cuir.
maghteh, vêtement, couverture.
maghtaphah, manteau.
meghir, pardessus.
mu-us-sa = mu-kum.
melaḫ, vêtements déchirés.
marbaddim, couverture, tapis.
musibtum, vêtements; Peiser, *Bab. Verträge*, p. 319.
maškum, peau (d'anim.);
V. A. B. 5, p. 537.
nâhtu.
papatum,manteau? Landesdorfer, *Alt babyl. Privatbriefe*, p. 135.
piššu, Torckzyner, *Tempelrechnung*, p. 126.
(ṣubatu) qablitum B. A. III, 443.

ṣiriam, pagne en cuir, tablier en cuir; Torczyner, *Tempelrechnungen*, p. 125.
sinbu, simbum, vêtem.; Landesdorfer, *Altbabyl. Privatbriefe*, p. 134.
raqqatu.
zâiph, voile, couverture.
šibbu, pagne (et ceinture, V. A. B. 7, p. 617.
simlah, vêtement.
sudinnu.
sibiḫutu; Meisner, *Suppl.* p. 70.
ṣubatu, Ku. KA. RA (subat) Kur-Ra, vêtement du temple (sacerdotal); B. A. I, 518, III, 490.
(subat) eširti, id. B. A. I. 527.
šuzub, sorte de vêtem. E. A, V. A. B 2, 2 p. 1527.
šulaîm, traîne de vêtement.
šiktu; Meisner, *Suppl.*, p. 94.
šusuppu; Meisner, *Suppl.*, p. 96.
šeri'tu; Meisner, *Suppl.*, p. 98.
thakrik, manteau.
serâd, tissu.
šâtu.
qarbit; Meisner, *Suppl.*, p. 86.
tediku.
tug; tùg uš-bar=vêtement en tissu;
tùg šag-uš-bar = vêtement de meilleure qualité. (Voir Contenau, Rev. assyriol. XII, p. 147.
tu(g)-ba, = nalbašu, lubuštu.
timitu, V. A. B. 4, p. 372.
tunsâm.
ulpanu.
unûtu, équipement; Augapfel, *Babyl. Rechtsurk.*, p. 102.
uṣari, vêtement-; Peiser, *Babyl. Verträge*, p. 314. cfr. uzâru.

Vetements de dessus.

edêr(eth), manteau, Gesen.
naḫlaptu (E. A, V A. B. 2, 2,p. 1479 ; Hincke, *Boundary Stone*, p. 272.
taḫluptu V. A. B. 4, p. 369.
karru.
masiweḫ, voile.
sis(s)iktu.
mudrû.
pisannu : pišattu, couverture, pardessus (en laine), B. A. I, p. 632.
zaqqalôn, manteau.
tug (= taktimu) ; bar = ṣubat elûti.
tug an-dul ; tug an-ta-dul.
ulianu, châle, couverture.

Vetement de dessous.

Ki-din-tum, vêtement de dessous, (pas confondre avec kitinnu), B A I, p. 532.
sâdin, sorte de chemise.

Vetements speciaux.

de *parade*, de *luxe* :

egizaggû.
lama-guš = lamaḫuššu.
maḫalazoth, ḫalaiphôth, « vêtements de rechange » qu'on met en des occasions exceptionnelles.

de divinité :

nibḫu.
kethim, (Cf. Plessis, *Etudes*... concernant Ištar, 1921, p. 188.

de *deuil* :

agû.
karru.
nukâru (usé).
saq ; Ges.
ṣirtu, (usé et en lambeaux).

serrés contre la peau.

apluḫtu, cuirasse, Sb, 135.
ḫabitu.
ḫalluptu (équipement, vêtements et parure).
miknâs, camisole (aux jambes et hanches.)
luluntu (pour le combat et la vie au désert).
mu-uš-sa.
mug (= mukku, *Del. Les.* 5, p. 169).
nig-lam = lamḫuššu, vêtement de cour.
patâš, camisole (aux jambes et hanches).
ṣubâtu) šaḫḫa = vêtement de pénitence (K. 2001 rev. lig. 17 ; cf. Ebeling, M. V. A.G. 1918, 2de part. p. 7.

Parties de Vetement.

aguḫḫu, partie du vêtement ou de l'armure.
ephôd, jupe rattachée aux épaules.
bar-sig, bandeau de vêtement.
kululu, frange, bord en laine, V. A. B. 4 p. 332.
nîru, frange, bord en laine ou de parure du cou.

patinnu.
pašu, ustensile appartenant à l'armature du roi exécuté par le forgeron.
sibu, bordure, frange.
sisiktu, susiktu, Šu-sik, bordure, frange, V. A. B. 4, p. 358. V. A. B. 6, p. 356.
sûnu.
zunnu, partie de v. ou d'étoffe, E. A V. A. B. 2, 2 p. 1545.

Vetements en laine naturelle et en laine teinte.

gunukku = kaunakès.
gurnu, (aussi peau d'animal)
sig = supâtum.
sig-ba = lubuštum.
singu.
mizru ; — nabašu, teint en rouge.
nipšu, flocons de laine ; Zimmern, šurpu, p. 222.
sirpu ; pusikku, peau d'animal.
šipatum, Sig. V. A. B. 5 p. 555.
šipatu piṣatu : laine blanche ; — šipatu sâmâtu : laine grise ; šipatu uknatu : laine bleue, cf. šipâtu-Zagin-Kur-ra (Zehnpfund, *Weberrechnungen*, p. 506 etc.). ; Zimmern, Šurpu, p. 138, pl. XLVI.
tabaru, genre de laine ; E. A. V. A. B. 2, 2 p. 1527. ; laine bleue ; V. A. B. 4 p. 369.
takiltu, pourpre.
zakurru, laine bleue claire ; V. A. B 4 p. 373.
zikû, laine bleue claire ; V. A. B. p. 373.

Vetements en lin ou autres matieres.

illû, étoffe pourpre ; Meisner, *Supplément*, p. 8.
bâd.
gada (kitû), lin.
di-mu-tum, tissu ? Torczyner, *Tempelrechnungen*, p. 118.
taḫabšu, une étoffe, Zimmern, šurpu, p. 225.
ḫurzu, une étoffe ?. E. A. V. A. B. 2 2, p. 1418.
ulinnu, étoffe tissée
kapallu, sorte d'étoffe, E. A, V. A. B. 2 2, p. 1434.
kîtu = lin ; Voir Plessis, *Etudes...concernant Ištar*, 1921, p. 188.
kethōneth, robe de lin = chiton = coton.
pušikku, étoffe ; Torczyner, *Tempelrechnungen*, p. 126.
šaḫḫu, une étoffe, Zimmern, šurpu p. 224.
uzub, sorte d'étoffe, E. A. V. A. B. 2. 2, p. 1527, mot mitannien.
temu, tissé, E. A, V. A. B. 2, 2 p. 1534.
TUK. ZUN, laine, Tallq. Spr. Contr, Nabun, p. 143 ; = nabâsu.

Divers.

etûn, fil ; Ges.
ḫoth, fil. Ges.
pištah, lin, Ges.
qur, fil ; Ges.
šeš, coton blanc.
bûs, byssus, coton blanc.
riqmeh, riqmataîm, étoffes cousues, d'un ou des deux côtés.

Bandeau, Nœud, diademe.

eguddah, lien, nœud ; Gesen,
epher, Gesen,
buânu ; tendon (Tallq. Maqlu).
ḫiththul, bandeau pour blessure, Gesen.
ḫišu, couronne ; Meissner, *Suppl.* p. 36.
totaphôth, ass. tatapu, « entourer » —
kibšu, bandeau ; (REŠŠU) ; E A, V. A. B. 2, 2 p. 1442
kubsu, V. A. B. 4 p. 331.
keš. Sagšu, turban.
kitru, lien ; V. A. B. 7 p. 491.
Ku. Tun. Lal, bandeau, ruban B. A. I p. 531.
maksu.
mu. ut ta. tum, bande (au) d'étoffe B. A. I 520.
nibittu ; IB. Lal, diadème de deuil, V. A. B. 4 p. 345.
parsigu.
paskiru.
patinnu.
simittu, nœud ; V. A. B. 6 p. 369.
riksu.
šabis, bandeau, diadème.
šalḫu (iṣu) nœud, V.A.B.4 p. 363.
šari, voile : soleil, Recueil de Lois assyr. § 41, col. I, lig. 47.
subatu, (sûnu.) — Torczyner, *Tempelrechn.* p. 125.

Diademe, couvre-chef.

aga, agû, agunu, Mir, bandeau, bonnet de roi ; V.A.B.7. p. 432.
bânu.
ḫuliam, casque (šak-šuš, Scheil, *Rec. tr.* XXXV, p. 27).
kusîtu, diadème ; V.A.B.4. p. 335.
kether, couronne (perse).
men.
ṃinnu, couronne ? ;B.A. V, p. 576.
migbaghab, couvre-chef.
nibittu.
pheēr, turban, couvre-chef.
parsigum ; Ku-Bar-Sig. : V. A. B. 5 p. 545.
misnepheth.
(šipat), Reš (laine pour) turban, toque ; B. A. I, p. 522, 523.
sâîph, turban, couvre-chef.
šublu, couronne ; Gesen.
(ṣubat) tu-un-ša-a-nu (étoffe pour) turban, couvre-chef ; B. A. I, p. 522, 3, 5.
tublu, couronne (Gesen).

Chaussure.

aparu : partie recouvrant la jambe.
ešu, enû, adadu, anapu.
su-esir (šenu), soulier, sandale.
battatu, sorte de soulier, E A.. V. A. B. 2, 2, p. 1391.
muqru : tige.
naghâl, sandale, soulier.
qiṣṣu, partie de soulier ; Meissner, *Suppl.* p. 85.
riksu : attache = ulapu.
seōn, soulier ; assyrien : sûnu : chausses en étoffe ?.

N. B. L'abbé de Genouillac a fait une étude de la terminologie de la chaussure assyrienne dans R. A. vol. II, p. 157 suiv.

Objets de parure.

aguḫḫu, pectoral ou cuirasse ; Meissner, *Supplément... Assyr. Wörterbuch*, p. 3.
kudurum, objet de parure ; (en or) ; Torczyner, *Tempelrechnungen*, p. 118.
mesukkiti, objet de parure ; cf. ibid. p. 122.
mutelû, objet de parure ; cf. ibid. p. p. 122.
bukutti, objet de parure ; Torczyner, *Tempelrechn.* p. 126.
simtu, parure en général.
reî, miroir.

Collier.

allu, ullu, chaîne de collier ; cf. ḫeli, collier ; Gesen.
epirru, chaîne en pierres précieuses.
az gù (šigaru ša kišadi), collier.
erimmatu, chaîne de collier.
nakilati (pl.), Torczyner» *Tempelrechnungen*, p. 124.
nirû, parure attachée au cou.
sudûru, collier en pierres.
ḫarusim, chaînes de collier.
ḫošen, pectoral de grand-prêtre.
makkeseth, collier, (chaîne tissée).
ghanâq, chaîne de collier.
mazurawim, collier (ou ornement du cou).
rebîd, collier.
saḫeronim, petites lunes ou pendentifs pour le collier.
thôr, collier de perles.

N. B. Les objets de parure en matières précieuses, sont souvent cités dans les textes cunéiformes, voir Boson, *Les métaux et les pierres dans les Textes cunéiformes*, 1914.

Boucles d'oreilles.

a(i)nṣabtu ; Meissner, *Privatrecht*, p. 105.
anatum.
lulmû.
kumâz, netiphah, neezem, tirinnatu (partie de boucles d'oreilles ; Meissner, Suppl. p. 102).
ḫaršu ; šimeri qat = R. A. XV 116 ḫar gir = simeri šep = anneau des pieds (ib. n. 31, 32).

Bague - Anneau

bera, objet de parure ; E.A,V.A.B. 2, 2 p. 1392.
egizaggu, ornement en pierres.
dutittu, pendentif (poitrine ; E.A. V.A.B.2, 2, p. 1399.
idum, bague ? ; Meissner,, *Privatrecht*, p. 105.
mes(z)u(k)ku, partie d'anneau E.A, V.A.B.2, 2, g. 1469.
mušula, miroir (métal ?), mišelu (E.A, V.A.B.2, 2 p. 1472, 1475.
nâmaru, miroir ; V. A. B. 2, 2, E. A. p. 1481.
sa'aru.
šimirrru, anneau ; E.A, V.A.B. 2, 2, p. 1522 ;
kati = bracelet, Torczyner, *Tempelrechnungen*, p. 117. — šepi : aux pieds, ibid. p. 117.
umqu, anneau : Landesdorfer, *Altbab. Privatbriefe*, p. 119 ; R. A. XV, p. 116, nº 40 = šugur.
unku.
timbu', anneau-sceau ; E. A, V. A.B. 2. 2, p. 1531.

Table des Matières



CHAPITRE III. — LES ACCESSOIRES DU COSTUME.

CHAPITRE IV. — LES INFLUENCES.

CONCLUSION

Table des matières

DU TOME TRENTIEME.



Table des planches

Table des matières

TOME TRENTE-ET-UNIEME.

Table des planches


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07376 0152



